

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2019-2020

Séance plénière des jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2019

Compte rendu

Sommaire

Pa	ges
EXCUSÉS	5
ORDRE DU JOUR	5
COMMUNICATIONS	
ARRIÉRÉ DES TRAVAUX	5
QUESTIONS ÉCRITES	5
NOTIFICATION	5
EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS	
PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET DE BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	
• DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
(Orateur : M. Ahmed Mouhssin, rapporteur)	5
DISCUSSION ET ADOPTION DES TABLEAUX	5
PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2019 OU CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2020 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	6

(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Jamal Ikazban, Mme Delphine Chabbert, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès, Mme Gladys Kazadi, Mme Véronique Lefrancq et M. Michael Vossaert)

•	Proposition de modification du règlement visant à modifier l'article 12.1 concernant la reconnaissance des groupes politiques					
	· Di	SCUSSION GÉNÉRALE				
		(Orateurs : Mme Delphine Chabbert, rapporteuse, Mme Céline Fremault, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Jamal Ikazban, Mme Barbara de Radiguès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Joëlle Maison et M. Matteo Segers)				
	· Di	SCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES				
•		OSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF À LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR BRUXELLOIS PRIS EN APPLICATION DE CLE 3 DES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS				
	· Di	SCUSSION GÉNÉRALE				
	· Di	SCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES				
OF	RDRE [DES TRAVAUX				
ΕX	AMEN	DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)				
•		OSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTRODUISANT LA FACULTÉ DE CRÉER DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES E PARLEMENTAIRES ET CITOYENS TIRÉS AU SORT				
	° Di	SCUSSION GÉNÉRALE				
		(Orateurs : Mme Delphine Chabbert, rapporteuse, Mme Magali Plovie, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Michael Vossaert et M. Christophe De Beukelaer)				
	· Di	SCUSSION ET ADOPTION DE L'ARTICLE UNIQUE				
•		ETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2019 OU CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2020 DE LA MISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (SUITE)				
	· Po	DURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE				
		(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès et M. Michael Vossaert)				
	· Di	SCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES, DES TABLEAUX ANNEXÉS ET AUTRES ANNEXES				
	•	Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019				
	•	Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019				
	•	Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019				
	•	Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019				
	•	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.				
	•	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020				
	•	Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020				
	•	Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020				

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

LES MESURES DE PRÉVENTION RELATIVES AU BURN-OUT de M. David Leisterh à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Fonction publique NOËL AU THÉÂTRE ET LE SOUTIEN AU THÉÂTRE JEUNE PUBLIC PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE de M. Matteo Segers à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture (Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente) **VOTES RÉSERVÉS** DE LA PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET DE BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019..... DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019..... 52 DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019..... DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019..... DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020...... DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020..... DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020..... DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 12.1 CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE À LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR BRUXELLOIS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS RELATIF AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTRODUISANT LA FACULTÉ DE CRÉER DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES CLÔTURE

C.R. N° 10 (2019-2020)

ANNEXES

•	ANNEXE 1:	AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	57
•	ANNEXE 2:	DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019	!
		Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019	
		TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019	
		AUTRES ANNEXES AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019	
		Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019	
		Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019	
•	ANNEXE 3:	DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020	!
		Tableau annexé au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020	
		Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020	
		AUTRES ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020	
		Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020	
		Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020	
	ANNEXE 4:	RÉUNIONS DES COMMISSIONS	161
•	ANNEXE 5:	Arriéré des travaux	162
	ANNEXE 6:	COUR CONSTITUTIONNELLE	163

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte le jeudi 19 décembre 2019 à 14h05.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 6 décembre 2019 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Nadia El Yousfi et Mme Margaux De Ré ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 13 décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

(Assentiment)

COMMUNICATIONS

Comptes 2018 du Parlement

Mme la présidente.- En sa réunion du 13 décembre dernier, le Bureau a approuvé le compte 2018 du Parlement francophone bruxellois. Celui-ci sera transmis à la commission spéciale du Budget et du Compte pour vérification et apurement.

Arriéré des travaux

Mme la présidente.- L'arriéré des travaux des commissions figure en annexe du présent compte rendu.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Emin Ozkara à Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou
- Mme Marie Nagy à Mme Barbara Trachte.

Notification

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET DE BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Discussion générale conjointe

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois [doc. 7 (2019-2020) n° 1 et 2].

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Ahmed Mouhssin, rapporteur.

M. Ahmed Mouhssin (rapporteur).- La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du 10 décembre 2019, la proposition d'ajustement du budget 2019 et du budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois. Le secrétaire général a présenté les dépenses et recettes pour le budget ajusté 2019 et le budget initial 2020 et a synthétisé les observations générales.

Dans le cadre des discussions générales conjointes, à la demande du président de la commission, la présidente du Parlement, Mme Magali Plovie, a présenté un amendement au tableau des dépenses ordinaires du budget initial 2020. Il s'agit de mettre ce budget en adéquation avec une modification du Règlement.

M. Temiz Sevket a demandé un complément d'information sur les dépenses ordinaires concernant les indemnités de départ pour les anciens membres du Bureau. Le secrétaire général a précisé qu'en 2010, sur proposition du Bureau, l'Assemblée a adopté un nouveau règlement relatif aux indemnités pour les fonctions spéciales des membres du Bureau et du Bureau élargi. Ce dernier exclut à l'avenir les indemnités de sortie liées à la fonction spéciale, hormis pour le président ou la présidente.

Ce règlement prévoit cependant une disposition transitoire qui préserve les droits acquis des membres du Bureau ayant exercé avant 2009.

Mme Barbara de Radiguès a déclaré que l'ajustement 2019 témoignait de la sobriété générale dont fait preuve le greffe du Parlement francophone bruxellois et salué la mutualisation des frais d'accès à Internet des trois Assemblées bruxelloises. Elle permet en effet de diminuer les coûts de fonctionnement du Parlement au profit de dépenses destinées à l'ouverture du Parlement aux citoyens. Les propositions d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 ont été adoptées par 8 voix pour et 1 voix contre.

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

Discussion et adoption des tableaux

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des tableaux, sur base de ce qui a été adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Dépenses ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Dépenses extraordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Recettes ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Prélèvements sur fonds propres

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

La discussion et l'adoption des tableaux sont closes.

Le vote de l'ensemble aura lieu à l'heure convenue.

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2019 OU CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2020 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion générale conjointe

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui a été décidé en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe de l'ajustement 2019 et de l'initial 2020 des budgets de la Commission communautaire française. La discussion générale conjointe est ouverte.

En l'absence de Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, nous nous référerons au rapport écrit.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Le budget de la Commission communautaire française pour l'exercice 2020 nous a été présenté au cours de ces dernières semaines. Il s'inscrit globalement dans la pleine continuité des politiques menées sous la précédente législature. Par rapport à l'an dernier, nous constatons de légères augmentations des moyens affectés à l'ensemble des missions. Ceux-ci ont été dégagés grâce à l'accroissement des recettes essentiellement liées au refinancement de votre institution par la Région bruxelloise à hauteur de 14 millions d'euros.

Cependant, malgré une légère majoration de l'ensemble des moyens budgétaires, nous n'avons pu dégager de ce budget aucune allocation qui viendrait témoigner des nouvelles politiques souhaitées par la majorité. En outre, aucune orientation stratégique nouvelle ne s'en dégage.

De l'aveu même de certaines ministres, le budget global de la Commission communautaire française a été réalisé assez rapidement, pour permettre aux administrations de disposer de moyens de fonctionnement pour l'an prochain. Plutôt que d'assumer des choix politiques concrets qui permettraient d'insuffler une nouvelle direction aux différentes compétences communautaires exercées, c'est plutôt un budget de subsistance auquel nous avons affaire.

Pourtant, au regard des grandes ambitions affichées dans les deux accords de majorité, à savoir celui de la Région et celui de la Commission communautaire française, nous aurions légitimement pu nous attendre à davantage de ruptures ou de renouvellements.

En effet, le fil rouge de votre déclaration-programme de juillet dernier se situait résolument sur le plan du décloisonnement institutionnel. Il s'agissait de partir des besoins réels des Bruxellois francophones afin de coordonner intelligemment les actions sur le terrain, en synergie avec les différentes entités francophones.

Malheureusement, à ce stade, nous sommes forcés de constater que le budget présenté ne traduit pas une meilleure coordination des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir compétents, pas plus qu'il ne fait état du décloisonnement annoncé dans de nombreuses matières dont les politiques sociales, de la santé, des personnes handicapées, de la formation professionnelle ou de l'accueil des primo-arrivants.

Mon collègue David Weytsman aura l'occasion de revenir sur les questions relatives à l'axe social-santé, ainsi que sur l'accueil des primo-arrivants. La politique d'aide aux personnes handicapées constitue de loin la première politique de notre institution en termes budgétaires, puisque vous lui consacrez 161 millions d'euros sur un budget total de 536 millions d'euros.

Nous devons relever qu'en l'état, le budget ne prévoit pas d'allocations spécifiques destinées à une programmation globale pour les services aux personnes handicapées. Celles-ci avaient pourtant été annoncées dans votre accord de majorité. Le secteur est bel et bien en attente d'une simplification et d'un renforcement de la transversalité en matière d'aide aux personnes handicapées. Il nous faudra encore patienter avant de voir quelles mesures concrètes seront déployées dans ce domaine. Cependant, nous nous devons de saluer certains efforts, parmi lesquels des crédits élevés destinés aux services d'accompagnement et des aides individuelles.

Avec un budget d'environ 70 millions d'euros, la formation professionnelle constitue également l'une des politiques prioritaires que notre institution doit déployer pour faire face au défi de la mise à l'emploi à Bruxelles. Ici aussi, malgré une augmentation d'environ 3 millions d'euros, nous demeurons globalement dans un continuum par rapport aux politiques entreprises précédemment, en décalage apparent avec les promesses contenues dans l'accord de majorité. La note de politique générale consacrée à cette thématique ne prétend pas le contraire, puisqu'elle précise : « Ce budget traduit le cadre budgétaire limité dans lequel la Commission communautaire française doit travailler pour le début de l'année ».

Vous annoncez d'emblée que 2020 constituera uniquement un exercice d'efficience et d'efficacité. Entre les lignes, nous comprenons qu'en vue de répondre aux ambitions de formation et de validation des compétences telles que portées par l'accord de majorité, il faudra malheureusement encore attendre.

Ainsi, alors que le fameux revenu de formation qui devait remplacer l'indemnité de formation professionnelle constituait l'une des mesures emblématiques de votre accord de majorité, il n'en est nullement question dans l'exposé de ce budget. Nous avons d'ailleurs appris que cette nouvelle politique devrait être menée par la Commission communautaire française via des crédits provenant du budget régional. Compte tenu du budget régional 2020, ceci n'est actuellement pas possible.

Il faudra donc attendre l'ajustement pour dégager les moyens budgétaires adéquats.

Je note, par ailleurs, qu'aucun chargé de projet n'a été nommé pour le projet de la cité des langues, autre ambition du Gouvernement.

Le projet le plus important en matière d'enseignement pour notre institution est bien entendu celui du réaménagement global du campus du CERIA, ainsi que la création de deux nouvelles écoles. Le retard des travaux, qui s'accumule, sur le campus du CERIA a eu une influence importante sur l'encours des engagements de la Commission communautaire française, comme l'a souligné la Cour des comptes.

Le budget des infrastructures a été augmenté de manière conséquente pour financer ce réaménagement. Il a fallu procéder à une nouvelle estimation du budget nécessaire pour la construction d'une nouvelle école à degré d'observation autonome (DOA), ainsi que pour le nouveau bâtiment de l'Institut Herlin. Elle indique qu'environ 10 millions d'euros en plus seront nécessaires par rapport à l'estimation faite pour le budget de 2019.

Nous constatons que différents manquements dans la gestion de ce dossier sont apparus sous la législature précédente. Il n'a pas beaucoup avancé. J'ai appris qu'une clause d'accélération des travaux avait été insérée dans le cahier spécial des charges en novembre dernier. J'en prends acte. J'espère que la gestion, manifestement hasardeuse, de ce dossier ne compromettra pas l'ouverture de la nouvelle école à DOA dès la rentrée de septembre 2021.

Le transport scolaire reste problématique pour certains enfants, qui subissent des trajets trop longs, malgré des efforts notables pour augmenter le nombre des circuits. Nous avons appris, lors des discussions budgétaires, qu'un audit prospectif sur ce point devrait être commandé avant la fin de l'année. Il devrait être réalisé dans un délai de six mois. Mon groupe sera attentif à ses résultats.

Nous constatons qu'un soutien constant est apporté aux opérateurs culturels de proximité. Le groupe MR estime que la culture peut, en partie, contribuer à l'émancipation individuelle que nous défendons. Nous prenons acte des différentes orientations qui visent à porter de nouveaux projets culturels ambitieux, comme la formalisation de la candidature de Bruxelles comme capitale culturelle de l'Europe, la création d'un office « culture » ou d'un guichet destiné aux artistes, en espérant que les relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce projet soient meilleures que celles de l'année passée, ainsi que la réflexion qui sera menée sur la promotion des cultures alternatives.

Nous serons évidemment attentifs à la bonne réalisation de ces projets durant toute la législature. Nous veillerons également à ce que les moyens mis à disposition des objectifs affichés puissent sortir de l'habituelle logique de saupoudrage, qui a malheureusement trop souvent caractérisé la Commission communautaire française dans les matières culturelles.

Concernant la politique des relations internationales, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mon souhait de voir renforcés les liens qui unissent notre institution avec les pays et régions francophones à travers le monde et de davantage promouvoir le français en tant que langue d'échange et de culture.

Pour ce qui concerne la proposition de Bruxelles en tant que ville hôte du sommet de la francophonie, si nous nous réjouissons que l'accord de Gouvernement ait enfin entériné une idée qui était défendue par notre groupe depuis longtemps, nous encourageons vivement le Gouvernement à être davantage proactif dans le cadre de ce dossier. S'il est évident que nous devrons, à cet égard, développer un partenariat avec d'autres institutions, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles en premier

lieu, rien ne nous empêche d'initier certaines actions. Il serait, par exemple, opportun de lancer une étude de faisabilité, afin d'établir une estimation « coût-bénéfice » de l'organisation de ce sommet. J'espère à tout le moins que quelques moyens pourront être dégagés à cette fin dans un futur proche.

Je noterai encore que, bien que la majorité ait fait de la transition durable un de ses principaux chevaux de bataille, la Commission communautaire française est étonnamment la seule entité bruxelloise n'ayant pas mis d'accent budgétaire spécifique sur cette question. Même l'accord de majorité fut peu disert à ce sujet, comme l'a épinglé à juste titre Bruxeo, la confédération représentative des entreprises à profit social bruxelloises. Votre accord de majorité prévoit uniquement de faire du CERIA un campus résilient à l'horizon 2025 et d'introduire des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de la Commission communautaire française.

À nouveau, nous observons, au niveau de l'enjeu de la transition écologique, une distorsion entre les déclarations d'intention et la concrétisation budgétaire.

Pour conclure mon intervention, je soulignerai qu'il n'était pas évident ici de commenter politiquement un budget « conservatoire » et sans « accent nouveau », pour reprendre les termes utilisés par certains membres de votre Gouvernement euxmêmes en commission.

À la Commission communautaire française aussi, Bruxelles attend! J'espère donc sincèrement que les exercices budgétaires des années futures seront davantage emprunts de choix politiques, d'orientations stratégiques et de concrétisations des objectifs convenus dans votre accord de majorité. Le débat parlementaire autour des choix budgétaires opérés retrouvera alors tout son sens

Vous avez déjà eu l'occasion de me confirmer qu'il n'y avait aucune trace dans ce budget d'une éventuelle allocation relative au financement de la mission d'agent de liaison entre entités francophones.

Mais nous sommes à quelques jours du réveillon de Noël et peut-être qu'à cette occasion, vous recevrez un présent particulier, puisque cela fait maintenant deux semaines que le principal intéressé a annoncé dans la presse qu'il vous adresserait une mystérieuse lettre. À moins qu'elle n'ait été adressée au Père Noël!

Il semble d'ailleurs que la procrastination ne soit pas l'unique apanage de votre Gouvernement, puisque le futur agent de liaison a déclaré dans la presse ce matin qu'il vous enverrait cette lettre la semaine prochaine.

En cette fin d'année, permettez-moi encore de vous adresser quelques recommandations dans le cadre de l'apprentissage de votre tâche de ministre-présidente.

Ne vous laissez pas séduire par le côté obscur de la Commission communautaire française - saupoudrage, complaisance, fabrication de postes sur mesure, etc.

Si, une seule fois, vous vous engagez sur le chemin du côté obscur, à jamais il dominera votre destin « cocofien ».

Que la force d'y résister soit avec vous!

(Sourires)

(Applaudissements)

M. David Weytsman (MR).- Je vous souhaite d'abord à toutes et tous de magnifiques fêtes de fin d'année, des moments de bonheur, de joie, de réflexion ou de calme, près de vos amis ou de vos proches, en famille. Je vous souhaite de prendre soin de ceux que vous aimez ainsi que des Bruxelloises et Bruxellois. C'est l'essence même des politiques de notre Assemblée.

Prendre soin, c'est au minimum connaître l'autre. Pourtant, les associations, les citoyens, parfois même les politiques se perdent dans notre complexité institutionnelle belge, régionale, communautaire française ou communautaire commune. Cette majorité dit vouloir rassembler et créer des ponts, mais elle nous présente trois ministres en charge de la Santé quand deux auraient pu suffire. L'histoire de nos institutions avait pourtant démontré que scinder les compétences communautaires françaises de la Santé entre deux ministres exposait à de grandes difficultés. DéFI s'en souvient. Les politiques sociales et de la santé ont un lien évident de cause à effet, et tout doit être fait pour les rapprocher.

Prendre soin des autres, c'est aussi s'assurer de pouvoir répondre à leurs besoins par tous les moyens. Les législatures passent, les budgets augmentent un peu, les ministres se plaignent toujours beaucoup... Mais depuis quinze ans, quelles évaluations des politiques menées ont-elles été mises en place ? Quelles évaluations des investissements consentis seront-elles réalisées ?

On résume souvent l'action de la Commission communautaire française aux montants alloués à telle ou telle politique, à telle ou telle association. C'est nécessaire, mais pas suffisant. Nous devons aussi avoir le courage de nous interroger sur la manière dont les budgets sont utilisés.

Vu les enjeux auxquels fait face la Région, nous devons être plus innovants. L'innovation doit être sociale, et le MR vous soutiendra dans cette voie, mais elle doit aussi s'exercer dans votre capacité à financer ses politiques autrement. De nombreuses solutions sont trop souvent mises de côté, du partenariat avec les communes aux financements de la Commission européenne ou de la Banque européenne d'investissement (BEI), en passant - n'en déplaise à certains - par de véritables partenariats public-privé (PPP), qui permettraient incontestablement d'investir davantage qu'aujourd'hui.

Le carcan budgétaire dont certains se plaignent est avant tout un carcan idéologique.

Dans de nombreux pays, les entreprises privées jouent un rôle social important. Je suis convaincu qu'un grand nombre d'entreprises de toute taille et de commerçants souhaitent aussi prendre soin de notre ville et de ses habitants.

Prendre soin de la santé des Bruxellois est une des missions de nos politiques communautaires. Nous nous réjouissons des soutiens supplémentaires aux services ambulatoires. C'est une étape nécessaire vers une politique de santé bruxelloise enfin plus intégrée, organisée et décloisonnée.

Nous regrettons que le temps du budget ne vous ait pas permis de nous présenter vos nouvelles ambitions en ce qui concerne la promotion de la santé.

Mais, surtout, comment pourrions-nous accepter la baisse que nous constatons du programme de soutien à la politique de la santé ?

Même si notre Région compte parmi celles qui offrent un des meilleurs services de soins de santé au monde, il est possible de faire nettement mieux pour la santé de nos concitoyens. Cela s'applique en particulier aux 40 % de familles monoparentales qui reportent leurs soins de santé pour des raisons financières et pour lesquelles votre budget ne témoigne pas d'un accompagnement renforcé.

Nous pourrions également faire mieux pour les femmes atteintes d'un cancer du sein. Cette maladie touchait une femme sur quinze il y a 30 ans, une sur onze il y a 10 ans et affecte actuellement une femme sur huit. Bien que la mortalité liée à cette maladie diminue constamment à Bruxelles depuis les années 90, l'incidence est, elle, en constante augmentation depuis des décennies. Or ce ne peut être une fatalité. La fatalité est, à mes yeux, l'expression d'un manque de volonté.

Mon groupe s'oppose donc aux diminutions budgétaires que nous constatons pour le dépistage du cancer colorectal et du sein. Il faudrait, au contraire, améliorer l'information à ce sujet et faire de ces thématiques une priorité au sein d'une conférence interministérielle (CIM) qui doit rapidement se réunir car, hélas, la Belgique atteint de bien tristes records en ces matières.

Il faut, en outre, améliorer la politique de santé car, à Bruxelles, près de 30 % des travailleurs sont exposés à un excès de stress au travail, tandis que 7 % souffrent d'épuisement professionnel. Quel budget sera-t-il consacré à ces pathologies ?

Il faut également prendre soin des jeunes Bruxellois. En effet, les taux de couverture vaccinale ou de dépistage des enfants bruxellois sont systématiquement inférieurs à ceux des deux autres Régions de Belgique. Or, aucun budget n'est prévu pour renforcer les campagnes de dépistage et de sensibilisation.

Certaines villes de par le monde se sont fixé des objectifs clairs à propos du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dès 2030. Bruxelles ne devrait-elle pas se doter d'un objectif similaire?

Nous pouvons également faire nettement mieux pour ne pas laisser de côté celles et ceux qui sombrent dans les assuétudes. Les salles de consommation à moindre risque doivent certes être maintenues. Elles viennent compléter des politiques de prévention, d'information, d'accompagnement médical et de répression de la criminalité. Mais ce dispositif justifié, pragmatique, humain ne sera jamais la réponse suffisante pour aider ces personnes à sortir des grandes dépendances.

Parce que les souffrances ne sont pas que d'ordre physique, mon groupe soutient la hausse du budget du secteur de la santé mentale. De nombreuses mesures ont été annoncées, dont un renforcement des équipes, des dépistages précoces et des agréments.

Mais une question reste cependant en suspens : face à l'explosion des demandes de prise en charge des patients et des familles en souffrance, toutes ces mesures sont-elles réellement suffisantes ? Comment identifierez-vous les besoins prioritaires ? Oserez-vous envisager des solutions alternatives par rapport aux modalités d'accompagnement classiques ?

Prendre soin de tous les Bruxellois implique en particulier de répondre aux besoins des plus vulnérables et dépendants d'entre eux. À Bruxelles, il y a dix ans, la liste des grandes dépendances reprenait 180 personnes. Aujourd'hui, il se dit que 350 personnes se trouvent dans une telle situation et attendent encore une place. Selon les familles et les experts, leur nombre serait nettement plus important. Nous plaidons depuis des années pour l'établissement d'un cadastre. Pourquoi ne pas le réaliser?

La seule certitude dont nous disposons actuellement - tant dans la majorité que dans l'opposition - est, hélas, que certains Bruxellois sont totalement oubliés, car ils n'entrent dans aucune des trois catégories qui continuent de définir le secteur. Nous savons également que le manque de structures de prise en charge à Bruxelles impose aux familles de rechercher des places en dehors de nos frontières régionales. Votre budget ne témoigne d'aucune nouvelle ambition pour 2020.

Prendre soin des personnes, leur venir en aide, c'est l'une des missions de notre institution. Ce Collège veut aider davantage les citoyens pris dans une spirale de difficultés financières. Le MR soutient votre volonté de renforcer la médiation de dettes. Mais vous ne nous avez fourni aucune garantie de votre ambition en ce qui concerne le poste de l'hébergement dont l'action doit être renforcée, en collaboration avec les centres d'action sociale globale (CASG), les services de médiation de dettes et ceux de santé mentale. Nous ne pouvons nous contenter d'un soutien à la création d'une maison d'accueil, certes éminemment nécessaire, mais déjà largement annoncée et financée par vos prédécesseurs !

Prendre soin des plus fragiles, c'est aussi soutenir celles et ceux qui les aident, parfois jusqu'à l'épuisement. En Région bruxelloise, 15 % des jeunes de moins de dix-huit ans sont des aidants proches. Quelque 10 % de tous les Bruxellois passent plusieurs heures par semaine à s'occuper d'un proche souffrant de maladie, d'un handicap ou étant tout simplement dépendant. Et le tournant générationnel que connaît toute l'Europe ne fera que renforcer cette tendance. À Bruxelles, en 2040, près de 40 % des personnes âgées seront en situation de dépendance.

Mme Fremault avait largement balisé l'action à mener. Le budget 2019 semblait, enfin, faire des aidants proches une priorité. Toutefois, le budget que vous avez établi pour 2020 ne témoigne d'aucune nouvelle ambition à ce niveau. En commission, le ministre a même reconnu que les soutiens étaient insuffisants.

Lorsque les ressources du secteur public semblent à ce point limitées, il faut à nouveau se montrer innovants et conclure des partenariats avec des associations qui prennent les devants, avec des communes qui ont décidé (comme la Ville de Bruxelles, à notre initiative) d'en faire une priorité, avec les écoles, qui doivent être sensibilisées et aidées, ainsi qu'avec les employeurs publics et privés, qui sont en mesure de comprendre les tensions associées à la difficulté de concilier soins dispensés aux proches et responsabilité professionnelle.

À mes amis de la majorité, je voudrais dire que créer une commission de l'égalité des chances et des droits des femmes est une initiative particulièrement louable. Prévoir des budgets innovants dans un champ d'action qui concerne principalement les femmes, tel que le secteur des aidantes proches, c'est encore mieux.

Prendre soin, c'est aussi offrir chaque jour aux enfants un accompagnement vers l'âge adulte, les aider à opérer, dès le plus jeune âge, des choix éclairés qui favorisent l'épanouissement de leur vie relationnelle ainsi que le respect de soi et d'autrui. Vous aurez dès lors compris que nous vous soutenons dans vos ambitions en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Le budget aurait dû être le moment d'examiner les politiques que vous envisagez de mener afin de lutter contre toutes les violences (intrafamiliales, conjugales ou post-conjugales) faites aux femmes. Je suis convaincu que vous avez ressenti l'émotion et l'urgence observées dans notre ville-région et dans le monde entier quand ces questions sont abordées.

Je ne sais pas si vous percevez à quel point, pour un homme comme moi - que certaines considèrent peut-être comme naïf -, cet appel a brisé la chaîne du silence. Ces chiffres de féminicides d'ici ou d'ailleurs et ces réactions en chaîne qui dénoncent tout autant de dysfonctionnements, ont provoqué une réelle prise de conscience, voire un électrochoc.

Tous les membres de la société, quel que soit leur genre, doivent aujourd'hui être en attente de mesures fortes que nous ne pourrons prendre qu'ensemble : Régions, Communautés et pouvoir fédéral. J'aurais souhaité que le budget soit le moment de comprendre vos ambitions en la matière. Ce ne fut pas le cas.

Prendre soin de tous les Bruxellois, c'est aussi offrir des conditions d'accueil à celles et ceux qui nous rejoignent. C'est assurer qu'ils soient en capacité de participer au plus vite aux développements économique, social et culturel de notre ville-région. Les hésitations idéologiques autour du parcours d'intégration obligatoire, les diminutions budgétaires de 2019, alors même que Bruxelles manque encore de places disponibles, le manque de clarté en 2020 sur les sources de financement entre nos institutions communautaires ne nous rassurent pas sur vos ambitions. Pourtant, ces politiques sont éminemment sociales.

Mme la ministre-présidente, je vous rappelais, lors de votre déclaration de politique, que notre institution doit prendre soin de ses aînés. Dans toutes les familles bruxelloises se pose la question difficile du maintien à domicile ou du logement collectif. Les enjeux sont fondamentaux, c'est un choix de société. L'allongement de la vie n'a de sens que si elle est respectée et vécue dignement.

Si nous regrettons la timidité des budgets alloués à l'aide aux personnes âgées maltraitées, si nous craignons votre manque de capacité à soutenir la création de places dans les maisons de repos et de soins, notamment en simplifiant les procédures d'agrément, en permettant aux secteurs public et privé de travailler plus largement ensemble, nous nous réjouissons par contre sincèrement de l'augmentation importante que vous accordez aux services d'aide et de soins à domicile.

Ces derniers mois, en tant que président d'une de nos commissions, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux Bruxellois directement concernés par les décisions que l'on prend ou que l'on ne prend pas, par des budgets que l'on attribue ou non, par des priorités que l'on s'impose ou non. Mon action libérale, notre action réformatrice s'inscrivent dans la conviction profonde que l'on ne peut laisser personne, aucune Bruxelloise, aucun Bruxellois, de côté. Une ambition confrontée aux limites réelles de l'action publique et des réalités budgétaires.

Nous sommes cependant convaincus que les solutions passeront aussi, incontestablement, par l'innovation sociale, par l'innovation de financement, par notre capacité à pouvoir mobiliser tous les acteurs publics et privés de notre société. Je souhaite que votre prochain budget tienne compte aussi de cette réalité. Il pourra alors davantage, selon moi, prendre soin de toutes les Bruxelloises et de tous les Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. Jamal Ikazban (PS).- Avant d'aborder nos priorités budgétaires, je souhaite rendre hommage à l'ensemble des associations et organismes qui travaillent dans le giron de la Commission communautaire française pour rendre des services de proximité aux francophones de Bruxelles. Je rappelle que la Commission communautaire française soutient près de 3.000 associations. Les esprits chagrins pourraient y voir une forme de saupoudrage. Pour notre part, nous saluons le dynamisme du tissu associatif bruxellois et le service de qualité rendu au quotidien, par des milliers de travailleuses et travailleurs, aux Bruxelloises et Bruxellois, plus particulièrement aux plus fragilisés.

C.R. N° 10 (2019-2020)

Je songe aux personnes âgées ou dépendantes, qui peuvent bénéficier d'une aide à domicile ou d'une ligne d'écoute qui leur est dédiée si elles sont victimes de maltraitance.

Je pense à toutes les associations et aux familles qui s'investissent pour permettre aux personnes handicapées de vivre dignement, à celles qui œuvrent chaque jour à l'inclusion des personnes handicapées ainsi qu'aux aidants proches qui auront bientôt leur statut.

Je pense aussi aux personnes malades qui peuvent bénéficier de soins de santé accessibles et de qualité dans une maison médicale ou un service de santé mentale.

Citons les personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie sexuelle, affective ou familiale et qui peuvent se rendre dans un centre de planning familial pour recevoir gratuitement le soutien d'une équipe multidisciplinaire.

Je pense encore aux personnes dépendantes qui peuvent se rendre gratuitement dans un service actif dans le domaine de la toxicomanie, qui les écoutera sans jugement et leur proposera un accompagnement personnalisé.

Parlons aussi des services de médiation de dettes, qui proposent gratuitement un accueil et des conseils pour sortir du surendettement les personnes qui ne savent plus répondre à leurs créanciers.

Les différentes formes de logement accompagné offrent une solution de logement transitoire aux personnes en difficulté et leur permettent de s'en sortir. Les primo-arrivants seront accompagnés dans leurs démarches et aidés dans leur apprentissage du français par un des bureaux d'accueil soutenus par la Commission communautaire française.

Enfin, je pense aux écoles supérieures, aux établissements d'enseignement secondaire ou spécialisé et au panel de formations professionnelles proposées notamment par Bruxelles Formation. La Commission communautaire française, c'est tout ce que je viens d'évoquer et bien plus encore. Une institution petite par sa taille, mais immense de par son rôle social.

Oui, nous en sommes convaincus : le travail de proximité et notre capacité de protéger les Bruxelloises et les Bruxellois face à des épreuves telles que la maladie, la violence, la pauvreté et l'exclusion sont, bien sûr, des questions de conviction et de respect de la dignité humaine, mais aussi de crédibilité de l'action politique. Ce sont donc des remparts contre le repli et la montée de l'extrême droite.

C'est aussi pour cela que nous devons saluer, à chaque exercice qui le permet, notre capacité de poursuivre et d'intensifier nos politiques dans des domaines cruciaux tels que la promotion de la santé, l'action sociale, la politique familiale, l'aide aux personnes handicapées, le sport, la formation et la culture. Ces domaines ont tous une dimension éminemment émancipatrice.

Mme Delphine Chabbert (PS).- J'ajouterai que nous avons encore des marges de progression pour travailler mieux, de manière plus efficace et plus transversale, par exemple en intégrant davantage nos politiques sociales et de santé, d'emploi et de formation, ou en évaluant systématiquement l'impact de nos décisions sur la pauvreté. Nous avons déjà évoqué cette culture de l'évaluation lors de nos discussions sur votre déclaration de politique générale.

En outre, nous devons impérativement prendre à bras-lecorps la question de la simplification des processus administratifs et celle de l'automatisation de certains droits pour les bénéficiaires. Nous savons en effet combien il est difficile de conserver sa motivation pour des missions aussi essentielles lorsqu'une part trop importante du travail est consacrée à des tâches administratives. Même si celles-ci sont nécessaires à la gestion publique, il faudra peut-être en évaluer la pertinence au regard de ce qu'elles impliquent quotidiennement pour les associations, les travailleurs et les travailleuses.

Il s'agit aussi, ce faisant, de lutter contre le non-recours aux droits, dont nous savons qu'il est un facteur aggravant de la précarité. De nombreuses recommandations ont été formulées lors du Jeudi de l'hémicycle consacré à cette problématique, auxquelles il faudra donner suite. Vous pouvez compter sur nous pour y être attentifs.

En ce qui concerne plus particulièrement la pauvreté infantile, le dernier rapport de la Fondation Roi Baudouin sur le taux de déprivation des enfants en Belgique cite des chiffres alarmants, en particulier pour notre Région. Cette étude repose sur dixsept critères européens : manger des fruits et légumes chaque jour, avoir au moins deux paires de chaussures à sa taille, pouvoir recevoir des enfants à la maison, etc. Si l'enfant ne répond pas à trois de ces critères au moins, il est considéré en déprivation. L'indicateur de déprivation européen permet de mesurer l'exclusion sociale d'une manière plus large qu'exclusivement monétaire.

Nous avons dernièrement appris du ministre qu'à partir de 2020, une série d'indicateurs techniques seraient plus précis à l'échelle de la Région, ce qui nous permettra d'avoir une vision plus claire de l'évolution de la pauvreté infantile sur notre territoire.

Une telle évolution nous semble essentielle et nous la suivrons de près. Dès lors que le taux de déprivation des enfants n'est pas homogène en Région bruxelloise, cette connaissance plus fine sera utile à la programmation des services de soins et de santé de première ligne et au développement des contrats social-santé locaux. Ce processus est à élaborer en concertation avec les CPAS, mais aussi avec les communes, le secteur associatif et les habitants, comme le prévoit l'accord de majorité de la Commission communautaire commune.

Pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, il est nécessaire d'investir dans l'accès de tous les enfants à des services de qualité dès le plus jeune âge. Car c'est dans les premières années de l'enfance que les choses vont se jouer. D'ailleurs, on parle souvent des « 1.000 premiers jours ». Il est de notre responsabilité d'offrir à chaque enfant des services adaptés pour répondre aux besoins dans cette période cruciale.

Nous tenons particulièrement à saluer le travail réalisé par une asbl telle que Badje, principalement tournée vers des publics en grande difficulté. Elle a travaillé à une meilleure accessibilité et une plus grande qualité des milieux d'accueil pour tous les enfants, surtout ceux en situation de pauvreté.

D'autre part, il est essentiel de déployer un accès universel et inconditionnel aux services de santé, notamment par le déploiement de la ligne 05. Celle-ci doit permettre de couvrir 100 % de la population présente sur le territoire, indépendamment du statut administratif des personnes exclues. En effet, il est acquis que la situation sociale des personnes et leur état de santé sont souvent liés. En commission comme en séance plénière, nous avons beaucoup parlé des déterminants sociaux de la santé. Nous devons poursuivre cette analyse et chercher des réponses, en adoptant notamment une approche transversale et multidisciplinaire.

Le groupe socialiste soutiendra toutes les initiatives que le Collège prendra pour apporter sa contribution à la lutte contre la pauvreté infantile.

La Commission communautaire française devra apporter sa petite pierre à l'édifice d'un plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. À cet égard, le secteur des maisons médicales joue un rôle essentiel dans l'accès aux soins des Bruxelloises et Bruxellois. Ces pôles multidisciplinaires sont des éléments importants, dans la mise en œuvre des ambitions de la présente majorité, pour créer un maillage de santé dans tous les quartiers de notre Région. Ils sont des acteurs innovants et incontournables qu'il faut promouvoir et installer dans les quartiers fragilisés. Nous nous réjouissons qu'une nouvelle maison médicale ait été agréée. Nous ferons le lien avec les fameux 1.000 premiers jours dans la vie d'un enfant - nous avons dit qu'ils étaient importants - en insistant sur l'accompagnement postnatal et périnatal des mamans en grande difficulté. Les maisons médicales sont un outil indispensable dans ce domaine.

Nous saluons l'objectif annoncé d'aboutir à un seul plan socialsanté bruxellois et d'articuler le Plan de Promotion de la santé et le Plan santé bruxellois entre eux, de manière à définir une politique intégrée et régionale de la santé. Dans ce cadre, il sera essentiel d'établir un lien entre la promotion de la santé, la réduction des risques et les services ambulatoires. Et pour que cette approche transversale et intégrée soit effective, nous serons attentifs à ce qu'elle soit traduite dans des actions concrètes.

Nous soulignons l'affectation de moyens pour renforcer le personnel du service, permettant ainsi l'amélioration continue du plan et du dispositif, et leur intégration dans un plan social-santé intégré.

Une telle action transversale prend tout son sens dans le domaine de la santé mentale. Une récente étude de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale recommande d'articuler cette politique avec celles du réseau social, de l'emploi et du logement. En effet, ces trois domaines participent à améliorer, à déclencher, voire à aggraver les problèmes de santé mentale. Une telle approche implique de travailler en synergie avec la Commission communautaire commune et la Région bruxelloise.

Toujours dans le cadre de l'action sociale, les maisons d'accueil ont vu aussi, sous la législature précédente, leurs missions renforcées dans plusieurs domaines, cela à leur demande. Citons le logement accompagné et le soutien à la parentalité, mais également l'accompagnement des victimes de violence conjugale. C'était une priorité pour mon groupe.

Chaque maison d'accueil, en plus de son agrément de base, s'est donc vu attribuer un agrément spécifique pour l'une de ses missions complémentaires, dont les enjeux sont évidemment essentiels à nos yeux. Il revient à la présente législature de garantir et soutenir ce projet. Nous soutiendrons également l'idée de généraliser les conventions partenariales entre les maisons d'accueil et les CPAS pour la collaboration et la prise en charge.

Enfin, nous saluons le fait que le Gouvernement renforce son soutien aux services agréés en médiation de dettes de la Commission communautaire française. Ceux-ci jouent un rôle capital pour de nombreux Bruxellois et Bruxelloises. Les délais d'attente pour les personnes en situation de surendettement ne cessent d'augmenter. Or le surendettement crée une spirale négative touchant la dignité des personnes, et il est extrêmement difficile de s'en sortir seul. Dès lors, l'augmentation budgétaire du cadre agréé finançant des postes d'assistants sociaux et de juristes donnera une respiration à ces services débordés par des demandes dont le nombre ne cesse de croître.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Jamal Ikazban (PS).- L'Enseignement et la Formation professionnelle sont de solides piliers sur lesquels s'appuie la clé de voûte de l'accomplissement individuel de tout un chacun : l'emploi. Le budget de la formation professionnelle connaît cette année une hausse d'un peu plus de 2,82 millions d'euros, ce qui représente quand même 4,2 %.

La mise en place rapide du revenu de formation est une priorité. Nous espérons pouvoir la saluer lors du prochain budget.

Néanmoins, lorsque je regarde en arrière, je constate que le Collège s'est résolument engagé, avec la Région de Bruxelles-Capitale, sur la voie de la lutte contre le chômage des jeunes, par le programme garantie jeunes commun aux deux entités.

Des moyens considérables ont été mis en œuvre et l'audace a fini par payer puisque le chômage, surtout des jeunes, diminue à Bruxelles. Nous soulignons à cet égard le travail accompli par le Gouvernement précédent et appelons de nos vœux une poursuite sur la même lancée pendant les cinq années à venir.

Cette législature inscrira également dans la durée plusieurs engagements majeurs auxquels mon groupe et moi-même sommes grandement attachés.

Sur le plan de la méthode, l'action de ce Gouvernement se caractérisera par la concertation, la maturité et la confiance entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale, et donc avec nos partenaires néerlandophones, bien évidemment, mais également avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je pense à la stratégie qualification-emploi qui prévoira une plus grande intégration entre les outils régionaux et la Commission communautaire française, mais également entre les acteurs publics de la formation et ceux de la formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Les alliances scellées par les futurs accords sectoriels permettront la mise en place de cinq nouveaux pôles emploi-formation : aux quatre prévus consacrés à la logistique, à l'industrie technologique, à la construction et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) viendra s'ajouter un petit cinquième consacré à l'alimentation durable et à l'HORECA.

Toujours au niveau des convergences entre la formation, l'emploi et l'enseignement, nous tenons à féliciter le Gouvernement pour son ambition de transformer le CERIA, carte de visite de la Commission communautaire française, en un véritable campus résilient.

Un mécanisme de validation des compétences dans les métiers de l'environnement verra enfin le jour. Il représentera la contribution de la Commission communautaire française à l'édifice des alliances emploi-environnement (AEE).

Pour la suite, nous souhaitons vous soutenir dans l'extension des mesures de gratuité dans l'enseignement de la Commission communautaire française, comme le pack scolaire, afin de lutter contre les inégalités dans l'enseignement.

Dans un registre similaire, nous nous félicitons de la place centrale que ce Gouvernement accorde à la prise en charge de ces publics invisibles, dont on oublie parfois l'existence, tandis qu'ils sombrent dans l'isolement et le désarroi. Je veux bien entendu parler des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (not in education, employment or training, NEET), et dont nous perdons totalement la trace.

Ce Gouvernement a décidé de prouver qu'il ne faut laisser personne au bord du chemin, car personne n'est inutile, ni inem-

C.R. N° 10 (2019-2020)

ployable! C'est la marque forte d'une majorité progressiste que nous soutiendrons avec fierté, mon groupe et moi-même. Nous accueillons avec soulagement le fait que les moyens dédiés aux organismes d'insertion socioprofessionnelle seront stabilisés et renforcés.

Une réponse structurée aux besoins de formation des travailleurs sous contrat article 60 leur sera enfin donnée, qui renforcera les chances de réinsertion de ce public fragilisé sur le marché de l'emploi.

Parmi les usagers aidés par les centres publics d'action sociale (CPAS) figurent de nombreux anciens détenus, qui seront les destinataires du plan prison visant une meilleure réinsertion de ceux qui ont payé leur dette à la société et qui veulent s'y faire une place, notamment par le biais d'un emploi.

Avant cette sortie de prison, la vie des détenus soulève de nombreuses critiques sur le plan du respect de leurs droits et de leurs besoins fondamentaux. Je relisais avec intérêt combien le quotidien carcéral est un temps perdu pour l'existence. Il met en outre les détenus au défi de survivre physiquement et psychiquement dans un contexte d'isolement à tous les niveaux.

Dès lors, nous tenons à saluer l'engagement de ce Gouvernement à soutenir l'extension de l'accès à la culture. Cette dernière doit sortir des théâtres et des institutions culturelles pour gagner les prisons, les crèches, les CPAS, les maisons de repos et les logements sociaux. La culture doit être un vecteur d'émancipation pour toutes et tous, indépendamment des classes sociales et de la condition de fortune.

Le colloque organisé au Parlement lundi dernier sur le « *handistreaming* », soit la prise en considération de la dimension du handicap dans toutes les politiques, a également mis en évidence la nécessité d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux festivals et autres événements.

Nous appuyons évidemment cette revendication. Vous pourrez également compter sur le soutien du groupe PS dans vos efforts et démarches auprès des autres niveaux de pouvoir en vue d'obtenir l'organisation d'un sommet de la francophonie à Bruxelles.

Il importe aussi de conjuguer nos efforts pour éradiquer la violence faite aux femmes. De très nombreuses femmes et hommes étaient mobilisés dernièrement pour réclamer des mesures fortes en la matière. Réjouissons-nous de la création d'une conférence interministérielle (CIM) sur cette question, portée avec succès au Comité de concertation par les Gouvernements bruxellois et wallon.

En ce qui concerne les droits des femmes, nous savons combien les centres de planning familial jouent un rôle important. Nous saluons le budget supplémentaire permettant de rencontrer les demandes d'extension de cadre pour 2020.

Nous partageons évidemment l'ambition du Collège de soutenir les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en visant une amélioration tant qualitative que quantitative. Parmi d'autres fonctions essentielles, l'EVRAS joue un rôle primordial dans la prévention et la sensibilisation aux violences faites aux femmes.

La Commission communautaire française doit poursuivre sur la voie de politiques inclusives participant à l'égalité entre les citoyens, porteuses d'émancipation et créatrices de lien social. La culture en est une, le sport en est une autre. Nous soutiendrons obstinément ces loisirs et pratiques et y renforcerons l'accès.

Dans le même registre du mieux vivre, mieux être et mieux faire ensemble, je me dois de citer la politique de cohésion sociale. Rappelons l'importance de la réforme votée sous la précédente législature pour inscrire progressivement les opérateurs dans la durée, en sortant d'une logique d'appels à projets pour les soumettre à un régime d'agrément. En attendant sa mise en œuvre, nous notons avec satisfaction que la continuité des projets est assurée grâce à la stabilisation des budgets et à la prolongation des conventions.

Mes chers collègues, je conclurai par quelques questions plus transversales.

Tout d'abord, avec mon groupe, nous appelons de nos vœux une politique des personnes handicapées qui devienne un enjeu transversal à l'ensemble de nos politiques. Dans cette optique, le décret relatif au « handistreaming » sera un outil de choix pour promouvoir, à tous les niveaux de pouvoir et sur l'ensemble du territoire bruxellois, un autre regard sur la personne handicapée dans le cadre des politiques menées jusqu'ici.

Nous saluons également l'intention affirmée de travailler à l'adoption de nouveaux arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion, ainsi que l'arrivée de nouveaux moyens consacrés aux services d'accompagnement qui mettent en œuvre les objectifs dudit décret, en apportant aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, en d'autres termes, une alternative à la vie en institution.

Nous partageons vivement les priorités énoncées par le Collège de mieux soutenir et accompagner les personnes atteintes du trouble du spectre autistique et de la grande dépendance. Nous savons que le ministre est à l'écoute d'un secteur qui a vu les années passer sans avancée significative en termes d'encadrement des personnes autistes ou de soutien à leurs proches.

Forts de nos rencontres avec diverses associations, nous avions voulu donner au Gouvernement une feuille de route reprenant la résolution votée à l'unanimité sous l'ancienne législature, qui brosse l'ensemble des réformes à entreprendre au niveau du dépistage précoce, de l'évolution nécessaire des pratiques, des normes d'encadrement adaptées et du soutien aux proches.

Nous suivrons de près les résultats du cadastre de l'offre et de l'étude des besoins que la Commission communautaire française va lancer avec la Commission communautaire commune en 2020. De manière plus large, l'amélioration et la concrétisation effective du plan transversal autisme doivent également figurer à l'agenda. Nous espérons pouvoir contribuer à cette réflexion au niveau du Parlement.

Enfin, bien que des solutions réellement structurelles restent à trouver, notamment pour les personnes handicapées, nous suivrons de près l'évolution de l'audit à réaliser dans le domaine du transport scolaire.

La Commission communautaire française fait face à un défi budgétaire constant. Le point le plus remarquable de ce budget 2020 réside dans l'augmentation de 14 millions d'euros de la dotation régionale à la Commission communautaire française. Malgré un contexte budgétaire très difficile, la solidarité que la Région manifeste à l'égard des politiques à mener par les Commissions communautaires doit être soulignée. Nous défendons, à l'instar de l'ensemble des entités fédérées et fédérale, un assouplissement de la clause d'investissement. Il devrait permettre d'immuniser une série de dépenses d'investissement dans les écoles, les crèches ou les infrastructures d'aide aux personnes handicapées pour répondre à la croissance démographique et aux besoins croissants de la population bruxelloise.

Les règles actuelles sont absurdes, car elles obligent les pouvoirs publics à imputer sur une seule année des investissements parfois lourds, alors que les entreprises privées ne doivent pas le faire. La responsabilité collective de répondre aux besoins des générations futures, ce sont pourtant les pouvoirs publics qui la portent.

Ce budget et chacune de ses lignes nous rappellent également que la Commission communautaire française est une institution qui fait le choix de la solidarité, de l'ouverture et de la tolérance. Comme je l'ai dit, la Commission communautaire française est une institution qui a dans son ADN l'ambition de ne laisser personne au bord du chemin et de garantir à chacune et chacun le respect de sa dignité humaine. Pour le groupe socialiste, c'est un élément fondamental.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Petya Obolensky (PTB).- Pour commencer mon speech, j'ai cherché une citation spirituelle ou quelque chose de rigolo sur l'esprit de Noël, mais, désolé, il n'y a pas moyen d'en trouver.

Le groupe PTB aimerait parfois vous exprimer autre chose que des critiques, mais comment faire? Un collègue nous reprochait de toujours taper sur la même enclume. Tant que vous continuerez à faire la même politique, peu importe la dernière couche de peinture verte, bleue, jaune ou orange, nous ne continuerons pas seulement à taper sur l'enclume, mais martèlerons carrément notre message au burin, n'en déplaise à certains!

D'un côté, en appliquant des politiques d'austérité, on crée la pauvreté. De l'autre, on se donne bonne conscience en distribuant quelques miettes. Et, surtout, on ne va pas activer l'argent où il se trouve.

Conséquence, une fois de plus, le gouffre est béant entre les intentions exprimées dans les déclarations politiques en juillet puis en octobre, les grandes déclarations d'intention, et les moyens financiers mis en œuvre, probablement encore plus qu'ailleurs en Commission communautaire française où il faut se débrouiller avec des bouts de ficelles. Le budget reste globalement le même, donc il y a stagnation; vous donnez d'une main ce que vous reprenez de l'autre. On redistribue les cartes du jeu tout en sachant qu'il y aura toujours des perdants.

Car oui, chers collègues, c'est aussi aux moyens mis en œuvre pour s'occuper des plus fragiles qu'on mesure l'état d'une société. Or, de quoi parlons-nous ici, en Commission communautaire française, au-delà des grands discours? D'une somme de 500 euros à dépenser par an et par personne. Cinq cents euros: des cacahuètes, un sparadrap sur une plaie béante! Car Bruxelles est à la fois l'une des villes d'Europe qui produit le plus de richesses par habitant et une ville où un enfant sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

Dans votre accord de Gouvernement, vous insistiez sur l'importance de partir des besoins. Or, vous faites tout l'inverse. Pourtant, ici, nous sommes au plus près des personnes, sur des sujets très importants pour le quotidien des gens : la santé, la santé mentale, l'enseignement, les crèches, l'accueil des personnes avec un handicap, l'accès à la culture et au sport.

Nous sommes les témoins d'une guerre entre les plus pauvres, montés les uns contre les autres dans un contexte de pénurie et de concurrence. Je me dois de sourire en me souvenant d'un parlementaire qui déclarait, la semaine passée, que c'était mon parti qui dressait les gens les uns contre les autres. Le coupable est bel et bien la politique de pénurie et de concurrence!

À chaque besoin social, on répond par des subsides limités à l'avance et insuffisants, et pour lesquels nous mettons en concurrence le secteur associatif. Quelque 65 % des moyens de la Commission communautaire française sont réservés à des subsides pour le secteur associatif. Savez-vous ce que cela représente pour les travailleurs sociaux du terrain, ceux qui doivent trimer avec des bouts de ficelles parce que vous n'osez pas aller chercher les moyens là où ils se trouvent ?

J'ai travaillé près de dix ans dans le secteur associatif à Schaerbeek, puis à Watermael-Boitsfort. Je me souviens du long combat d'un groupe d'adolescents du quartier des Trois Tilleuls, qui était le deuxième quartier le plus dense en logements sociaux de la Région. Ces jeunes souhaitaient simplement obtenir un terrain multisports. Après plusieurs rencontres à tous les niveaux de pouvoir, la remise d'un dossier de subsides, après deux années d'efforts, ils finirent par apprendre qu'ils étaient mis en concurrence avec plusieurs autres communes et que le projet qui emporterait la mise serait celui dont le dossier était le « meilleur » !

C'est un exemple vécu, et il en va ainsi dans tous les domaines. Est-ce le type de société que nous souhaitons ? L'enjeu est important et nous devons y faire face en tant que décideurs politiques.

On pourrait aussi étudier à quel point ce mode de fonctionnement favorise les pratiques clientélistes, ces petits « coups de main » entre amis. Certains ont d'ailleurs érigé ces pratiques en système.

Comme le disait ma collègue et camarade Stéphanie Koplowicz, de trop nombreuses associations perçoivent des subsides ponctuels, à chaque fois renouvelables et sources de stress permanent, alors que ces associations sont présentes sur le terrain depuis des lustres et ont prouvé qu'elles y faisaient du très bon travail.

Ce système de financement par projet est tellement absurde qu'il a donné naissance à une fonction parmi les plus inimaginables, celle de « subsidiologue ». Cela revient à engager des personnes dont le salaire est subsidié et dont l'emploi consiste à rechercher de nouveaux ... subsides ! On croirait à une plaisanterie si ce n'était pas si triste, compte tenu de la situation sociale à Bruxelles.

Il est temps de passer à un mode de financement structurel. Il est temps de dire qu'on ne peut pas mener une vraie politique progressiste dans ces conditions, dans ce cadre d'austérité européenne, dans ce cadre d'un État qui organise les impôts, les dépenses et la concurrence entre les Régions et les travailleurs, en fonction des besoins des gros acteurs du marché.

C'est tout la logique qu'il faut inverser : partir des besoins et aller chercher l'argent nécessaire, et non pas, en fonction des budgets, aller saupoudrer par-ci par-là, comme un marchand de beignets des Plaisirs d'hiver.

Il est temps de soutenir les forces qui osent s'opposer à cette logique, et d'entraîner les gens dans le combat pour sortir de ce cadre, plutôt que de leur dire : « Laissez faire les professionnels que nous sommes. », et d'aller renégocier les marges avec vos alliés du MR.

À propos des négociations avec l'Union européenne, Madame la ministre-présidente, vous disiez dans l'exposé introductif du budget : « En dépit des contraintes budgétaires, le Collège a décidé de mettre en œuvre des investissements et de demander à l'Europe leur neutralisation. ». Dont acte. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous rappeler que tous, ici, vous avez voté aux moments décisifs les grands traités d'austérité qui nous

étranglent, ni que vos familles politiques sont très bien représentées dans ces instances. Ce serait trop facile.

Vous parlez sans cesse de cette « clause de flexibilité » à aller discuter avec l'Union européenne. Mais concrètement, comment allez-vous faire ? Quel est votre projet ? Quelle est votre stratégie ? Consiste-t-elle à aller frapper à la porte de Charles Michel et à lui demander quelques moyens supplémentaires ? Et si l'Europe dit « non », que comptez-vous faire ?

La question fondamentale pour les années et décennies à venir est la suivante : où va-t-on chercher les moyens pour financer nos politiques ? Car la situation est gravissime. Tout droit, c'est la route que nous avons empruntée pendant trente ans, Monsieur Clerfayt. Une route vers plus de marché et le long de laquelle on a abandonné de plus en plus de gens à leur sort. C'est la voie de la richesse privée et de la pauvreté publique qui, en Commission communautaire française, se ressent de manière encore plus dramatique qu'ailleurs. C'est, soyons clairs, une voie sans issue. C'est la voie néolibérale.

Parlons maintenant de la santé. Une des manifestations de la pauvreté à Bruxelles est la difficulté, pour de plus en plus d'habitants, de se soigner correctement. Un chiffre en dit long : 22,5 % des Bruxellois, soit 270.000 personnes, reportent leurs soins de santé pour des raisons financières. C'est inacceptable : à Bruxelles, l'une des régions les plus riches d'Europe, près d'un quart de la population s'abstient de consulter un médecin ! J'espère que cela vous émeut, car ce problème est très concret !

Le plan de santé bruxellois tant attendu a été finalisé quelques semaines avant la fin de la dernière législature. Et vous proposez déjà de le supprimer et d'organiser des états généraux. Mais l'heure n'est plus aux innombrables études!

Si nous avons réellement l'ambition de développer des soins de première ligne, un plan de création de maisons médicales dans chaque quartier s'impose. Un plan chiffré, détaillé, échelonné et ambitieux pour construire cent maisons médicales à Bruxelles, par exemple, comme cela figurait en théorie dans ce Plan.

Or, que lisons-nous dans le budget ? L'incapacité de financer la - maigre - dizaine de maisons médicales en demande d'agrément. Comme l'a déclaré le ministre Maron en commission, les moyens prévus pour l'année 2020 permettront d'agréer une maison médicale, peut-être deux. Et ce n'est pas une plaisanterie!

Une fois encore, les besoins sont gigantesques. J'ai moi-même travaillé sept ans en première ligne à l'accueil d'une maison médicale, au forfait.

Souvent, après 30 minutes, nous n'avions plus de places. Dès que s'ouvrait une nouvelle maison médicale - Schaerbeek en abrite plus que d'autres communes bruxelloises -, celle-ci était déjà remplie en seulement quelques semaines.

Parlons du handicap : un budget a été dégagé pour de nouvelles places d'accueil pour des personnes handicapées. Il s'agit essentiellement de cas d'autisme, de polyhandicap et de grande dépendance. C'est très bien, mais cela représente concrètement un total de moins de quatre millions d'euros, plus un petit apport de la loterie nationale, afin de combler l'absence de normes d'encadrement correctes.

Pour rappel, cela fait des années que l'arrêté d'exécution aurait dû être pris, permettant enfin de passer des paroles aux actes. Vous en faites la promesse et nous espérons que vous le ferez effectivement. Rappelons-nous également que ces graves carences en termes d'accueil des personnes handicapées a valu à la Belgique d'être condamnée en 2013 au niveau européen. C'est un scandale!

Ces quatre millions sont donc un pas, mais un pas minuscule par rapport aux besoins. Officiellement, 300 personnes en situation de grande dépendance sont en attente d'une solution valable. En réalité, les associations pensent qu'il s'agit plutôt de 2.000 personnes. Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), groupe de pression citoyen qui lutte depuis des années, et à qui l'on doit les petites avancées actuelles, dit qu'il faudrait dégager 20 à 30 millions d'euros pour les besoins de la grande dépendance. On est très loin du compte.

Autre exemple : le service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) a un observatoire pour objectiver les besoins, les problèmes, et déterminer les priorités. Voilà quelque chose qui nous aiderait bien. Or, comme vous le savez, il est à l'arrêt par manque de moyens. Le ministre Vervoort parlait de 160.000 euros pour une étude en collaboration avec l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. D'accord, mais c'est un « one shot ». Qu'en sera-t-il à long terme ? Va-t-on enfin avoir un outil structurel qui détermine les besoins et permette d'effectuer le suivi ?

À propos du transport scolaire, le ministre Vervoort a dit en commission que l'objectif était de mettre tous les accompagnateurs en contrat à durée indéterminée en 2020 et que, suite aux demandes des syndicats, « on va voir comment faire pour que la perte de salaire ne soit pas trop conséquente ». Mais ça veut dire quoi, « pas trop conséquente », quand on gagne 700 euros par mois ?

Parlons petite enfance. Aujourd'hui, nous vivons dans une société où il faut presque inscrire son futur enfant à la crèche avant même de l'avoir conçu. Il y a pénurie de places accessibles en crèche. C'est fou ... Sauf pour ceux qui ont les moyens de trouver une solution dans le privé. À Bruxelles, seuls 30 % des enfants bénéficient d'une place où la participation financière des parents est limitée, aux tarifs de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), c'est-à-dire en fonction des revenus. Les parents rencontrent de plus en plus de difficultés pour trouver une place en crèche, selon la Ligue des familles. Plus d'un parent sur deux est insatisfait. La création de places prévues par l'ONE ne répond pas du tout aux besoins des parents.

Depuis le lancement de Viva for Life, qui montre à quel point il y a un élan de solidarité extraordinaire parmi la population, qui est prête à contribuer pour lutter contre la pauvreté - même si notre vision est que ce serait peut-être à l'État d'en faire un peu plus, Monsieur Vervoort -, les acteurs de terrain se succèdent dans les médias pour faire part de l'ampleur de la précarité en Belgique. L'un de ceux-ci évoquait hier la double peine subie par les mères célibataires : le manque de crèches publiques abordables les empêche de confier leurs enfants à une structure d'accueil pour travailler à temps plein.

Or, on sait depuis deux ans que la Commission communautaire française peut être elle-même pouvoir organisateur. Qu'attendons-nous, dès lors ? Avec votre système d'incitants, vous continuez à subventionner indirectement les acteurs privés, souvent impayables pour la majorité des gens. Ce n'est qu'avec un plan de construction de crèches publiques que l'on pourrait répondre aux nombreux besoins et aider de nombreuses familles ainsi que les femmes, qui sont les premières touchées, à sortir de la précarité.

Vous faites sur le papier un tout petit pas dans la bonne direction, mais il faut voir les choses de manière encore plus ambitieuse si l'on veut répondre aux besoins, vu que la situation, je le répète et même je le martèle, est grave.

À titre d'exemple, ce matin encore, dans la presse, les communes se plaignaient du manque de moyens et réclamaient que les subsides bloqués pour l'achat d'équipements sportifs soient dégagés. Une scène m'a fort marqué en commission, lorsque Mme Ben Hamou a souligné un doublement des efforts au niveau du soutien aux salles de sport. Mon collègue Youssef Handichi et moi-même nous en sommes réjouis, avant de nous rendre compte que, concrètement, il s'agissait de 1.700 euros par salle de sport subsidiée. Qu'achète-t-on avec un tel montant ? Trois ou quatre tapis, une table, quelques chaises ... des cacahuètes !

Pour terminer, parlons de la lutte contre les discriminations : en ce qui concerne la question des symboles liés à la colonisation dans l'espace public et à l'école, où sont les budgets ? Le ministre Vervoort ne savait pas répondre à son collègue de la majorité, M. Soiresse, à ce propos en commission.

Concernant le soutien aux publics discriminés, les campagnes de sensibilisation sont utiles, mais cela ne suffit pas. Il faudra aller beaucoup plus loin et installer, par exemple, des antennes de proximité pour porter plainte en cas de discrimination. Les formalités administratives pourraient être simplifiées, rendues plus accessibles financièrement, et l'anonymat pourrait être garanti aux personnes les plus vulnérables, par exemple les sans-papiers.

Madame Laanan, que cela vous plaise ou non, j'irai droit au but pour conclure mon exposé. Nous sommes très loin du changement de paradigme dont parlent certains depuis quelques semaines, dans une tentative touchante « d'autopersuasion » qui rappelle la méthode Coué. Ne nous faites pas prendre des vessies pour des lanternes. En vérité, nous continuerons à mener une politique rigoriste avec cette insouciance heureuse typique de nos dirigeants, pour paraphraser l'économiste Frédéric Lordon.

Il n'y a pas de coupes budgétaires prévues dans le minuscule budget de la Commission communautaire française. Il est question plutôt du maintien du même budget, autrement dit d'une stagnation dans le marécage néolibéral dans lequel nous pataugeons depuis trente ans. Dans ces conditions, il nous sera impossible de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés. Qui en doute encore ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Nous voici parvenus à l'épisode trois de la déclaration de politique générale, celui des chiffres et du concret, de la traduction des intentions en articles budgétaires.

Nous débattons aujourd'hui des 513 millions d'euros avec lesquels le Collège tente de mettre cette déclaration de politique générale en œuvre. Cette somme est insuffisante pour couvrir les besoins, mais elle permet néanmoins de concrétiser certains projets. L'intégration des personnes porteuses d'un handicap dans la société, l'accès à la culture, la formation professionnelle et l'enseignement, les soins de première ligne, la sensibilisation à la santé, l'accès au sport, sont autant de politiques que la Commission communautaire française mène et qui touchent les Bruxelloises et les Bruxellois dans leur quotidien.

À titre d'exemple, la bonne santé d'une famille monoparentale avec deux enfants ne dépend pas uniquement de son accès aux services de santé, même si cela en fait partie. Elle dépend surtout de son alimentation, de ses conditions de logement, de l'endroit où elle vit et de ses conditions de travail.

Autre exemple : pour que les enfants et les parents pratiquent le sport de leur choix ou participent à des activités culturelles, il faut qu'ils bénéficient de l'offre et des moyens matériels, financiers et culturels qui y donnent accès.

Il est donc indispensable d'articuler intelligemment les niveaux de pouvoir et de décloisonner les actions, tout particulièrement à Bruxelles, en raison de la complexité institutionnelle de notre Région. Cela tombe bien, puisque le décloisonnement est justement une thématique centrale de la déclaration de politique générale du Collège. Nous vous soutenons avec conviction dans cette voie.

Revenons à l'analyse du budget de la Commission communautaire française. Tout d'abord, nous sommes ravis de constater que les politiques sociales revêtent une importance particulière pour le Gouvernement régional et le Collège de la Commission communautaire française. Cette importance se traduit très concrètement par une hausse de la dotation régionale à la Commission communautaire française de 14 millions d'euros, dont 4 millions alloués à des politiques nouvelles.

La Commission communautaire française fait le choix de se donner des moyens d'investir dans l'avenir. À l'instar des autres entités fédérées, le Collège fait appel aux clauses de flexibilité à concurrence de 11,4 millions d'euros. En tant qu'écologistes, nous soutenons pleinement les Gouvernements de ce pays dans leurs efforts visant à investir dans l'avenir des citoyennes et des citoyens.

La construction de nouvelles places de crèche et l'ouverture d'établissements supplémentaires pour personnes handicapées sont des investissements publics pour l'avenir. Certains ont évoqué un pari qu'auraient fait les entités fédérées, la Commission européenne n'ayant pas encore autorisé cet élargissement des clauses de flexibilité existantes. Pour ma part, je préfère parler de plaidoyer en faveur d'une Europe qui investit dans son avenir ainsi que dans la transition sociale et écologique.

Le budget de la Commission communautaire française pourrait être amélioré davantage si la Communauté française corrigeait, comme nous le demandons, le coefficient d'adaptation de la dotation de la Commission communautaire française, en vue de revenir à la situation qui prévalait avant 2014 et à une équité de traitement avec la Région wallonne. Cette correction permettrait de rendre 2 millions d'euros à notre institution afin de répondre aux besoins des Bruxelloises et Bruxellois.

Quelles orientations concrètes trouvons-nous dans ce budget ? Nous trouvons 2 millions d'euros supplémentaires consacrés à l'action social-santé. Les maisons médicales bruxelloises offrent des soins de santé primaires à un coût abordable. Pour de très nombreux concitoyens à faibles revenus, ces maisons médicales sont souvent le premier point d'accès à une médecine de qualité et de proximité.

Le budget supplémentaire de 150.000 euros consacré au renforcement de leur capacité d'action est donc plus que bienvenu. Ces crédits devraient permettre d'agréer une ou deux maisons médicales supplémentaires, qui viendraient renforcer la couverture du territoire bruxellois pour les soins de première ligne.

En santé mentale, 300.000 euros supplémentaires sont alloués pour renforcer les équipes prenant en charge les projets de prévention pour adultes, enfants et adolescents. En outre, 360.000 euros supplémentaires sont dégagés pour l'ouverture d'une dix-septième maison d'accueil. Ces maisons sont un dispositif essentiel pour l'aide aux publics les plus vulnérables et elles ont vu certains de leurs domaines d'intervention renforcés : le logement accompagné, le soutien à la parentalité, l'accompagnement de victimes conjugales.

Les services de médiation de dettes, constamment sollicités par la population dans le besoin, sont arrivés à saturation. Nous apprécions le renforcement des cadres, à la fois des assistants sociaux et des juristes, grâce à un budget supplémentaire de 350.000 euros.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir pleinement faire partie de la société. Cela passe par leur véritable inclusion dans les espaces publics, dans leur accès à l'enseignement, la culture, au sport et aussi dans le monde du travail. Les entreprises de travail adapté offrent un lieu socialisant et un revenu. Par rapport à l'ajusté 2019, 400.000 euros de plus donneront un peu d'air à ce secteur.

De manière plus générale, il faut poursuivre et renforcer le « handistreaming ». Pour y parvenir, il est urgent que soient adoptés les arrêtés d'exécution du décret inclusion. Le secteur associatif nous rappelle régulièrement à l'ordre, avec raison. Les besoins des personnes porteuses d'un handicap ne peuvent plus attendre. Nous sommes donc rassurés d'entendre les déclarations du ministre en charge de ces matières, qui promet une adoption prochaine de ces arrêtés. Nous resterons attentifs à la bonne mise en œuvre de ces nouvelles politiques.

Les dépenses conséquentes en matière d'infrastructure et de création de places supplémentaires dans les établissements spécialisés, comme l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, sont l'une des mesures importantes de ce budget. De même que les moyens supplémentaires pour les services d'accompagnement et les études programmées pour 2020. Celles-ci permettront de disposer d'un cadastre précis des besoins, avec une attention particulière pour l'autisme.

Les parents de jeunes enfants atteints de troubles autistiques attendent des avancées rapides et concrètes tant pour le dépistage précoce que pour l'accompagnement ciblé.

Comme l'actualité nous l'a rappelé récemment à la suite des affaires de harcèlement, allant parfois jusqu'au viol, dans les taxis et les voitures de location privées, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est primordiale pour construire une société basée sur le respect. Son budget augmente, puisqu'il passe de 570.000 à 700.000 euros. Ceci permet d'accroître le nombre d'animations dans les écoles. En collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre objectif est que tous les jeunes soient sensibilisés à l'importance du consentement.

Il est important de noter que les investissements culturels ont un quadruple impact : sur la démocratie, l'humain, l'émancipation et l'économie. Nous savons toutes et tous que les retours de ces investissements sont utiles à la transition climatique et sociale. C'est d'ailleurs un axe important de notre institution, une partie de son âme sur laquelle nous sommes revenus à plusieurs reprises lors de nos discussions.

La culture est au cœur de la santé de notre démocratie et elle renforce les droits humains. Elle est un rempart contre la montée du populisme et de l'extrémisme d'extrême droite. Nous nous devons de protéger et de renforcer ce secteur. Le budget, en soutenant et en consolidant une série de projets, y participe. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une nécessité sociétale.

Que ce soit en matière de soutien à la création, aux artistes et à ces métiers, ou pour le développement de l'accès à la culture pour tous les Bruxellois, notre approche doit être volontariste et ambitieuse. Nous ne défendons pas un canon culturel qui serait imposé par le haut, mais nous soutenons une politique qui se veut ascendante et concertée.

Chaque citoyen ou citoyenne de Bruxelles doit pouvoir vivre la culture selon son approche, son bagage, ses racines. Nous soutenons une politique ouverte, tenant compte de la diversité culturelle de notre ville, faisant émerger de nouvelles idées et construisant un nouveau regard.

Il importe dès lors de garantir des cadres clairs en matière d'octroi de subventions, avec des référentiels ambitieux et lisibles, et de sortir d'une logique encore trop confuse en matière de gouvernance. L'ajusté 2019 appelle à cette correction : l'enveloppe de soutien aux asbl est ainsi passée de 500.000 euros à l'initial à 1,87 million d'euros à l'ajusté.

Si l'on peut se féliciter de cette augmentation de moyens, les opérateurs du secteur culturel doivent aussi se sentir soutenus et renforcés par des cadres légaux plus précis. À ce titre, le groupe Ecolo défend l'idée de placer la Commission communautaire française à la pointe des politiques en matière culturelle, en inscrivant le développement des droits culturels comme socle de base de l'action créative et culturelle.

Aujourd'hui, presque tous les emplois demandent des qualifications. Les Bruxelloises et Bruxellois faiblement qualifiés connaissent un taux d'emploi de 43,9 %, contre 84,4 % pour les plus qualifiés. L'enseignement et la formation sont un outil primordial pour sortir de la précarité. Nous nous réjouissons donc de voir le budget de la formation professionnelle augmenter de 4 %, soit 2,8 millions d'euros. S'y ajoute l'augmentation du financement régional, à hauteur de 2,3 millions d'euros, qui porte l'enveloppe d'Actiris à 8,9 millions d'euros.

Outre les augmentations techniques, les moyens supplémentaires attribués dans le budget de la Commission communautaire française à Bruxelles Formation seront destinés à intensifier les formations linguistiques grâce à la création de seize postes, et à promouvoir l'enseignement en alternance. Ces actes nous semblent porteurs, mais il faudra trouver aussi un moyen de lever les freins en la matière, notamment le manque de places de stage en entreprise.

L'enseignement obligatoire et supérieur est une autre compétence de la Commission communautaire française. Le campus du CERIA, dont nous avons déjà parlé, est le troisième de la Région en nombre d'étudiants. Il est important que ces derniers puissent bénéficier d'un cadre moderne, convivial et sain.

La politique de durabilité lancée, il y a plusieurs années déjà, sous l'impulsion de votre prédécesseur vert, M. Doulkeridis, se poursuit. Elle se traduit notamment par l'ambition affichée dans l'accord de Gouvernement de faire du CERIA un campus exemplaire et résilient. Certains chantiers ont connu quelques retards, comme en témoignent les baisses des crédits dans le budget ajusté de 2019. Les choses avancent toutefois et cette vision qui intègre transition écologique au cœur du développement pédagogique prend vie.

Dans une ville comme Bruxelles, qui connaît de fortes inégalités sociales et une grande multiculturalité, les politiques de cohésion sociale sont fondamentales. Elles doivent être ambitieuses, permettre à tous de s'émanciper, de prendre une part active à la vie en société et de s'y sentir valorisé et intégré. Le secteur associatif de la cohésion sociale, fort de ses 300 associations de terrain, attend l'entrée en vigueur du décret relatif aux politiques de cohésion sociale approuvé sous la législature précédente. C'est une réforme visant à l'agrément structurel des associations reconnues en cohésion sociale. Le décret vise à les déployer de manière plus efficace sur le territoire de la Région et plus particulièrement dans ses quartiers.

Heureusement, des mesures sont prises pour remédier aux retards techniques et administratifs accumulés pour la mise en œuvre du décret et le budget 2020 maintient le niveau des montants alloués aux associations. La réforme ne les pénalisera pas.

Toutefois, au regard des besoins criants du terrain, ces moyens restent, hélas, largement insuffisants. Nous serons donc vigilants tout au long de la mise en œuvre du chantier. Nous espérons, une fois les étapes techniques franchies (étude d'impact, modalités d'agrément et subventionnement), que de nouvelles marges seront dégagées pour relever correctement les défis en matière de cohésion sociale.

Une analyse genrée du budget a été réalisée, nous l'avons tous reçue. C'est la première année que l'ensemble des allocations budgétaires reçoivent un code « genre ». C'est une première étape. L'objectif est que l'analyse genrée du budget influence les politiques sur le terrain et permette de lutter efficacement contre les inégalités entre les hommes et les femmes.

Pour y parvenir, toutefois, il reste une marge appréciable d'amélioration et nous comptons sur votre détermination, Madame la ministre-présidente en charge du Budget, pour poursuivre le chantier engagé et améliorer la formation de l'administration. Cela permettra de disposer d'analyses plus détaillées lors de l'examen du prochain budget 2021.

La Commission communautaire française développe aussi une dimension internationale. Nous voyons un intérêt à poursuivre certaines initiatives et partenariats qui assurent de la visibilité aux associations et artistes qu'elle soutient. Ville-région majoritairement francophone, carrefour à la croisée des cultures et véritable tour de Babel cosmopolite, Bruxelles est le terreau idéal pour cultiver notre vision d'une francophonie ouverte sur les autres communautés et sur le monde.

Le budget de la Commission communautaire française est constitué à 65 % de subsides à des associations. Centres culturels, clubs sportifs, institutions d'enseignement, accueil de l'enfance et des personnes handicapées, etc. contribuent au quotidien à la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice de tous les Bruxellois. Dans ce cadre, la mise en œuvre de l'accord non marchand est vitale pour le secteur associatif. Certaines des mesures prévues sont difficiles à appliquer et requièrent l'achèvement de cadastres en cours de réalisation.

Nous saluons le dialogue constant avec les partenaires sociaux pour parvenir à des solutions à la fois équitables pour les employés et soutenables au niveau budgétaire.

Il est aussi important que les subsides soient attribués selon des procédures claires, transparentes, soumises à une évaluation constructive. En outre, il est normal que la Commission communautaire française contrôle le travail effectué avec les subsides qu'elle attribue. Cela étant, il est important que la charge administrative pesant sur les associations et les structures subsidiées soit rationalisée et simplifiée afin que celles-ci puissent consacrer leur temps à leurs missions principales. Nous serons donc attentifs à la mise en œuvre du projet « My Cocof ».

En conclusion, nous arrivons au terme de l'année civile et des débats budgétaires qui nous auront tenus en haleine pendant plus d'un mois. Au cours de ceux-ci, nous aurons été ballottés entre la Région et les Commissions communautaires. La Commission communautaire française a ouvert le bal le 12 novembre et le referme à présent. J'ai une pensée pour nos collègues néerlandophones qui, eux aussi, analysent le budget de la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie).

Pour bon nombre d'entre nous - dont moi-même -, il s'agissait du premier exercice du genre, un baptême du feu qui fut riche en échanges, discussions et apprentissages. Derrière le caractère technique et parfois même aride que peuvent revêtir ces tableaux, chiffres et codes budgétaires, un ensemble d'organisations sont soutenues. Des femmes et des hommes œuvrent

au quotidien pour que les Bruxellois puissent bénéficier des services cruciaux en matières sociale, de santé, culturelle, d'enseignement ou de formations. Je les remercie pour leur travail et leur énergie.

Le « jour sans fin » du débat budgétaire - ou « le jour de la marmotte » pour ceux qui préfèrent ce titre - prendra donc bel et bien fin demain. Le travail budgétaire laissera place au suivi des politiques. Vous pouvez compter sur le groupe Ecolo pour voter ce budget et surtout pour accompagner l'action du Collège tout au long de l'année. Nous souhaitons que vos politiques gardent l'esprit d'ouverture, de solidarité et de tolérance qui caractérise votre déclaration de politique générale et sa traduction budgétaire

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme Gladys Kazadi (cdH).- L'analyse de tout budget, et plus encore de celui de la Commission communautaire française, est un exercice long, technique et marqué par des échanges souvent intéressants

Les compétences portées par la Commission communautaire française sont essentielles pour une Région à taille humaine, ouverte vers les autres et où les habitants vivent sereinement en se sentant soutenus dans leur quotidien. De plus, ces mêmes compétences sont pilotées avec brio par le secteur associatif constitué de milliers d'associations dans des domaines variés allant de l'action sociale à l'enseignement en passant par la santé.

La subsidiarité est un principe auquel le cdH est fortement attaché. Nous sommes attentifs à ce que les pouvoirs publics ne se substituent pas aux femmes et aux hommes engagés au quotidien dans le secteur associatif.

Concrètement, dans l'ajustement 2019 et le budget initial 2020, votre Gouvernement est parvenu à l'équilibre grâce à la neutralisation des dépenses exceptionnelles d'infrastructure. Pour ce faire, vous avez eu recours à la clause de flexibilité pour investissement. Pourtant, la Cour des comptes relève que, dans l'état actuel des règles européennes, la Belgique n'est pas éligible à cette même clause. Y avoir recours est toutefois une pratique courante, y compris dans d'autres entités et pour des montants bien plus élevés, mais je m'interroge sur le point de savoir si c'est une justification suffisante. L'avenir nous le dira.

Lors des discussions en commission, nous n'avons pas reçu d'explications sur le doublement des recettes diverses, d'autres informations étant censées nous parvenir à l'avenir. Les réponses apportées jusqu'ici par le Gouvernement ne sont pas suffisantes.

L'exposé général, quant à lui, n'a été que peu ou pas actualisé par rapport au budget de la législature précédente. Je pourrais m'en réjouir, mais je rappelle que nous sommes entrés dans une nouvelle législature dotée d'un nouveau Collège. Dès lors, une mise à jour de certaines informations aurait été indispensable au regard des défis que la Commission communautaire française devra relever dans les années à venir, même si le boom démographique ralentit légèrement.

Le budget que vous nous présentez suscite des inquiétudes. Les besoins augmentent et il faut en assurer le financement dans différents secteurs. L'édifice reste donc fragile, les circonstances difficiles, et de nouvelles pistes de financement devront être trouvées.

À cet égard, la Commission européenne a relevé que la coordination des politiques budgétaires entre les différents niveaux de pouvoir de notre pays n'était pas suffisamment flexible et efficace pour libérer des marges pour les investissements publics. Il est essentiel d'y remédier et de faire le nécessaire pour renforcer cette coordination. L'efficacité de l'institution, de son administration et de ses services, ainsi que la spécificité des réponses francophones qu'elle apporte ne sont plus à démontrer. Elle doit néanmoins constamment évoluer et s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux. Pour cela, elle devra être dotée de plus de moyens. C'est fondamental, d'autant plus que l'avenir de la Commission communautaire française passe par une mise en commun de l'analyse des besoins.

Sous la présente législature, j'ose espérer que vous vous attellerez, Madame la ministre-présidente, à améliorer les collaborations entre les institutions composant le paysage bruxellois en recherchant, par exemple, des synergies avec le Collège réuni sur les objectifs fixés et la comptabilité, ou en mettant en place un référentiel d'inspection commun pour les subventions. C'est un travail nécessaire, car la Commission communautaire française demeure une institution capitale dans le paysage institutionnel bruxellois.

J'en viens aux différentes politiques. Le cdH met l'accent sur l'humain et le vivre ensemble, des thèmes qui sont déclinés dans de nombreuses compétences de cette institution, notamment l'action sociale. Dans ce cadre, nous saluons les efforts budgétaires en matière de subventions allouées aux services de médiation de dettes pour faire face à une paupérisation de plus en plus importante de la population. C'est indispensable. Les acteurs de terrain à Bruxelles constatent en effet, depuis plusieurs années, une augmentation de l'endettement lié à la charge de la vie courante.

Les familles monoparentales doivent faire l'objet de notre plus grande attention. Le dernier baromètre des parents de la Ligue des familles souligne le fait qu'elles sont bien plus exposées au risque de précarité. Elles sont 29 % à vivre avec moins de 1.500 euros. Un enfant bruxellois sur quatre grandit au sein d'une famille monoparentale, soit un ménage avec un parent isolé et au moins un enfant à charge, dont ledit parent est le seul responsable financier. Le soutien apporté aux associations offrant des moments de répit aux familles monoparentales doit se poursuivre, et nous y serons attentifs.

Le cdH soutient le renforcement de l'aide à ces familles fragilisées. Quelles nouvelles mesures proposez-vous ?

Il semble que vous ayez oublié les jeunes aidants proches. C'est une priorité pourtant inscrite dans votre déclaration de politique générale. Sous la législature précédente, une série d'aides spécifiques avaient été mises en place, comme la Maison de l'aidance, ou encore le réseau des jeunes aidants proches.

Il s'agit pourtant d'une thématique transversale susceptible de toucher tout le monde, un jour ou l'autre, de façon temporaire ou permanente. Nous sommes tous des aidants proches potentiels : il y en a 800.000 en Belgique. J'espère que le budget aiusté 2020 pourra apaiser leurs craintes.

Outre l'action sociale et les jeunes aidants proches, la santé doit également être une priorité pour nos concitoyens. Il est difficile de savoir quelle est la priorité du Collège, faute de lignes fortes. Quelques points positifs peuvent néanmoins être soulignés. C'est le cas de l'augmentation du budget pour la santé mentale. Le sens du discours politique évolue et la logique du cloisonnement commence à être doucement ébranlée. Tout acteur politique sait désormais que les mesures prises par un ministre peuvent avoir un impact sur les compétences de ses homologues. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas viser l'efficacité.

La situation de la santé mentale à Bruxelles est préoccupante et il nous faut agir. C'est pourquoi nous continuons de soutenir la mise en œuvre d'un plan commun social-santé à même de réduire encore les inégalités sociales et de santé. Nous restons néanmoins attentifs au fait que ce plan tienne compte des plans existants, dont le Plan de Promotion de la santé, ainsi qu'au calendrier proposé.

Vous l'aurez compris, le cdH fait de la santé l'une de ses priorités. À cet égard, la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) favorise la réduction des inégalités sociales de santé. Malgré l'augmentation du budget prévu à cet effet, que nous saluons, nous n'avons pas plus d'informations sur les futurs projets, le calendrier ou la façon de répartir le budget entre les différents centres de planning familial. À l'avenir, il faudra également mieux répartir sur l'ensemble des communes bruxelloises les heures d'animations réalisées. Où en est la cartographie actuelle ? Je ne manquerai pas de suivre ce dossier de très près.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Afin de compléter les propos de Mme Kazadi, je souhaite aborder cinq compétences que le cdH défendra tout au long de cette législature : la politique des personnes en situation de handicap, la petite enfance, l'enseignement, la formation professionnelle et l'égalité des chances.

Comme vous le savez, la politique menée à Bruxelles pour les personnes en situation de handicap a été extrêmement ambitieuse lors de la précédente législature grâce au travail de Mme Fremault. Le budget qui y était consacré a augmenté de 22 % en cinq ans. Plusieurs centaines de places ont été ouvertes. Les objectifs étaient d'amplifier les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. Une attention soutenue a également été donnée à la nécessité de proposer des lieux de vie adaptés pour des personnes souhaitant vivre davantage en autonomie.

Il était, et c'est encore le cas, indispensable d'élargir l'offre de solutions pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. Bon nombre de projets ont émergé, créant ainsi des places en centres de jour, en centres d'hébergement, en logements accompagnés, dans les services d'aides à la vie journalière ou encore dans des logements inclusifs. Par ailleurs, deux nouveaux plans pluriannuels d'investissement ont été élaborés et adoptés sous la précédente législature. Nous les avons évoqués la semaine dernière lors de la discussion du budget de la Commission communautaire commune. Tous les projets engagés doivent être poursuivis : c'est une demande pressante de notre groupe.

Si nous nous réjouissons d'apprendre que ce nouveau Collège entend poursuivre les politiques mises en œuvre sous l'ancienne législature, nous sommes tous conscients que les besoins restent immenses. Toutefois, malgré les ambitions inscrites dans votre déclaration politique de cet été, le budget consacré aux personnes en situation de handicap n'est pas à la hauteur des enjeux actuels et ne répond pas à ces besoins immenses.

Pour le cdH, il faut, encore et toujours, faire du handicap une priorité politique, et non un public oublié. Depuis toujours, notre parti s'engage pleinement et sincèrement pour la défense des droits des personnes en situation de handicap. Il est temps de mettre ces femmes et ces hommes à l'agenda politique, car le nombre de familles touchées au quotidien est beaucoup trop élevé.

Par ailleurs, les conventions internationales à cet égard ne sont pas respectées, et vous n'ignorez pas que la Belgique a même été condamnée en 2013 pour le manque de solutions d'accueil des personnes en situation de handicap.

Ce matin, nous avons tous reçu un courriel du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui nous a fait part de son inquiétude face au budget que nous allons voter aujourd'hui. J'ose espérer que votre Gouvernement sera à l'écoute de ses revendications légitimes. Je pense notamment au renforcement des normes d'encadrement ou à la mise en œuvre de la résolution relative à l'autisme.

Au-delà de l'écoute, les actes devront suivre. Soyez assurés que le cdH sera à vos côtés pour concrétiser les demandes du secteur. Nous avons d'ailleurs déposé un texte visant le renforcement du dépistage précoce de l'autisme et invité toutes les formations politiques à le cosigner, car il s'agit là d'un texte fondamental pour l'avenir des enfants autistes.

Concernant la petite enfance, nous connaissons tous la situation dans notre Région. Vous prévoyez la création de places supplémentaires : 440 pour 2020 et 69 pour 2021. Cette tâche est toutefois longue et fastidieuse et nous en sommes tous conscients. Bien sûr, nous pouvons noter avec satisfaction les efforts consentis. Cependant, l'enjeu reste immense face au boom démographique auquel notre Région fait face et au fossé qui ne cesse de se creuser en matière d'inégalités sociales.

Il est urgent d'intensifier les synergies avec l'Office de la naissance et de l'enfance. À cet égard, nous serons attentifs aux suites données au prochain appel à projets lancé par l'ONE afin d'encourager la création de nouvelles places.

J'en viens à l'enseignement, autre priorité du cdH. L'éducation est le fondement du développement humain. Elle contribue à la construction de notre avenir personnel et au façonnement de notre destin collectif. Notre Gouvernement s'inscrit dans la continuité des actions menées sous la précédente législature. En effet, la création de deux nouvelles écoles sur le site du campus du CERIA était déjà planifiée. Toujours est-il que l'extension de l'Institut Herlin est une excellente nouvelle qui répond à un réel besoin d'accueil des enfants porteurs de troubles autistiques. Les chantiers débuteront début 2020, nous espérons que tout sera bel et bien finalisé pour septembre 2021.

Vous prévoyez également un budget pour soutenir les initiatives d'accrochage scolaire dans les écoles et différentes actions de communication pour mieux valoriser l'enseignement de la Commission communautaire française. C'est une très bonne nouvelle. Mais il faudra également veiller au bon fonctionnement et à la bonne gestion des écoles. Nous avons tous eu vent des problèmes de gestion au sein de la Haute École Lucia de Brouckère. Même si ces problèmes semblent se résorber aujourd'hui, d'autres écoles sur le campus du CERIA expérimenteraient les mêmes dysfonctionnements, dégradant la qualité de vie des élèves et des enseignants. La Cocof, en tant que pouvoir organisateur, a un rôle non négligeable à jouer dans ce cadre. Je n'hésiterai pas à interroger le ministre compétent sur cette épineuse question dans le futur.

Faire la différence sur le marché de l'emploi est avant tout une question de compétences et de qualifications. Dans cette optique, j'encourage la hausse du budget, bien entendu, car l'avenir des Bruxellois francophones passera par une offre de formations adaptées au futur que nous souhaitons pour notre Région.

Les moyens de Bruxelles Formation, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) et de la formation en alternance seront renforcés. C'est sans conteste un message positif envoyé aux chercheurs d'emploi et aux secteurs actifs dans la formation. La diminution du taux de chômage et la hausse du taux

d'emploi qu'a connues notre Région ces dernières années me font dire que les initiatives prises dans le domaine de la formation portent leurs fruits.

Cependant, la Région bruxelloise est touchée par un double défi : d'une part, elle doit assurer le basculement de notre économie linéaire vers une économie circulaire et, d'autre part, elle doit réussir la transition numérique. Ces changements nécessiteront de nouveaux profils aux qualifications particulières auxquels le Collège devra être attentif.

Pour terminer, j'aborderai la politique de l'égalité des chances en regrettant que son budget, de 90.000 euros, soit inchangé. Il s'agit pourtant d'une priorité du Collège. Cette année, toutes les allocations budgétaires ont reçu un code de genre, c'est évidemment positif. Notre cellule égalité des chances doit poursuivre son travail et approfondir l'analyse genrée du budget pour qu'elle devienne un véritable outil d'aide à la décision pour le Collège.

Nous devons faire face au risque d'une dualisation de la société, aux tentations de repli identitaire, aux nouveaux visages du racisme, aux discours simplistes et populistes qui ont malheureusement de plus de plus d'écoute, à l'augmentation de l'antisémitisme ou de l'islamophobie, à l'augmentation des actes homophobes et, malheureusement, faire face aux violences faites aux femmes et aux féminicides, car ces enjeux préoccupent tout le monde - citoyens, monde associatif et responsables politiques.

Nous devons plus que jamais être volontaires, ambitieux, fédérateurs, lucides. Tout comme vous, le cdH défend une société fière de sa diversité, audacieuse dans ses actions, respectueuse des différences et émancipatrice. Mais, pour réaliser ces objectifs, le budget doit être à la hauteur des enjeux actuels. Ce n'est malheureusement pas le cas. Mon groupe le regrette fortement

Comme l'a expliqué Mme Fremault lors des débats budgétaires régionaux et bicommunautaires, le cdH veut encore et toujours être constructif, trouver des solutions, être juste dans ses expressions mais extrêmement vigilant sur les promesses de l'été 2019 pour que l'impression de désenchantement qui règne déjà, quelques mois après la mise en place du nouveau Collège, ne se transforme pas en désillusion totale pour la génération bruxelloise actuelle et celles à venir.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

M. Michael Vossaert (DéFI).- Ce budget a fait l'objet de vives discussions et de l'intérêt tant de la majorité que de l'opposition. Les questions soulevées méritent des réponses à court et long termes

Que représente la Commission communautaire française aux yeux du citoyen, mais aussi au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Nos liens avec les Wallons nous rendent plus forts. Certains estiment qu'une fonction dédiée à cette tâche serait inutile, mais face au repli de la Flandre sur certaines politiques et visions du futur, resserrer nos liens sera profitable à tous.

Comment, au travers de nos compétences, de l'action des associations que nous subsidions, pouvons-nous améliorer le quotidien de nos concitoyens? La Commission communautaire française peut répondre à des problématiques précises : social, santé, sport, culture, etc. Les missions de ce Collège brassent énormément de compétences et je suis sûr que, depuis l'été, vous êtes au travail. Les évolutions au niveau des moyens le prouvent.

C.R. N° 10 (2019-2020)

Mais, comme disait M. Clerfayt, ce ne sont pas toujours les moyens budgétaires qui doivent suivre, mais parfois la manière de travailler.

En Commission communautaire française, la question de la sous-utilisation est assez marginale par rapport à son importance au niveau régional, mais la Commission communautaire française peut déjà tabler sur quantité de compétences et de savoir-faire. Elle peut se baser sur le modèle de son partenariat avec le monde associatif, qui constitue un exemple de gouvernance à Bruxelles.

Certains ont évoqué la clause de flexibilité. Mon collègue à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Christophe Magdalijns, a relevé l'intérêt de disposer d'une concertation avec les autres entités, par exemple les autres ministres des finances, pour pouvoir intégrer la flexibilité dans un cadre plus global, celui du pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS). J'invite le Collège à suivre cette proposition très concrète.

Cette pratique de neutralisation des investissements n'est évidemment pas neuve. La réaction de ceux qui s'en étonnent aujourd'hui, alors qu'ils participaient hier à la gestion de la Région bruxelloise, est quelque peu contradictoire. Un effort significatif a été consenti, avec un refinancement important par la Région, à hauteur de quatorze millions d'euros.

S'agit-il d'une mesure unique ou travaillerons-nous désormais avec des droits de tirage successifs plus importants ? Nous sommes tenus à un devoir de bonne gestion. Ces quatorze millions d'euros seront notamment investis dans des politiques de formation. L'évolution des moyens est manifeste, avec des résultats à la clé.

En ce qui concerne notre compétence d'ambassadeur de la francophonie, il convient de placer la barre assez haut. Le sommet de la francophonie doit être une réussite, et nous n'y parviendrons pas seuls. L'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles est indispensable, ainsi que celle du Gouvernement fédéral.

En y œuvrant tous ensemble, nous ferons en sorte que la plusvalue soit partagée, au bénéfice de nos citoyens, mais aussi et surtout de la culture francophone, de notre histoire et de la langue qui rassemble plus de 300 millions de personnes dans le monde.

Cette langue commune permet également de tisser des liens économiques avec des représentants d'autres pays, comme j'ai pu le constater en participant au Réseau parlementaire mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), où les langues véhiculaires étaient l'anglais et le français. Ce message est essentiel, car la défense de la langue n'est pas un combat du passé. Nous devons être fiers d'être francophones.

Pour élaborer des solutions pour refinancer ou renforcer nos politiques, nous pouvons regarder ce qui existe déjà. Pour rappel, nous ne disposons d'aucun levier fiscal, ce qui constitue un obstacle pour refinancer notre institution. Par contre, ne pourrions-nous pas réfléchir à de meilleures collaborations et partenariats ?

Par exemple, certains de nos appels à projets dans le domaine sportif visent les mêmes objectifs et les mêmes publics que des appels à projets en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y aurait lieu de réfléchir ensemble à une meilleure utilisation des moyens.

Notre ministre des sports comptait évoquer cette question lors d'une rencontre avec son homologue en Fédération Wallonie-Bruxelles et pourra peut-être nous en dire plus aujourd'hui. Nous pourrions éviter certains doublons comme le guichet unique, qui

existe en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dont la création figure aussi parmi les missions du facilitateur sport. Notre politique ne se limite toutefois pas à ces effets de doublons.

Vous nous avez annoncé d'importants rendez-vous, notamment en ce qui concerne la formation. Nombre d'entre vous rappellent la nécessité de mieux former, d'outiller les demandeurs d'emploi et les citoyens en général, d'augmenter leur niveau de qualification. Certains se posent la question de l'intérêt d'investir dans la formation. Pour moi, il est évident que qualification rime avec meilleure qualité de vie.

Or, c'est bien notre objectif : favoriser l'accès au logement, à l'emploi, permettre à tout un chacun de construire son projet de vie. Nous sommes ravis de constater qu'un effort a été consenti afin de soutenir les politiques de formation. En effet, les budgets ont été augmentés et des rendez-vous ont été pris. J'évoquerai aussi les politiques croisées emploi-formation et l'accord de coopération. Ce dernier est important, car il détermine une méthode de travail, une philosophie : aller vers des formations qui mènent à un emploi.

Cet accord de coopération prévoit une réorientation des moyens, voire des formations à des métiers en pénurie, par exemple. Dernièrement, les importants chiffres relatifs aux résultats des fonctions critiques nous sont parvenus. On sait que 85 % des fonctions critiques sont couvertes par une formation, ce qui doit nous inciter à poursuivre nos politiques en ce sens.

Évoquons également le taux de satisfaction de plus de 90 % de ces personnes qui suivent les formations. Par ailleurs, comment ce taux se traduit-il par une sortie vers l'emploi ? À ce sujet, le plan d'action de Bruxelles Formation nous indique que nous avons atteint 77,9 % de taux de sortie positive vers l'emploi.

Tous ces chiffres démontrent que vous avez raison de continuer à investir dans ces politiques. Il est évident que ce travail ne peut se faire sans l'appui de la Région.

J'évoquerai aussi le rendez-vous que constitue le pôle emploiformation. Celui-ci doit être rendu opérationnel en 2020.

Je me tourne notamment vers M. Weytsman qui avait mis en avant un sujet très important : l'intégration de l'intelligence artificielle dans une série de domaines. Ce phénomène touche l'économie, mais aussi la formation. La Commission communautaire française a intérêt à être un précurseur et intégrer cette thématique dans ses politiques de formation. Il y aura un véritable suivi et un véritable engagement du Collège sur cet enjeu.

Il en va de même pour le Plan de formation 2020 qui arrive à son terme et qui sera réévalué. Il y aura aussi la révision du décret relatif à l'insertion socioprofessionnelle.

Enfin, pour cet axe important de la politique du Collège, le nombre de centres de validation de compétences augmente. En effet, de nombreux Bruxellois et Bruxelloises en recherche d'emploi ont des qualifications qui ne sont, malheureusement, pas encore reconnues. Il est important d'aller dans le sens de la certification et de la validation des compétences. Une nouvelle fois, vous répondez à cette attente puisque vous gardez ce cap indispensable. Certains rappelaient qu'il y avait une continuité et un renforcement des moyens pour cette politique de formation, ce que je salue.

L'enseignement représente une partie importante des politiques de formations. Nous pouvons intervenir à divers titres, notamment en consentant des investissements dans les infrastructures. L'année 2020 sera une année marquée par la création de nombreuses places en milieu scolaire. De plus, il n'y aura pas

de déficit de personnel au sein des établissements scolaires régis par la Commission communautaire française.

La grande dépendance et l'inclusion ont été évoquées par de nombreux collègues. De 150 à 300 places seront créées au sein de l'Institut Alexandre Herlin. La problématique de l'autisme a aussi été évoquée à plusieurs reprises. Il faut faire preuve de modestie à cet égard. Le milieu associatif qui nous apporte son soutien est également présent pour nous rappeler nos obligations. Le Collège travaille à l'élaboration de solutions. Une feuille de route a été élaborée à la suite de l'adoption d'une résolution au mois d'avril dernier.

Je relève également l'ambition de créer un cadastre afin d'atteindre plus de clarté et m'associe pleinement aux dires de M. Weytsman sur ce point. Le Collège s'est engagé à remédier à la situation aux côtés de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (OSS). L'année 2020 sera donc une année cruciale pour la politique vis-à-vis de la grande dépendance.

Dans le domaine social-santé, nous savons pertinemment que la médiation de dettes mérite tout notre soutien, et la politique mise en œuvre à cet égard sera poursuivie.

Un autre point, ainsi que je l'avais rappelé l'été dernier, est l'engagement par rapport aux États généraux du travail social et de la santé. Les efforts en ce sens doivent également être poursuivis. Il en va de même de votre engagement vis-à-vis du bureau d'accueil des primo-arrivants (BAPA), qui va fonctionner à plein régime au cours de l'année à venir.

En ce qui concerne la violence faite aux femmes, nous avons assisté à une mobilisation importante dans les rues, mais aussi au sein de notre Collège. Je ne peux que saluer la campagne de sensibilisation intitulée « #ARRÊTE, c'est de la violence ». Il s'agit bien évidemment là d'un sujet qui ne peut plus être banalisé. Je pense que le Collège a saisi l'importance de cet enjeu.

Les moyens à notre disposition nous permettront de mettre en place des solutions, que ce soit par le biais de nos compétences ou en partenariat avec d'autres entités, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons à cœur de vous apporter notre force de contribution et nos propositions de solutions. Nous n'allons certainement pas nous contenter de vous écouter avec bienveillance.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui traduit une volonté de moderniser la Commission communautaire française, de la porter au niveau international, et surtout de la vivifier, de faire en sorte qu'elle puisse garantir une meilleure qualité de vie aux Bruxelloises et Bruxellois. C'est la raison pour laquelle mon groupe approuvera ce budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- Nous poursuivrons cette discussion générale conjointe demain matin, avec la réponse du Gouvernement et les répliques des orateurs.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 12.1 CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES GROUPES POLITIQUES

Discussion générale

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement visant à modifier

l'article 12.1 concernant la reconnaissance des groupes politiques, déposée par Mme Céline Fremault, M. Jamal Ikazban, Mme Barbara de Radiguès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michael Vossaert et Mme Victoria Austraet [doc. 4 (2019) n°s 1 et 4 (2019-2020) n° 2].

La discussion générale est ouverte.

Mme Delphine Chabbert, rapporteuse.- Je me réfère au rapport écrit.

Mme Céline Fremault (cdH).- J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer la semaine dernière, lors de la séance plénière du Parlement régional et de la Commission communautaire commune, sur les raisons qui nous ont poussés à déposer ce texte et à faire baisser le seuil, eu égard à une série de réalités européennes. J'ai insisté sur la nécessité de permettre à un groupe politique d'exercer la tâche de contrôle qui lui est dévolue par le citoyen.

Dans une autre Assemblée, nous avons pu avancer sur le sujet, avec une série de textes touchant à la représentation démocratique, à la vivacité de nos débats et à la participation citoyenne. Je suis donc heureuse que ce débat avance également au sein de la Commission communautaire française.

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- J'aimerais simplement fournir quelques explications quant à notre vote sur le texte de demain.

Nous soutenons bien évidemment l'idée que le cdH devienne un groupe dans notre Assemblée. Selon nous, néanmoins, il n'est pas démocratique de maintenir ce seuil et de considérer que les partis peuvent être traités différemment, comme c'est le cas de DierAnimal, qui ne sera pas reconnu en tant que groupe politique.

Nous estimons dès lors qu'il faut supprimer toute discrimination entre les différents partis, quitte à appliquer une clé de proportionnalité afin de maintenir l'équité. C'est sur cette base que nous avions déposé un amendement au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet amendement aurait permis à tous les partis d'être reconnus en tant que groupes politiques, mais il a malheureusement été rejeté.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons lors du vote de ce texte demain.

M. Jamal Ikazban (PS).- Dans la foulée de ce que vient de dire Céline Delforge ...

(Sourires)

Je présente mes excuses à Céline Fremault. C'est l'esprit de Noël ... On pense toujours aux gens que l'on aime bien et qui ont marqué ce Parlement. Et Céline Delforge était l'une de ces personnalités qui ne laissent personne indifférent.

Mon groupe politique se réjouit d'avoir contribué à la reconnaissance d'un groupe, quel qu'il soit, et d'avoir attribué des moyens à un groupe non reconnu. Nous aurons l'occasion de parler demain de la participation citoyenne. Reconnaître un groupe politique, c'est témoigner du respect envers ses électeurs. Dans une démocratie, tant la majorité que la minorité doivent être respectées.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- Comme nous sommes aussi dans un esprit d'alternances genrées, je propose de donner la parole à

Mme de Radiguès, puis à M. Van Goidsenhoven et, enfin, à Mme Maison.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Mon groupe va voter en faveur de cette modification du Règlement. Nous sommes satisfaits des propositions qui visent à davantage de démocratie en donnant le moyen à toutes les tendances de ce Parlement de se constituer en groupe reconnu, à condition d'avoir au minimum 5 % des députés.

J'entends que le PTB veut que, même si un parti n'a qu'un député, il puisse être un groupe reconnu. Pour Ecolo, le seuil de 5 % est porteur. Comme l'a rappelé M. Ikazban, les petits groupes ont aussi un moyen pour travailler, car il faut que chacun, en représentation des électeurs, puisse contribuer aux débats.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Tout Règlement apprécie un certain nombre de situations, porte une part de subjectivité et est perfectible. Cette modification renforcera les droits démocratiques, y compris de formations moins bien représentées, mais qui ont néanmoins quelque chose à apporter au débat et doivent pour ce faire disposer de moyens.

Nous nous réjouissons de participer à ce progrès.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Je vous remercie pour vos interventions. J'ai entendu M. Ikazban se réjouir de ce que le seuil soit abaissé à 5 %, mais aussi qu'un député seul puisse bénéficier d'une allocation. C'est vrai, Monsieur Ikazban, vous êtes tout à fait logique avec la doctrine du Parti socialiste, une doctrine d'égalité, d'équité. Je suis aussi pour l'équité entre parlementaires.

Je me réjouis également, Madame de Radiguès. Vous avez été, me semble-t-il, plus réservée, vos propos étaient plus édulcorés. Vous vous êtes réjouie de l'abaissement à 5 %, et vous avez ajouté qu'effectivement, à partir d'un député, il est aussi intéressant de pouvoir bénéficier de certains moyens. Par rapport à la position de votre groupe en septembre 2018, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB), dans une proposition déposée par Mme Trachte, vous êtes moins ambitieuse.

Mme Trachte, M. Hazée et M. Segers, de mémoire, proposaient que l'on ne parle plus de groupe mais uniquement de moyens affectés à partir d'un député, qui soient éventuellement proportionnels et croissants en fonction du nombre de députés. À chacun de voir.

Je vous ai entendu aussi, Monsieur Van Goidsenhoven, évoquer votre satisfaction à voir ce seuil abaissé à un député. Je me réjouis évidemment pour DierAnimal.

Sauf erreur de ma part, vous avez dit que vous vous réjouissiez aussi de cette avancée - démocratique - pour les plus petites formations, qui ne sont pas des groupes.

La proposition d'Ecolo, déposée il y a un an, s'appelait « Proposition (...) visant à rendre le Parlement plus transparent et plus démocratique ».

J'adhère tout à fait à ce libellé. À tel point que je vais déposer au PFWB, avec mes collègues, une proposition qui s'inspirera très largement de celle que vous avez déposée devant ce même Parlement l'année dernière. Vu le nombre de députés bruxellois envoyés au PFWB, j'imagine que tout le monde fera preuve de la plus grande cohérence idéologique et démocratique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité, du cdH et de DierAnimal)

M. Matteo Segers (Ecolo).- Si j'ai bien compris les propos de ma collègue de DéFI, le groupe va déposer un amendement afin que le Règlement reconnaisse l'ensemble des groupes en tant que groupes politiques.

J'aimerais comprendre votre cohérence par rapport au vote de demain. Demain, le groupe politique va effectivement se prononcer en faveur d'un seuil à 5 %, et je ne comprends pas pourquoi il ne voterait pas un autre seuil.

Je ne saisis pas bien la dualité entre ce qui se passe ici et ce qui pourrait se passer au sein d'une autre assemblée.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- La notion de groupe est basée sur le seuil de 5 %, mais indépendamment, dès le premier député, le Bureau alloue des moyens. Le groupe DéFI soutient cette proposition. Comme vous le savez, Monsieur Segers, le Règlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est différent.

À titre personnel, dès lors qu'on est favorable au suffrage universel, j'estime que tous les députés doivent bénéficier du même traitement, même lorsqu'en tant que démocrates nous nous opposons à certaines idéologies. Dès lors qu'on souhaite une participation citoyenne directe dans un Parlement, il faut a fortiori aussi respecter la démocratie représentative et traiter lesdits représentants sur un pied d'égalité. C'est ma position personnelle, mais j'adhère également à la position a minima de mon groupe et d'autres.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne sais pas si c'est un effet de l'esprit de Noël, mais je trouve que ce débat est très intéressant. Je voudrais faire une remarque historique. Même si je ne suis pas vieux, je sais ce qu'il s'est passé dans ce Parlement. Je pense que si les seuils actuels n'ont pas changé, c'est parce que nos prédécesseurs ont voulu éviter de donner des moyens à l'extrême droite. Nous pourrions tous être d'accord sur le fait qu'il n'y a pas lieu de considérer la présence de l'extrême droite comme un élément normal du paysage politique.

Cela ne justifie rien, mais notre débat ne doit pas masquer le fait que notre proposition permet de faire un bond en avant. Je ne voudrais pas que certains pensent qu'une telle modification n'est pas une avancée significative. Un groupe pourra être reconnu à un seuil inférieur. Même si les moyens de notre institution ne sont pas extensibles, permettre à un seul député de constituer un groupe est positif.

J'invite les députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à revenir avec des cadeaux ...

(Applaudissements de M. Emmanuel De Bock, député)

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion et adoption des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur base du texte adopté par la commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

À l'article 12.1, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° à alinéa 1er, le mot « 10 % » est remplacé par le mot « 5 % »;
- 2° à l'alinéa 3, le mot « 10 % » est remplacé par le mot « 5 % »;
- 3° à l'alinéa 4, le mot « inférieure » est remplacé par le mot « supérieure ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

À l'article 12, point 7, le chiffre « 10 % » est remplacé par le chiffre « 5 % ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

À l'article 12, point 6, les alinéas suivants sont ajoutés :

« Le Bureau peut également octroyer une dotation dont il fixe le montant et les modalités d'octroi pour les élus visés aux points 7 et 8.

Sauf en cas de scission d'un groupe politique, les dotations et moyens visés au présent point sont fixés au début de la législature et pour la durée de celle-ci. ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

À l'article 94, point 1, le chiffre « neuf » est remplacé par le chiffre « douze ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

À l'article 101, point 3, le chiffre « neuf » est remplacé par le chiffre « douze ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

L'article premier produit ses effets au 1er janvier 2020 sauf pour ce qui concerne les effets sur la composition des commissions permanentes qui entrent en vigueur au 1er mars 2020.

Les articles 2 et 3 produisent leurs effets au 1er janvier 2020.

Les articles 4 et 5 produisent leurs effets au 1er mars 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote de l'ensemble de la proposition aura lieu à l'heure convenue.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF À LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR BRUXELLOIS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS

Discussion générale

Mme la présidente.- À la suite de l'adoption, en fin de législature, des décret et ordonnances conjoints relatifs au médiateur bruxellois, il convient de mettre en œuvre cette législation.

À cet effet, les Bureaux élargis du Parlement francophone bruxellois et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se sont mis d'accord pour arrêter une procédure permettant de formaliser la désignation du médiateur afin de présenter une proposition motivée au vote des Assemblées concernées. Ce texte vous a été transmis par courriel, après convocation de la séance plénière.

La discussion générale est ouverte.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Discussion et adoption des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles sur base du texte adopté en Bureau élargi.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Au sens du présent Règlement, on entend par « parties » le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

§ 1er. Il est créé un organe, dénommé « l'organe commun », composé de douze membres :

- six membres appartenant au Bureau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, dont le Président du Parlement, dans le respect du système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et des groupes politiques, dont un tiers au moins des membres doivent appartenir au groupe linguistique le moins nombreux;
- six membres appartenant au Bureau de l'Assemblée de la Commission communautaire française, dont la Présidente de l'Assemblée, dans le respect du système de la représentation proportionnelle des groupes politiques.
- § 2. Les greffiers des parties, ainsi que le greffier-adjoint du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, assistent aux réunions de l'organe commun, avec voix consultative. Le secrétariat de l'organe commun est assuré conjointement par les services des assemblées concernées.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

- § 1er. L'organe commun est compétent pour réaliser les opérations conduisant à une proposition de nomination du médiateur bruxellois.
- § 2. Pour pouvoir délibérer valablement, la présence de la majorité absolue des membres de chaque délégation est requise.

Toute décision est prise à la majorité absolue des membres présents, y compris une majorité absolue dans chacune des délégations.

§ 3. L'organe commun prend des décisions qui sortent leurs effets dès leur adoption, sauf décision contraire. Aucun assentiment des parties n'est nécessaire.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

En vue de la nomination du médiateur bruxellois, un appel public aux candidatures est publié, en langues française et néerlandaise, au Moniteur belge, et fait l'objet d'insertions dans trois journaux de la presse quotidienne ou périodique bruxelloise, dont au moins un dans la presse néerlandophone.

Sont notamment précisés :

- les conditions de nomination et les incompatibilités;
- la description de la fonction;
- la durée de la fonction;
- le statut pécuniaire;
- le mode de présentation des candidatures;
- le mode de sélection.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

§ 1er. L'organe commun institue un comité d'avis composé de sept membres, dont il désigne le président. Les membres de ce comité d'avis, dont au moins un membre appartient au groupe linguistique le moins nombreux, soit émanent des milieux académiques, soit disposent d'une expérience en matière de relations entre l'administration et le public ou en matière de sélection du personnel. Ils ne font en aucun cas partie des autorités politiques et administratives de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune ou de la Commission communautaire française, ni des services des assemblées concernées.

Les membres du comité d'avis perçoivent un jeton de présence, dont le montant est déterminé par les bureaux des parties, pour chaque réunion.

Les greffiers des parties, ainsi que le greffier-adjoint du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, assistent aux réunions du comité d'avis, avec voix consultative. Le secrétariat du comité d'avis est assuré conjointement par les services des assemblées concernées.

- § 2. L'organe commun examine la recevabilité des candidatures en suite de l'appel visé à l'article 4. Les décisions de l'organe commun relatives à la recevabilité des candidatures sont notifiées aux candidats.
- § 3. Trente jours au moins après la décision visée au § 2, les candidats dont la candidature a été jugée recevable présentent une première épreuve écrite dont les questions sont élaborées par le comité d'avis. L'épreuve porte sur la connaissance du droit public et du droit administratif et sur la culture générale, ainsi que sur les connaissances linguistiques des candidats.
- § 4. Les candidats ayant obtenu un résultat égal ou supérieur à 12/20 lors de la première épreuve sont invités à un entretien individuel avec un délégué d'un bureau de recrutement et de sélection chargé d'élaborer un descriptif de la personnalité et un profil psychologique des candidats. Ils sont ensuite auditionnés par les membres du comité d'avis qui retient un maximum de cinq candidats, en motivant sa décision.

La décision du comité d'avis est notifiée à tous les candidats, qui disposent d'un délai de quinze jours pour émettre leurs observations.

§ 5. L'organe commun reçoit le rapport du comité d'avis et les éventuelles observations émises par les candidats. Après avoir auditionné au moins les candidats retenus par le comité d'avis, l'organe commun présente aux parties une proposition motivée de nomination.

Cette proposition, ainsi que l'ensemble des candidatures retenues par le comité d'avis, ou, le cas échéant, par l'organe commun, est soumise aux parties. Chaque député dispose d'un délai de trente jours pour consulter l'ensemble du dossier au secrétariat de l'organe commun.

La nomination intervient conformément à l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

La discussion des articles est close.

Le vote de l'ensemble de la proposition aura lieu à l'heure convenue.

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la présidente.- Je vous rappelle que la séance est suspendue jusqu'au vendredi 20 décembre 2019 à 9h00. Nous commencerons par l'examen de la proposition de modification du Règlement sur les commissions délibératives.

Le Gouvernement répondra ensuite à vos interpellations sur le budget. Ce sera suivi de répliques de cinq minutes et des questions d'actualité. Les votes sont prévus à 12h30.

La séance est suspendue le jeudi 19 décembre 2019 à 16h21.

La séance est reprise le vendredi 20 décembre 2019 à 9h03.

(M. Hasan Koyuncu, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance plénière suspendue hier après-midi.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTRODUISANT LA FACULTÉ DE CRÉER DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES ET CITOYENS TIRÉS AU SORT

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement introduisant la faculté de créer des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort, déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, M. Michael Vossaert, Mme Céline Fremault et Mme Victoria Austraet [doc. 13 (2019-2020) n°s 1 et 2].

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

Mme Delphine Chabbert, rapporteuse.- Je me réfère au rapport écrit.

(Applaudissements)

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Même si ce point du Règlement a déjà été adopté au Parlement régional et qu'un débat s'y est tenu voici une semaine, je pense qu'il est important d'en mener un également dans cet hémicycle. Certains d'entre vous me l'avaient signalé, car la Commission communautaire française possède ses spécificités.

Je voudrais tout d'abord saluer le travail constructif que nous avons réalisé, membres de la majorité comme de l'opposition. Je vous remercie pour nos échanges et vos propositions, qui prouvent qu'une co-création peut primer des logiques partisanes. Votre participation à ce changement important insuffle un souffle d'espoir à l'heure où la démocratie représentative requiert un réapprovisionnement en oxygène.

L'intérêt de ce que nous construisons aujourd'hui est double à mes yeux.

Premièrement, l'enjeu est de rétablir la confiance des citoyens envers les responsables politiques et de permettre un dialogue entre eux. Rappelons ici l'effritement de la démocratie représentative. En parallèle, on observe un déclin de la participation politique, qui se manifeste par l'augmentation de l'abstentionnisme et le déclin de l'adhésion aux partis. Ces indices trahissent une démocratie qui ne fonctionne pas de façon optimale.

La méfiance des citoyens envers la démocratie représentative doit être considérée comme un problème majeur, car elle débouche nécessairement sur des problèmes de légitimité, à partir du moment où ceux qui décident ne représentent plus qu'une certaine proportion de l'électorat.

Deuxièmement, il convient de permettre l'adoption de décisions ambitieuses, ce qui est parfois compliqué dans notre système traditionnel. La convention constitutionnelle irlandaise a donné lieu à des décisions courageuses que des députés n'auraient pas osé prendre, par crainte de l'incompréhension de leurs électeurs et du risque couru à court terme.

Nous savons que, face aux enjeux de justice sociale et environnementale, nous devrons adopter des décisions ambitieuses et courageuses. Gageons que ce processus nous y aidera. Par ailleurs, la démocratie délibérative vient compléter et réoxygéner la démocratie représentative. Les améliorations démocratiques du dernier siècle se sont presque exclusivement cantonnées au volet quantitatif, par l'élargissement du droit de vote aux femmes et aux non-nationaux, alors que les réformes qualitatives sont rares.

Soyons toutefois conscients du fait que les commissions délibératives ne constitueront pas la panacée en permettant à elles seules d'endiguer le phénomène de la crise de la représentation politique. Il s'agit, malgré tout, d'une pierre angulaire dans un changement de paradigme relatif à la politique qui repose - de façon non exhaustive - sur la transparence, l'éthique, la proximité, le sens, l'engagement et la construction d'un monde plus juste.

Venons-en aux commissions délibératives, qui s'appuient sur trois principes-clés : l'information, le tirage au sort et la délibération; ainsi que deux valeurs transversales fondamentales : la sécurité et la transparence.

Premièrement, l'information doit être véridique, ce qui est loin d'être un truisme dans la période actuelle, mais aussi vulgarisée, pour être accessible à tous et toutes, et diverse, à savoir représentative du spectre démocratique des positions sur la thématique débattue.

Deuxièmement, le tirage au sort a pour but de rassembler des citoyens et citoyennes d'horizons divers, notamment sur le plan du genre, de l'âge, de la répartition géographique et du niveau de formation, avec une attention particulière pour celles et ceux qui sont traditionnellement les plus éloignés de la participation, un élément qui me tient à cœur, comme vous le savez.

Troisièmement, la sécurité et la transparence sont indispensables tout au long du processus de délibération, au cours duquel la confrontation d'arguments se veut raisonnée, libre et égalitaire. La sécurité s'entend comme un espace où la parole est libre, respectée et susceptible de varier au cours des échanges, sans que cela soit considéré comme un signe de faiblesse. C'est notamment la raison pour laquelle la phase délibérative se déroulera de façon non publique, afin de garantir des échanges sereins. Pour assurer la confiance, la transparence sera un maître-mot, dans le cadre tant de la sélection des thématiques que du comité d'accompagnement, des critères du tirage au sort, des personnes-ressources ou du suivi des recommandations.

Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion de concrétiser les différentes étapes des commissions délibératives au travers de la rédaction d'un vade-mecum, élaboré en concertation avec les services et des chercheurs et des chercheuses dans le domaine de la participation citoyenne, des structures spécialisées dans la participation des personnes les plus éloignées des processus participatifs, et, enfin, avec l'ensemble des parlementaires.

Vous connaissez mon attachement particulier à la démocratie et ma volonté de travailler sur l'ensemble des activités de la Commission communautaire française pour les rendre plus ouvertes et plus accessibles aux citoyens, qu'il s'agisse des journées citoyennes, adressées aux étudiants et aux élèves, des Jeudis de l'hémicycle avec les acteurs du monde associatif, mais également des expositions de photographies qui valorisent nos artistes et du soutien que nous apportons à la culture, vecteur d'émancipation.

Face à la montée du repli sur soi, des extrémismes et des reculs des droits, nous répondons par cette modification du Règlement, par ces actions que je viens de citer ainsi que par un renforcement et une amélioration de la démocratie et de la participation.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité et du cdH)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La présente proposition poursuit une intention éminemment louable. Tenter de rapprocher les citoyens de la politique, favoriser la compréhension du processus législatif et démocratique, inciter les Bruxelloises et les Bruxellois à participer de façon active à l'exercice du pouvoir sont évidemment des objectifs que nous partageons tous.

Dans un contexte marqué par une crise de la représentativité que presque plus personne ne nie, nous avons, responsables politiques, le devoir de réfléchir à des mécanismes permettant de réenchanter, voire de réinventer notre système démocratique. Notre groupe politique a d'ailleurs introduit, au niveau régional, une série de propositions concrètes en ce sens.

Si cette proposition témoigne à tout le moins de la réelle prise de conscience de cet enjeu de la participation citoyenne, elle n'en est pas moins caractérisée par un certain nombre de faiblesses.

Tout d'abord, force est de constater que cette ouverture vers les citoyens ne s'accompagne pas d'un réel processus de dépolitisation. Ainsi, le texte prévoit qu'il revient au président de l'Assemblée et au Bureau élargi de sélectionner les sujets qui seront traités dans ces nouvelles commissions.

C'est donc, en définitive, la majorité parlementaire qui conserve la mainmise sur les sujets traités et non les citoyens. Le processus parlementaire, de par sa technicité et sa complexité, nécessite un apprentissage sur le long terme. Dans ce cadre, si l'on s'engage sur la voie du tirage au sort, les citoyens ainsi désignés devraient être sur le même pied que les députés pour que le dispositif puisse fonctionner. Autrement dit, soit ils sont sélectionnés pour toute la durée de la législature, soit les participants à ce panel bénéficient d'un temps suffisamment long pour prendre des décisions en pleine connaissance de cause. Aucune de ces deux conditions n'est malheureusement remplie dans la proposition qui nous est présentée ce matin.

Ce type de processus participatif ne permet malheureusement pas non plus d'échapper à la sélection d'une nouvelle élite. En effet, parmi les personnes tirées au sort, seules celles qui manifestent déjà un certain intérêt pour la chose publique, qui disposent des moyens et du temps nécessaires, participeront effectivement au panel.

Ainsi, les objectifs de diversification des profils sociaux et des catégories professionnelles risquent bien de ne pas se réaliser.

Je relèverai également que certaines notions n'ont pas fait l'objet de définitions clairement circonscrites. Il en va ainsi des éventuels conflits d'intérêts et de la pondération linguistique ou entre les différentes communes. Ces points non éclaircis doivent faire l'objet d'un vade-mecum et celui-ci n'a malheureusement pas été transmis.

En outre, l'absence d'obligation de suivi des recommandations qui seront émises par les commissions mixtes pose problème. Comme vous le savez, de nombreuses résolutions votées par le Parlement pâtissent déjà d'un manque de suivi.

En définitive, si notre groupe reconnaît les efforts manifestes consentis pour instaurer une nouvelle forme de participation citoyenne, il doute que cette proposition puisse développer une réelle culture de la démocratie participative.

Bref, nous considérons qu'il y avait moyen de faire plus et mieux et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons lors du vote

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Jamal Ikazban (PS).- Je remercie Magali Plovie et son groupe d'avoir fait montre de dynamisme par rapport à cette proposition, qui témoigne d'une volonté de faire plus de place aux citoyens. Je voudrais également remercier notre chef de groupe à la Région, Ridouane Chahid, qui a été l'élément moteur de cette dynamique et a été rejoint tant par les collègues de la majorité que par ceux de l'opposition.

Nous avons travaillé vite et bien pour donner un sacré coup d'accélérateur aux dispositifs de participation citoyenne internes à notre Assemblée. C'est une bonne chose.

Avec la proposition de modification du Règlement que nous allons voter aujourd'hui, nous avons trouvé une voie intéressante, qui respecte le cadre juridique et les citoyens, en étant dès à présent assez clairs, transparents et précis sur la procédure.

Une telle évolution tranche avec un passé où nous aurions certainement appréhendé une telle réforme avec beaucoup de scepticisme. Oui, il faut le dire, cette implication citoyenne renforcée, qui nous semble une évidence et une nécessité aujourd'hui, était vue, il y a peu encore, comme une menace pour notre système représentatif et notre rôle d'élus. Au vu de ce constat, le changement apparaît comme considérable et extrêmement positif. C'est un signe de bonne santé de notre démocratie et de la capacité des élus que nous sommes à se remettre en question.

Pourtant, il est absolument indispensable de compléter le système représentatif et l'implication des citoyens au moment des scrutins électoraux par un panel de dispositifs participatifs intermédiaires à tous les niveaux : communal, régional, pouvoir exécutif et Parlement.

Le panel citoyen consacré à la mobilité, organisé par le précédent président du Parlement bruxellois, Charles Picqué, a constitué une première étape de ce processus, caractérisée par la volonté d'atteindre les personnes les plus éloignées de la participation grâce, notamment, au tirage au sort.

La rigueur méthodologique était également au rendez-vous grâce au comité d'accompagnement scientifique.

Je pourrais également parler des Jeudis de l'hémicycle qui ont été instaurés dans ce Parlement, ainsi que de l'évolution des contrats de quartier et des concertations qui n'ont cessé de se développer et d'évoluer au fil des ans. Aujourd'hui, à Bruxelles, il est inimaginable qu'un Collège, un bourgmestre ou des échevins proposent des modifications ou des changements sans consulter la population.

Nous connaissons également de nombreux dispositifs participatifs pour les politiques régionales, et nous savons que l'objectif de ce Gouvernement est d'élaborer les politiques sociales et de santé en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif est de donner la parole non seulement aux parties prenantes et aux acteurs institutionnels et associatifs, mais également aux « sans-voix », comme le disait un professeur. Nous pouvons par exemple décliner cela dans les politiques sociales et de santé en association les bénéficiaires de certains droits sociaux - ceux qu'on appelle les experts du vécu - à l'élaboration de nos politiques. C'est un des éléments auxquels nous serons particulièrement attentifs dans la définition des modalités précises de composition des commissions délibératives. Un autre défi sera évidemment celui de la définition des critères de l'échantillonnage pour garantir la représentation de la diversité de la population bruxelloise.

De même, la question de l'information à fournir aux citoyens est centrale. Neutre et complète, c'est tout un programme, surtout sur des thématiques complexes! Sur ces points, le comité d'accompagnement aura évidemment un rôle majeur à jouer.

Nous souhaitons que nos Assemblées acquièrent progressivement l'expertise utile à la modération et à l'accompagnement de ce type de processus. Ce sera évidemment une économie pour les finances publiques et, j'en suis sûr, une source de motivation et d'enthousiasme partagé.

Il faudra bien entendu prendre le temps d'évaluer ce dispositif innovant et historique, une fois expérimenté. L'évaluation continue et les enseignements que nous en tirerons sont tout aussi importants que l'expérience elle-même.

Pour conclure, je dirais que le large renouvellement de notre Assemblée - près de la moitié des députés dans cette enceinte sont nouveaux - est un signe extrêmement positif, un signe de bonne santé de notre démocratie et, peut-être, un beau présage. Cette Assemblée renouvelée fait preuve de dynamisme et d'audace, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Ma collègue a expliqué que nous proposions une réponse historique et primordiale dans le cadre de nos objectifs, qui consistent à accorder davantage de place au citoyen, mais aussi à lutter contre la montée du racisme et de la haine de l'autre. Face à la peur et à la méfiance à l'égard du monde politique, nous proposons une réponse positive, constructive et même co-construite avec nos citoyens.

J'espère que ce nouveau projet de commissions délibératives permettra à tous les parlementaires, ainsi qu'à tous les groupes reconnus et non reconnus qui composent ce Parlement, de s'oxygéner, de respirer et de mettre en œuvre des politiques au service de l'ensemble des Bruxelloises et Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité, du cdH et de DierAnimal)

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Je souhaite résumer notre point de vue et rappeler rapidement la position exposée par ma camarade Françoise De Smedt en séance plénière du Parlement bruxellois la semaine dernière.

Nous souhaitons avant tout souligner l'aspect positif de la mise en place des commissions délibératives. La population souhaite davantage de démocratie participative afin d'avoir son mot à dire concernant les décisions politiques en cours de législature. Le PTB est favorable à plus de démocratie, *a fortiori* participative. Depuis le début, nous voulons ouvrir les portes et les fenêtres du Parlement et permettre aux citoyens d'y pénétrer et de participer activement aux débats. En effet, ils sont les premiers concernés par les décisions prises dans cet hémicycle. Or, Dieu sait qu'elles sont souvent beaucoup trop éloignées de leurs besoins réels.

Par ailleurs, nous constatons le caractère unique de la condition de résidence à Bruxelles. La porte est donc ouverte aux étrangers, qui pourront participer activement à ces commissions, comme ils participent activement à la vie de la ville.

En revanche, nous nous abstiendrons lors du vote de ce texte. En voici les raisons. La première est que nous doutons du système en tant que tel. Même s'il constitue une avancée réelle, nous l'aurions voulu contraignant. Nous savons que la Constitution empêche la tenue de référendums mais, comme Françoise De Smedt l'a rappelé la semaine dernière, l'aspect contraignant tel qu'en vigueur en Irlande permet une prise réelle de décisions ainsi qu'une véritable implication des citoyens. Nous continuons donc à militer dans cette voie. C'est pourquoi nous avons déposé, il y a quelques semaines, un texte qui demande l'organisation d'un référendum à partir de 10.000 signatures.

Le deuxième aspect que nous avions pointé est le mode de sélection des citoyens, à savoir le tirage au sort à grande échelle. Selon nous, il est problématique car il exclura d'emblée certaines catégories de citoyens, comme les travailleurs, les mères célibataires ou toutes les autres personnes qui ont des difficultés à se libérer ou qui, spontanément, se sentiront moins à l'aise au sein de ce type de commission. Le système nous semble donc biaisé dès le départ.

Troisième remarque : le texte insiste sur l'impartialité des citoyens. Selon nous, l'impartialité n'existe pas. Par son parcours, par son milieu, toute personne est pénétrée de tas d'idées. C'est d'ailleurs ce qui fait la richesse du débat ! Qu'est-ce qu'on s'ennuierait si on était tous d'accord, n'est-ce pas Monsieur Van Goidsenhoven ?

(Sourires)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Ne vous inquiétez pas!

Mme Stéphanie Koplowicz (PTB).- Vous me rassurez ! Nous aurions souhaité que la société civile et les syndicats puissent aussi être intégrés dans ces commissions délibératives pour qu'ils puissent leur apporter leur connaissance du terrain.

Enfin, il nous semble que le Bureau garde trop de prérogatives quant au choix des thèmes. Si les thèmes sont clairs, les critères le seront tout autant. Un tri supplémentaire au sein du Bureau n'est donc pas nécessaire.

Nous nous abstiendrons donc, mais nous saluons l'idée et l'abaissement du seuil du droit de pétition.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du PTB et Ecolo)

M. Michael Vossaert (DéFI).- Je me joins aux remerciements en me tournant vers Mme Magali Plovie, qui a lancé le débat dans les deux Parlements. Il s'agit d'un grand pas vers davantage de démocratie participative. Certains parlent de crise, je préfère quant à moi parler de remise en question de notre mode de fonctionnement et de notre méthode de délibération.

Lorsque nous rencontrons les citoyens sur le terrain ou lors des débats, nous pouvons réellement ressentir leur envie de participer et de jouer un rôle. Ce genre de démarche peut d'ailleurs susciter des vocations chez nos concitoyens : en leur ouvrant les portes du Parlement, en les invitant à se mettre à notre place ou à nos côtés, nous favorisons, comme le dit M. Ikazban, un nouveau souffle par l'arrivée de jeunes députés.

La question de la participation ne s'arrête bien évidemment pas à ce dispositif innovant. Bien sûr, il devra être évalué. Mais il permet d'aller plus loin en créant une connexion plus concrète du Parlement avec les réalités du terrain et les préoccupations des citoyens.

D'autres formes de participation existent également. C'est la raison pour laquelle mon parti tient tant à défendre le niveau

local et ses communes, qui sont le lieu permettant aux liens de proximité de se tisser et à la participation de s'exercer.

La Commission communautaire française a réalisé un travail constructif. La majorité et l'opposition ont participé à l'élaboration du texte. Je salue donc la tenue de ce débat et l'adoption de la présente proposition. La responsabilité des élus résidera dans l'évaluation du dispositif, après la rédaction du vade-mecum. Une série d'actions devront donc être menées avant que le processus ne tourne à plein régime.

Il faudra aussi définir les éventuelles interactions entre les Jeudis de l'hémicycle organisés par la Commission communautaire française et la commission délibérative, même si j'observe une véritable complémentarité entre les deux dispositifs. Le secteur associatif en sera d'autant plus soutenu et écouté.

Certains ont regretté que les partenaires sociaux ne soient pas associés au processus, mais ces derniers occupent déjà, institutionnellement, une place dans les processus délibératifs tels que ceux du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il faudra assurer le suivi du travail réalisé, raison pour laquelle je vous invite tous à participer activement au nouveau dispositif de manière très objective. Nous devons faire preuve d'autocritique et admettre que certains éléments doivent être revus. Quoi qu'il en soit, c'est un pas vers une plus grande démocratie participative dans notre Parlement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité et du cdH)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Je voudrais m'associer aux remerciements qui vous ont été adressés, Mme Plovie. Nous l'avons tous bien senti, la dynamique de cette modification de Règlement était portée par vous. Et quand c'est bien, il faut pouvoir le dire, surtout lorsque l'on pense à l'avenir de la démocratie et à la réflexion démocratique de notre institution! Il nous revient, en tant qu'opposition, de donner l'exemple et de nous inscrire dans des dynamiques positives.

Dans ces discussions, nous tenions à adopter un comportement constructif en prenant activement part aux débats. Je suis très heureux de constater qu'à l'heure où certains - et j'en fais partie - s'interrogent sur l'avenir institutionnel de la Commission communautaire française et sur la place qu'elle doit prendre ou laisser dans le paysage politique belge, il a été décidé de faire de la Commission communautaire française un laboratoire dédié à certaines nouvelles pratiques.

Cela avait déjà été le cas avec des initiatives antérieures, évoquées plus tôt par mon collègue. Le succès prometteur des Jeudis de l'hémicycle, lancés par la présidente sortante, continue son chemin. Dans cet esprit, il me semble particulièrement positif que le Parlement de la Commission communautaire française poursuive son œuvre pionnière en matière de rapprochement du citoyen avec la sphère politique.

À gauche comme à droite, j'ai entendu pas mal de critiques sur ce texte et nous devons rester attentifs. Certaines remarques me semblent fondées, comme celles visant l'investissement plus durable de citoyens au sein de commissions ou exprimant le souci de ne pas avoir de changements incessants.

D'autres critiques me laissent perplexe, et la plus grande vigilance s'impose dès lors qu'il est question de rapprocher le citoyen du politique, dans une période d'extrême dévalorisation de la fonction politique sous toutes ses formes. Il importe, à mes yeux, de conserver une place spécifique pour les députés. Il ne s'agira pas, pour les citoyens, de siéger dès demain en lieu et

place de ces derniers. Cela n'aurait pas de sens. Nous n'aurions plus qu'à jeter l'éponge. L'idée de maintenir une nette distinction entre la fonction des députés, avec leur rôle de représentation et leur rôle principal en matière de prise d'initiatives me paraît assez saine, surtout dans un processus évolutif.

Le vote que nous accorderons tout à l'heure ne doit pas être assimilé à un blanc-seing aux commissions mixtes. Ce sera peut-être le cas dans un premier temps, mais dans la perspective d'une évaluation du processus et de son amélioration progressive, ainsi que pour tirer nous-mêmes les fruits de cette expérience, afin d'être petit à petit capables d'aller plus loin.

Mais je ne pense pas qu'il faille, demain, aller trop loin, sous peine de ne pas pouvoir adopter, en tant que députés, les attitudes appropriées dans ce genre d'assemblée. Je trouve donc positif que le processus évolue pas à pas.

Mon groupe ayant cosigné le texte, cela ne vous étonnera pas qu'il vote aujourd'hui en sa faveur.

Évidemment, d'autres collègues l'ont déjà dit, ce n'est pas parce que nous avançons dans le dossier des commissions mixtes que nous ne devons pas faire progresser d'autres textes, ici et dans d'autres Assemblées. Plusieurs membres de mon groupe ont ainsi déposé un texte sur la convention citoyenne pour le climat qui peut constituer une autre façon de s'essayer à la participation citoyenne, et dont on pourra peut-être tirer des leçons qui alimenteront d'autres processus.

Mon groupe continuera à se positionner en tant que force de proposition et de soutien à toutes ces formes innovantes de participation citoyenne, sans oublier notre rôle particulier en tant que députés : je crois à la démocratie participative, et je ne pense pas que, demain, nous serons appelés à être complètement remplacés par ces formes de gestion. Il faut procéder par étapes.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme Magali Plovie (Ecolo).- Je n'aime pas trop utiliser le terme de laboratoire, je préfère celui d'innovation démocratique. Certains disent que nous aurions pu aller plus loin, et je suis d'accord avec eux, mais nous avons dû respecter les limites constitutionnelles.

Nous avons agi à notre niveau. Ce travail pourra être poursuivi dans d'autres Assemblées - Sénat, Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. - qui auront envie de nous emboîter le pas lors d'une future révision de la Constitution. Ainsi, nous serons beaucoup plus nombreux.

J'entends vos inquiétudes. Il s'agit de quelque chose de neuf et nous voulons que cela fonctionne bien. Un certain nombre de choses devront être mises en place. Il y a des enjeux, ce ne sera pas facile, mais nous ferons face à ces difficultés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Discussion et adoption de l'article unique

M. le président.- Nous passons à la discussion de l'article unique, tel qu'adopté en commission.

Article unique

- Dans le Titre ler, chapitre VII, il est ajouté un point g rédigé comme suit :
 - « g. Des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens composées de députés et invitant des citoyens tirés au sort ».
- 2. Il est inséré un article 42ter rédigé comme suit :
 - « Article 42ter, § 1er. L'Assemblée peut, lorsqu'elle le juge utile, constituer une commission délibérative composée de députés et invitant des citoyens tirés au sort, ci-après dénommée « commission délibérative ».
 - § 2. L'Assemblée, sur proposition du Bureau élargi, se prononce sur la constitution d'une commission délibérative et ce dans les deux mois de la réception d'une suggestion citoyenne déclarée recevable. La suggestion peut être adressée sous format papier ou électronique.

Sont recevables, les suggestions citoyennes qui sont signées par au moins 1.000 personnes âgées de 16 ans accomplis et résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale, sauf si :

- 1° la formulation ou le sujet de la suggestion citoyenne est manifestement offensant, grossier ou contraire aux libertés et droits fondamentaux;
- 2° la suggestion citoyenne ne vise pas une compétence de la Commission communautaire française;
- 3° la suggestion citoyenne est formulée comme une ou plusieurs questions fermées adressées à la commission délibérative plutôt que comme un mandat de débattre à propos d'une problématique générale.

Le Président se prononce à brève échéance sur la recevabilité après avoir pris l'avis du Bureau élargi.

Lorsqu'une suggestion citoyenne est déclarée irrecevable, le Bureau élargi motive sa décision. Cette décision et sa motivation sont publiées sur le site internet du Parlement. Il en est de même si ce refus est décidé en Assemblée plénière, dans ce cas le compte rendu des débats fait office de motivation.

100 citoyens au moins répondant aux conditions visées au § 1er peuvent faire publier, sur le site internet de l'Assemblée, une proposition de thématique pouvant faire l'objet d'une commission délibérative. Les autres citoyens peuvent y souscrire s'ils le souhaitent. La proposition de thématique est soumise à souscription pour un délai d'un an à dater de sa mise en ligne.

- § 3. Aucune commission délibérative ne peut être constituée moins de neuf mois avant la date des élections relatives au prochain renouvellement de l'Assemblée.
- § 4. Une commission délibérative est composée des mêmes députés que la commission permanente ayant dans ses attributions le sujet débattu. Elle est présidée de la même manière.
- § 5. La commission délibérative invite 36 citoyens à participer à ses travaux. Ces citoyens sont choisis par un tirage au sort effectué parmi l'ensemble des citoyens répondant au prescrit du paragraphe 6, de sorte que toute personne ait la même chance d'être invitée.

L'Assemblée, sur proposition du Bureau élargi, peut décider de diminuer ou d'augmenter le nombre de citoyens invités.

Chaque personne tirée au sort sera invitée officiellement. Parmi l'ensemble des personnes qui auront répondu positivement à cette invitation, un second tirage au sort aura lieu via une méthode d'échantillonnage fixant au préalable les critères assurant une sélection diverse et représentative, au moins en termes de genre, d'âge, de répartition géographique et de niveau de formation pour aboutir à un groupe de 36 citoyens ou au nombre de citoyens décidés par l'Assemblée en application de l'alinéa 2.

Le Comité d'accompagnement peut décider de fixer des critères supplémentaires, en fonction du sujet traité.

La participation à une assemblée citoyenne est volontaire. Si un citoyen a renoncé à participer avant le début de la première séance de l'assemblée citoyenne ou entame l'une des fonctions ou l'un des mandats énumérés au paragraphe 6, il est remplacé par un citoyen également tiré au sort. À cet effet, plusieurs membres surnuméraires peuvent aussi être préalablement tirés au sort. Dans tous les autres cas, les citoyens sortants ou absents ne seront pas remplacés.

- § 6. Ne peuvent être invités que les citoyens :
- 1° inscrits dans les registres de la population ou des étrangers dans une commune de la Région de Bruxelles-Capitale;
- 2° âgés de seize ans accomplis;
- 3° ne faisant pas l'objet d'une condamnation ou d'une décision entraînant, aux élections communales, l'exclusion ou la suspension du droit de vote;
- 4° n'exerçant aucun des mandats ou fonction ci-après :
 - a) membre de la Chambre des représentants, du Sénat, du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale et du Parlement européen;
 - b) membre du Gouvernement fédéral, d'un gouvernement communautaire ou régional;
 - bourgmestre, échevin, président d'un CPAS, conseiller communal ou membre du Conseil de l'aide sociale;
- 5° qui ne se trouvent pas en situation manifeste de conflit d'intérêts.

Le Bureau élargi tranche en cas de doute ou si l'existence du conflit d'intérêts apparaît ou survient en cours de processus. Les travaux de la commission délibérative sont suspendus jusqu'à la décision du Bureau élargi.

- § 7. Pour chaque participation à une séance, les citoyens tirés au sort bénéficient d'un défraiement déterminé par le Bureau élargi.
- § 8. Seuls les membres de la commission délibérative et les citoyens qui y ont été invités par tirage au sort peuvent assister aux travaux de la commission délibérative. Un membre suppléant ne peut assister à la commission que si un membre effectif appartenant à son groupe politique est absent ou qu'il ait été désigné par son groupe politique en qualité d'observateur.

Le présent point ne porte toutefois pas préjudice au droit, pour chaque groupe politique non-représenté dans la commission ou pour des élus visés à l'article 12.7, d'envoyer un député avec le droit d'assister au débat.

§ 9. – Il est prévu un Comité d'accompagnement constitué de plusieurs chercheurs et praticiens dans le domaine de la participation citoyenne ainsi que des membres du personnel des services permanents de l'Assemblée. Ce Comité d'accompagnement est nommé, sur proposition du Bureau élargi, par l'Assemblée pour une période qui ne peut excéder deux ans, sauf si une commission délibérative est en cours à l'issue de ce délai, auquel cas le mandat du Comité d'accompagnement est prolongé jusqu'au moment du dépôt du rapport visé au § 14.

Ce Comité peut être commun avec d'autres Assemblées disposant d'une procédure équivalente. Dans ce cas, les membres du Comité sont nommés par lesdites Assemblées dont les Bureaux règlent de commun accord la prise en charge des frais de fonctionnement.

Pour chaque commission délibérative, il peut être désigné dans le Comité d'accompagnement un ou plusieurs chercheurs ou praticiens spécialisés dans le domaine abordé afin d'assurer la mission 2°, alinéa 1er du § 10. La désignation de ces personnes a lieu selon les modalités prévues au paragraphe précédent.

§ 10. – Le Comité d'accompagnement est notamment chargé des missions suivantes :

- 1° définir les éventuels critères pertinents supplémentaires pour le tirage au sort et procéder aux opérations de tirage au sort des citoyens en toute transparence et impartialité;
- 2° assurer une information utile, accessible et publique aux membres de la commission et aux citoyens tirés au sort en veillant à la diversité des points de vue;
- 3° accompagner l'organisation et l'animation des débats en étant attentif à l'expression de tous les membres des commissions:
- 4° rédiger un rapport d'évaluation du processus à l'issue de sa mission.

Le Bureau élargi peut proposer de confier d'autres tâches au Comité d'accompagnement, en fonction des besoins.

Aux fins de la bonne exécution de sa mission visée à l'alinéa 1er, 2°, le Comité d'accompagnement peut, s'il le juge utile, proposer à la commission délibérative de convier une ou plusieurs personnes-ressources afin de présenter une position ou répondre aux questions de la commission.

Un membre du Comité d'accompagnement ne peut pas avoir de lien direct ou indirect avec un autre prestataire du Parlement intervenant ultérieurement au cours du processus.

§ 11. – Outre le présent article, l'article 15, points 2 à 5, l'article 18, points 3 et 5, l'article 19, l'article 20, l'article 22, point 1, alinéas 1^{er} à 3, l'article 24, point 1, alinéa 1^{er}, points 2 et 3, et l'article 32 sont applicables aux commissions délibératives.

Pour le surplus, la commission délibérative détermine ellemême les modalités et la durée de son fonctionnement, sur proposition de son président et du Comité d'accompagnement. La commission ne peut valablement entamer ses travaux que si 28 citoyens, au moins, sont présents.

- § 12. Les principes et étapes suivants sont en toutes hypothèses respectés :
- 1° l'organisation d'une phase publique préparatoire d'information des citoyens tirés au sort et des députés;
- 2° l'organisation d'une phase non publique de débats par groupes réduits composés de députés et de citoyens tirés au sort;
- 3° l'organisation d'une phase publique de présentation des propositions de recommandations et de votes réunissant tous les députés et les citoyens tirés au sort.

Le caractère non public de la phase visée 2° ne porte pas préjudice au droit des membres du Comité d'accompagnement et des observateurs d'assister à toutes les délibérations. En outre, la commission délibérative peut, aux deux tiers des voix des membres présents, après consultation des citoyens invités, déroger au caractère non-public lors de la phase visée à l'alinéa 2°.

§ 13. – Les députés et les citoyens tirés au sort élaborent des propositions de recommandations sur la base des délibérations de la commission délibérative.

Il est ensuite voté comme suit :

- 1° un vote secret consultatif des citoyens tirés au sort sur chaque proposition de recommandation;
- 2° un vote public à la majorité absolue des députés sur chaque proposition de recommandation.

Si au moins une majorité absolue des citoyens tirés au sort présents votent en faveur ou en défaveur d'une proposition de recommandation et que la majorité des députés votent dans le sens contraire ou s'abstiennent, les députés ayant voté dans le sens contraire ou s'étant abstenus sont invités à motiver leur vote.

§ 14. – Un rapport est élaboré par un groupe de deux députés et deux citoyens, et assistés des services de l'Assemblée. Ils sont tous les quatre tirés au sort parmi les volontaires. Ils appartiennent à des genres différents.

Si, ensemble, 90 % au moins des citoyens et des députés présents s'expriment dans ce sens, un ou plusieurs postes de rapporteur peut faire l'objet d'un nouveau tirage au sort. Le cas échéant, la personne écartée est réputée ne plus figurer parmi les volontaires.

Ce rapport contient notamment :

- 1° une description du mandat de la commission délibérative;
- 2° une synthèse des débats;
- 3° les propositions de recommandations rejetées et adoptées par les députés;
- 4° le résultat des votes;
- 5° un questionnaire rempli anonymement par chaque député et chaque citoyen tiré au sort à propos de la qualité du processus de la commission;
- 6° des statistiques relatives aux citoyens ayant participé.

L'identité des citoyens est anonymisée dans le rapport.

Le projet de rapport est discuté au sein de la commission délibérative.

Le rapport est adopté conformément aux modalités prévues au paragraphe 13. La mission de la commission délibérative prend fin par le dépôt du rapport.

§ 15. – Le rapport est envoyé, pour suivi, vers la commission permanente de l'Assemblée ayant la même composition parlementaire que la commission délibérative

Si elle estime qu'une ou plusieurs recommandations n'entrent pas dans ses attributions, la commission permanente concernée renvoie ces recommandations vers le Bureau élargi qui doit renvoyer vers la commission permanente qu'il estime compétente. La commission permanente nouvellement saisie est soumise au présent point. Si des recommandations relèvent d'une ou plusieurs autres Assemblées, le Président de l'Assemblée leurs transmet le rapport.

Dans les 6 mois du dépôt du rapport, les suites qui ont été données aux recommandations font l'objet d'un rapport de suivi de la commission permanente concernée. Si une autre commission permanente a été saisie par le Bureau élargi, ce délai est prolongé de trois mois, pour ce qui la concerne. Les choix de suivi apportés font l'objet d'une motivation circonstanciée de la commission permanente.

Le rapport est présenté par la commission permanente en séance publique. La date de cette séance est annoncée sur le site du Parlement et communiquée aux citoyens ayant participé aux séances de la commission délibérative.

§ 16. – Quand elle le décide, et en toute hypothèse, à l'issue de chaque mandat du Comité d'accompagnement, l'Assemblée évalue l'application des modalités du présent article. Si elle l'estime nécessaire, l'Assemblée procède aux modifications nécessaires en vue de son amélioration.

L'Assemblée associe le Comité d'accompagnement à cette évaluation. ».

M. le président.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

La discussion de l'article unique est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

Je voudrais à mon tour saluer cette Assemblée qui va de l'avant en introduisant la faculté de créer des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens, tout en impliquant ces derniers dans le processus du travail parlementaire.

(Mme Magali Plovie, présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2019 OU CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2020 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (SUITE)

Poursuite de la discussion générale conjointe

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est dès à présent poursuivie.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Avant de répondre à vos questions, permettez-moi un mot d'introduction.

Le procès de la littérature est vieux comme la littérature ellemême. Platon envoyait déjà les poètes se faire voir ailleurs que dans sa République. Un empereur de Chine faisait brûler tous les livres pour crime d'inutilité. Depuis lors, les technocrates et utilitaristes de tous bords ont conclu que la littérature, cet utile inutile, était une cause perdue. Pour qualifier ce procès constant, l'écrivain Claude Roy disait : « La littérature est parfaitement inutile : sa seule utilité est qu'elle aide à vivre. ». Il en va du procès de la littérature comme de celui de la Commission communautaire française.

Tout débat théorique sur son utilité est vain alors que sa vertu, dont la nature est à trouver au cœur des politiques qu'elle déploie, est de permettre à de nombreux Bruxellois de vivre bien ou mieux. Bruxelles incarne de nombreux paradoxes. C'est le poumon économique du pays, mais elle concentre un taux de chômage supérieur à la moyenne. C'est une ville jeune, où 40 % des enfants vivent en état de déprivation. Une ville universitaire dont l'enseignement reproduit les inégalités sociales. Une villemonde, riche de sa multiculturalité, mais dans laquelle les laissés-pour-compte, les victimes de discrimination et les sans-abri sont encore trop nombreux. Le Collège n'accepte pas ces paradoxes.

C'est ce que reflète ce budget : nous avons l'ambition de répondre aux besoins d'autonomie et d'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois. Il ne s'agit pas de combler les trous, encore moins de réduire la voilure. Il ne s'agit pas non plus de faire profil bas ni d'incarner l'austérité que d'aucuns entendent faire percoler jusque dans les politiques qui touchent le plus les citoyens. On ne peut pas construire une ville-région sans y développer les compétences communautaires, celles qui œuvrent à l'émancipation. On ne peut pas non plus construire une ville-région sans assurer un exercice cohérent des compétences et des collaborations optimales dans le paysage institutionnel que nous connaissons.

Vous êtes plusieurs à avoir rappelé la nécessité de ces cohérences et collaborations, et c'est là le sens du « décloisonnement » que nous défendons. Il est l'une des conditions indispensables pour que la Commission communautaire française puisse participer, au mieux de ses capacités, à l'effort commun. Très concrètement, il implique un travail renforcé et rapproché avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'apporter une réponse à l'essor démographique, mais aussi pour lutter contre la pauvreté, notamment par la création de places dans les crèches et dans les écoles.

Ce décloisonnement suppose aussi des politiques croisées entre emploi et formation, ainsi que des concertations étroites avec Actiris et Bruxelles Formation et, donc, des collaborations étroites avec la Région. Ainsi que vous le verrez dès le début de l'année prochaine, il implique encore la mise en œuvre du plan social-santé intégré, qui combinera avec cohérence le Plan de Promotion de la santé et la politique ambulatoire de la Commission communautaire française, le Plan santé bruxellois de la Commission communautaire commune ainsi que le plan de lutte contre la pauvreté, qui sera commun à la Région, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

Les états généraux inscrits dans l'accord de majorité seront organisés au premier semestre 2020. Comme je l'ai dit, nous travaillerons donc main dans la main avec la Région, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande.

La preuve la plus manifeste de ce travail commun nous est donnée par l'important refinancement de la Commission communautaire française que nous avons obtenu dans le cadre du présent budget. Nous avons négocié et obtenu une hausse structurelle de 14 millions d'euros pour financer les politiques de la Commission communautaire française. C'est assurément l'une des lignes de force de ce budget. Un tel refinancement démontre que le Gouvernement bruxellois investit dans les réponses à apporter aux besoins sociaux et culturels des Bruxelloises et des Bruxellois.

Cette ambition globale est également visible au-delà du budget de la Commission communautaire française, puisque ce soutien complémentaire aux matières communautaires s'étend à la Commission communautaire commune, avec 30 millions d'euros pour les allocations familiales et 20 millions d'euros pour les matières sociales et de santé.

Monsieur Van Goidsenhoven, vous me demandez où est la transition écologique dans tout cela. Précisément, elle est là, car elle est par essence sociale, solidaire et démocratique. Bruxelles décarbonée en 2050 sera une ville peuplée de citoyens libres, autonomes, émancipés et qui participent à la construction commune

La lutte contre le changement climatique, d'une part, et la promotion de la démocratie et de la solidarité, d'autre part, ne sont pas des débats concurrents, comme le prétendent parfois des esprits chagrins ou mal informés. Ils ne sont pas même paral-lèles, ils sont conjoints et entremêlés. Et la Commission communautaire française est partie prenante de cette transition, car l'émancipation est sa raison d'être. Je me réjouis d'ailleurs du débat que vous venez d'avoir, car il témoigne du fait que le Parlement, lui aussi, veut s'inscrire dans ce combat démocratique en renforçant la démocratie représentative.

Je vous propose à présent d'entamer progressivement l'étude plus précise de ce budget 2020 qui, comme vous le savez, présente un solde net à financer à l'équilibre.

Compte tenu de l'évolution plus rapide des dépenses et des besoins que des recettes, qui sont liées à la seule inflation, un refinancement de la Commission communautaire française était indispensable. Aussi, avec l'ensemble du Collège, nous avons plaidé en faveur d'une augmentation des dotations régionales (que nous avons obtenue) à concurrence de 14 millions d'euros.

Nous estimons qu'il faudra aller plus loin si nous voulons assurer la soutenabilité à long terme du budget de la Commission communautaire française. Pour cette raison, je plaide en faveur de l'application d'une norme structurelle de croissance des dépenses social-santé de la Commission communautaire française, à l'instar des dépenses de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ou, à moindre échelle, d'Iriscare.

Par ailleurs, nous avons également choisi de maintenir une légitime neutralisation des dépenses non structurelles d'investissement, autrement dit des dépenses consacrées à la création d'infrastructures dans les écoles, les crèches ou les institutions pour personnes handicapées, et ce pour un montant total de 11.4 millions d'euros.

À l'instar d'autres entités belges, la Commission communautaire française continuera de plaider auprès des instances européennes pour que ces investissements non structurels et favorables à un développement régional compatible avec la transition écologique soient neutralisés lors du calcul de son solde budgétaire SEC. Elle l'a déjà fait par le passé, ainsi que d'aucuns l'ont rappelé hier. D'autres entités le font également, notamment le pouvoir fédéral à travers le pacte national pour les investissements stratégiques.

Si vous le souhaitez, Madame Kazadi, nous pourrions également décider de ne pas procéder à ces investissements ou de réduire certaines dépenses, même si tel n'est pas notre choix. Je vous laisse la responsabilité de m'indiquer de quelles dépenses il s'agit.

En 2020, les recettes s'élèveront à 505,6 millions d'euros pour le budget réglementaire et décrétal cumulé. Cela représente une augmentation de 19,7 millions d'euros par rapport aux recettes inscrites en 2019. Les dépenses, quant à elles, s'élèveront à 535,74 millions d'euros, soit une augmentation de 4,22 % par rapport au budget 2019.

Monsieur Obolensky, une telle augmentation ne revient pas à battre une nouvelle fois les cartes, mais plutôt à augmenter le jeu, notamment grâce au soutien de la Région. J'aimerais à présent vous apporter la preuve de mes affirmations, tout en essayant de répondre à vos différentes questions.

La budgétisation liée au genre est une politique importante et transversale. L'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes sont, bien évidemment, au cœur de notre attention. Le décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire française est d'application et sera respecté.

Une première étape a été franchie avec la qualification de chaque allocation budgétaire. Celle-ci était indispensable pour aller de l'avant, mais reste, en l'état, insuffisante. Chaque allocation budgétaire peut bel et bien avoir un impact sur le genre, mais il convient d'adapter nos politiques en fonction. Nous sommes en chemin vers cette deuxième étape. Deux agentes du service compétent de la Commission communautaire française suivent en ce moment le master de spécialisation en études de genre dispensé à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Dès le début de l'année prochaine, elles feront le tour des services en vue de sensibiliser chacun des départements à l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la violence faite aux femmes, une nouvelle conférence interministérielle (CIM) vient d'être créée pour traiter spécifiquement de cette problématique. Je profite d'ailleurs de la présence de la ministre compétente au niveau régional pour la remercier du travail accompli au comité de concertation il y a deux jours, qui a permis la création de cette CIM et fait en sorte que la Commission communautaire française, conformément à notre souhait, y soit intégrée.

Par ailleurs, la Commission communautaire française participe au Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, ainsi qu'au Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre. Celuici est lui-même issu de la mise en œuvre des obligations liées à la Convention d'Istanbul. Des réunions de concertation et de coordination ont déjà été organisées avec les différents acteurs de terrain.

La prévention doit également être poursuivie en la matière, car un changement de paradigme est nécessaire pour véhiculer une image non objectivée de la femme. Le contenu des formations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sera, bien sûr, adapté dans ce sens.

Évoquons encore l'importance de campagnes de sensibilisation, comme #Arrête, c'est de la violence !, pour laquelle nous avons donné notre autorisation. Il y en aura d'autres au cours de la législature, menées conjointement avec la Communauté française et la Région wallonne.

Dans le domaine de l'action sociale, nous avons dégagé un montant de 366.000 euros en vue d'ouvrir une dix-septième maison d'accueil. Il s'agit d'une mesure incontournable, car les maisons d'accueil constituent un dispositif essentiel pour venir en aide aux publics les plus vulnérables. Nous avons également

décidé de renforcer notre soutien aux services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française. Nous savons en effet que ceux-ci jouent un rôle primordial pour de nombreux Bruxellois, mais sont souvent saturés. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu un budget de 350.000 euros.

Quelque 100.000 euros complémentaires sont prévus pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, comme vous l'aviez souligné, Messieurs Ikazban et Vossaert.

Pour que les personnes âgées puissent rester vivre à domicile, nous avons augmenté d'un pour cent le contingent d'heures des services d'aide à domicile, ce qui correspond à un montant de 310.000 euros. Ce contingent n'avait plus été augmenté depuis plusieurs années et l'augmentation était donc fort attendue.

Un renforcement des centres de planning familial a été décidé, à concurrence de 100.000 euros. Des extensions de cadre sont régulièrement introduites et ce budget permettra de les financer.

Le soutien aux animations d'EVRAS dans les écoles se poursuivra, sur l'aspect tant qualitatif que quantitatif. Nous souhaitons travailler sur un référentiel, à concurrence de 130.000 euros supplémentaires pour l'année 2020. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors de l'anniversaire d'O'YES la semaine dernière, de rencontrer ma collègue chargée de l'enseignement pour avancer dans cette direction.

En matière de santé, nous accéderons à une dizaine de demandes d'extension d'agrément pour des équipes enfants-adolescents émanant des services de santé mentale. Nous avons dégagé 300.000 euros complémentaires à cette fin.

En matière d'enseignement, 46 millions d'euros sont investis pour deux nouveaux projets : les deux écoles qui ouvriront sur le site du CERIA en septembre 2021. Il s'agit d'un nouveau complexe exemplaire qui permettra d'accueillir 1.200 élèves et comprendra un hall omnisports rénové et ouvert vers l'extérieur, des serres pédagogiques, un réfectoire au centre du parc, des potagers et un kiosque.

Le deuxième projet, pour lequel 12 millions d'euros sont investis, est l'extension de l'Institut Alexandre Herlin, qui permettra à l'école d'accueillir des enfants, notamment porteurs d'un handicap de type 2.

En matière de transport scolaire, sur lequel vous êtes nombreux à m'avoir interrogée, des moyens supplémentaires ont été dégagés pour permettre une augmentation du traitement des accompagnateurs en tenant compte de l'indexation annuelle et de nombreux autres facteurs tels que l'ancienneté et le taux horaire moyen. Sept nouveaux circuits ont été créés à la rentrée 2019, dont deux spécifiquement pour réduire la durée des trajets.

Enfin, des moyens ont été prévus pour lancer, cette année encore, l'audit prospectif pour l'amélioration de la qualité du service dans une approche plus globale et multifactorielle, qui prendra en compte la problématique dans toute sa complexité soit le nombre et la durée des trajets, l'offre d'enseignement, les modes de déplacement alternatifs et la problématique de la mobilité. Le point d'attention central reste bien entendu d'abord et avant tout le bien-être des enfants. L'un des objectifs de cet audit est donc de réduire considérablement les temps de trajet en mettant en place un nouveau logiciel flexible et adapté à la réalité bruxelloise.

En matière de petite enfance, grâce à la poursuite du Plan crèches pour un montant investi de 9 millions d'euros, sept crèches ouvriront en 2020, ce qui offrira une capacité supplémentaire de 440 nouvelles places. L'encours que nous connais-

sions dans cette politique va donc se résorber, ce qui veut dire que des places en crèche vont sortir de terre au cours de cette législature. Il s'agit, Monsieur Obolensky, de crèches qui sont inscrites dans les programmations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). La participation financière des parents y sera donc réglementée.

Ce ne sont pas des crèches privées ou des organisations qui ont pour but de gagner de l'argent. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs orientées vers un public spécifique, par exemple des personnes qui suivent une formation. En 2020, ce seront pour l'essentiel des crèches communales, ainsi qu'une crèche associative.

Je voudrais aussi souligner, à l'instar de Mme Chabbert qui a parlé de l'association Badge, l'important travail, exemplaire, accompli par la Commission communautaire française en matière de deuxième ligne.

Je voudrais aussi souligner le travail de l'Observatoire de l'enfance, du Centre de formation permanente et de recherche dans les milieux d'accueil du jeune enfant (FRAJE) et du Réseau des initiatives enfants-parents-professionnels (RIEPP), qui accomplissent un travail exemplaire en matière de lutte contre la pauvreté.

Pour les infrastructures sociales des personnes handicapées, nous projetons l'octroi d'une subvention de plus de deux millions d'euros pour la construction d'un bâtiment du Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) à Anderlecht, ce qui permettra de consacrer vingt nouvelles places à la grande dépendance.

Nous prévoyons également la construction d'un nouveau bâtiment pour l'asbl Le Bois de sapin, ce qui permettra de préserver les quinze places en centre d'hébergement, grâce à un soutien financier de 750.000 euros.

Vous êtes plusieurs à avoir parlé du cadastre des besoins dans le domaine du handicap, dont vous, Monsieur Ikazban. Ce cadastre est attendu de tous. Quelque 160.000 euros sont prévus pour le financement d'une étude qui sera menée conjointement par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Cette étude sera confiée à l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Il s'agit là d'un nouvel exemple de décloisonnement. Un guichet unique sera également créé avec la Commission communautaire commune.

Par ailleurs, nous poursuivons l'adoption des arrêtés exécutant le décret inclusion. En 2020, des moyens supplémentaires seront alloués au service d'accompagnement qui met en œuvre les objectifs de ce décret en apportant aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution.

Les initiatives lancées à la fin de la législature précédente sont désormais pérennisées via un financement structurel et les priorités de la déclaration de politique générale seront progressivement mises en place dès 2020. Nous parlons ici de la prise en considération de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming), du trouble du spectre autistique et de la grande dépendance.

En matière de culture, à l'inverse de la logique qui prévaut dans d'autres institutions et d'autres entités belges, la Commission communautaire française pérennisera son soutien aux acteurs culturels, parmi lesquels les centres culturels, l'action de proximité, ainsi qu'une série d'associations pouvant démocratiser la culture pour tous les Bruxellois dans leur diversité.

C.R. N° 10 (2019-2020)

En ce qui concerne le sport, nous prévoyons le doublement de l'enveloppe consacrée aux subventions des clubs sportifs. Vous avez raison, Messieurs Vossaert et Ikazban, d'insister sur la possibilité d'émancipation et de mixité qu'offre cette politique.

Le ministre en charge de la politique de la formation professionnelle s'engage, pour sa part, à revoir le nouvel accord de coopération relatif aux politiques croisées et aux articulations entre la formation et l'emploi.

L'adaptation aux réalités et aux besoins du marché du travail et des chercheurs d'emploi est un autre des objectifs, qui nécessitera une analyse des formations existantes et une évaluation du taux d'insertion dans l'emploi à la sortie de ces formations. Il faut oser mettre les formations qui permettent un taux d'insertion trop faible en question, en comprendre les raisons et ajuster les dispositifs pour que les formations répondent bien à l'objectif de remise au travail des chercheurs d'emploi.

Les futurs pôles formation-emploi sont des outils essentiels qui permettront de répondre au défi de la vacance d'emploi, à la réorientation et au développement de l'offre de formations. C'est pourquoi ce chantier sera la troisième priorité de cette politique en 2020. Il faudra s'assurer que les pôles dans les secteurs du transport et de la logistique, du numérique, de la construction et de l'industrie technologique soient opérationnels. Par ailleurs, comme M. Ikazban l'a souligné hier, le Gouvernement soutiendra la création d'un pôle lié à la production, la transformation et la distribution de l'alimentation durable, en ce compris dans l'HORECA. Ceci témoigne encore une fois du décloisonnement avec les politiques régionales.

Plusieurs d'entre vous ont salué, à juste titre, la vitalité du tissu associatif de la Commission communautaire française et la valeur inestimable de son travail. On ne les souligne jamais assez, et elles constituent une preuve supplémentaire de la vitalité de notre démocratie. C'est pourquoi le Gouvernement mettra en œuvre l'accord du secteur non marchand, qui constitue une de ses priorités en 2020. Afin de mieux soutenir ces associations et de simplifier les procédures administratives, le projet « MyCocof » verra le jour. Cette plate-forme informatique qui centralisera les demandes de subsides est un projet phare du plan stratégique de l'administration. Des moyens lui sont ainsi dédiés dans les allocations budgétaires informatiques. Ceci constitue une réponse claire au problème de « subsidiologie » relevé par certains d'entre vous.

D'aucuns rappellent, à juste titre, le poids que représentent les démarches de demandes de subsides pour les associations. D'autres dénoncent le saupoudrage, et je voudrais leur rappeler que 92 % des subsides de fonctionnement relèvent d'une réglementation organique et sont donc octroyés de façon transparente, récurrente et sur la base de règles connues.

Enfin, vous m'avez interpellée hier, notamment Mme Lefrancq, sur les ambitions de la Commission communautaire française en matière de lutte contre les discriminations. J'ai rencontré UNIA à ce sujet mardi dernier. À la suite de cette rencontre, nous désirons mettre en place en lien avec UNIA, la Région et le travail effectué au sein d'Actiris, un plan de diversité au sein de l'administration de la Commission communautaire française. Nous souhaitons contribuer à un plan national de lutte contre le racisme.

Sachez par ailleurs qu'UNIA salue la volonté du Collège et du Gouvernement bruxellois de mettre en place un Code bruxellois de lutte contre les discriminations, ce qui permettra d'avoir un seul texte législatif pour tout Bruxelles.

En résumé, nous avons 4,2 % d'augmentation du budget, trois nouvelles écoles, 440 places en crèche, une nouvelle maison

d'accueil, une à deux nouvelles maisons médicales agréées, des états généraux social-santé Commission communautaire française-Commission communautaire commune, un référentiel éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), 20 nouvelles places pour la grande dépendance, un cadastre des besoins pour les personnes handicapées, un doublement des crédits pour les clubs sportifs et 600.000 euros pour la formation en alternance. Voilà des résultats concrets.

Comme vous pouvez le constater à travers ces exemples, et en dépit des contraintes budgétaires qui pèsent sur la Commission communautaire française, le Collège est fier de vous présenter un budget à l'équilibre, ceci en outre dans une situation financière satisfaisante, tant s'agissant de la trésorerie que de l'endettement.

Ce budget témoigne aussi de la solidarité de la Région de Bruxelles-Capitale dans la réponse aux besoins sociaux et d'émancipation des Bruxellois et des Bruxelloises auxquels la Commission communautaire française, ses administrations et ses associations s'attellent chaque jour.

En préambule de mon intervention, je me suis permis de comparer le procès que certains font à la Commission communautaire française à celui que d'autres, de tous temps, ont fait à la littérature.

Arrivant petit à petit au terme du processus d'adoption de ce budget, après de constructifs débats dans les différentes commissions comme en séance plénière, j'espère vous avoir convaincus de l'ampleur des espoirs, mais aussi de l'énergie et des moyens que nous insufflons dans le budget de la Commission communautaire française. Les compétences communautaires sont celles qui touchent les Bruxelloises et les Bruxellois au plus près de leur vie.

Il n'y a pas de ville possible sans l'enseignement, la santé, la formation professionnelle, la petite enfance, l'aide aux personnes porteuses de handicap, la cohésion sociale, la culture, les affaires sociales ou le sport.

Ces politiques, auxquelles nous avons décidé de donner une dynamique et un souffle nouveaux, sont les meilleurs leviers pour lutter contre l'éparpillement individualiste, pour la solidarité, contre l'austérité et pour l'investissement dans chaque Bruxellois et Bruxelloise. Ce sont les ambitions du Collège de la Commission communautaire française pour 2020.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- C'est avec beaucoup d'attention que j'ai écouté notre ministre-présidente, qui a introduit son exposé en évoquant Platon, un empereur chinois et Claude Roy. Ce sont des références intéressantes. Je rappelle toutefois qu'hier, lors de mon intervention, je ne suis pas revenu sur l'inutilité ou la vacuité de notre institution et que, par ailleurs, ce débat a été ouvert par des personnes plus proches de vous que de moi.

Nous aussi, au MR, nous sommes extrêmement attentifs à la nécessaire émancipation du citoyen. Comment envisager une véritable liberté sans la faculté de choisir son destin et, donc, de s'émanciper de tout ce qui empêche de devenir un citoyen pleinement autonome et libre ?

Nous sommes néanmoins en désaccord lorsque vous affirmez que votre budget repose sur la transition écologique. Nous observons plutôt un budget de transition entre deux législatures. Espérons que les accents nécessaires en cette matière seront plus présents ou, en tout cas, mieux exprimés. Nous sommes

déçus. Vous avez dit que la transition écologique passait également par l'émancipation citoyenne et les approches sociales.

Concernant l'effectivité de vos politiques et vos promesses, la législature précédente a été assez marquante de ce point de vue. Les promesses ont été nombreuses et nous avons voté énormément de textes, mais leur mise en œuvre effective a été très difficile. Le rythme de lancement de vos politiques constituera, selon nous, un bon baromètre de la bonne foi du Gouvernement. Espérons que dès la rentrée, nous pourrons marquer le coup et faire en sorte qu'une série d'engagements soient tenus et que les attentes parfois très longues de beaucoup de secteurs soient rencontrées.

En effet, au-delà de nos débats et de nos divergences, il y a, au travers des politiques de la Commission communautaire française, une série de réalités très concrètes qui dépassent les joutes oratoires et certains positionnements théoriques et idéologiques.

Encore une fois, nous n'oublions pas combien il est important d'être à la hauteur d'une série d'enjeux qui touchent directement les personnes dans ce qu'il y a de plus intime dans leur vie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. David Weytsman (MR).- Nous partageons les constats de la ministre-présidente sur la précarité et la vulnérabilité d'une partie de la population. Je reconnais sa volonté de trouver des financements complémentaires dans le chef des institutions régionale et communautaire pour intervenir à ce niveau.

Madame la ministre-présidente, j'ai essayé de vous tendre la perche pour souligner que certaines associations ou entreprises que nous finançons aujourd'hui relèvent de l'entrepreneuriat social. Elles émanent d'entrepreneurs qui ont réussi et sont aujourd'hui presque devenues des politiques structurelles de la Commission communautaire française. À l'instar de ce qui a été décidé il y a quelques décennies, nous pourrions faire mieux et travailler davantage encore avec des entrepreneurs sociaux, pour démultiplier ce premier levier qu'est le budget de 500 millions d'euros au niveau de la Commission communautaire française. Nous pourrions ainsi prendre mieux soin des Bruxelloises et Bruxellois.

Par ailleurs, nos calculs ne convergent pas, même si j'ai bien compris qu'il y avait une scission des allocations de base (AB) au niveau du dépistage du cancer. Si l'on additionne les budgets de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, il me semble qu'il y a une diminution, ce qui ne correspond guère à vos ambitions. Nous y reviendrons en commission.

Je me suis permis de citer vos prédécesseurs sur le sujet des aidants proches. On note la vraie ambition du Gouvernement d'en faire une priorité, mais tout le monde reconnaît aujourd'hui que les montants sont insuffisants. Quelle sera la prochaine étape ? Une solution consisterait à travailler davantage avec les entreprises privées et l'entrepreneuriat social, ce qui devrait rencontrer vos aspirations comme vos ambitions politiques.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

M. Jamal Ikazban (PS).- La transversalité des politiques sociales et de santé est une vraie nouveauté et un défi pour cette législature. Il s'agit de mieux articuler les politiques et de les rendre complémentaires pour aborder des problématiques telles que la lutte contre la pauvreté, laquelle implique de travailler avec la Commission communautaire commune, mais aussi avec la Région dans des domaines aussi importants que le logement. En effet, il y a changement de paradigme. Il est

clair que la clé de la réussite de cette ambition réside dans notre capacité à mobiliser les autres niveaux de pouvoir autour des enjeux bruxellois.

Nous devons être un moteur de cette concertation et cette coopération et nous comptons sur vous pour y parvenir. Votre méthode de Gouvernement sera, nous l'espérons, caractérisée par un travail de co-construction avec les acteurs du secteur et les usagers, grâce à la pair-aidance et l'échange de savoirs et d'expériences. L'amélioration de notre connaissance de la réalité bruxelloise, quartier par quartier, et des déterminants de la santé sera également essentielle pour mieux répondre aux besoins. Il faudra accompagner le travail social de démarches de recherche afin de mieux documenter la pratique. Les travail-leurs sociaux nous invitent à être audacieux et à les soutenir dans la transformation et l'innovation sociales.

Dans le cadre de ces politiques croisées, mon groupe et moi serons particulièrement attentifs à la concrétisation de cette approche territoriale et universelle de l'accès aux soins, à l'aide et à la santé par une approche par quartier. La proximité physique des services et leur accessibilité financière sont deux dimensions fondamentales pour lutter contre les inégalités sociales et sortir certaines couches de notre population de la précarité.

Nous porterons une attention particulière à la pauvreté infanto-juvénile, qui nous semble être une réalité intolérable. Un déterminisme marqué fait que de nombreux foyers en situation de pauvreté à Bruxelles sont portés par des femmes. Une telle situation exige une lecture genrée des politiques sociales et de santé.

Je nuancerai légèrement vos propos. Vous dites que la transition écologique est par essence durable et solidaire. Or, nous l'avons encore lu récemment dans le rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, les politiques climatiques aggravent les inégalités sociales. Nous devons donc impérativement être vigilants et évaluer de façon transversale l'impact de nos décisions sur la pauvreté. Nous espérons que la Commission communautaire française participera à cet effort, qui doit être porté par l'ensemble des niveaux de pouvoir dans toutes les compétences.

De façon plus générale, nous veillerons attentivement à ce que le Gouvernement mène des politiques inclusives, cela de façon transversale. La budgétisation liée au genre (gender budgeting) est un outil, la prise en considération de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming) en est un autre.

Il conviendra dès lors de veiller à ce que ces outils contribuent réellement à la prise de décision. Ils doivent permettre les adaptations nécessaires et ne pas être considérés comme une étape formelle du processus visant à nous donner bonne conscience.

Je termine par un élément fondamental. Comme vous l'avez dit, à juste titre, l'implication de la Commission communautaire française et de la Région dans la lutte contre toutes les formes de discrimination est essentielle et impérative.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

M. Petya Obolensky (PTB).- Sans revenir sur tout ce qui s'est dit hier, vous ne m'avez pas convaincu, Madame la ministre-présidente, comme vous devez vous en douter.

Dans un esprit de synthèse ciblée, je dirai que nous traitons ici un domaine qui comporte des matières très importantes touchant les personnes au plus près : santé, santé mentale, enseignement, handicap, culture, sport, etc. Nous sommes, dans ce

cadre, confrontés à d'énormes besoins, dans une réelle situation d'urgence sociale.

Je ne rappellerai qu'un seul chiffre, émanant d'une étude publiée mi-octobre par la Fondation Roi Baudouin (FRB) : quatre enfants bruxellois sur dix vivent dans un état de déprivation, c'est-à-dire qu'ils sont privés de certains droits fondamentaux. Les auteurs de l'étude comparaient la situation de certains enfants bruxellois à celle d'enfants vivant dans des pays comme la Pologne ou la Roumanie. C'est dire l'urgence et les besoins gigantesques!

Toute la question est de savoir si nous sommes à la hauteur de ces défis. Selon moi, pas du tout ! Il n'y a pas de coupes budgétaires en Commission communautaire française, mais le budget est déjà extrêmement maigre dès le départ - il est question de 500 euros par personne et par an -, ce qui ne nous laisse que peu de moyens d'action. Ce n'est pas avec cela que nous allons changer le monde !

Vous détaillez certains postes donnant lieu à une augmentation. Mais, à budget relativement comparable, c'est qu'il y en a forcément d'autres qui perdent des moyens.

Prenons le cas des maisons médicales : le Plan santé bruxellois en prévoit cent pour relever les défis, mais vous venez de nous confirmer que l'intention est d'en construire seulement une ou deux. Nous sommes donc très loin du compte !

Pour résumer, le PTB estime que, d'un côté, les politiques d'austérité menées aux niveaux fédéral, européen et régional créent de la pauvreté. L'austérité, c'est la réponse politique à la question : « Qui paye la crise ? ». On ne va pas chercher l'argent où il se trouve, soit dans ce 1 % qui est tabou et permettrait pourtant de financer la Commission communautaire française des années durant!

De l'autre côté, les subsides distribués sont limités, conditionnels, et source de stress pour les associations de terrain ainsi mises en concurrence. Ce n'est pas dans un tel cadre que nous souhaitons vivre et travailler.

Puisque vous avez parlé de Platon, je me réfère au mythe de la caverne et vous invite, métaphoriquement, à vous libérer des chaînes de l'austérité afin de sortir voir la lumière. C'est difficile, au début, mais ensuite, cela devient très bénéfique. Quitter le « bac à sable néolibéral », cela nous ferait du bien à tous !

Pour toutes ces raisons, le PTB s'abstiendra évidemment de soutenir ce budget médiocre de la Commission communautaire française. Je le regrette!

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Comme vous l'avez bien présenté, Madame la ministre-présidente, ce budget contient de nombreuses nouvelles impulsions. M. Van Goidsenhoven a souligné que ce n'était pas un projet de rupture. Nous ne prônons pas la rupture totale car des milliers d'hommes et de femmes travaillent actuellement sur le terrain et le font bien. Nous entendons continuer à les soutenir et faire plus encore. Le décloisonnement amènera aussi davantage de cohérence et permettra d'aller dans la bonne direction.

La Commission communautaire française fait de son mieux avec le budget qui lui est attribué, à savoir 513 millions d'euros. Ce n'est pas énorme, mais cela permet tout de même de lancer des impulsions nécessaires. Nous serons là pour les accompagner et les suivre, car certains décrets, qui ne manquent pas d'intérêt, doivent encore être mis en œuvre. Pour les associations, le plan du secteur non marchand va également dans le

bon sens, mais il faut le mettre en pratique, entre autres grâce au projet « MyCocof ».

Concernant la formation professionnelle, nous devons nous interroger quant aux types de formations qui sont données et les réorienter vers la transition écologique. Tout comme les guichets uniques, ces projets sont au service des Bruxelloises et des Bruxellois.

Je termine avec un mot sur les échanges relatifs à la transition écologique dans ce budget et sur ce que mon collègue M. Ikazban a dit, à savoir que les politiques climatiques aggravent les inégalités. Je m'inscris complètement en faux ! Nous, les écologistes, nous souhaitons régler les crises climatique, sociale et démocratique en repensant le système dans son ensemble et en transformant les sociétés.

Plus il y a d'inégalités, plus il y a de pollution. Ces problèmes sont liés, il faut les régler ensemble. Le système que nous devons transformer doit être au service de tous, et des plus défavorisés surtout, car le capitalisme, en particulier le capitalisme financier, aggrave la situation climatique. Les politiques climatiques, quand elles sont menées en cohérence et sérieusement, n'aggravent pas, que du contraire, les inégalités.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

C'est de cette manière qu'elles doivent être menées et c'est de cette manière que nous entendons procéder. S'il n'y a pas de cohérence entre ces politiques, elles n'ont aucun effet ou seulement un effet à court terme qui ne donnera rien. Elles ne seront efficaces que si elles s'attaquent en même temps à l'ensemble des crises.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne dis pas autre chose que ce que dit le rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Il n'y a pas de justice climatique sans justice sociale. C'est intrinsèquement lié.

(Colloques)

Pour nous, cette cohérence est vraiment importante car, à défaut, la transition ne sera pas efficace.

Nous allons donc voter ce budget car il va dans le bon sens mais, en tant que parlementaires, nous restons bien sûr vigilants.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Michael Vossaert (DéFI).- Nous saluons vos ambitions et vos engagements. Le budget est renforcé - 14 millions d'euros de droits de tirage complémentaires - et fait la part belle aux investissements : 11,4 millions d'euros pour les infrastructures scolaires et la grande dépendance.

L'année 2020 est une année importante en matière de grande dépendance. Elle doit déboucher sur des résultats significatifs, notamment l'instauration d'un cadastre, la création de vingt nouvelles places dans une institution et la mise en œuvre des arrêtés d'exécution.

Il ne faut pas opposer citoyens et entreprises, associations et politiques. Le partenariat entre le monde politique et le monde privé - M. Weytsman l'a évoqué en tant que piste de solution pour renforcer nos moyens - est en effet l'une des voies à suivre.

C'est déjà le cas dans les politiques de formation : certaines asbl font du tutorat. Ce partenariat ne doit toutefois pas être

étendu partout. Il faut avancer avec prudence. Par exemple, nous pouvons miser sur des formes de partenariats public-privé en matière d'infrastructures sportives, bien que cela dépasse le cadre de nos compétences.

Tant pour la question climatique que pour la question sociale, l'opposition entre les uns et les autres n'est pas la solution. Mon parti, au sein de la majorité, apporte cette nuance concernant le partenariat avec les entreprises. Il ne s'agit pas de néolibéralisme, mais de libéralisme à taille humaine, qui respecte les citoyens et permet d'avancer.

Enfin, vous ne l'avez pas mentionné et je sais que cela fait pourtant partie de vos ambitions, comme vous l'aviez déclaré lors des discussions budgétaires : il importe de mener à bien le sommet de la francophonie. Nous pourrons le faire avec la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que du groupe MR.

Cet objectif a toute son importance, car il en va de la mise en lumière de notre force et de notre culture, tant au niveau national qu'international.

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFl et Ecolo)

Discussion et adoption des articles, des tableaux annexés et autres annexes

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, tableaux annexés et autres annexes de chacun des projets, tels qu'ils ont été adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2019, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	471.466,00
pour les recettes en capital	
total des recettes	471.466,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

CHAPITRE 1er

Dispositions générales

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2019 sont ajustés comme suit :

	(en milliers d'euros)		
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
Crédits			
Initiaux Ajustement	517.482,00 - 32.558,00	488.800,00 + 2.865,00	
TOTAUX			
Ajustés	484.924,00	491.665,00	

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

CHAPITRE II

Services à gestion séparée

Article 3

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2019 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

CHAPITRE III

Organisme d'intérêt public

Article 4

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2019, annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, les autres annexes sont adoptées.

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2019, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	14.958
pour les recettes en capital	
soit ensemble	14.958

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2019 sont ajustés comme suit :

	(en milliers d'EUR)		
	Crédits Crédits d'engagement de liquidation		
Crédits			
Initiaux	20.289	20.954	
Ajustement	+ 3.409	+ 2.811	
Ajustés	23.698	23.765	

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée. Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1er, alinéa 1er, 116, paragraphe 1er, 121, paragraphe 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	490.625,00
pour les recettes en capital	0,00
Total des recettes	490.625,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décrétal et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur au 1er janvier 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté.

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

SECTION 1re

Dispositions générales

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2020, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	539.204	513.855

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 EUR.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- I'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- I'Institut Roger LAMBION.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 EUR.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01) et achat de biens durables (25.000.00.09).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 EUR à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.23 (SIPP), 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

En dérogation de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base: 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.10 21.000.00.14, 21.000.00.15, 21.000.00.11, 21.000.00.12, 21.000.00.27, 21.000.00.36, 21.000.00.17, 21.000.00.18, 25.000.00.00, 21.000.00.37. 21.000.00.38, 21.000.00.46, 25.000.00.07, 29.002.00.00, 29.003.00.04, 29.003.00.06, 29.003.00.07 29.003.00.04, 32.003.10.01 sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

arrêté du Col budget :	lège, de l'ensemble des allocations de base du
21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.000.00.40	Frais de fonctionnement Bâtiments administratifs
30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique
30.001.00.12	Accord non marchand (ACS)
30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
30.001.0018	Subventions Mediapark BX1
31.001.08.01	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
31.001.08.02	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur public)
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales

	(1 /
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales
31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens du voyage
31.001.08.05	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)

31.001.08.07	Dépenses	_	Subventions	s dans	les	Infras
		our	personnes h	andicapé	es (s	secteur
	privé)					

31.001.08.06 Dépenses Crèches - Subventions nouvelles

places (secteur privé)

31.002.08.01 Dépenses Bâtiments Administratifs

	prive)
31.001.08.08	Dépenses Subvention Infrastructures de santé

31.002.08.02	Dépenses-Construction	et	équipement	Halte
	mandaria Étaila Dalaira			

01.002.00.02	garderie Étoile Polaire
31.008.08.03	Dépenses – Tourisme social

31.002.08.04 Dépenses – Centre Sportif de la Woluwe	31.002.08.04
---	--------------

31.002.08.05	Dépenses -	Dépenses	_	Complexe	sportif
	d'Anderlecht				

31.002.08.06 Dépenses – Enseignement

31.002.08.07 Dépenses – Bâtiments culture

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

				_
Α	rt	10	Δ	7
$\overline{}$	IL	ıuı		-/

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, le crédit inscrit aux allocations de base 21.000.00.39 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures »; 30.001.00.12 « Accords du non-marchand (ACS) » et 30.001.00.17 « Provision pour accord non marchand » et 30.001.00.20 « Provision de politique générale » peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, l'allocation de base 23.003.00.11 peut être redistribuée vers les allocations de base de la mission 21 du budget décrétal.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.000.00.29 Dotations au Service social

21.000.00.39 Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures

21.000.00.42 Provision pour Accord Non Marchand

21.000.00.43 Annulation droits constatés

21.001.00.01 Remboursement de la dotation

22.001.00.03 Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée

22.001.00.04 Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale

22.001.00.05 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique

22.001.00.06 Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

22.001.00.07 Subventions aux Maisons d'accueil

22.001.00.09 Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille

22.001.00.10 Subventions aux réseaux en action sociale

22.001.00.11 Subventions aux services de médiation de dettes

22.001.00.12 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination

22.001.00.13 Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale

22.002.00.00 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale

22.002.00.02 Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes

22.002.00.03 Financement du FIPI Associatif

22.002.00.04 Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité

22.002.00.05 Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »

22.002.00.06 Subventions au centre régional d'appui

22.002.00.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale

22.002.00.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale

22.002.00.09 Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale

22.002.00.10 Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale

22.002.00.11 Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

22.002.00.12 Financement du FIPI communal

22.002.00.13	Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)
22.002.00.14	Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal	23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies
22 002 00 16	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire
22.004.00.00	Subventions aux services d'aide à domicile	23.002.00.09	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé
22.004.00.01	Subventions aux centres de planning familial	23.002.00.10	Subventions pour l'informatisation en matière de santé
22.004.00.02	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	23.003.00.11	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé
22.004.00.03	Centres de formations d'aides familiaux	23.003.00.12	Services d'accompagnement et de support
22.004.00.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge	23.003.00.13	Acteurs en promotion de la santé
22.004.00.06	Subventions aux services d'aide aux personnes	23.003.00.14	Réseaux en promotion de la santé
22.004.00.07	âgées maltraitées Subventions pour la mise en oeuvre de l'édu-	24.000.00.07	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)
22.004.00.01	cation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	26.001.00.00	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
22.004.00.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	26.001.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle
22.006.00.05	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	26.001.00.05	Décret ISP:OISP agrées : financement de l'équipe de base
22.006.00.06	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE	26.001.00.06	
23.001.00.03	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé	20.001.00.00	agrées du secteur agricole et soutien aux ini- tiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine
23.001.00.04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale	26.001.00.07	Initiatives de formation pour appointés et sala- riés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.001.00.05	Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.001.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'infor- mation liées aux activités d'insertion socio- professionnelle
23.001.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée	26.001.00.09	Subventions à la FEBISP
23.001.00.08	Accords de coopération	26.001.00.10	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)	26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
23.001.00.10	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer	26.001.00.12	Frais de gestion liés à l'embauche compensa- toire dans le secteur de l'insertion socio-profes-
23.002.00.00	Subventions aux services de santé mentale	00 004 00 40	sionnelle
23.002.00.01	Subventions aux centres d'accueil téléphonique	26.001.00.13	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio- profesionnelle
23.002.00.04	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	26.001.00.14	Subventions à Skills Belgium
23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.00.16	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE

26.001.00.17	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence franco-	30.000.00.04	Subventions aux associations
	phone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	30.000.00.05	Actions francophonies
26 001 00 19		30.000.00.06	Transfert à WBI
	Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques
26.001.00.19	Certifications en matière de validation des com- pétences	30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique
26.001.00.20	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes	30.001.00.03	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances
26.002.00.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	30.001.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
26.002.00.06	Subventions à l'OFFA	30.001.00.05	Participation au Plan Magellan et soutien aux institutions audio-visuelles
26.002.00.07	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	30.001.00.08	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble
26.002.00.10	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME	30 001 00 10	Provisions pour contentieux
26.002.00.11	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence		Accord non marchand gestion embauche com-
26.003.00.00	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement		pensatoire (BEC, réduire et compenser)
	et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-	30.001.00.12	Accord non marchand ACS
	traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	30.001.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire
26.003.00.01	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de	30.001.00.14	Accord non marchand Volet Bien Être
	partenariat avec des acteurs privés ou publics	30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
26.003.00.02	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	30.001.00.16	Projets innovants
28 000 00 00	Investissements en matière d'infrastructures	30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
20.000.00.00	sportives privées (arrêté royal du 1 ^{er} avril 1977)	30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1
29.003.00.00	Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement	30.001.00.19	Subvention à l'ASBL CBCS
29.003.00.15	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia	30 001 00 20	Provision de politique générale
	de Brouckère	31.001.08.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
29.003.00.21	Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature	31.001.08.02	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur public)
29.003.00.22.	Initiatives transversales sur le site du CERIA	31.001.08.03	Dépenses affaires sociales
29.003.00.23	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL		Terrains d'accueil pour les gens de voyages
29.003.00.24	Aides à l'investissement à l'ASBL centre de vali- dation des compétences du CERIA	31.001.08.05	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)
29.003.00.25	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	31.001.08.06	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)
29.003.00.26	Aides à l'investissement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	31.001.08.07	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
29.003.00.27	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	31.001.08.08	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
30.000.00.01	Frais liés à l'immeuble à Paris	32.003.10.02	Dotation au SGS Centre Étoile Polaire

32.004.09.01	Aides individuelles
32.004.09.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.03	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.04	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
32.004.09.05	Subventions aux services d'accompagnement
32.004.09.06	Subventions aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
32.004.09.07	Subventions aux services d'accueil familial
32.004.09.08	Subventions aux services de loisirs inclusifs
32.004.09.09	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique
32.004.09.10	Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes
32.004.09.11	Dépenses relatives au projet du fonds social européen « Appui à la formation professionnelle »
32.004.09.12	Subventions aux projets particuliers agrées
32.004.09.13	Soutien aux projets particuliers
32.004.09.14	Soutien aux projets innovants
32.004.09.15	Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté
32.004.09.16	Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté
32.004.09.17	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
32.004.09.18	Convention prioritaires et nominatives
32.004.09.19	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

L'encours au 31 décembre 2019 de l'allocation de base 11.001.01.19 (Dépenses Bâtiments – division Culture) est transféré sur l'allocation de base 31.002.08.07 (Dépenses-Culture).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

Article 14

L'encours au 31 décembre 2019 de l'allocation de base 31.002.08.05 (Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht)

est transféré sur l'allocation de base 31.002.08.06 (Dépenses-Enseignement).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.

Article 15

Les frais liés aux immeubles rue du meiboom sont rattachés à au centre financier 31.002.08.06 (Enseignement) et non sur l'allocation de base 31.002.08.01 (Bâtiments administratifs).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.

Article 16

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 16 est adopté.

Article 17

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 17 est adopté.

Article 18

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 18 est adopté.

Article 19

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 19 est adopté.

SECTION III

Dispositions spécifiques relatives aux Organismes Administratifs Publics

Article 20

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 20 est adopté.

Article 21

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 21 est adopté.

SECTION IV

Dispositions spécifiques relatives aux Services administratifs à comptabilité autonome

Article 22

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2020 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 22 est adopté.

Article 23

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 23 est adopté.

SECTION V

Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

Article 24

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 24 est adopté.

Article 25

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 25 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adop-

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, les autres annexes sont adoptées.

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	14.967,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.967,00

conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Il y a une correction technique, relevée par les services du greffe, à apporter à la page 11 du tableau annexé.

Le montant de 14.958.000 euros doit être remplacé par le montant de 14.967.000 euros, comme indiqué dans l'article 2 du projet.

Pas d'observation ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau ainsi corrigé est adopté.

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

SECTION Ire

Dispositions générales

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2020, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

	en milliers d'EUI		
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	
TOTAUX	21.243,00	21.885,00	

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1er, 1er, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 30.000 EUR (hors TVA).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR HTVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer des créances n'excédant pas 30.000 EUR (TVAC) à l'aide d'avances de fonds imputées aux allocations de base 10.000.00.09 et 11.002.01.01.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le règlement et reprises ci-après :

10.000.00.12	Dotation au Service social				
11.001.01.02	Subventions aux associations (secteur privé)				
11.001.01.03	Subventions en faveur des arts du cirque				
11.001.01.06	Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel				
11.001.01.08	Subventions aux associations (secteur publique)				
11.001.01.09	Soutien à la création de maisons locales des cultures				
11.001.01.10	Subventions aux communes (Fêtes du 27 sep-				

tembre)

11.001.01.11	Infrastructures culturelles – subventions pour amortissements	11.001.03b.10	Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole
11.001.01.13	Soutien à la création de maisons des cultures	11.001.03b.11	Subvention à l'asbl CFC Editions
	(secteur privé)	11.001.04.01	Subventions aux associations
11.001.01.15	Transfert en capital aux ASBL dans le cadre d'investissement	11.001.05.01	Subventions aux associations
11.001.01.16		11.001.05.03	Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en région Bruxelles-capitale
11.001.01.17	'	11.001.05.04	Subventions à l'asbl ISELP
11.001.01.17	27 septembre (secteur privé)	11.001.05.05	Subvention à l'asbl Art & Marges Musée
11.001.01.20	Soutien aux activités culturelles des CPAS	11.001.06.02	Subventions aux associations
11.001.01.22	Prestations de tiers, frais de mission, frais	11.001.06.03	Subvention à BX1
	d'étude, frais de colloque dans le cadre de la promotion de la culture de la région bruxelloise	11.001.06.05	Subventions à l'ASBL CINEMAMED
11.001.02.02	Subventions aux associations	11.001.06.07	Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (C.V.B.)
11.001.02.03	Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11.001.07.00	Subventions aux Centres culturels reconnus
11.001.02.04	Subvention allouées dans le cadre des règle-	11.001.07.01	Subventions aux Halles de Schaerbeek
	ments relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre	11.001.07.02	Subventions à l'ASBL La Concertation
11.001.02.05	Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS	11.002.01.03	Subventions aux associations en matière de jeunesse
11.001.02.06	Soutien aux cafés théâtre (appel à projets)	11.002.01.04	Subventions aux associations en matière de ludothèques
11.001.02.07	Subvention pour le Théâtre des Martyrs	11.002.01.05	Subventions pour aménagement ou améliora-
11.001.02b.09	Subvention à l'asbl BAMP	44 000 04 07	tions des installations
11.001.02b.10	Subvention à l'asbl CIFAS	11.002.01.07	Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse
11.001.02b.11	Subvention à l'asbl LA BELLONE	11.002.01.08	Subvention ludothèques communales
11.001.02b.12	Subvention à l'asbl FRANCOFAUNE	11.002.01.09	Subventions aux ludothèques communales
11.001.03.01	Subventions aux associations	11.002.02.01	Subventions aux associations
11.001.03.02	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11.002.02.02	Subventions aux clubs sportifs
11.001.03.03	Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles	11.002.02.03	Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe
11.001.03.04	Subventions de fonctionnement aux biblio- thèques communales	11.002.02.04	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin
11.001.03.05	Subventions d'investissement aux biblio-	11.002.03.02	Subventions aux associations
	thèques communales	11.002.03.03	Petite enfance – Participation de la COCOF à la Subvention à la Commission nationale pour
11.001.03.06	Subventions d'investissement aux biblio- thèques communales pour l'achat de livres en langue étrangère	11.002.04.03	les droits de l'enfant (CNDE) Subventions aux associations (secteur privé)
11.001.03.07	Subvention d'investissement aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture	11.004.01.01	Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
11.001.03.08	Subvention d'investissement au Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles	11.004.01.02	Subventions aux associations d'éducation permanente
11.001.03.09	Subventions à l'asbl Maison de la Francité	11.004.01.03	Subventions ateliers créatifs

11.006.01.03 Subventions aux associations

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base : 10.000.00.00, 10.000.00.01, 10.000.00.02, 10.000.00.03, 10.000.00.04, 10.000.00.05 et 10.000.00.06 sauf entre elles.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

L'encours du centre financier de la division 11.001.01.19 sera imputé sur le centre financier 31.002.08.07.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

L'encours du centre financier de la division 11.001.01.04 sera imputé sur le centre financier 11.001.01.03.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas d'application pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera en 2020, d'application uniquement pour l'administration centrale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau annexé est adopté

La discussion et l'adoption des articles, tableaux annexés et autres annexes est close.

Le vote de l'ensemble des projets aura lieu à l'heure convenue.

La séance est suspendue à 10h30.

La séance est reprise à 12h15.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- S'agissant des questions d'actualité, des règles existent, que je m'emploie à faire appliquer. Il n'est pas toujours agréable de se voir refuser une question d'actualité, comme cela m'est arrivé en tant que parlementaire, mais ces refus n'ont rien à voir avec les thématiques, n'en déplaise à certains. Je ne peux pas me mettre à fermer les yeux sur le Règlement quand je trouve un débat intéressant et, par contre, faire appliquer la règle à la lettre quand le sujet me passionne moins. Toutes les thématiques sont intéressantes et sont les bienvenues dans cet hémicycle, mais j'appliquerai toujours les règles.

Cela dit, toute suggestion ou remarque peut m'être communiquée pour mener une réflexion sur les règles relatives aux questions d'actualité, puisque j'ai signalé en Bureau élargi au mois de janvier que j'aimerais que l'on refasse le point à ce sujet. N'hésitez donc pas à me communiquer vos remarques pour alimenter la réflexion! D'ici là, je continuerai à appliquer les règles telles qu'elles sont.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Madame la présidente, je vous remercie pour ce préambule, qui m'était probablement destiné, pour vos belles intentions et pour l'invitation à la discussion que vous lancez pour le mois de janvier.

(Remarques)

Je voudrais néanmoins revenir sur vos choix relatifs au maintien ou non des questions d'actualité dans l'ordre du jour.

Vous avez donc refusé ma question d'actualité concernant la sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe, au motif que celle-ci aurait un lien avec une journée consacrée, de manière récurrente, à une problématique spécifique. Vous vous appuyez, à cet égard, sur une décision du Bureau élargi intervenue le 15 novembre 2019.

Je reconnais que j'ignorais cette récente disposition et que le titre de ma question pouvait en effet prêter à confusion, vu son rapport avec la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux travailleurs du sexe.

Cependant, mon intention n'était nullement de demander au Collège, in abstracto, des informations générales sur ce sujet, après avoir tapé « Journée de » dans un moteur de recherche quelconque. J'imagine en effet que l'esprit de la disposition du Bureau élargi est bien celui-là.

À mes yeux, il s'agissait au contraire de faire suite à une marche organisée le 17 décembre par les travailleuses et travailleurs du sexe pour demander une amélioration de leur sécurité, et donc de faire référence à un fait d'actualité.

Le point de départ en était la rue Linné, où une jeune prostituée, Eunice, a été tuée en 2018.

Mme la présidente.- En dépit des règles que je vous ai rappelées et que je me suis bornée à appliquer, vous en venez à poser votre question d'actualité, Madame Barzin. Nous avons bien compris le sens de vos propos et, si vous poursuivez malgré tout, je vais être contrainte de couper votre micro. Je vous prie donc de mettre un terme à votre intervention afin que je puisse donner la parole à M. Leisterh.

(Colloques)

(Remarques de Mme Barzin)

LES MESURES DE PRÉVENTION RELATIVES AU BURN OUT

DE M. DAVID LEISTERH

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. David Leisterh (MR).- Selon une étude publiée cette semaine par Solidaris, le nombre de cas de burn-out et de dépression au travail ne cesserait d'augmenter, passant de 30 % en 2012 à 45 % aujourd'hui.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ?

La dépression et l'épuisement au travail sont à l'origine de diverses indemnités et de périodes d'indisponibilité pour cause de maladie. Pour la sécurité sociale, ils représentent donc un coût, qui est aujourd'hui plus élevé que celui des allocations de chômage. Eu égard au rôle de cette Assemblée en matière de sensibilisation et de promotion de la santé, quelles mesures comptez-vous prendre afin d'inverser cette tendance ?

Récemment, sous la houlette de M. Van Goidsenhoven, le groupe MR au Sénat a déposé une proposition de résolution visant à lutter efficacement contre les problèmes liés au burn-out au travail. Avez-vous lu ce document ? Les mesures envisagées vous paraissent-elles intéressantes ?

Pensez-vous qu'un travail interparlementaire pourrait être effectué à cet égard ? Nous pourrions dès lors aborder tous ensemble un problème qui ne se limite pas à cette Assemblée, car il ne faut pas oublier que nous sommes responsables de tout ce

qui touche à la promotion de la santé et à la prévention, et que nous avons un rôle majeur à jouer en la matière.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- La question du burn-out est un débat très large qui fait l'objet d'un éventail de mesures concernant davantage le Gouvernement fédéral. Votre question n'aurait cependant pas été recevable si elle ne concernait pas également les compétences de la Commission communautaire française. C'est pourquoi, dans ma réponse, je me tiendrai aux compétences de cette dernière.

La Commission communautaire française travaille à la question du burn-out à travers quatre domaines d'action :

- en interne, au sein même de l'administration de la Commission communautaire française, il existe une cellule de gestion des risques psychosociaux qui formule des recommandations à la hiérarchie;
- la Commission communautaire française met à la disposition de tout son secteur associatif des professionnels de l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (Abbet).
 Ces professionnels viennent en aide aux personnes vivant des difficultés liées au bien-être au travail, y compris le burnout.
- le secteur de la santé mentale est sensibilisé à cette question et travaille avec ses usagers à la question du burn-out lorsqu'elle se présente;
- un projet intitulé « Sept jours santé en entreprise », piloté par l'asbl Question santé et subsidié à hauteur de 70.000 euros, vise à permettre aux petites et moyennes entreprises de lutter contre le burn-out au moyen d'outils concrets et pratiques qui peuvent être consultés sur le site de l'asbl.

Quant à votre dernière question sur la résolution déposée au Sénat, je serais ravie de l'examiner. Il serait bien sûr malvenu de plaider, d'une part, pour le décloisonnement et de refuser de travailler avec les autres institutions et niveaux de pouvoir d'autre part.

M. David Leisterh (MR).- Il serait intéressant de faire un bilan de ces quatre domaines d'action et voir dans quelle mesure leur efficience ou leur efficacité est bel et bien prouvée. Dans certains secteurs tels que l'enseignement, le commerce ou les finances, presque un travailleur sur deux peut être potentiellement touché par le risque de burn-out. C'est donc à nous et à vous qu'il incombe de relever les ambitions pour empêcher cette croissance malheureuse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

NOËL AU THÉÂTRE ET LE SOUTIEN AU THÉÂTRE JEUNE PUBLIC PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. MATTEO SEGERS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. Matteo Segers (Ecolo).- C'est Noël! Cette allusion faite, je peux retirer cette horrible cravate, et j'invite ceux qui ont un pull de Noël à l'enlever aussi.

La 38° édition du festival Noël au théâtre prendra bientôt ses quartiers dans nos rues, avec 22 spectacles de théâtre jeune public dont cinq créations inédites, touchant entre 5.000 et

6.000 enfants. Là où je suis né, un proverbe dit : « Celui qui cause sème, celui qui écoute récolte. ». Le théâtre jeune public, c'est ça : la capacité des artistes à transmettre quelque chose aux enfants, qui en tireront plus tard une capacité au bonheur et à la créativité. C'est donc un levier essentiel pour notre démocratie.

Comment soutenez-vous le théâtre jeune public ? La Commission communautaire française s'engage fondamentalement dans ce festival, mais comment et à quel niveau ? Quelle place reçoit le théâtre jeune public dans les politiques de la Commission communautaire française ? Comment aidez-vous à sa diffusion au-delà de Bruxelles ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

M. Rudi Vervoort, ministre.- La Commission communautaire française soutient activement le théâtre jeune public et sa diffusion depuis des années, de façon structurelle. Une subvention de 14.000 euros est octroyée à la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse pour l'organisation du festival Noël au théâtre. Cette association, fondée en 1976, rassemble plus de 80 compagnies différentes et vise à développer la reconnaissance du théâtre jeune public en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'à l'étranger.

Depuis 1982, elle organise le festival Noël au théâtre, une série de spectacles de qualité destinés aux enfants de tout âge et à leur famille pendant cette période propice à la découverte culturelle et à l'ouverture au monde. Au fil des ans, ce festival est devenu un événement incontournable auprès du grand public, de la presse et des professionnels belges et internationaux.

Par ailleurs, la Commission communautaire française soutient la diffusion du théâtre jeune public par les interventions suivantes :

- l'opération Spectacles à l'école, qui a reçu 48.000 euros en 2019 et
- les Tournées art et vie, qui ont reçu 50.000 euros en 2019, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces wallonnes.

L'opération Spectacles à l'école existe depuis 1982 et est menée par l'ensemble de ces acteurs : les services culturels provinciaux, la Commission communautaire française et le service de diffusion du ministère de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus de 50.000 enfants ont ainsi chaque année l'occasion d'assister à des représentations théâtrales de grande qualité pour un prix de trois euros.

Les organisations culturelles reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire peuvent bénéficier de l'intervention financière du secteur « théâtre et chanson à l'école ». Les Tournées art et vie visent à favoriser cette programmation régulière de spectacles, tout comme la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette intervention financière est réservée aux spectacles de théâtre et de chanson classés dans la catégorie « jeune public ».

Depuis le 1er septembre 1982, une collaboration existe entre la Communauté française et la Commission communautaire française. En 1989, nous avons poursuivi cette collaboration et nous prenons en charge un quart du cachet des différentes compagnies de théâtre et de chanson pour enfants. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette collaboration optimale entre les différents acteurs que sont les provinces, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. Celle-ci se poursuivra durant ces prochaines années. Je vous

donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine à Noël pour le bilan de cette activité.

M. Matteo Segers (Ecolo).- Merci de ces réponses, Monsieur le ministre. Vous l'avez dit : à Bruxelles, 50.000 enfants ont chaque année accès au théâtre au travers des spectacles joués par des artistes issus de notre territoire, mais également de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut continuer à regretter le manque de moyens, mais il est tout de même particulièrement judicieux de disposer d'un endroit où nous pouvons organiser un théâtre accessible, ouvert et multiculturel.

La réponse donnée ici par le ministre me paraît engageante parce qu'elle réaffirme l'intérêt du théâtre dès le plus jeune âge. J'aimerais néanmoins attirer votre attention sur un élément : les Rencontres de théâtre jeune public, qui se déroulent à Huy, connaissent certaines difficultés et la Commission communautaire française étant amenée à soutenir dans les années à venir le développement de nouvelles rencontres d'été, je reviendrai vers vous en commission pour m'assurer que cette institution puisse encore renforcer son soutien à cette discipline magnifique.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Ecolo)

VOEUX

Mme la présidente.- Je tiens à féliciter M. Geoffroy Coomans de Brachène, jeune père depuis avant-hier. Bravo et bonne chance pour les mois à venir!

(Applaudissements sur tous les bancs)

L'année 2019, qui se termine tout doucement, a vu quelques changements : une nouvelle législature, une nouvelle majorité, de nombreux nouveaux parlementaires, mais aussi une nouvelle présidence!

J'ai vraiment pris beaucoup de plaisir à conduire nos premiers débats et nos réflexions, que ce soit au sein du Bureau ou du Bureau élargi, avec les uns et les autres. J'espère que 2020 nous réservera d'autres moments riches en échanges, mais toujours sereins.

Je remercie l'ensemble des services, les huissiers et la police militaire.

La Commission communautaire française n'est pas très connue de nos concitoyennes et concitoyens, mais j'espère que les avancées que nous pourrons enregistrer sur les questions majeures de santé, de social, d'enseignement, mais aussi de culture et de sport, se refléteront dans leur quotidien.

Je sais que ma prédécesseure, Julie de Groote, avait coutume de pousser la chansonnette, ce que je ne ferai pas, autant pour vous que pour moi ! Toutefois, je vous ferai un clin d'œil en référence à ce qui s'est passé il y a quinze jours, sous forme d'une chanson que vous reconnaîtrez :

« Ils parlent tous comme des inconscients

De tous partis ça parle mal

Deux mille vingt, j'sais pas c'que ce s'rait, séant

Mais je suis plus qu'une arbitre de balle

J'ai vu que le clash est à la mode

Et qu'il marche quand il est brutal

Ben faudrait peut-être casser les codes

Un peu de respect ça s'rait normal

Oui, tu veux sortir du lot

Mais laisse de côté ton ego

Balance ton Moi

Un jour tu me remercieras

Balance ton Moi

Être à l'heure c'est obligé-é-é

Ensemble on va y arriver

Avec les citoyens aussi

Parce que c'est ça, la démocratie ».

(Applaudissements sur tous les bancs)

Je vous souhaite à tous de belles fêtes et une très heureuse année 2020.

(Applaudissements nourris)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme il est d'usage dans ce Parlement de laisser s'exprimer le premier groupe de l'opposition, permettez-moi de me joindre à vous pour remercier les services pour le travail effectué afin que nos travaux se déroulent bien. Je songe singulièrement à nos travaux en lien avec le budget, qui ont nécessité beaucoup d'attention et de mobilisation des services du Parlement francophone bruxellois mais aussi des huissiers, qui sont dévoués aux services du Parlement bruxellois. Merci à tous d'avoir permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles. J'aimerais également remercier les collaborateurs qui se sont dévoués pour participer à ce travail long et fastidieux d'examen des budgets en profondeur.

Permettez-moi de faire le vœu que l'année 2020 soit une année de sérénité dans les travaux, pour que la Commission communautaire française puisse donner la pleine puissance de ses capacités et réduire autant que faire se peut toute une série de difficultés de vie subies par nos citoyens ainsi qu'offrir, au travers de ses compétences, les meilleurs services pour leur bonheur.

Je souhaite que nous puissions, dans cette Assemblée, consacrer le temps nécessaire au partage, à l'échange, parfois au débat, mais aussi à l'écoute. De temps en temps, il y a quelques mécompréhensions, sachons les dépasser, sachons nous écouter et consacrer notre énergie à considérer l'autre dans son altérité et dans la richesse qu'elle peut mettre en valeur, pour que cette Assemblée donne la pleine capacité de sa richesse et de son intérêt.

D'ici là, bonnes fêtes de fin d'année à tous et puisse l'année 2020 vous être profitable en tous points. Merci du fond du cœur.

(Applaudissements)

M. Jamal Ikazban (PS).- Je ne vais pas chanter ...

(Sourires)

... mais je me joins aux remerciements. Je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui nous aident à faire notre travail au Parlement : le greffier et l'ensemble de son équipe, le personnel du service des comptes rendus, les huissiers, la police militaire et le personnel d'entretien, discret et précieux.

Je voudrais également remercier mes collègues du groupe socialiste et tous nos collaborateurs dont nous sommes fiers et qui nous permettent d'être meilleurs.

Je voudrais remercier mes collègues, tant de la majorité que de l'opposition.

Il s'agit là d'un point intéressant car, comme vous l'avez précisé, la moitié du Parlement a été renouvelée. Même lorsque nous sommes en désaccord, nous entretenons d'excellentes relations avec nos collègues, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Ce n'est pas uniquement une question d'esprit de Noël, ainsi que l'évoquait Mme Fremault.

(Remarques de Mme Céline Fremault, députée)

J'observe vraiment une volonté de collaborer, une envie de travailler au service des gens, et cette envie transcende les groupes.

En cette fin d'année, j'aimerais saluer mes collègues de la majorité et de l'opposition et vous présenter à tous mes meilleurs vœux. Je vous souhaite de vous ressourcer et, surtout, je vous souhaite une bonne santé, car il s'agit du bien le plus précieux que nous ayons.

Enfin, à l'image de la Commission communautaire française, qui aborde des matières personnalisables afin de ne laisser personne pour compte, je vous souhaite de passer d'excellents moments avec vos proches.

(Applaudissements)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Au nom du Collège, je voudrais vous remercier toutes et tous pour ce début de législature. Comme bon nombre d'entre vous, je découvre ma fonction et j'ai donc appris énormément au cours des derniers mois. Je suis ravie d'être accueillie dans une institution où règnent le sérieux, la rigueur, la vigilance, l'exigence mais aussi un esprit constructif. Et ce ne sont pas de vains mots : cette envie de partage, cette envie de co-construire les politiques de la Commission communautaire française m'a beaucoup appris. Tout à l'heure encore, des députés de l'opposition ont suggéré concrètement des politiques qui pourraient être mises en œuvre. C'est donc extrêmement constructif, y compris sur les bancs du Collège.

Je suis ravie aussi d'être accueillie dans une institution où l'humour n'est pas absent et donne du sel à nos débats. J'espère que cette législature se poursuivra dans le même état d'esprit et le Collège s'efforcera de mériter ces différentes qualités du Parlement.

Je voudrais donc remercier tous ceux qui rendent ces débats possibles : vous, Mesdames et Messieurs les députés, et vos collaborateurs, mes collègues et nos collaborateurs, l'administration de la Commission communautaire française et les associations, les services du Parlement, en particulier les services techniques et la qualité remarquable de la captation des micros qui rendent parfaitement toutes les subtilités et les nuances de nos débats.

(Sourires)

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes et je me permets de vous faire une suggestion : celle de renouer avec la culture, que ce soit en regardant Star Wars ou en réécoutant

IAM, et de soutenir les artistes bruxellois. Nous devons les soutenir, pas seulement par les politiques que nous menons, mais également en allant voir ce qu'ils font. J'espère que vous en ramènerez des pépites qui alimenteront nos débats l'an prochain.

(Applaudissements)

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET DE BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois.

Il est procédé au vote.

- 66 membres sont présents.
 - 55 membres répondent oui.
 - 10 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Kovuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

Ont voté non : Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

Il ne nous est pas permis de reprendre les données d'un vote pour un autre. Nous devons procéder à chaque vote.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Il est bizarre qu'on puisse le faire au Parlement bruxellois et qu'on ne puisse pas le faire ici.

(Colloques)

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non: Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 37 membres répondent oui.
 - 29 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

37 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy et Michael Vossaert.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Bertin Mampaka Mankamba.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 12.1 CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES GROUPES POLITIQUES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de modification du Règlement visant à modifier l'article 12.1 concernant la reconnaissance des groupes politiques.

Il est procédé au vote.

67 membres sont présents.

57 membres répondent oui.

10 membres s'abstiennent.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila

Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Bertin Mampaka Mankamba et Victoria Austraet.

Se sont abstenus : Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement est adopté.

Elle sera notifiée à l'ensemble des membres du Parlement.

PROPOSITION DE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE RELATIF À LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR BRUXELLOIS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DES DÉCRET ET ORDONNANCES CONJOINTS RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de règlement spécifique relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décret et ordonnances conjoints relatifs au médiateur bruxellois

Il est procédé au vote.

67 membres sont présents.

67 membres répondent oui.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Luc Vancauwenberge, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Bertin Mampaka Mankamba et Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de règlement est adopté.

Elle sera notifiée aux instances concernées.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTRODUISANT LA FACULTÉ DE CRÉER DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE PARLEMENTAIRES ET CITOYENS TIRÉS AU SORT

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de modification du Règlement introduisant la faculté de créer des commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort.

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 44 membres répondent oui.
 - 23 membres s'abstiennent.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Koksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq, Bertin Mampaka Mankamba et Victoria Austraet.

Se sont abstenus: Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Stéphanie Koplowicz, Leila Lahssaini, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement est adopté.

Elle sera notifiée à l'ensemble des membres du Parlement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 12h53.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul. Barbara de Radiguès, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Koksal, Pierre Kompany, Stéphanie Koplowicz, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouraghli, Emin Ozkara, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert, David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt, Alain Maron et Nawal Ben Hamou.

ANNEXE 1

AJUSTEMENT DU BUDGET 2019 ET BUDGET INITIAL 2020 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

	Rubrique	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Α	Personnel	2.542.606,34	2.560.000,00	2.635.000,00	2.568.500,00	2.565.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.046.713,06	2.165.000,00	2.175.000,00	2.110.000,00	2.020.000,00
A2	Calcul	11.121,06	12.500,00	13.000,00	13.000,00	13.000,00
A3	Non-permanents	141.622,47	40.000,00	45.000,00	60.000,00	115.000,00
A4	Réserve	3.178,47	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	formation	787,70	5.000,00	7.500,00	5.000,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	3.339,26	5.000,00	5.000,00	3.000,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	278.397,01	265.000,00	320.000,00	310.000,00	340.000,00
A9	Assurances	44.947,31	50.000,00	52.000,00	50.000,00	52.000,00
В	Abonnements, livres	6.486,00	7.500,00	7.500,00	6.500,00	7.500,00
B1	Codes, livres	1515,00	2500,00	2000,00	1000,00	2000,00
B2	Abonnements, journaux	4.971,00	5.000,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00
С	Bâtiments	429.586,77	491.000,00	521.000,00	505.500,00	515.500,00
C1	Loyers, charges	355.982,59	365.000,00	375.000,00	375.000,00	385.000,00
C2	Taxes, assurances	5.573,07	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	909,93	1.000,00	1.000,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	60.706,73	70.000,00	80.000,00	65.000,00	70.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	6.414,45	10.000,00	20.000,00	20.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	69.788,48	96.500,00	99.000,00	123.000,00	98.500,00
D1	Entretien, location	14.814,15	18.000,00	18.000,00	12.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	18.274,88	15.000,00	15.000,00	15.000,00	17.500,00
D3	Assurances	588,64	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	19.278,31	30.000,00	25.000,00	55.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	16.832,50	32.500,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00
Е	Fournitures, frais d'administration	103.780,30	121.000,00	121.000,00	114.000,00	104.000,00
E1	Fournitures et imprimés	10.488,20	15.000,00	15.000,00	14.000,00	14.000,00
E2	Documents parl.	56.114,64	70.000,00	70.000,00	75.000,00	70.000,00
E3	Photocopies et Reprobel	50,27	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	37.127,19	36.000,00	36.000,00	25.000,00	20.000,00
F	Transports	12.452,59	17.000,00	17.000,00	14.000,00	14.000,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	11.878,39	16.000,00	16.000,00	13.000,00	13.000,00
F2	Déplacements divers	574,20	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Rubrique	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
G	Relations publiques et internationales	32.326,69	80.000,00	85.000,00	77.000,00	70.000,00
G1	Protocole	29.621,60	30.000,00	30.000,00	30.000,00	35.000,00
G2	30 ans du Parlement		30.000,00	30.000,00	22.000,00	0,00
G3	Relations internationales	1.856,40	10.000,00	15.000,00	15.000,00	25.000,00
G4	Promotion	848,69	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Н	Initiatives culturelles / sociales	85.155,69	90.500,00	90.500,00	77.500,00	95.500,00
H1	Parrainages	32.900,00	35.000,00	35.000,00	30.000,00	35.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	50.275,12	55.000,00	55.000,00	47.000,00	60.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	1.980,57	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Fonctionnement P.F.B. et commissions	338.247,24	359.750,00	476.750,00	406.750,00	547.250,00
11	Commissions, Bureau, Bureau élargi	15.720,05	18.000,00	18.000,00	15.000,00	18.000,00
12	Indemnités	130.506,24	133.000,00	135.000,00	130.000,00	149.000,00
13	Rémunérations collaborateurs	185.947,55	200.000,00	215.000,00	200.000,00	230.000,00
14	Indemnité de départ	0,00	0,00	100.000,00	53.000,00	41.500,00
15	Services aux membres	4.323,40	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00
16	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, médiateur, particip citoyenne	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00
17	Assoc. anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
J	Frais financiers	17.384,27	18.000,00	19.000,00	19.000,00	19.000,00
L	Honoraires études, jury	10.553,11	10.000,00	10.000,00	5.000,00	15.000,00
М	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'art. 12 du Règlement du Parlement	272.489,00	276.000,00	300.000,00	268.000,00	301.500,00
Q	Installation définitive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	3.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Totaux		3.920.856,48	4.130.750,00	4.387.250,00	4.190.250,00	4.358.250,00

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Dotation CCF	3.850.000,00	3.900.000,00	3.950.000,00	3.950.000,00	4.050.000,00
Recettes propres	142.559,07	70.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3.992.559,07	3.970.000,00	3.980.000,00	3.980.000,00	4.080.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	10.250,00	242.250,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	150.000,00	165.000,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	160.250,00	407.250,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.

ANNEXE 2

DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (EN MILLIERS D'EUROS)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019

Recettes									COCOF
Allocations de base	Code		Eanda		Tymas da				COCOI
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 01: DOTA	TION RE	GION-P	RXI.						
		GIO: \ L	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
Programme 100: droit de ti	ırage								
Activité 01: Dotation générale						4607 4002 1		1 47. 0	
Oroit de tirage sur le budget de l 01.100.01.01.49359	la Région de B	ruxelles-Ca	apitale (art.	86 de la loi	i spéciale du E	16.07.,1993 visant à ach 204.030	ever la structure fédérale	e de l'Etat)	204.030
01.100.01.01.47537					L	204.030	<u> </u>	<u> </u>	204.030
Tota	ux Programm	e 100			E L	204.030 204.030	-	-	204.030 204.030
Programme 102: financeme	ent enseigne	ment							
Activité 01: Dotation générale									
Ootation spéciale destinée au fin	ancement de l'	enseigneme	ent		F	27.421			27.42
01.102.01.01.49359	****				E L	37.421 37.421	-	-	37.42 37.42
Tota	ux Programm	e 102			E	37.421	-	-	37.42
					L	37.421	-	-	37.42
Programme 103: financemo Activité 01: Dotation générale	ent missions	ex-provi	nces hors	culture					
Ootation spéciale destinée au fin		missions ex	-provincial	es (hors cu					
01.103.01.01.49359	****				E L	10.641 10.641	-	-	10.641 10.641
Tota	ux Programm	e 103			E	10.641	-	-	10.64
T.O.T.		27.04			L	10.641	-	-	10.64
TOT	TAUX MISSIO	N 01			E L	252.092 252.092	-	-	252.092 252.092
D									COCOE
Recettes			l						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
		ı ie bremier	r chittre au						
Totaux par mission,	, repartis scion	i ie premier	r chitire du	code econo	omique				
•	•	•		code econo	E	252.092	-	_	
TRANSFERTS DE REVENUS À 1	L'INTÉRIEUR I	•		code econo	•	252.092 252.092	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À 1	L'INTÉRIEUR I	•		code econo	E		- -	-	
.TRANSFERTS DE REVENUS À I	L'INTÉRIEUR I	•		code econo	E		:	-	COCOF
. TRANSFERTS DE REVENUS À I IDMINISTRATIONS PUBLIQUES	L'INTÉRIEUR I	•	UR DES		E L	252.092		-	
TRANSFERTS DE REVENUS À I IDMINISTRATIONS PUBLIQUES Recettes	L'INTÉRIEUR I S	•		Genre	E		Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	COCOF Ajusté 2019
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE.	L'INTÉRIEUR I	DU SECTE	Fonds organiques	Genre	E L	252.092 Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA	Code Fonctionnel	LA CO	Fonds organiques	Genre	E L	252.092 Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA	Code Fonctionnel	LA CO	Fonds organiques	Genre	E L	252.092 Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme	Code Fonctionnel	LA CO	Fonds organiques	Genre	E L	252.092 Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financement Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement	Code Fonctionnel	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit	252.092 Initial 2019 AISE		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Ajusté 2019
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financement	Code Fonctionnel	LA CO	Fonds organiques	Genre	E L	252.092 Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ******	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA	252.092 Initial 2019 AISE 5.000	-	500	Ajusté 2019 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA	252.092 Initial 2019 AISE 5.000	-	500	Ajusté 2019 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ******	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000	-	500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne *****	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000	-	500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif *****	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000	- - - -	500 500	
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249 Tota Programme 104: Non marce	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif *****	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000	- - - -	500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif ***** nux Programme chand Communauté fr	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 - 5.000 5.000	- - - -	500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249	Code Fonctionnel TION DE tent enseigne ***** e projets spécif ***** tux Programme chand	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000	- - - -	500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Outation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif ***** nux Programme chand Communauté fr	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850	- - - -	500 500	5.500 5.500 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Outation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE tent enseigne ***** tux Programme chand Communauté fr *****	LA CO	Fonds organiques	Genre	Types de credit FRANCA E L E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000	- - - -	500 500	5.500 5.500 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** aux Programme chand Communauté fr ******	LA CO	Fonds organiques MMUN	Genre AUTE I	Types de credit FRANCA E L E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850	- - - - - - -	500 500	5.500 5.500 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de 02.102.01.02.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation s	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** aux Programme chand Communauté fr ******	LA CO	Fonds organiques MMUN	Genre AUTE I	Types de credit FRANCA E L E L E L	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850	- - - - - - -	500 500	5.500 5.500 5.500 5.500 5.500
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation s Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif ***** chand Communauté fr ***** aux Programme chand communauté fr ***** aux Programme chand	LA CO	Fonds organiques MMUN Ecoles	Genre AUTE 1 ompétence	Types de credit FRANCA E L E L E L E L e de la cor	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850 nmunauté française		500 500 - - - 500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500 5.500 856 850 856
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249 Tota Programme 201: dotation s'enérale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif ***** chand Communauté fr ***** aux Programme chand communauté fr ***** aux Programme chand	LA CO	Fonds organiques MMUN Ecoles	Genre AUTE 1 ompétence	Types de credit FRANCA E L E L E L communaut communaut communaut	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 nmunauté française		500 500 - - - 500 500 - - - - -	5.500 5.500 5.500 5.500 850 850 850 850
Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 02: DOTA Programme 102: financeme Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Tota Programme 104: Non marc Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la C 02.104.01.01.49249	Code Fonctionnel TION DE ent enseigne ***** e projets spécif ***** tux Programm chand Communauté fr ***** tux Programm chand chand communauté fr ***** tux Programm chand communauté fr *****	LA CO ement fiques des F e 102 rançaise e 104 ibuant ce (art,7&1 à	Fonds organiques MMUN Ecoles	Genre AUTE 1 ompétence	Types de credit FRANCA E L E L E L E L e de la cor	252.092 Initial 2019 AISE 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850 nmunauté française		500 500 - - - 500 500	Ajusté 2019 5.500 5.500 5.500 856 856 856

	Recettes									COCOF
Secretary Control Co			o		Genre		Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
National Content on Earth Content Con	Programme 202: rémunér	ation person	nel transfé	eré						
Programme 201		6i. 1.	£t	4						
Totals Programme 202 E			ionctionnem	ient au pe	rsonnei tra	E		-		2.043
L 2,649 2,6 2,6	Tot	aux Programm	e 202					<u> </u>		2.043 2.043
Carbotic Decelor Relation Internationals Carbotic Relation International Internation Internati	100	aux 110gramm	. 202					-		2.043
Programme 204: decompte dutation	Programme 203: relations	internationa	ıles							
Column	Activité 01: Dotation générale									
Totaux Programme 203						E	204			20
Total Tota	02.203.01.01.47247					L		<u> </u>	<u> </u>	29
Control of the doubtion special de la Communanté Française Face Fa	Tota	aux Programm	e 203					-	-	29 29
Programme 205: Transfert Saint Emilie Control Cont	Programme 204: décompt	e dotation								
New 1		c dotation								
Totaus Programme 204	*	le de la Commu	ınauté frança	aise						
Totaux Programme 204	02.204.01.01.49249	****						-		61 61
Programme 205: Transfert Saint Emilie	Tota	aux Programm	e 204			E	508	-	103	61
Transfer Sainte Camilie Casof (ar78.3.1 à 7 du Dècret du 11/94/2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région walloame et à la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région walloame et à la Casomannauté française dont l'exercice est transféré à la Région walloame et à la Casomannauté française dont l'exercice est transféré à la Région walloame et à la Casomannauté française dont l'exercice est transféré à la Région walloame et à la Casomannauté française l'a La 26.649						L	508	-	103	61
Transfer Saint Emilio Coof (art 78.1 à 7 du Décret du 11/04/2014 relatif aux compétences de la Communante française dont l'exercise est transfér à la Région vallonne et à la Communante française dont l'exercise est transfér à la Région vallonne et à la Communante française de la Communant	Programme 205: Transfer	t Saint Emili	ie							
Programme 205 Programme 205 E 26.649 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345 26.34 .345				44/04/204	4 1 10					
L 20.649 -345 26.59 Totax Programme 208			lu Décret du	11/04/201	4 relatif au	ıx compéten	ces de la Communauté f	rançaise dont l'exercice e	st transféré à la Région wa	llonne et à la
Recettes	02.205.01.01.49249	****								26.30 26.30
Recettes	Tota	aux Programm	e 205			E	26.649	-	-345	26.30
Allocations de base						L	26.649	-	-345	26.30
Allocations de base	D									COCOE
M. P. A. NO. CE. Fonctionnel organiques Genre credit Initial 2019 Redistributions 2019 1 er ajust, 2019 Ajuste 2019		Code		Fonde		Types de				COCOF
Dotation complementaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** E 3.80			o		Genre		Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Dotation complementaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** E 380	Programme 206: Dotation	complément	taire							
Dotation complementaire de la Communauté française 02.206.01.01.4929	Activité 01: Dotation générale	•								
Totaux Programme 206	Dotation complément		munauté fra	nçaise						
Recettes	02.206.01.01.49249	****						-	-	38 38
TOTAUX MISSION 02 E 140.283 - 3.54 139.9	Tota	aux Programm	e 206					-	-	38
Recettes	TO	TAUX MISSIO	N 02					<u>-</u>	-354	139.92
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES D'AMINISTRATIONS PUBLIQUES Recettes Recettes COde Fonctionnel Fonds organiques Genre Types de credit Initial 2019 Redistributions 2019 1 er ajust. 2019 Ajusté 2019 Recettes COCOF Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 03: DOTATION REGION Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wallonne 03.104.01.01.49349 ***** E						L		-	-354	139.92
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES D'AMINISTRATIONS PUBLIQUES Recettes Recettes COde Fonctionnel Fonds organiques Genre Types de credit Initial 2019 Redistributions 2019 1 er ajust. 2019 Ajusté 2019 Recettes COCOF Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 03: DOTATION REGION Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wallonne 03.104.01.01.49349 ***** E										
M. P. A. NO. CE. Fonctionnel organiques organiques organiques Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES L 140.283	Recettes					1 1				COCOF
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique					Genre		Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES E 140.283 - 354 139.55										
Recettes	Totaux par mission	ı, répartis selon	le premier o	chiffre du	code écono	omique				
Recettes	TRANSFERTS DE REVENUS À	L'INTÉRIEUR I	DU SECTEU	R DES		Е	140.283	_	-354	139.9
Allocations de base Code Fonctionnel Fonds organiques Genre Types de credit Initial 2019 Redistributions 2019 1 er ajust. 2019 Ajusté 2019								-		139.9
Allocations de base Code Fonctionnel Fonds organiques Genre Types de credit Initial 2019 Redistributions 2019 1 er ajust. 2019 Ajusté 2019										
MISSION 03: DOTATION REGION Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wallonne 1	Recettes									COCOF
MISSION 03: DOTATION REGION Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand Région wallonne 03.104.01.01.49349 ***** E					Genre		Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Programme 104: Non marchand				Gques						
Cutivité 01: Dotation générale	MISSION 03: DOTA	ATION RE	GIUN							
Dotation Non Marchand Région wallonne	Programme 104: Non mar	chand								
03.104.01.01.49349 *****										
L	· ·					E	_	_	_	
L						L			-	
TOTAUX MISSION 03 E	Tota	aux Programmo	e 104				-	-	-	
L	TO	TAUX MISSIO	N 03			E	-	-	-	
						L	-	-	-	

Recettes								1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	(Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 04: DOT	ATION FE	DERALI	£					·	
Programme 300: loterie	nationale								
Activité 02: recettes fiscales gé	nérales								
04.300.02.01.49409	****				E	1.148	_	_	1.14
					L	1.148		-	1.14
Te	otaux Programm	ne 300			E L	1.148 1.148	=	-	1.14 1.14
Programme 301: dotatio	n spéciale								
Activité 01: Dotation générale	•								
otation spéciale à charge du		en faveur de	la commis	sion comm	unautaire fr	ançaise			
04.301.01.01.49409	****				E L	70.840 70.840	-	-593 -593	70.24 70.24
To	otaux Programm	ne 301			E	70.840	-	-593	70.24
					L	70.840	-	-593	70.24
Programme 302: Provisi	ons								
Activité 03: recettes non fiscale	es générales								
Recettes Provision 04.302.03.01.06009	****				Е	_	_	_	
04.502.05.01.00007					L	-	-	-	
Annoncer la couleur 04.302.03.02.49409	****				E	72	_	_	7
04.302.03.02.47407					L	72	-	-	7
To	otaux Programm	ie 302			E L	72 72	-	-	7
T	OTAUX MISSIO	ON 04			E	72.060	-	-593	71.46
					L	72.060	-	-593	71.46
Recettes	_								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Totaux par missi	on, répartis seloi	n le premier	chiffre du	code écon	omique			•	
) ruménum	D. L. GE GEET	.n. n. n.		-	72 0 0 0		500	
TRANSFERTS DE REVENUS DMINISTRATIONS PUBLIQU		DU SECTEU	R DES		E L	72.060 72.060	-	-593 -593	71.4 71.4
Recettes									COCOF
Allocations de base	Code		Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 05: VEN	TES DE BI	ENS							
)	:								
Programme 400: Ventes									
<i>Activité 03: recettes non fiscale</i> Ventes terrains	es générales								
05.400.03.01.76309	****				E	200	-	-	20
T	otaux Programm	no 400			L E	200 200	-	<u>-</u>	20 20
					L	200		-	20
To	OTAUX MISSIO	ON 05			E L	200 200	-	-	20 20
Recettes									COCOF
Allocations de base	Code		Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		ronds organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Totaux par missi	on, répartis selor	n le premier	chiffre du	code écon	omique				
rotaux par missi	, . cpai us scioi	premiei	uu	Jour Coll	que				
INVESTISSEMENTS ET DÉSI	NVESTISSEMEN	/TS			E	200	-	-	
					L	200	-	-	

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	0	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019

MISSION 06: RECETTES DIVERSES

Programme 500: recettes diverses

Activité 03: recettes non fiscales	s générales					
Recettes diverses (Décret)						
06.500.03.02.06009	****	E	560	-	600	1.160
		L	560	-	600	1.160
Recettes du Complexe Sportif						
06.500.03.03.16129	****	E	344	-	-	344
		L	344	-	-	344
Remboursement de traitement	s					
06.500.03.04.1111	****	E	150	-	-	150
		L	150	-	-	150
Remboursement solde des com	ptables extraordinaires					
06.500.03.05.1211	****	E	500	-	-	500
		L	500	-	-	500
Recettes propres à l'IPHOV						
06.500.03.07.16129	****	E	-	-	-	
		L	-	-	-	
Remboursement des dépenses	du personnel du Centre Etoile	Polaire				
06.500.03.08.1111	****	E	855	-	-	855
		L	855	-	-	855
Indus à récupérer - Personnel	(Décret)					
06.500.03.11.1111	****	E	159	-	-	159
		L	159	-	-	159
indus à récupérer - ASBL (Déc	eret)					
06.500.03.12.3300	****	E	1.870	-	-	1.870
		L	1.870	-	-	1.870
recettes perçues pour les épreu	ives organisées pour la validati	on des compétences			•	
06.500.03.13.3840	****	E	3	-	-	3
		L	3	-	-	3

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	C	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
recettes liées aux aides indivi	duelles (phare) In	dus (aides n	natérielles)						
06.500.03.14.3432	****				E	1	-	-	1
					L	1	-	-	1
Recettes liées aux aides à l'en	ıploi - Indûs (emp	loi)							
06.500.03.15.3200	****				E	2	-	-	2
					L	2	-	-	2
Recettes liées aux services d'a	aides à l'inclussion	, d'accueil e	en journée,	d'héberge	ment et aux	projets particuliers et ir	nnovants Indûs (prestatio	ons collectives et SID)	
06.500.03.16.3300	****				E	730	-	842	1.572
					L	730	-	842	1.572
Subventions FSE (formation	professionnelle)								
06.500.03.17.49249	****				E	150	-	-	150
					L	150	-	-	150
T	otaux Programm	e 500			E	5.324	-	1.442	6.766
					L	5.324	-	1.442	6.766
T	OTAUX MISSIO	N 06			E	5.324	-	1.442	6.766
					L	5.324	-	1.442	6.766

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Totaux par mission	, répartis seloi	ı le premier	chiffre du	code écono	mique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NO!	N VENTILÉES				E 1.	560 560	-	600 600	1.160 1.160
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	JRANTES POU	IR BIENS ET	SERVICES	5	E L	2.008 2.008	-	-	-
3.TRANSFERTS DE REVENUS À . D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION	ET EN PRO	OVENANCE	;	E L	2.606 2.606	-	842 842	3.448 3.448
4.TRANSFERTS DE REVENUS À . ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		DU SECTEU	JR DES		E L	150 150	-	-	

Allocations de base M. P. A. NO. CE. MISSION 07: LOYE Programme 600: loyers Activité 03: recettes non fiscales y Loyers et charges locatives du b 07.600.03.01.1212	générales		Fonds organiques	Genre	Types de						
MISSION 07: LOYE Programme 600: loyers Activité 03: recettes non fiscales ; oyers et charges locatives du b 07.600.03.01.1212	ERS générales		organiques		credit	Initial 2019	Redistr	ributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019)
rogramme 600: loyers ctivité 03: recettes non fiscales ; oyers et charges locatives du b 07.600.03.01.1212 oyer annuel Sopura	générales				credit						
ctivité 03: recettes non fiscales ; oyers et charges locatives du b 07.600.03.01.1212 oyer annuel Sopura											
oyers et charges locatives du b 07.600.03.01.1212 oyer annuel Sopura											
07.600.03.01.1212 Loyer annuel Sopura	oätiment "Etoil										
•	****	e Polaire"			E	4	8	-		-	48
•					L	4	8	-		-	48
07.600.03.02.1212	****				E		-	-		-	
Tate	aux Programm	a 600			L E	4	- 8	<u> </u>		<u>-</u>	48
100	aux i rogramm				L	4		-		-	48
ТОТ	TAUX MISSIO	ON 07			E L	4 4		-		-	48 48
Recettes			ъ :					I		COCOI	7
Allocations de base M. P. A. NO, CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistr	ributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019)
Totaux par mission	n ránartic calor	le premier	chiffre du	code ácon	omique						
i otaux par mission	a, i cparus seior	. ic premier	cmare au	coue econ	omique						
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	IR BIENS ET	SERVICE	S	E		48	-		-	
					L	•	48	-		-	
Recettes	T	1 1								COCOF	7
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistr	ributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019)
MISSION 08: INTEL	DETC FIN	ANGIEL)C								
	financiers										
(ctivité 03: recettes non fiscales ;	financiers				E	5				1	
<i>lctivité 03: recettes non fiscales ;</i> ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109	financiers générales				L E	5	1 1	- -		-	5 5
Tota	financiers générales *****	e 700			L	5	1 1 1	- - - -		- - -	5: 5: 5:
activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109	financiers générales ***** aux Programm	e 700			E L	5 5 5	1 1 1			- - - -	5 5 5
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota	financiers générales ***** aux Programm	e 700			E E E	5 5 5 5	1 1 1			-	5 5 5 5 5
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109	financiers générales ***** aux Programm	e 700	Fonds	6	E L E L	5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1	- - -	Localizat 2010	COCOF	5 5 5 5 5
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOT	financiers générales ***** aux Programm TAUX MISSIO	e 700	Fonds	Genre	E E E	5 5 5 5	1 1 1 1 1		1 er ajust. 2019	-	5 5 5 5 5
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOT Recettes Allocations de base	générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel	e 700 DN 08	organiques		L E L E L Types de credit	5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1	- - -	1 er ajust. 2019	COCOF	5: 5: 5: 5:
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOTI Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission	manciers générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel n, répartis selon	e 700 DN 08	organiques		L E L Types de credit	5 5 5 5 5 5 1 Initial 2019	1 1 1 1 1 1 1 Redistr	- - -	1 er ajust. 2019	COCOF	5: 5: 5: 5:
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOTI Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission	générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel n, répartis selon	e 700 DN 08	organiques		L E L E L Types de credit	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1	- - -	l er ajust. 2019	COCOF	51 51 51 51
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOT Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel n, répartis selon	e 700 DN 08	organiques		L E L E L Types de credit omique E	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1 1 Redistr	- - -	1 er ajust. 2019	COCOH Ajusté 2019 -	51 51 51 51 51
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOT Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	manciers générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel n, répartis selon A PROPRIÉTÉ	e 700 DN 08	organiques chiffre du		L E L E L Omique E L	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1 1 Redistr	- - -	1 er ajust. 2019	COCOF	51 51 51 51 51
Activité 03: recettes non fiscales ; ntérêts financiers (Décret) 08.700.03.02.26109 Tota TOT Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Totaux par mission INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	générales ***** aux Programm TAUX MISSIO Code Fonctionnel n, répartis selon	e 700 DN 08	organiques		L E L E L Types de credit omique E	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	- - -	1 er ajust. 2019	COCOH Ajusté 2019 -	7

Recettes									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds rganiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Totaux par missio	n, répartis seloi	n le premier cl	hiffre du	code écon	mique				
3.TRANSFERTS DE REVENUS À	Ì DESTINATION	N ET EN PROV	VENANCE	;	E	913	-	-	
D'AUTRES SECTEURS					L	913	-	-	-
Recettes									COCOF
Recettes	1		1						COCOF
Allocations de base	Code	1	Fonds	Genre	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	or	rganiques		credit			v	
TOTAUX G	ÉNÉRAUX	X RECET	TES		E L	470.971 470.971	-	495 495	471.466 471.466
Recettes									COCOF
Recettes Allocations de base	Code		Fonds	Campa	Types de	In: 6: al 2010	Padiotributions 2010	Longingt 2010	
	Code Fonctionnel		Fonds rganiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	COCOF Ajusté 2019
Allocations de base	Fonctionnel	or	rganiques		credit		Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	or	rganiques		credit		Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel RAUX RECET	or	rganiques		credit ffre du code	économique 560	Redistributions 2019	600	Ajusté 2019
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO	Fonctionnel RAUX RECETI ON VENTILÉES	Org	selon le p	remier chi	ffre du code E L	économique 560 560	Redistributions 2019	, and the second	Ajusté 2019 1.160 1.160
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR	Fonctionnel RAUX RECETI ON VENTILÉES	Org	selon le p	remier chi	credit ffre du code	économique 560	Redistributions 2019	600	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO	Fonctionnel RAUX RECETI ON VENTILÉES DURANTES POU	Or, FES, répartis s UR BIENS ET S	selon le p	remier chi	ffre du code E L E	économique 560 560 2.056	Redistributions 2019	600	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO 1.DÉPENSES ET RECETTES CO 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L	Fonctionnel RAUX RECETT ON VENTILÉES DURANTES POU A PROPRIÉTÉ	or, TES, répartis s UR BIENS ET S	selon le po	remier chi	eredit E L E L E L L E L	\$600 560 2.056 2.056 51 51	Redistributions 2019	600 600 - - -	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056 51 51
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO 1.DÉPENSES ET RECETTES CO 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L 3.TRANSFERTS DE REVENUS À	Fonctionnel RAUX RECETT ON VENTILÉES DURANTES POU A PROPRIÉTÉ	or, TES, répartis s UR BIENS ET S	selon le po	remier chi	eredit E L E L E L E L E L E L E L	\$600 \$600 \$2,056 \$2,056 \$11 \$3,519	Redistributions 2019	600 600 - - - 842	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056 51 51 4.361
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO 1.DÉPENSES ET RECETTES CO 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L 3.TRANSFERTS DE REVENUS À D'AUTRES SECTEURS	Fonctionnel RAUX RECETI ON VENTILÉES DURANTES POU A PROPRIÉTÉ DESTINATION	or, TES, répartis s UR BIENS ET S N ET EN PROV	selon le prosente de la companion de la compan	remier chi	eredit E L E L E L E L E L E L E L	\$600 560 560 2.056 51 51 3.519 3.519	Redistributions 2019	600 600 - - - 842 842	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056 51 51 4.361 4.361
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO 1.DÉPENSES ET RECETTES CO 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L 3.TRANSFERTS DE REVENUS À D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À	Fonctionnel RAUX RECETTI ON VENTILÉES DURANTES POU A PROPRIÉTÉ Î DESTINATION Î L'INTÉRIEUR	or, TES, répartis s UR BIENS ET S N ET EN PROV	selon le prosente de la companion de la compan	remier chi	eredit E L E L E L E L E L E L E L	\$600 \$600 \$2,056 \$2,056 \$11 \$3,519	Redistributions 2019	600 600 - - - 842	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056 51 51 4.361
Allocations de base M. P. A. NO. CE. TOTAUX GÉNÉR 0.DÉPENSES ET RECETTES NO 1.DÉPENSES ET RECETTES CO 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L 3.TRANSFERTS DE REVENUS À D'AUTRES SECTEURS	Fonctionnel RAUX RECETT ON VENTILÉES DURANTES POU A PROPRIÉTÉ À DESTINATION À L'INTÉRIEUR ES	or, TES, répartis s UR BIENS ET S N ET EN PROV DU SECTEUR	selon le prosente de la companion de la compan	remier chi	eredit E L E L E L E L E L E L	\$600 560 560 2.056 2.056 51 51 3.519 3.519 464.585	Redistributions 2019	600 600 - - - 842 842 -947	Ajusté 2019 1.160 1.160 2.056 2.056 51 51 4.361 4.361 463.638

Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	C	Types de	T-141-12010	D - 1::	1	
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 01: CABI	NET DU P	RESIDI	ENT DU	COLL	EGE B.T	RACHTE			
rogramme 000: B. TRAC	HTE								
raitements et indemnités du po	ersonnel du cal	oinet							
01.000.00.00.1111	0111			3	E L	338 338	-	-	33 33
rais de fonctionnement du cab									
01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	-	-	1 1
épenses patrimoniales du cabi 01.000.00.02.7422	net 0111			1	Е	27			,
01.000.00.02.7422	0111			1	L	27	<u>-</u>		2
Tota	ux Programm	e 000			E L	378 378	-	-	37 37
TOT	TAUX MISSIC	N 01			E	378	-	-	37
					L	378	-	-	37
Totaux par mission	, répartis seloi	ı le premiei	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POL	R BIENS E	T SERVICE.	S	E	351	_	-	
					L	351	-	-	
NVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	15			E L	27 27	-	-	
MISSION 02: CABI	NET DU M	IEMBR	E DU C	OLLEC	SE R. VE	RVOORT			
rogramme 000: R. VERV	OORT								
raitements et indemnités du po		oinet		2					
02.000.00.00.1111	0111			3	E L	176 176	-	-	17 17
rais de fonctionnement du cab				1	F	20			2
02.000.00.01.1211	0111			1	E L	28 28	- -	- -	2
épenses patrimoniales du cabi 02.000.00.02.7422	net 0111			1	Е	18	_	_	1
					L	18	<u> </u>	-	1
Tota	ux Programm	e 000			E L	222 222	-	-	22 22
TOT	TAUX MISSIC	N 02			E L	222 222	-	-	22 22
					L	222	-	-	22
Totaux par mission	, répartis seloi	ı le premiei	chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES COI	IRANTES POI	IR RIFNS F	T SERVICE.	2	Е	204	_	_	
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					L	204	-	-	
NVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	TS			E L	18 18	-	-	
MICCION AS CARM	NET DI	er en	E DU C	01150	e p cu i				
MISSION 03: CABI	NET DU M	IEMBK	E DU C	OLLEC	E B.CLI	ERFAYT			
rogramme 000: B. CLER	FAYT								
raitements et indemnités du pe		oinet		2	F	101			16
03.000.00.00.1111	0111			3	E L	181 181	-	- -	18 18
rais de fonctionnement du cab	inet 0111			1	Е	25			,
03.000.00.01.1211				1	E L	25 25	- -	-	2
épenses patrimoniales du cabi 03.000.00.02.7422	net 0111			1	E	13			1
				1	L	13	-	-	1
Tota	ux Programm	e 000			E L	219 219	-	-	21 21
TOT	TAUX MISSIC	ON 03			E	219	-	-	21
					L	219			21

Dépenses	1								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Totaux par mission	ı, répartis selor	ı le premiei	chiffre du	code écon	omique				•
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	R BIENS E	T SERVICE.	S	Е	206			-
I.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMEN	TS			L E	206 13			-
					L	13	-		-
MISSION 04: CABI	NET DU M	IEMBR	E DU C	OLLEG	GE A. MA	RON			
Programme 000: A.MARO	ON								
Traitements et indemnités du po 04.000.00.00.1111	ersonnel du cal 0111	oinet		3	E L	184 184	-	- -	. 18
Frais de fonctionnement du cab 04.000.00.01.1211	oinet 0111			1	E L	25 25	-	-	. 2
Dépenses patrimoniales du cabi 04.000.00.02.7422	inet 0111			1	E	18			. 2
Tota	aux Programm	e 000			L 	18 227	<u> </u>	-	22
	TAUX MISSIO				E E	227	-	-	22
10	TAUX MISSIO	N 04			L	227	-	-	22
Totaux par mission	ı, répartis seloi	ı le premiei	chiffre du	code écono	omique				
.DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POU	R BIENS E	T SERVICE.	S	E L	209 209	-		-
			E L	18 18	-		-		
MISSION 05: CABI	HAMOU		E DU C	OLLEC		N HAMOU			
Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du p 05.000.00.00.1111	HAMOU ersonnel du cal		E DU C	3		N HAMOU 233 233	- -	-	
MISSION 05: CABI Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du p	HAMOU ersonnel du cal		E DU C		E L	233 233	- - -	-	23
MISSION 05: CABI Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du p 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab	ersonnel du cal 0111 oinet 0112		E DU C	3	E L E L	233 233 19 19	- - -	-	23
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pros.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cabro.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabro.000.00.00.2.7422	ersonnel du cal 0111 oinet 0112	oinet	E DU C	3	E L E L E L E E L	233 233 19 19 19 4 4 256	- - - - -	- - - - -	23 23 1 1
MISSION 05: CABII Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du po 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422	ersonnel du cal 0111 0112 inet 0112	e 000	E DU C	3	E L E L	233 233 19 19 19	- - - - - - -	- - - - -	23
MISSION 05: CABII Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du po 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422	ersonnel du cal 0111 0112 inet 0112 aux Programm	e 000		1	E L E L E L E L L	233 233 19 19 19 4 4 256 256	- - - - - - - - -	-	23 1 1 1 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pros.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota	ersonnel du cal 0111 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon	e 000 DN 05	· chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L L	233 233 19 19 19 4 4 256 256	- - - - - - - -	-	23 1 1 1 25 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du po 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Tota Totaux par mission	ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm FAUX MISSIO n, répartis selon	e 000 ON 05 In the premier	· chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L Domique	233 233 19 19 19 4 4 4 256 256 256		-	23 1 1 1 25 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du po 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission	ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm FAUX MISSIO n, répartis selon	e 000 ON 05 In the premier	· chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L Comique	233 233 19 19 4 4 4 256 256 256 256		-	23 1 1 1 25 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du po 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission	ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO 1, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN	e 000 ON 05 In the premier	chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 4 4 256 256 256 256 256 252 252 252 4		-	23 1 1 1 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pr 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission DÉPENSES ET RECETTES COM LINVESTISSEMENTS ET DÉSIN	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN	e 000 ON 05 In the premier	chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 4 4 256 256 256 256 256 252 252 252 4		-	23 1 1 1 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du proposition de la proposition del proposition de la proposition de la proposition de la proposition del proposition de la	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN	e 000 ON 05 In the premier	chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 4 4 256 256 256 256 256 252 252 252 4		4 050	23 1 1 25 25 25 25
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pros.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cab 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission **DÉPENSES ET RECETTES CO- **LINVESTISSEMENTS ET DÉSIN MISSION 06: PARL Programme 000: Subsistan Dotation à l'Assemblée 06.000.00.0101	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN JEMENT F	e 000 N 05 I le premier	chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 4 4 4 256 256 256 256 256 256		4 050 4 050	23 1 1 25 25 25 25 25 25 4 05 4 05
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pros.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cabi 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission Dépenses et recettes continues et recettes continues et recettes continues et recettes et	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm FAUX MISSIO n, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN LEMENT F nce 0112	e 000 N 05 I le premier VR BIENS E TS FRANCO	chiffre du	3 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 4 4 256 256 256 256 256 252 252 252 4	- - - -	4 050	23 25 25 25 25 25 25 25 25 405 405 405 405
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pros.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cabi 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission Dépenses et recettes continues et recettes continues et recettes continues et recettes et	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO n, répartis selon URANTES POU VESTISSEMEN JEMENT F nce 0112 aux Programm TAUX MISSIO	e 000 ON 05 In le premier UR BIENS E TTS CRANCO ON 06	chiffre du	3 1 1 Code écono S E BRU2	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 19 4 4 256 256 256 256 254 4 4	- - - - -	4 050 4 050 4 050 4 050	23 25 25 25 25 25 25 25 25 405 405 405
MISSION 05: CABIL Programme 000: N. BEN I Traitements et indemnités du pro 05.000.00.00.1111 Frais de fonctionnement du cabi 05.000.00.01.1211 Dépenses patrimoniales du cabi 05.000.00.02.7422 Tota Totaux par mission DÉPENSES ET RECETTES COMMISSION 06: PARL Programme 000: Subsistat Dotation à l'Assemblée 06.000.00.0101	HAMOU ersonnel du cal 0111 inet 0112 inet 0112 aux Programm TAUX MISSIO I., répartis selor URANTES POU VESTISSEMEN JEMENT F nce 0112 aux Programm TAUX MISSIO I., répartis selor II.	e 000 ON 05 In le premier UR BIENS E TTS CRANCO ON 06	chiffre du	3 1 1 Code écono S E BRU2	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	233 233 19 19 19 4 4 256 256 256 256 254 4 4	- - - - -	4 050 4 050 4 050 4 050	23 1 1 25 25 25 25 25 25 405 405

Dépenses		, ,		, ,	,		1	COCOF
Allocations de base	Code	Subside Fonds		Types de	1 ::: 10010	D 11 - 11 - 11 - 2016	1	1: // 2010
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 07: CAB	BINETS							
rogramme 000: Subsist	ance							
rovisions pour sortie de cha	rge							
07.000.00.00.0101	0112		4	E L	279 279	-	-	2 2
T	otaux Programn	ne 000		E	279	-	-	2
				L	279	-	-	2
Т	OTAUX MISSIO	ON 07		E L	279 279	-	-	2'
Totaux par missi	ion, répartis selo	n le premier chiffre du	code écon	omique				
DÉPENSES ET RECETTES N	ON VENTILÉES			E L	279 279	-	-	
MISSION 21: ADN	MINISTRAT	ΓΙΟΝ						
Programme 000: Subsist								
Dépenses de toute nature rela 21.000.00.03.1211	itives à la réform 0131	ne de la comptabilité de	l'Etat	E	40	70		1
21.000.00.03.1211	0131		1	L	40	70	-	1
Frais de fonctionnement de la	cellule COMM	UNICATION						
21.000.00.05.1211	0131		3	E L	30 30	-	-	
Rémunérations du personnel	statutaire				30			
21.000.00.08.1111	0131		3	E	20 335	-205	-507	19 6
				L	20 335	-205	-130	20 0
Rémunérations du personnel	contractuel							
21.000.00.09.1111	0131		3	E	4 950	-62	62	4 9:
Eugis liés au mausannal				L	4 950	-62	62	4 9:
Frais liés au personnel 21.000.00.10.1111	0131		3	E	1 300	_	_	1 30
21.000.00.10.1111	0151		3	L	1 300	-	-	1 30
Charges et provisions de pens	sions des agents ¡	provenant de l'ex-CFC	•					
21.000.00.11.1120	0131		4	E	1 793	-	-93	1 70
				L	1 793	-	-93	1 7
Charges et provisions de pens	_	de l'ex-province de Bra						
21.000.00.12.1120	0131		4	E L	4 400 4 400	-	-	4 4 4 4
Quote-part dans les pensions	des agents de l'e	v_FRFISPPH		L	1 100			
21.000.00.14.1120	0131	A-1 D1 101 1 11	4	Е	280	_	-	2:
				L	280	-	-	28
Dépenses relatives aux pensio		l'ex-province de Braba				<u> </u>		<u> </u>
21.000.00.15.1120	0131		4	Е	416	-	-	4
D(L	416	-	-	4
Dépenses liées aux frais de pa			1	E	20			:
21.000.00.17.1211	0131		1	E L	38 38	-	-	
Frais de gestion du personnel								
21.000.00.18.1211	0131		1	E	383	-	-	3

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	mitiai 201)	redistributions 2017	r or ajust. 2017	rijuste 2017
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211	0131			3	E L	220 220	- -	10 10	230 230
Frais liés à l'informatisation de l 21.000.00.20.1211	'administratio	on		1	E L	1 960 1 960	- - -	-	1 960 1 960
Application E-sub et Hygie 21.000.00.21.1211	0131			4	E L	900 290	- - -	52 24	952 314
Application budgétaire et compt 21.000.00.22.1211	able 0131			1	E L	400 400	-70 -70		330 330
Mission du Service interne de Pr	évention et de	Protection	du Travail	(SIPP)fon		-100	,,,		330
21.000.00.23.1211	0721			1	E L	122 122	-	-	122 122
Frais de fonctionnement 21.000.00.24.1211	0133			1	E L	1 815 1 815	-	-62 -34	1 753 1 781
Frais de location simple (leasing									
21.000.00.26.1213	0133			1	E L	89 89	-	-	89 89
Politique d'égalité des chances p 21.000.00.27.1211	our l'accès à la 0133	a fonction p	ublique	3	E L	22 22	-	-	22 22
Frais de fonctionnement pour la 21.000.00.28.1211	mission de co 0133	ntrôle des s	ubsides	1	Е	5	-	-	5
Dotations au Service social 21.000.00.29.3300	0131	FACULTA		1	E I	1 007	-	-	1 007
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133	TIF		1	E .	1 007	<u> </u>	-	1 007
Achat de matériel informatique 21.000.00.32.7422	et bureautique	e		1	E E	150 180 180		-	150 180 180
Dépenses patrimoniales du S.I.P 21.000.00.33.7422	.P. 0133			1	E L	18 18			18
Rémunération du personnel con 21.000.00.36.1111	tractuel engag 0131	é dans le ca	idre du proj	et FSE po		90	-	5	95 95
Rémunération du personnel con 21.000.00.37.1111	tractuel engag	é dans le ca	dre du proj	et FSE po		300 300		-100 -100	200 200
Charges de pensions des agents j 21.000.00.38.1120	provenant de l 0131	'ex-IFPME		3	E	15	-	13	28
Provision pour la gestion des rise 21.000.00.39.0101	ques pour des 0131	dépenses d	e toutes nat	ures	E E	-	62	- 13	62
Frais de fonctionnement bâtime 21.000.00.40.1211	nts administra 0133	tifs		1	E E	859	62	-	62 859
Bien-être 21.000.00.41.1211	0133			3	E E	859 30	<u> </u>		859 30
Provision pour Accord Non Mar 21.000.00.42.0101	rchand 0131			3	L E	30	<u> </u>	-	30
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101	0131			1	L E	75	-	- 98	173
Frais de formation du Conseil de				-	L	75	-	98	173
21.000.00.45.1211	0133			3	E L	25 25	-	- -	25 25
Dépenses de promotion, de publi 21.000.00.46.1211	ication et de d 0131	iffusion liée	s aux resso	irces hum:	aines E L	-	-	10 10	10 10
Tota	ux Programm	e 000			E L	42 247 41 637	-205 -205	-512 -135	41 530 41 297

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019

Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté Française

Intérêts dus en vertu de l'artic française et des arrêtés et conv	le 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juill entions y relatifs	et 1993 attribuant l'ex	ercice de certaines compétence	s à la Région wallonne et	à la Commission comn	nunautaire
21.001.00.00.2130	0170	4 E	-	-	-	
		L	-	-	-	
Remboursement de la dotation	l					
21.001.00.01.4130	0170	4 E	-	-	-	
		L	-	-	-	
To	taux Programme 001	E	-	-	-	
		L	-	-	-	
TO	OTAUX MISSION 21	E	42 247	-205	-512	41 530
		L	41 637	-205	-135	41 297
Totaux par missio	on, répartis selon le premier chiffre du co	de économique				
DÉPENSES ET RECETTES NO	ON VENTILÉES	Е	75	62	98	23
		L	75	62	98	23
DÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	40 817	-267	-610	39 94
		L	40 207	-267	-233	39 70
	À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	1 007	-	-	
'AUTRES SECTEURS		L	1 007	-	-	
.INVESTISSEMENTS ET DÉSII	NVESTISSEMENTS	E	348	-	-	
		Ī	348	_	_	

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étu	de, colloque,	frais de missions (dé	placements, séj	ours,) des mer	nbres de l'administration et d	es personnes étrangères	à l'administration	
22.001.00.00.1211	1070		1	E	15	-6	-	9
				L	15	-5	-	10
Promotion, publication, diffusi	on							
22.001.00.01.1211	1070		3	E	15	-5	-	10
				L	15	-4	-	11
Subventions à des organismes	d'aide sociale	et pour une politiqu	e social-santé i	ntégrée				
22.001.00.03.3300	1070	FACULTA	3	E	668	11	-	679
		TIF		L	738	9	-	747
Subventions aux centres de ser	vice social et	d'action sociale glob	ale					
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQ	3	E	3 182	-	30	3 212
		UE		L	3 170	-	30	3 200
Subventions aux services de tél	évigilance et	frais de raccordemei	ıt, de placemer	t et de location	d'un appareil téléphonique			
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQ	3	E	221	-	-	221
		UE		L	181	-	35	216
Subventions à l'ASBL "fonds s	ocial intersec	toriel pour institutio	ns sociales et d	e santé de Bruxo	elles-Capitale"			
22.001.00.06.3300	1070	FACULTA	1	E	42	-	9	51
		TIF		L	42	-	-	42
Subventions aux Maisons d'acc	cueil							
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQ	3	E	12 840	-	-222	12 618
		UE		L	12 792	-	-599	12 193

M. P. A. NOL CE. Protections personate reserved a pregamental production secular to de familier 22.001.00.09.9300 1970 FACULTA 3 E 74 -	Dépenses		, ,							COCOF
## PACHE 19			1		Genre		Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Mathematical part Math				n matière o	de politique					
1	22.001.00.09.3300	1070			3			-	-	74 74
Minimum										
Subvertices on meliant meter certame	22.001.00.10.3300	1070			3			-	-	229 229
The standard of the standar	Subventions aux services de méd	liation de dett	es							
## Parameter of the property	22.001.00.11.3300	1070			3			-		533 549
The second poor Pinformatisation and the duration social second poor Pinformatisation and the duration social second poor Pinformatisation and the second poor Pinformatisation poor Pinformatisa	Subventions à l'organisme inters	ectoriel de co	ordination							
Subventions pour l'informatisation en matrice d'action sociale 22,001,001,35210 10 10 10 10 10 10 10	22.001.00.12.3300	1070			1			-	-	93 93
Tipe	Subventions pour l'informatisati			ciale						
Programme 002: Cohabitation des communantés locales	22.001.00.13.5210	1070			1			-	- 14	79 93
Programme 002: Cobabitation to survivalisation to the survivalisat	Tota	ux Programm				E	17 962	-	-154	17 808
Depenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale 22002.00.00.03.000 1070 FACULTA 3 E 888 . 200 220						L	17 931	-	-474	17 457
22,002,00,013,300	Programme 002: Cohabitat	tion des con	nmunauté	s locales						
Tipe				rd non-ma						
22,002,000,1,1211 1070	22.002.00.00.3300	1070			3			-		1 108 970
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes 22,002,000,23300	•		on sociale							
22.002.00.02.3300	22.002.00.01.1211	1070			3			-	-	99 99
The content of the properties of the propertie	Subventions pour le Centre régie	-		nt de l'alpl	nabétisatior	ı et l'apprer	tissage du français pour	adultes		
Primacement du FIPI Associatif 22,002,000,03300	22.002.00.02.3300	1070			3				-	938 936
Subventions as associations pour des projets renforant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et souteannt l'intrectulturalité 22.002.00,04.3300 1070 FACULTA 3 E 649 - - - THE L 649 - THE L 649 - THE L 649 - THE C 649 - THE C	Financement du FIPI Associatif							-		
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité 22,002,00,04,3300	22.002.00.03.3300	1070			3				-	674 675
Tife	Subventions aux associations por	ur des projets		a cohésior	ı sociale, fa				\$	073
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles" 22,002,00,05,3300	22.002.00.04.3300	1070			3				-	649 649
Subventions au centre régional d'appuir 22,002,00,66,3300 1070 ORGANIQ 3 E 259 2 2 5	Subventions à l'ASBL "Centre E	Bruxellois d'A		ulturelles'	,		017			017
Subventions au centre régional d'appui 22.002.00.06.3300 1070 ORGANIQ 3 E 259 2 2 2 2 2 2 2 2 2	22.002.00.05.3300	1070			3			-	-	170 170
UE	Subventions au centre régional d	l'appui								
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22.002.00.06.3300	1070			3				-	261 261
UE	Subventions pour contrats région	naux de cohés					237			201
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale 22,002,00.08,3300	22.002.00.07.3300	1070			3				- 2	1 749 1 744
UE	Subventions pour contrats comm	ıunaux de col		e		L	1 /30	0		1 /44
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale 22.002.00.09.3300	22.002.00.08.3300	1070			3				-	6 990 6 962
Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale 22.002.00.10,3300 1070 FACULTA 3 E 449 - - -	Subventions pour " Lissage" en	matière de co		unaux de	cohésion so		0 737		-	0 902
Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale 22.002.00.10.3300 1070 FACULTA 3 E 449 - - -	22.002.00.09.3300	1070			3					654 654
TIF	Subventions pour le renforcement	nt des politiqu		on sociale		L	047		<u>J</u>	034
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants 22.002.00.11.3300 1070 ORGANIQ 3 E 7 430 -160 -2 -2	22.002.00.10.3300	1070			3			-	-	449 449
Totaly Programme 002 E L T T T T T T T T T	Subventions pour le dispositif d'	accueil et d'ac		ent des pr	imo-arriva		+49		-	449
Financement du FIPI communal 22.002.00.12.4320 1070 ORGANIQ 3 E 1 132 -45 -45 -	22.002.00.11.3300	1070			3					7 268 7 292
22.002.00.12.4320	Financement du FIPI communal		OE			L	/ 423	-120	-5	1 292
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22.002.00.13.5210	22.002.00.12.4320	1070			3				-	1 087
22.002.00.13.5210 1070 ORGANIQ 1 E 79 66 - UE L 79 70 - Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal 22.002.00.14.6321 1070 ORGANIQ 3 E 23 98 - UE L 23 102 - Totaux Programme 002 E 22.142 - 220 2	Subventions pour infrastructure	s en matière d		ociale et n	our le FIPI		1 127	-45	-	1 082
Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal 22.002.00.14.6321 1070 ORGANIQ 3 E 23 98 -	_		ORGANIQ	ст р	1	E			-	145
22.002.00.14.6321 1070 ORGANIQ 3 E 23 98 - UE L L 23 102 - Totaux Programme 002 E 22 142 - 220 2	Subventions nour infrastructure	s dans le cadr		ment du F	IPI commi		79	70	-	149
Totaux Programme 002 E 22 142 - 220 2	•		ORGANIQ			E			-	121
	Tota	ux Programm	_						220	125 22 362
2 21/// - 220 2	Tota	ua i i vgi anilli				L	21 997	-	220	22 217

Dépenses		, ,							COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.	onctionnel	facultative	organiques	Genie	credit	mittai 2019	Redistributions 2019	1 et ajust. 2019	Ajuste 2019
Programme 004: Famille			•						
Subventions aux services d'aide à de									
22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQ UE		3	E L	30 343 30 174	-	722 1 165	31 065 31 339
Subventions aux centres de plannin	ng familial	OL			L	30 174	-	1 103	31 339
22.004.00.01.3300	-	ORGANIQ		3	E	7 918	-	45	7 963
		UE			L	7 908	-	45	7 953
Subventions aux services d'accueil o 22.004.00.02.3300		or personnes ORGANIQ	s ägées (sectei	ur privė) 3	Е	424			424
22.004.00.02.3300	1040	UE		3	L	424	-	-	424
Centres de formations d'aides famil	iliaux								
22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQ		3	Е	214 214	-	-	214 214
Subventions à des organismes d'aid	le en matièr	UE re de politia	ue familiale e	et du 3èm	L e âge	214	-	<u> </u>	214
22.004.00.05.3300		FACULTA		3	E age	317	-	-	317
		TIF			L	317	-	-	317
Subventions aux services d'aide aux			raitées	2					***
22.004.00.06.3300	1040	ORGANIQ UE		3	E L	113 113	-	-	113 113
Subventions pour la mise en oeuvre	e de l'éduca		relationnelle	affective					
22.004.00.07.3300	1040	ORGANIQ		2	E	570	-	-	570
		UE			L	570	-	6	576
Subventions à la ligne d'écoute viole		igales FACULTA		2	Е	35			35
22 004 00 08 3300									
22.004.00.08.3300	1040	TIF		-	L	35	-	-	35
	Programm	TIF					- - -	767 1 216	
Totaux Programme 006: Soutien a la	Programm	TIF e 004 d'accueil		e enfanc	E L L	35 39 934 39 755		1 216	35 40 701 40 971
Totaux Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co	Programmon Politque	TIF e 004 d'accueil		e enfanc ments, sé	L E L e jours,) des	35 39 934 39 755 membres de l'administr	- - - ration et des personnes ét	1 216	35 40 701 40 971
Totaux Programme 006: Soutien a la	Programm	TIF e 004 d'accueil		e enfanc	E L L	35 39 934 39 755	- - - ation et des personnes ét - -	1 216	35 40 701 40 971
Totaux Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co	Programmon Politque colloques, fr	TIF e 004 d'accueil rais de missi	ons (déplacen	e enfanc ments, sé	L E L e iours,) des	35 39 934 39 755 membres de l'administr	- - - ration et des personnes ét - -	1 216	35 40 701 40 971 on 70
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, ce 22.006.00.03.1211	Programmon Politque colloques, fr	TIF e 004 d'accueil rais de missi	ons (déplacen	e enfanc ments, sé	L E L e jours,) des E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70	- - - ration et des personnes ét - - -	1 216	35 40 701 40 971 on 70 70
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090	TIF e 004 d'accueil ais de missi	ons (déplacen	e enfanc ments, sé	L E L e iours,) des E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70	- - ration et des personnes ét - - - -	1 216	35 40 701 40 971 on 70 70
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, ce 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotior	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine	TIF e 004 d'accueil ais de missi	ons (déplacen	e enfanc ments, sé	L E L e jours,) des E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70	ration et des personnes ét - - - - -	1 216	35 40 701 40 971 on 70 70
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, ce 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF	ons (déplacen	e enfanc ments, sé 1	L E L e iours,) des E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400	ration et des personnes ét - - - - - - -	1 216	35 40 701 40 971 on 70 70 41 21 400 400
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, ce 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF	ons (déplacen	e enfanc ments, sé 1	L E L e iours,) des E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511	- ration et des personnes ét - - - - - -	1 216	35 40 701 40 971 000 70 70 41 21 400 400 511
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF e 006	ons (déplacen	e enfanc ments, sé 1	E L E L e iours,) des E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491	- ration et des personnes ét - - - - - - -	rangères à l'administratie	35 40 701 40 971 000 70 70 41 21 400 400 511 491
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF e 006	ons (déplacen	e enfancements, sé	E L E L e iours,) des E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491	ration et des personnes ét	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 000 70 70 41 21 400 400 511 491
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF e 006	ons (déplacen	e enfancements, sé	E L E L e iours,) des E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491	ration et des personnes ét	rangères à l'administratie	35 40 701 40 971 000 70 70 41 21 400 400 511 491
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux TOTAU	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme UX MISSIO	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF e 006 DN 22	ons (déplacen	e enfancements, sé	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E E L E E L E	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174	-11	rangères à l'administratie	35 40 701 40 971 000 70 70 41 21 400 400 511 491
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, ce 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux TOTAU Totaux par mission, ré	Programme Politque Po	d'accueil ais de missi publication de l'enfance FACULTA TIF e 006	chiffre du co	e enfancements, sé	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174	- - - - - - - - - - -	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136
Totaux la Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux la Totaux par mission, ré 1.DÉPENSES ET RECETTES COURA 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DES	Programme Politque Po	d'accueil ais de missi publication de l'enfance FACULTA TIF e 006	chiffre du co	e enfancements, sé	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E E L E E L E	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174	-11	rangères à l'administratie	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136
Totaux la Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux la TOTAU Totaux par mission, ré 1.DÉPENSES ET RECETTES COURA 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DES DAUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme UX MISSIO Epartis selon ANTES POU	TIF e 004 d'accueil ais de missi , publication de l'enfance FACULTA TIF e 006 N 22	chiffre du co	e enfancements, sé	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174 240 220 78 996 78 646 1 132	-11 -9 -118 -45	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux l TOTAU Totaux par mission, ré 1. DÉPENSES ET RECETTES COURA 3. TRANSFERTS DE REVENUS À DES D'AUTRES SECTEURS 4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	Programme Politque Politque Politques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme UX MISSIO Epartis selon ANTES POU STINATION NTÉRIEUR A	d'accueil ais de missi publication de l'enfance FACULTA TIF e 006 ON 22	chiffre du co	e enfancements, sé, 1 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174 240 220 78 996 78 646 1 132 1 127	-11 -9 -108 -118 -45 -45	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136
Totaux par mission, ré I.DÉPENSES ET RECETTES COURA 3. TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESS	Programme Politque Politque Politques, fr 1090 n, diffusion, 1090 le domaine 1090 Programme UX MISSIO Epartis selon ANTES POU STINATION NTÉRIEUR A	d'accueil ais de missi publication de l'enfance FACULTA TIF e 006 ON 22	chiffre du co	e enfancements, sé, 1 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174 220 78 996 78 646 1 132 1 127 1 158	-11 -9 -108 -118 -45 -45	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136
Programme 006: Soutien a la Prestations de tiers, frais d'étude, co 22.006.00.03.1211 Dépenses d'organisation, promotion 22.006.00.04.1211 Subventions aux associations dans l 22.006.00.05.3300 Totaux l TOTAU Totaux par mission, ré 1. DÉPENSES ET RECETTES COURA 3. TRANSFERTS DE REVENUS À DES D'AUTRES SECTEURS 4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	Programme Politque colloques, fr 1090 n, diffusion, 1090 Programme UX MISSIO Expartis selon ANTES POU ESTINATION STINATION	d'accueil ais de missi publication de l'enfance TIF e 006 N 22 n le premier // BIENS ET	chiffre du co	e enfancements, sé, 1 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	35 39 934 39 755 membres de l'administr 70 70 41 21 400 400 511 491 80 549 80 174 240 220 78 996 78 646 1 132 1 127	-11 -9 -108 -118 -45 -45	1 216 rangères à l'administrati	35 40 701 40 971 00 70 70 41 21 400 400 511 491 81 382 81 136

Dépenses

Allocations de base								1	COCOI
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 23: SANT	TE								
Programme 001: Support		ie généralo	•						
Prestations de tiers, frais d'étu	de, colloque, fra	ais de l'admi	nistration	et des pers	onnes étran	gères à l'administration			
23.001.00.00.1211	0760	FACULTA TIF		3	E L	55 55	-	- -	55 55
Promotion, publication, diffusi	on								
23.001.00.01.1211	0711	FACULTA TIF		3	E L	5 5	-		5 5
Subventions pour des projets i	nnovants, récur	rents ou l'ex	tension de	projets da	ns le domai	ne de la santé			
23.001.00.03.3300	0750	FACULTA		3	E	41	-	-	41
National design of the State of		TIF			L	41	=	=	41
Subventions pour des projets in 23.001.00.04.3300	nnovants, recur 0750	FACULTA	ttension de	projets en 3	E E	70	_	_	70
23.001.00.04.3300	0730	TIF			Ĺ	70	<u> </u>	<u> </u>	70
Subventions à l'ASBL "Fonds		-	stitutions s	ociales et d					
23.001.00.05.3300	0740	FACULTA TIF		1	E L	89 89	-	-	89 89
Subventions pour des initiative	s en matière de		tien à une	polique so			-	-	69
23.001.00.06.3300	0740	FACULTA		3	E	750	-	-	750
		TIF			L	750	-	-	750
Accords de coopération	0740	EACHTT		A	Е	500	250		202
23.001.00.08.4140	0740	FACULTA TIF		4	E L	560 505	-258 -220	-	302 285
Subventions à des structures si	ıbventionnées a		ar l'INAN	II (6ème ré	forme)		·		
23.001.00.09.3300	0740	FACULTA		4	E	7 884	-	191	8 075
		TIF			L	7 884	-	191	8 075
Accords de Coopération pour l 23.001.00.10.3300	es programmes 0740	s de dépistag FACULTA	e de cance	r. 4	Е		258		258
23.001.00.10.3300	0740	TIF		7	L	-	220	-	220
Tot	aux Programm	ie 001			E L	9 454 9 399	-	191 191	9 645 9 590
Programme 002: Services	ambulatoire	es							
Subventions aux services de sa	nté mentale								
Subventions aux services de sa 23.002.00.00.3300	nté mentale 0720	ORGANIQ		3	Е	16 672	-50	83	16 705
23.002.00.00.3300	0720	UE		3	E L	16 672 16 537	-50 -40	83 88	16 705 16 585
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'accu	0720 ıeil téléphoniqu	UE ie			L	16 537		88	16 585
23.002.00.00.3300	0720	UE		3					
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de so	UE ORGANIQ UE ins palliatifs	et continu	3 és	E L	16 537 877 876		15 5	892 881
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'accu	0720 neil téléphoniqu 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ	et continu	3	E L E	16 537 877 876 1 705		15 5	16 585 892 881 1 720
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300	0720 ueil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE		3 és 3	E L	16 537 877 876		15 5	892 881
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE		3 és 3	E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704		15 5	16 585 892 881 1 720 1 719
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300	0720 ueil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE		3 és 3	E L E	16 537 877 876 1 705		15 5	16 585 892 881 1 720
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations o	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 de santé intégré	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE oins et servic ORGANIQ UE e (maisons n	e à domicil	3	E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665		15 5 15 15 15 60 60	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE oins et servic ORGANIQ UE e (maisons r ORGANIQ	e à domicil	3 és 3	E L E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099		15 5 15 15 15 60 60	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ons et servic ORGANIQ UE e (maisons r ORGANIQ UE	e à domicil	3	E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665		15 5 15 15 15 60 60	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE c (maisons r ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ	e à domicil	3	E L E L E L E E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073		88 15 5 15 15 60 60 60 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de soi 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720	UE ORGANIQ UE SINS palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE CORGANIQ UE CORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s	3	E L E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094		15 5 15 15 15 60 60 60	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de soi 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720 omotion et de d	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE one ORGANIQ UE organiq UE organiq UE toxicomanie ORGANIQ UE cycloppeme	e à domicil nédicales) s	3	E L E L E L L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018	-40 	88 15 5 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300	0720 neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de soi 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720	UE ORGANIQ UE SINS palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE CORGANIQ UE CORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s	3	E L E L E L E E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073		88 15 5 15 15 60 60 60 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300	neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720 omotion et de d 0720	UE c ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ins et servic ORGANIQ UE c (maisons r ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3	E L E L E L E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300	neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720 omotion et de d 0720	UE ORGANIQ UE sins et servic ORGANIQ UE c (maisons r ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ UE toxicomanie FACULTA TIF teur en sante ORGANIQ ORGANIQ ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018 561 561	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539 543 760
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acce 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations o 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300 Subventions aux Réseaux et pa 23.002.00.09.3300	orzo neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de t 0720 omotion et de d 0720 rtenariats d'act 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE c (maisons r ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ UE léveloppeme FACULTA TIF teur en sante ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3	E L E L E L E L E L L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018 561	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539 543
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations o 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.09.3300 Subventions aux Réseaux et pa 23.002.00.09.3300	neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720 omotion et de d 0720 rtenariats d'act 0720 stion en matière	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE organiq UE toxicomanie ORGANIQ UE léveloppeme FACULTA Tetre ren sante ORGANIQ UE et de santé	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3	E L E L E L E L L L E L L L E L L L E L L L E L L L L E L L L L L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018 561 561 760	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539 543 760 760
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300	orzo neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de t 0720 omotion et de d 0720 rtenariats d'act 0720	UE ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ORGANIQ UE c (maisons r ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ UE léveloppeme FACULTA TIF teur en sante ORGANIQ UE	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018 561 561	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	16 585 892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539 543 760
23.002.00.00.3300 Subventions aux centres d'acct 23.002.00.01.3300 Subventions aux associations e 23.002.00.04.3300 Subventions aux centres de coc 23.002.00.05.3300 Subventions aux Associations e 23.002.00.06.3300 Subventions aux services actifs 23.002.00.07.3300 Subventions aux services de pr 23.002.00.08.3300 Subventions aux Réseaux et pa 23.002.00.09.3300 Subventions pour l'informatisa 23.002.00.10.5210	neil téléphoniqu 0720 n matière de soi 0720 ordination de so 0720 le santé intégré 0720 en matière de to 0720 omotion et de d 0720 rtenariats d'act 0720 stion en matière	UE ce ORGANIQ UE ins palliatifs ORGANIQ UE ins et servic ORGANIQ UE toxicomanie ORGANIQ UE toxicomanie FACULTA TIF teur en sante ORGANIQ UE ce de santé FACULTA TIF	e à domicil nédicales) s nt sanitair	3		16 537 877 876 1 705 1 704 1 667 1 665 4 099 4 094 6 073 6 018 561 561 760 760	-40	88 15 5 15 15 15 60 60 60 45 45	892 881 1 720 1 719 1 727 1 725 4 159 4 154 6 118 6 063 539 543 760 760

COCOF

								1	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	C	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	A :
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Programme 003: Promotion	de la Sant	é, matière	es transfé	rées de la	Commun	auté Française			
Mise en oeuvre du Plan de Promot	tion de la sar	ıté							
23.003.00.11.3300	0740	ORGANIQ UE		3	E L	1 082 1 137	-331 -311	-	751 826
Services d'accompagnement et de	support	CL				1137	311		020
23.003.00.12.3300		ORGANIQ		3	E	1 263	41	-	1 304
		UE			L	1 263	38	-	1 301
Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300	0740	ORGANIQ		3	Е	2 474	290		2 764
25.005.00.15.5500	0740	UE			L	2 474	273	<u> </u>	2 747
Réseaux en promotion de la santé									
23.003.00.14.3300	0740	ORGANIQ UE		3	E L	159 159	-	-	159 159
Totaux	x Programm				E	4 978	-	-	4 978
					L	5 033	-	-	5 033
TOTAUX MISSION 23					E L	46 921 46 722	-	469 464	47 390 47 186
Totaux par mission, r						(0)			
LDÉPENSES ET RECETTES COUR	CANTES POU	K BIENS E	SERVICE.	3	E L	60 60	-	-	
.TRANSFERTS DE REVENUS À DI D'AUTRES SECTEURS	ESTINATION	ET EN PRO	OVENANCE	7	E L	46 226 46 082	186 162	469 464	46 88 46 70
TRANSFERTS DE REVENUS À L'I	INTÉRIEUR .	DU SECTEU	UR DES		E	560	-258	404	40 /0
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					L	505	-220	-	
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DE. SECTEURS	STINATION .	ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES	E L	75 75	72 58		
MISSION 24: TOURIS	SME								
Programme 000: Subsistance	e	ments, séjou	ırs,) des r	nembres d	e l'administr	ation et des personnes é	trangères à l'administrat	ion	
Programme 000: Subsistance	e	ments, séjou	ırs,) des r	nembres d	E	2	trangères à l'administrat -	ion -	2 2 2
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211	e ons (déplace	ments, séjou	ırs,) des r				trangères à l'administrat - - -	ion - -	
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missio 24.000.00.01.1211	e ons (déplace	ments, séjou	ırs,) des r		E L E	2 2 39	trangères à l'administrat - - -	ion - - -	39
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211	e ons (déplaces 0473 0473			1	E L	2 2	trangères à l'administrat - - - -	ion - - - - -	39
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en to	e ons (déplacer 0473 0473 ourisme socie	al (secteur J	orivé)	1	E L E L	2 2 39 39	trangères à l'administrat - - - - -	ion	39 39
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211	e ons (déplacer 0473 0473 ourisme socie		orivé)	1	E L E	2 2 39	trangères à l'administrat - - - - - -	ion	39 39 670
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211	0473 0473 0473 0473	al (secteur p FACULTA TIF	orivé)	1	E L E L	2 2 39 39	trangères à l'administrat - - - - - - -	ion	39 39 670
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211	0473 0473 0473 0473	al (secteur p FACULTA TIF	orivé)	1	E L E L E	2 2 39 39 670 670	trangères à l'administrat - - - - - - -	ion	2 39 39 670 670
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.7.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211	0473 0473 0473 0473 0473 0473 0473	al (secteur p FACULTA TIF esses	orivé)	1 1 1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670	trangères à l'administrat - - - - - - -	ion	2 39 39 670 670
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211	ourisme socio 0473 0473 ourisme socio 0473 rges de jeuno	al (secteur p FACULTA TIF esses	orivé)	1 1 1	E L E L E	2 2 39 39 670 670	trangères à l'administrat - - - - - - - - -		2 39 39 670 670 58 58
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211 Totaux	0473 0473 0473 0473 0473 0473 0473	al (secteur programme programme) FACULTA TIF Esses	orivé)	1 1 1	E L E L E L	2 2 39 39 670 670 58 58 769	trangères à l'administrat - - - - - - - - -		2 39 39 670 670
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211 Totaux	0473 0473 0473 0473 ourisme socio 0473 rges de jeune 0473 x Programm	al (secteur presented for the faculty of the facult	privé)	1 1 1	E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 670 58 58 769 769	trangères à l'administrat - - - - - - - - - - -	ion	2 39 39 670 670 58 58 769 769
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211 Totaus	0473 0473 0473 0473 ourisme socio 0473 rges de jeune 0473 x Programm	al (secteur presented for the faculty of the facult	privé)	1 1 1	E L E L E L E L	2 2 39 39 670 670 670 58 58 769 769	trangères à l'administrat - - - - - - - - - -		2 39 39 670 670 58 58 769 769
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211 Totaux TOTA	ourisme socio 0473 0473 ourisme socio 0473 rges de jeuno 0473 x Programm	al (secteur presented for the following for the	chiffre du	1 1 1 code écono	E L E L E L E L Domique	2 2 39 39 670 670 670 58 58 58 769 769 769	trangères à l'administrat - - - - - - - - - -		2 39 39 670 670 58 58 769 769
Programme 000: Subsistance Prestations de tiers, frais de missic 24.000.00.01.1211 Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 Subventions d'investissement en te 24.000.00.07.5211 Frais de fonctionnement des auber 24.000.00.13.1211 Totaus	ourisme socio 0473 0473 ourisme socio 0473 rges de jeune 0473 x Programm .UX MISSIO	al (secteur properties) FACULTA TIF Esses e 000 NN 24 a le premier	chiffre du	1 1 1 code écono	E L E L E L Domique	2 2 39 39 39 670 670 670 58 58 58 769 769	trangères à l'administrat		2 39 39 670 670 58 58 769 769

Dépenses								1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 25: TRA	NSPORT S	 COLAII	RE						
Programme 000: Subsist	ance								
Rémunération du personnel c	l'accompagneme	nt							
25.000.00.00.1111	0960			3	E L	3 700 3 700	-	80 80	3 780 3 780
rais de transport									
25.000.00.01.1211	0960			1	E L	8 700 8 700	-100 -100	-	8 600 8 600
Dépenses de toute nature rela	tives aux transpo	orts scolaire	es						
25.000.00.02.1211	0960			1	E L	87 87	50 50	50	187 137
Frais de location simple de bu	ıs								
25.000.00.03.1211	0960			1	E L	66 66	-	-	66 66
Rémunération Superviseurs									
25.000.00.07.1111	0960			3	E L	85 85	-	-	85 85
Achat de véhicules pour les su	iperviseurs								
25.000.00.08.7422	0960			1	E L	-	-		
Achat de biens durables									
25.000.00.09.7422	0960			1	E L	3 3	50 50	-	53 53
To	otaux Programm	e 000			E L	12 641 12 641	-	130 80	12 771 12 721
T	OTAUX MISSIC	N 25			E	12 641	-	130	12 771
					L	12 641	-	80	12 72

Totany nar mission	ránartic calan	le premier el	siffra du aada	. áconomiano

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	12 638	-50	130	12 718
	L	12 638	-50	80	12 668
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS	E	3	50	-	-
	L	3	50	-	-

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Totau	ıx Program	1me 001		E L	10 575 10 377	-	-9 -10	10 566 10 367
		TIF		L	214	-	-53	161
26.001.00.20.3300	0950	FACULTA	3	E	346	-	-53	293
Pérennisation de projets issus du	plan bruxe		ur la jeunesse -					
26.001.00.19.3300	0950	FACULTA TIF	3	E L	616 616	-	-	610 610
ertifications en matière de valid		-		-	***			
		UE		L	73	-	-	7.
26.001.00.18.4523	0950	ORGANIQ	4	E	73	-	-	7.
Contribution de la CCF au servic	e francoph		ualifications					
40.001.00.17.4343	0930	UE	4	E L	18	-	-	1
Contribution de la Commission C 26.001.00.17.4523	Jommunau 0950	organica de la constante de la	ancement de l' 4	agence trancopi E	hone pour l'éducation et la form 18	nation tout le long de la	vie	1
Contribution do la Commission	Jommune-	UE	angoment de II	L aganga francani	110	nation tout la lana de le	- vio	11
26.001.00.16.4523	0950	ORGANIQ	4	E	110	-	-	11
Contribution financière de la CC								
		UE	-	L	50	-	-	5
26.001.00.14.3300	0950	ORGANIQ	3	Е	50	-	-	5
Subventions à Skills Belgium		UE		L	/	<u> </u>	<u> </u>	
26.001.00.13.3300	0950	ORGANIQ UE	4	E L	7 7	-	-	
inancement de la délégation syn				•				
		UE		L	38	=	-	3
26.001.00.12.3300	0950	ORGANIQ	4	E	38	-	-	3
rais de gestion liés à l'embauche	compensa	toire dans le secteur	de l'insertion s	ocio-profession				
20.001.00.11.3300	0,50	UE	7	L	1 676	- -	-	1 67
26.001.00.11.3300	0950	ORGANIQ	asertion profess	E E	1 764	_	_	1 76
inancement de l'embauche com	nancataira	UE dans la secteur de l'i	neartion profes	L	192	-	1	19
26.001.00.10.3300	0950	ORGANIQ	4	E	239	-	2	24
ubventions pour financer la for	mation con	tinue du personnel d	es organismes a	agréés				
		UE		Ĺ	88			8
26.001.00.09.3300	0950	ORGANIQ	3	Е	88	-	-	8
Subventions à la FEBISP								
20.001.00.00.3300	0930	TIF	3	E L	31	-	-14 -14	1 1
ubventions d'initiatives de diffu 26.001.00.08.3300	sion et d'in 0950	FACULTA	ictivités d'inser 3	tion socio-prote E	ssionnelle 31	_	-14	
-h	4 4"	UE	-41141 - 411-	L	4	-	-	
26.001.00.07.3300	0950	ORGANIQ	3	E	4	-	-	
nitiatives de formation pour app				_	romotion sociale			
		TIF		L	25	<u>-</u>	-10	1
26.001.00.06.3300	0950	FACULTA	3	E	25	-	-10	1
Subventions aux associations d'a	mateurs ag		ole et soutien a			t dans l'agriculture urh		, 01
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQ UE	3	E L	6 855 6 855	-	186 186	7 04 7 04
Décret ISP:OISP agrées: finance			2	E	6055		107	7.04
V JODOGR / "	4.1.32	TIF		L	30	-	-30	
26.001.00.04.3300	0950	FACULTA	3	E	30	-	-30	
Promotion d'activités et soutien e			l'agence FSE à		sertion professionnelle			
				L	50	-	-25	2
26.001.00.03.1211	0950		3	Е	50	-	-25	2
Cofinancement du plan de comm	unication d	dans le cadre du Pros	gramme opérat		4-2020 "Wallonie-Bruxelles 202	20.EU"		
23.001.00.02.1211	0,50		5	L	25	-	-25	
26.001.00.02.1211	0950		3	E	25	_	-25	
Promotion, publication, diffusion				L	75	-	-	7
26.001.00.01.1211	0950		1	E	6	-	-	7
Prestations de tiers, frais de miss		cement, séjours) de	es membres de			l'administration		
		TIF		L	200	-	-40	16
		THE						

Dépenses	_								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO, CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Programme 002: Classes M	Movennes								
Togramme 002. Classes is	rioyennes								
Subventions en matière de form	nation des indé	•		moyennes					
26.002.00.01.3300	0412	FACULTA		3	E	437	-	-188	24
S. I. d. NIOFEA		TIF			L	450	-	-188	2
Subventions à l'OFFA	****	00011110				0.5			
26.002.00.06.4140	****	ORGANIQ UE		3	E L	95 95	-	-	
Autres frais pour projets pédag	ogigues du cen		rie projete e	uronáone	L	,,,			
26.002.00.07.3300	0412	ORGANIQ		3	E	590	_	_	59
20.002.00.07.3300	0412	UE		3	L	590	_	-	5
Frais de fonctionnement du Ser	vice Formation	n PME (rue	de Stalle)						
26.002.00.08.1211	0412			1	E	139	_	_	13
					L	139	-	-	1.
Promotion et autres prestations	et travaux pai	r tiers							
26.002.00.09.1211	0412			3	E	65	-	-	
					L	65	-	-	
Subventions à l'ASBL Espace F	ormation PMI	Ξ							
26.002.00.10.3300	0412	ORGANIQ		3	E	9 155	-	183	9 3
		UE			L	9 155	-	165	9 32
Subventions de fonctionnement	au Consortiur	n de validat	ion et de co	mpétence					
26.002.00.11.4140	****	ORGANIQ		3	E	17	-	-	
		UE			L	17	-	-	
Equipements									
26.002.00.12.7422	0412			1	E	5	-	-	
					L	5		-	
Matériel roulant	0.440								
26.002.00.13.7422	0412			1	E L	-	-	-	
Tak	aux Programm				E	10 503		-5	10 4
100	aux rrogramm	ie 002			L L	10 505	-	-3	10 4
					L	10 310		-25	10 4
Programme 003: Institut I	Bruxellois Fr	ancophor	ies pour l	a format	ion professi	onnelle			
Subventions à l'Institut pour so avec les secteurs professionnels		ent et ses ac	tions de foi	mations o	rganisées dans	s le cadre de la gestion	paritaire, (y compris la s	ous-traitance avec des tier	s et la collaboratio
26.003.00.00.4140	*****	ORGANIQ		3	Е	40 811		592	41 4
40.003.00.00.4140	and the the the the	OKGANIQ		3	E L	40 811	-	592 592	41 40

avec les secteurs professionne	ls)							
26.003.00.00.4140	****	ORGANIQ	3	E	40 811	-	592	41 403
		UE		L	40 811	-	592	41 403
Subventions accordées à l'Inst	titut pour les a	ctions de formations org	anisées da	ns le cadre de pa	rtenariat avec des acteurs pri	vés ou publics		
26.003.00.01.4140	****	ORGANIQ	3	E	2 420	-	-	2 420
		UE		L	2 420	-	-	2 420
ubventions à l'Institut pour l	les actions de f	ormation dans le cadre d	u New De	al				
26.003.00.02.4140	*****	ORGANIQ	3	E	2 693	-	-	2 693
		UE		L	2 693	-	-	2 693
To	otaux Program	me 003		E	45 924	-	592	46 516
				L	45 924	-	592	46 516
TO	OTAUX MISS	ION 26		E	67 002	-	578	67 580
				L	66 817	-	559	67 376
Totaux par missi	on, répartis se	lon le premier chiffre du	code écon	omique				
.DÉPENSES ET RECETTES C	OURANTES PO	OUR BIENS ET SERVICE.	S	Е	285	-	-50	23
				L	354	-	-50	30
TRANSFERTS DE REVENUS	À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANCE		E	20 475	-	36	20 51
'AUTRES SECTEURS				L	20 221	-	17	20 23
TRANSFERTS DE REVENUS	À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES		E	46 237	-	592	46 82
DMINISTRATIONS PUBLIQU	VES .			L	46 237	-	592	46 82
INVESTISSEMENTS ET DÉSI	NVESTISSEME	ENTS		E	5	-	-	
					_			

Dépenses						1		1-	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajuste 2019
MISSION 27: DET	TES					-			
Programme 001: bâtime	nts scolaires								
Frais de fonctionnement									
27.001.00.00.1211	0112			1	E	119	-	-	11
					L	119	-	-	11
Dotation à la SPABSB 27.001.00.01.2110	0171			1	E	_			
27.001.00.01.2110	01/1			1	L L	-	-	-	
To	otaux Programme	e 001			E	119	-	-	11
					L	119	-	-	11
Programme 002: charge	s financières								
ntérêts-charges financières									
27.002.00.01.2160	0112			1	E	30	-	-	3
T.	otaux Programme	. 002			L E	30 30	-	-	3
10	otaux Frogramme	e 002			L	30	-	-	3
0.07 1.44 1	^ 4*								
Programme 007: dettes l	oatiments rue (ies paiais							
Dettes Bâtiments Rue des Pal									
27.007.00.00.2110	0171			1	E L	597 597	-	-	59 59
Dettes Bâtiments Rue des Pal	ais 42 (amortisser	nents)				37,			
27.007.00.01.9110	0172	,		1	E	1 102	-	-	1 10
					L	1 102	-	-	1 10
T	otaux Programme	e 007			E L	1 699 1 699	-		1 69 1 69
T	OTAUX MISSIO	N 27			E	1 848	-	-	1 84
					L	1 848	-	-	1 84
Totaux par missi	on, répartis selon	le premier	chiffre du	code écon	omique				
.DÉPENSES ET RECETTES C	OURANTES POU	R RIENS E	T SERVICE:	7	Е	119	_	_	
					L	119	-	-	
.INTÉRÊTS ET REVENUS DE	LA PROPRIÉTÉ				E L	627	-	-	
DETTE PUBLIQUE					L E	627 1 102	-	-	
.burier obelgoe					L	1 102	-	-	
MISSION 28: INFI	RASTRUCT	URES S	PORTI	VES PI	RIVEES				
Programme 000: Subsist									
Investissements en matière d'	infuncturaturas co		viśca (A.D.O	1/04/1077					
28.000.00.5210	0810	oortives pri	vees (A.K.)	1	E	268	_	_	26
					L	298	-	<u>-</u>	29
Te	otaux Programme	e 000			E L	268 298	-	-	26 29
	OTAUX MISSIO	N 28			E	268	-	-	26
	OTAUA MISSIO					298	-	_	29
	OTAUX MISSIO				L	2,0			
		le premier	chiffre du	code écon		2.0			
T	on, répartis selon	-			omique	268			

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code Fonctionnel	Subside	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.			organiques		credit			-	
MISSION 29: ENSEI	IGNEMEN	NT							
Programme 002: complexe	sportif et H	all sporti	f						
Rémunération du personnel	0121			2		1 220			1 220
29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 220 1 220	- -	- -	1 220 1 220
Dépenses de fonctionnement 29.002.00.01.1211	0131			3	E	409		150	559
27.002.00.01.1211	0131				Ĺ	409	<u> </u>	150	559
Complexe sportif à Anderlecht - 29.002.00.03.7422	Achat de mat	ériel		1	Е	30	_	_	30
					L	30	-		30
Tota	ux Programm	e 002			E L	1 659 1 659	-	150 150	1 809 1 809
Programme 003: enseignen	nent								
Dépenses de toutes natures relat		isation de l'	enseigneme	ent					
29.003.00.00.0101		FACULTA	_	3	E	150	-140	60	70
Rémunération du personnel ense	eignant hors H	TIF laute-Ecole			L	150	-110	50	90
29.003.00.01.1111	0940			3	E	4 627 4 627	-23 -23	-	4 604
Rémunération du personnel ense	eignant de la H	Iaute-Ecole	:		L	4 627	-23	-	4 604
29.003.00.02.1111	0940			3	E	75 75	23	16	114
Rémunération des animateurs et	t coordinateur	s des activi	tés parascol	aires	L	75	23	16	114
29.003.00.03.1111	0940		•	3	E L	11 11	-	11 11	22 22
Frais liés au personnel					ь	- 11		- 11	22
29.003.00.04.1111	0940			1	E L	500 500	-	-	500 500
Quote-part dans les pensions du	personnel ens	eignant sub	ventionné i	ssu de l'ex			- _		300
29.003.00.05.1120	0131			3	E L	712 712	-	-	712 712
Rémunération du personnel non	_	ors Haute-E	cole						
29.003.00.06.1111	0940			3	E L	13 970 13 970	205 205	430 430	14 605 14 605
Rémunération du personnel non	_	la Haute-F	Ccole		-			105	
29.003.00.07.1111	0940			3	E L	1 660 1 660	-	185 185	1 845 1 845
Frais relatifs aux missions interr	nationales								
29.003.00.09.1200	0940			1	E L	20 20	-	-	20 20
Dépenses de fonctionnement des	-	scolaires							
29.003.00.11.1211	0940			3	E L	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement des		ommission	communau						
29.003.00.12.1211	0940			3	E L	8 562 8 562	-	250 250	8 812 8 812
Frais de gestion du personnel 29.003.00.13.1212	0131			1	Е	3			3
29.003.00.13.1212	0131			1	L	3	-	-	3
Subventions de fonctionnement : 29.003.00.15.4150		de Brouck ORGANIQ		3	Е	691	_	_	691
		UE			L	691	-	-	691
Achat de biens meubles pour les 29.003.00.17.7422	établissement 0940	s de la Con	mission co	mmunauta 1	iire française E	e, hors Haute-Ecole	60	_	1 245
				-	Ĺ	1 185	30	-	1 215
Achat de biens meubles durables 29.003.00.18.7422	s pour la Haut 0940	e-Ecole		1	Е	201	-	-	201
		•••		-	Ĺ	201	-	-	201
Achat de biens meubles durables 29.003.00.19.7422	s pour les activ 0940	ites parasc	olaires.	1	Е	10	-	-10	-
			lower!		L	10	-	-10	-
Honoraires, frais d'études et doc 29.003.00.20.1211	cumentation er 0940	ı matiére d	enseigneme	ent 3	E	200	-200	-	-
	-	. 45	1. 4		L	200	-200	-	-
Provisions pour la gestion des ris 29.003.00.21.0101	sques pour des 0940	dèpenses o	ie toute nat	ure 1	E	-	-	-	- 1
	-				L	-	-	-	-

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2010	Radiateihutiana 2010	1 am airrat 2010	Ainsté 2010
M. P. A. NO. CE.	onctionnel	facultative	organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Initiatives transversales sur le site	du CERIA								
29.003.00.22.3300	0940	FACULTA		3	E	150	-150	_	
		TIF			L	150	-150	16	16
Subventions au Centre de Validation	on des Com	pétences du	CERIA AS	SBL					
29.003.00.23.4160	0940	ORGANIQ		3	E	10	-	-	10
		UE			L	10	-	-	10
Aides à l'investissement à l'ASBL o	entre de va		compétenc						
29.003.00.24.6161	****	ORGANIQ UE		1	E L	-	-	-	
Subventions de fonctionnement au	Contro do t		von sås du	CEDIA					
29.003.00.25.4160	0940	ORGANIQ	ivancee uu	3	E E	30			30
25.005.00.25.4100	0740	UE		,	L	30	-	-	30
Aides à l'investissement au Centre	de technolo		du CERIA	ASBL					
29.003.00.26.6161	****	ORGANIQ		1	E	_	-	_	
		UE			L	-	-	-	
Subventions aux initiatives en lien :	avec l'ensei	gnement							
29.003.00.27.3300	0940	FACULTA		3	E	400	-300	-6	94
		TIF			L	400	-300	-6	94
Frais liés au personnel enseignant									
29.003.00.28.1111	0940	FACULTA		1	E	381	-	-	381
		TIF			L	381	-	-	381
Avance récupérable	0040				-		00		0.0
29.003.00.30.8516	0940	FACULTA TIF		1	E L	-	80 80	-	80
Totaux	Programm				E	33 548	-445	936	34 039
- Julius	og				L	33 548	-445	942	34 045
TOTAL	UX MISSIC	ON 29			E	35 207	-445	1 086	35 848
					L	35 207	-445	1 092	35 854
Totaux par mission, ré	épartis seloi	n le premier	chiffre du	code écono	omique				
D.DÉPENSES ET RECETTES NON V	ENTILÉES				Е	150	-140	60	7
					L	150	-110	50	9
DÉPENSES ET RECETTES COUR.	ANTES POU	JR BIENS ET	SERVICES	S	E	32 350	5	1 042	33 39
					L	32 350	5	1 042	33 39
TRANSFERTS DE REVENUS À DE L'AUTRES SECTEURS	STINATION	V ET EN PRO	OVENANCE		E L	550 550	-450 -450	-6 10	9 11
TRANSFERTS DE REVENUS À L'II	NTÉDIEUD	DUCECTEI	ID DEC		E E	731	-430	10	11
TRANSFERTS DE REVENUS A L'II DMINISTRATIONS PUBLIQUES	VIERIEUK	DU SECIEU	IN DES		E L	731	-	-	
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVES	STISSEMEN	TS			E	1 426	60	-10	1 47
					L	1 426	30	-10	1 44
OCTROIS ET REMBOURSEMENT	S DE CRÉD	ITS; PARTIC	CIPATIONS	ET	E	-	80	-	
LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIO	NS- AUTRE	S PRODUIT	S FINANCI	ERS	L	_	80	_	

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris								
30.000.00.01.0101	0112		4	E	42	_	_	42
2010001001010101	0112		·	Ĺ	42	-	-	42
Frais de mission et de réceptio	n des membro	es du collège et des m	embres de cab	inet				
30.000.00.02.1200	0112	_	3	E	30	-	-	30
				L	30	-	-	30
Prestations de tiers, missions,	frais d'étude,	colloques						
30.000.00.03.1211	0112		3	E	25	-10	-	15
				L	25	-10	-	15
Subventions aux associations								
30.000.00.04.3300	0112	FACULTA	3	E	35	-	-	35
		TIF		L	35	-	-	35
Actions francophonies								
30.000.00.05.3300	0112	FACULTA	3	E	50	-	-	50
		TIF		L	50	-	-	50
Transfert à WBI								
30.000.00.06.4523	0181		3	E	252	-	-	252
				L	252	-	-	252
Subventions aux associations p	oour frais d'er	nvoi ou d'accueil d'ex	perts dans le c	adre de colloques				
30.000.00.08.3300	0112	FACULTA	3	E	25	10	-	35
		TIF		L	25	10	-	35
Frais liés aux activités de la Re	présentation	de la Commission con	mmunautaire i	française à Paris				
30.000.00.09.1211	0112		3	E	35	-	-	35
				L	35	-	-	35
To	taux Program	nme 000		E	494	-	-	494
				L	494	_	_	494

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Programme 001: politique	générale	l	l					I	
Tableaux de bord 30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5		-	5 5
Promotion, publication et diffusi 30.001.00.01.1211	0112			3	E L	50 50	-	-	50 50
Subventions de politique général 30.001.00.02.3300	le et transition 0112	social-écor FACULTA TIF	-	3	E L	414 414	649 649	-	1 063 1 063
Subventions destinées à soutenir 30.001.00.03.3300		'égalité des FACULTA TIF		2	E L	90 90	-	-	90 90
Contribution au fonctionnement 30.001.00.04.4140	de la Commi 0112	ssion nation	ale des dro	oits de l'enf	ant E L	5 5	1 1	-	6
Participation au Plan Magellan 30.001.00.05.6511	et soutien aux *****	institutions	audio-visu	ielles	E L			-	- -
Promotion, publication, étude da 30.001.00.06.1211	ans le cadre de 0112	e l'égalité de	es chances	2	E L	20 20	-		20 20
Provision pour dépenses liées à l 30.001.00.07.1211	'appel à proje 0112	t vivre-ense	emble	2	E L			- -	-
Subvention dans le cadre de l'ap 30.001.00.08.3300	pel à projet vi 0112	ivre-ensemb	ole	2	E L	-	-	-	-
Déplacement à l'étranger pour n 30.001.00.09.1211	nissions de pol 0112	litique géné	rale	2	E L	15 15		-	15 15
Provisions pour contentieux 30.001.00.10.0101	0112			2	E L	-		-	-
Accord non marchand gestion et 30.001.00.11.0101	mbauche comp 0112	pensatoire (BEC, rédu	ire et comp		74 74	-	-	74 74
Accord non marchand ACS 30.001.00.12.0101	0112			2	E L	760 760	2 740 2 740	-2 057 -2 057	1 443 1 443
Accord non marchand embauch 30.001.00.13.0101	e compensatoi 0112	ire		2	E L	5 350 5 332	450 450	-	5 800 5 782
Accord non marchand Volet Bie 30.001.00.14.0101	n Être 0112			2	E L	377 377	35 35	-	412 412
Accord non marchand primes sy 30.001.00.15.0101	ondicales 0112			2	E L	165 160	65 65	-	230 225
Projets innovants 30.001.00.16.0101	0112			2	E L	50 50	-	-	50 50
Provision pour accord non marc 30.001.00.17.0101	hand 0112			2	E L	4 000 4 000	-3 290 -3 290	-	710 710
Subventions Mediapark BX1 30.001.00.18.5210	0112			1	E L			-	-
Subvention à l'ASBL CBCS 30.001.00.19.3300	0112			1	E L	40 40		-	40 40
Tota	ux Programm	e 001			E L	11 415 11 392	650 650	-2 057 -2 057	10 008 9 985
ТОТ	AUX MISSIC	ON 30			E L	11 909 11 886	650 650	-2 057 -2 057	10 502 10 479
Totaux par mission	, répartis seloi	n le premiei	r chiffre du	code écon	omique				
).DÉPENSES ET RECETTES NON	I VENTILÉES				E L	10 818 10 795	-	-2 057 -2 057	8 761 8 738
I.DÉPENSES ET RECETTES COU 3.TRANSFERTS DE REVENUS À 1					E L E	180 180 654	-10 -10 659	-	
D'AUTRES SECTEURS 4. TRANSFERTS DE REVENUS À 1 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L'INTÉRIEUR				L E L	654 257 257	659 1	- - -	

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 31: INFRA	STRUCT	URES							
Programme 001: Dépenses	initiatives								
•									
ctivité 08: Infrastructures Dépenses-crèches-Subventions pl	laces existante	s (secteur 1	nrivé)						
31.001.08.01.5112	0443	s (secteur p	,,,,,	1	E	450	-	-200	25
					L	450	-	-200	25
Dépenses crèches- Subventions p		es (secteur	public)		_				
31.001.08.02.6300	0443			1	E L	600 600	-	-250	35 60
épenses affaires sociales									
31.001.08.03.5112	0443			1	E	476	-	-346	13
errains d'accueil pour les gens o	de vovegee				L	476	-	-316	16
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	-	_	1
					L	13	-	-	1
épenses crèches- Subventions n	-	s (secteur p	oublic)		-				
31.001.08.05.6300	0443			1	E L	4 850 6 084	-	-350 -84	4 50 6 00
épenses crèches- Subventions n	ouvelles place	s (secteur r	orivé)						
31.001.08.06.5112	0443		-	1	E	850	-	450	1 30
ánancas Cubrantians dans las	Infus Casialas		uuss kaudi	20m hoa (aa	L	1 050	-	-650	40
Dépenses - Subventions dans les 1 31.001.08.07.5112	0443	pour perso	onnes nandi	capees (see	E E	2 700	_	100	2 80
					L	2 700	-		2 70
épenses - Subventions infrastru		té							-
31.001.08.08.5112	0443			1	E L	515 250		- -90	5
Total	ıx Programm	e 001			E	10 454	-	-596	9 85
					L	11 623	-	-1 340	10 28
•	: bâtiments								
ctivité 08: Infrastructures				1	E	500			50
<i>activité 08: Infrastructures</i> Pépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200	tifs 0443				E L	500 100	- -	-	50 10
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équi	tifs 0443 pements Halte		Etoile Polai	re	L		-	-	
<i>activité 08: Infrastructures</i> Pépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200	tifs 0443		Etoile Polai				- - -	-	
ctivité 08: Infrastructures bépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 bépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 bépenses - Tourisme social	0443 pements Halte 0443		Etoile Polai	re 1	L E L	- -	- - -		10
detivité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200	tifs 0443 pements Halte		Etoile Polai	re	E L	100 - - 125			10
ctivité 08: Infrastructures tépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 tépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 tépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200	0443 pements Halte 0443		Etoile Polaii	re 1	L E L	- -	- - - -		10
ctivité 08: Infrastructures tépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 tépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 tépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200	0443 pements Halte 0443		Etoile Polaii	re 1	E L E L	100 - - 125 125	- - - - -	-	10 12 12
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443		Etoile Polai	1 1	L E L E L	100 - - - 125 125	- - - - - -		10 12 12
detivité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443		Etoile Polai	1 1	E L E L	100 - - 125 125	- - - - - -		10 12 12 8
detivité 08: Infrastructures bépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 bépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 bépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 bépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 bépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht		Etoile Polaii	1 1 1	E L E L	100 - - 125 125	- - - - - - -	- - - - - - - 1 -270	10 12 12 8 8
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 lépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 lépenses - Enseignement	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443		Etoile Polai	1 1 1 1 1	E L E L E L	100 - - 125 125 125 - 85 85	- - - - - - - -	-270	10 12 12 12 8 8
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 lépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht		Etoile Polai	1 1 1	E L E L E L	100 - - 125 125 85 85	- - - - - - - -		10 000
detivité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443		Etoile Polai	1 1 1 1 1	E L E L E L	100 - - 125 125 85 85 330 47 370	- - - - - - - -	-270 -37 370	10 000
ctivité 08: Infrastructures bépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 bépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 bépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 bépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 bépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 bépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443		Etoile Polai	1 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L	100	- - - - - - - - -	-270 -37 370 -1 000	10 000 18 83
ctivité 08: Infrastructures bépenses - Bâtiments administra	0443 0443 0443 Voluwe 0443 0443 0443 0443	e garderie I	Etoile Polai	1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L	100 125 125 85 85 85 330 47 370 19 856 210 148	- - - - - - - - - -	-270 -37 370 -1 000	10 000 18 85 21 15
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 0443 0443 0443 Voluwe 0443 0443 0443	e garderie I	Etoile Polai	1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L	100		-270 -37 370 -1 000	10 00 18 85 21 15 10 92
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 0443 0443 Voluwe 0443 0443 0443 0443	e garderie I	Etoile Polai	1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	100 125 125 125 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290	-	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369	
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture 31.002.08.07.7200	outis 0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443 0443 ax Programme AUX MISSIO	e garderie I		1 1 1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L L	100 125 125 125 85 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290 20 644 58 744	- - -	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369 -1 225 -37 965	10 00 18 8: 10 92 19 4 1 20 7:
Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 Totat Totaux par mission,	pements Halte 0443 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443 0443 ux Programme AUX MISSIO	e garderie I e 002 N 31	· chiffre du	1 1 1 1 1 1 code écono	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	100 125 125 125 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290 20 644 58 744 32 267	- - -	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369 -1 225 -37 965 -2 565	10 00 18 85 21 15 10 92 19 41 20 77 29 76
Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 Totau Totau Totaux par mission, TRANSFERTS EN CAPITAL À D.	pements Halte 0443 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443 0443 ux Programme AUX MISSIO	e garderie I e 002 N 31	· chiffre du	1 1 1 1 1 1 code écono	E L E L E L Domique	100 125 125 125 85 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290 20 644 58 744 32 267	- - -	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369 -1 225 -37 965 -2 565	10 00 18 8: 10 92 19 4: 20 7: 29 7:
Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Totau TOT.	pements Halte 0443 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443 0443 0443 viax Programme AUX MISSIO	e garderie I e 002 N 31 I le premier	r chiffre du	1 1 1 1 1 1 code écono	E L E L E L C E L	100 125 125 125 85 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290 20 644 58 744 32 267	- - -	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369 -1 225 -37 965 -2 565	10 12 12 12 10 10 10 18 18 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administra 31.002.08.01.7200 Dépenses - Constructions et équi 31.002.08.02.7200 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Dépenses - Centre sportif de la W 31.002.08.04.7200 Dépenses - Complexe sportif d'A 31.002.08.05.7200 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 Totau Totau Totaux par mission, TRANSFERTS EN CAPITAL À D.	tifs 0443 pements Halte 0443 0443 Voluwe 0443 nderlecht 0443 0443 AUX MISSIO répartis selon ESTINATION I	e garderie I e 002 N 31 I le premier ET EN PRO DU SECTEU	r chiffre du	1 1 1 1 1 1 code écono	E L E L E L Domique	100 125 125 125 85 85 85 330 47 370 19 856 210 148 48 290 20 644 58 744 32 267	- - -	-270 -37 370 -1 000 -45 -37 369 -1 225 -37 965 -2 565	10 00 18 85 21 19 41 20 77 29 76

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 32: PHA	RE								
Programme 003: Etoile F	Polaire								
Activité 10: Etoile polaire									
Rémunération du personnel d	e l'Etoile Polair	e							
32.003.10.01.1111	1012			3	Е	850	_	50	900
					L	850	-	50	900
Dotation au SGS Centre Etoil	e Polaire								
32.003.10.02.4131	****			1	E	700	-	-	700
					L	700	-	-	700
To	otaux Programm	ne 003			E L	1 550 1 550	-	50 50	1 600 1 600
					L	1 550	-	50	1 000
Programme 004: Personi	nes handicapé	ées							
Activité 09: Phare - Personnes	handicapées								
Aides individuelles	1012	00013770			-	4.100			
32.004.09.01.3432	1012	ORGANIQ UE		3	E L	4 180 2 960	-	-	4 180 2 960
Aides à l'emploi dans le secteu	ur ardinaira sub		nor le fond	e conial on		2 900			2 900
32.004.09.02.3200	1012	ORGANIQ	•	3	Е	3 200			3 200
32.004.07.02.3200	1012	UE		3	L	2 800	_	_	2 800
Aides à l'emploi dans le secteu	ır ordinaire non	subvention	nées par le	fonds soci	al européen				
32.004.09.03.3200	1012	ORGANIQ	-	3	E	142	-	_	142
		UE			L	102	-	-	102
Intervention pour la prise en o	charge des jeune	es adultes da	ıns les struc	tures de l'	enseignement	spécialisé			
32.004.09.04.4524	1012	ORGANIQ		4	E	100	-	-	100
		UE			L	100	-	-	100
Subventions aux services d'ac									
32.004.09.05.3300	1012	ORGANIQ		3	E	7 257	298	50	7 605
Subventions aux services d'int	taumuštatiau man	UE		dlannui 2	L	7 257	298	50	7 605
32.004.09.06.3300	1012	ORGANIQ		s u appui a 3	г на соппини Е	228	on pour les personnes so	ourues 1	229
32.004.09.00.3300	1012	UE		3	L	228	-	1	229
Subventions aux services d'ac	cuail familial					-			
32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQ		3	Е	450	-25	_	425
02100 110510710000	1012	UE		5	L	450	-25	-	425
Subventions aux services de lo	oisirs inclusifs								
32.004.09.08.3300	1012	ORGANIQ		3	E	40	16	-	56
		UE			L	40	16	-	56
Subventions aux services de se	outien aux activi	ités d'utilité	publique						
32.004.09.09.3300	1012	ORGANIQ		3	E	178	1	-	179
		UE			L	178	1	-	179
Subventions aux services de se	outien aux activi	ités citoyenn	ies						
32.004.09.10.3300	1012	ORGANIQ		3	E	95	1	-	90
		UE			L	95	1	<u> </u>	90
Dépenses relatives au projet d	u fonds social e	uropéen "A _l	ppui à la fo	rmation p	rofessionnelle'	"			
22 00 1 00 11 2200	1012	ORGANIQ		3	E	250	17	_	267
32.004.09.11.3300	1012	ORGANIQ		,	L	250	1 /		207

Dépenses						,		1-	COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative	organiques		credit			,	
Subventions aux projets particu 32.004.09.12.3300	liers agrées 1012	ORGANIQ		3	Е	1 402	86	2	1 490
32.004.09.12.3300	1012	UE		3	L	1 531	86	2	1 619
Soutien aux projets particuliers 32.004.09.13.3300	1012	ORGANIQ		3	Е	1 315	-200		1 115
32.004.09.13.3300	1012	UE		3	L	1 460	-200 -200	-	1 260
Soutien aux projets innovants 32.004.09.14.3300	1012	ORGANIQ		3	Е				
		UE			L	91		<u> </u>	91
Intervention dans la rémunérati 32.004.09.15.3300	on et les charg 1012	ges sociales o ORGANIQ		ises de tra	vail adapté E	28 691	50	373	29 114
32.004.09.13.3300	1012	UE			L	28 650	50	373	29 073
Subventions à l'investissement a 32.004.09.16.5112	ux entreprises 1012	de travail a ORGANIQ	ıdapté	1	Е	400	_	_	400
		UE		•	Ĺ	400	-	-	400
Subventions aux services d'accu 32.004.09.17.3300	eil en journée 1012	et d'héberge ORGANIQ		3	Е	106 810	-244	354	106 920
22100 110317 12000	1012	UE			Ĺ	107 310	-244	354	107 420
Convention prioritaires et nomin 32.004.09.18.3432	natives 1012	ORGANIQ		3	Е	880	_	_	880
22100 110011010 102	1012	UE			L	880	-	-415	465
Gestion financières des subventi 32.004.09.19.3112	ons périodiqu 1012	es à l'utilisa ORGANIQ		1	Е	536			536
	1012	UE		1	L	536			536
Dépenses de fonctionnement 32.004.09.20.1211	1012			1	Е	92	_	_	92
					L	92	-		92
Tota	ux Programm	ie 004			E L	156 246 155 403	-	780 365	157 026 155 768
тот	AUX MISSIC	ON 32			E L	157 796 156 953	-	830 415	158 626 157 368
Totaux par mission	•	•			•	0.00		-	202
1.DÉPENSES ET RECETTES COU	JRANTES POC	JR BIENS ET	SERVICES	S	E L	942 942	-	50 50	992 992
3.TRANSFERTS DE REVENUS À . D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION	V ET EN PRO	OVENANCE		E L	155 654 154 811	-	780 365	156 434 155 176
4.TRANSFERTS DE REVENUS À .		DU SECTEU	UR DES		E	800	-	-	-
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À D		ET EN PRO	VENANCE .	D'AUTRES	L E	800 400	-	-	-
SECTEURS					L	400	-	-	-
TOTAUX GI	ÉNÉRAU	X DÉPEN	NSES		E	517 482		-32 558	484 924
					L	488 800	-	2 865	491 665
TOTAUX GÉNÉRA	AUX DÉPENS	SES, répartis	s selon le pr	emier chif	fre du code	économique			
O.DÉPENSES ET RECETTES NON	I VENTILÉES				Е	11 322	-78	2 151	13 395
I.DÉPENSES ET RECETTES COU	IRANTES POI	IR RIFNS ET	r SERVICES	2	L E	11 299 88 952	-48 -333	2 141 562	13 392 89 181
			. SERVICES	•	L	88 391	-331	889	88 949
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	PROPRIETE				E L	627 627	-	-	627 627
3.TRANSFERTS DE REVENUS À 1 D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION	VET EN PRO	OVENANCE	,	E L	303 562 301 971	287 253	2 112 1 804	305 961 304 028
4.TRANSFERTS DE REVENUS À 1		DU SECTEU	JR DES		E	49 717	-302	592	50 007
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À D		ET EN PRO	VENANCE I	D'AUTRES	L E	49 657 6 562	-264 138	592 4	49 985 6 704
SECTEURS					L	6 527	128	-1 242	5 413
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3		K DES		E L	5 486 6 720	98 102	-600 -84	4 984 6 738
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINV	ESTISSEMEN	TTS			E L	50 152 22 506	110 80	-37 379 -1 235	12 883 21 351
8.OCTROIS ET REMBOURSEME					E	-	80	-	80
LIQUIDATIONS DE PARTICIPAT	IONS: AUTRE	$\times PRODUIT$	S FINANCI	ERS	L	-	80	-	80
9.DETTE PUBLIQUE					E	1 102	-	-	1 102

Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES

BUDGET 2019

08-05-19

I. CHARGES		
Services et biens divers	61	179.706,09 €
604000 ACHATS DE MARCHANDISES	7	1.672,19 €
611104 ENTRETIEN ET RÉPARATION		12.488,39 €
611106 GAZ		12.000,00 €
611107 ÉLECTRICITÉ		11.500,00 €
611109 DÉMÉNAGEMENT - AMÉNAGEMENT		4.500,00
611110 SURVEILLANCE		1.200,00
612110 EAU		1.500,00
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX		1.550,00
612400 FOURNITURES DE BUREAU		4.600,00
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR		3.000,00
612510 LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS		925,80
612600 FORMATIONS		1.780,00
612601 PETIT MATERIEL		3.122,00
612602 TÉLÉPHONE		2.640,00
612604 FRAIS INTERNET		2.715,00
612900 FRAIS INFORMATIQUE	_	3.476,08
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE		8.325,80
613310 FRAIS DE GESTION SECRÉTARIAT SOCIAL	_	3.400,00
613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	-	1.100,00
613351 ASSURANCE INCENDIE		700,00
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES	+	750,00 700,00
613530 ASSURANCE RC	-	
613550 ASSURANCE-DIVERS	-	500,00
614150 FRAIS DE LIVRAISON	4	600,00
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION	4	3.800,00
614201 GRAPHISME	4	1.800,00
614202 IMPRIMEUR	_	10.500,00
615000 CARTES STANDARDS SODEXO		150,00
615100 FRAIS DE DÉPLACEMENTS		5.805,30
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE		1.800,00
615102 HEBERGEMENT		4.500,00
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK		2.550,00
615300 HONORAIRES COMPTABLES		4.588,32
615350 HONORAIRES DIVERS		30.082,02
615350 HONORAIRES SMART		0,00
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES		2.000,00
615400 ÉVÈNEMENTS - RÉCEPTIONS - VERNISSAGES		14.776,59
615410 CADEAUX-FLEURS		1.700,00
615450 ATELIERS D'ÉCRITURE		800,00
615500 PRIX EN NUMÉRAIRE		0,00
615600 RÉUNIONS INTERNES		4.550,79
616100 POSTE		650,00
616700 RÉUNIONS ET CONTACTS EXTÉRIEURS		3.000,00
616950 DEFRAIMENT BÉNÉVOLE		3.580,00
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES		0,00
émunérations; charges sociales et pensions	62	438.238,28
	1	
620200 EMPLOYES		296.624,49
620300 OUVRIERS		43.264,46
620400 ANIMATEURS		7.000,00
621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES		63.380,85
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES		5.751,44
623000 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR		3.420,16
623100 DÉPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL		1.862,00
623200 MÉDECINE DU TRAVAIL		850,00
623600 CHEQUES-REPAS		12.306,66
623700 ASSURANCE LOI		3.882,96
625000 PROVISION PECULE VACANCES		48.427,28
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES		-48.532,02
mortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur	7	
immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	3.253,52
630100 DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	1	500,94
630200 DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO		2.752,58
éductions de valeur sur stocks; sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:	7	
lotations (reprises) (+)(-)	634	0,00
Vitras charries d'ambiétation ()	7 64675	P9 / P0
utres charges d'exploitation (-)	640/8	574,78
	_	
640000 PRÉCOMPTE MOBILIER	_]	0,00

640100 FRAIS DE PUBLICATIONS LÉGALE		204,78 €
640200 TAXE PATRIMOINE DES ASBL 642000 MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM		300,00 €
042000 MOINS-VAL 5/ REAL DE CREANCES COMM		70,00€
Charges financières	65	260,12€
65700 CHARGES FINANCIÈRES DIVERSES		260,12 €
USTON OF INTROCES THAN OLD THE DIVERGES		200,12 C
TOTAL DES CHARGES		622.032,79€
		,
II. REVENUS		
II. NEVEROO		
Chiffre d'affaires	70	70.971,95€
700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS		10 176 05 6
700000 INSCRIPTIONS ACTIVITES, ATELIERS, ANIMATIONS 702000 FORFAITS DIVERS		10.176,95 € 800,00 €
702000 FORFATIS DIVERS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION		3.630,00 €
703000 ADDININEMENTS ADX TABLES DE CONVERSATION 704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS		4.500,00 €
704020 PARTICIPATION PRAIS UTILISATEURS 704030 RECETTES DIVERSES		0,00 €
704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS		51.665,00 €
705100 VENTES PUBLICATIONS		200,00 €
70000 VENTEOT OBLIGATIONS		200,00 C
Cotisations; dons; legs et subsides	73	548.688,84 €
737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT		333.000,00€
737100 SUBSIDES ACS		117.637,84 €
737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		0,00€
737800 SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL		0,00 €
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE		4.089,00 €
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB		44.162,00 €
737953 SUBSIDE ELOQUENTIA		49.000,00€
738000 REDUCTION PP AIP		800,00€
Autres produits d'exploitation	74	2.200,00€
748100 RÉCUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2.200,00€
Produits financiers	75	252,06 €
7503 PRODUITS FINANCIERS		252,06 €
Produits exceptionnels	76	0,00 €
Prélèvements sur les fonds affectés	79	0,00€
TOTAL REVENUS		622.112,85 €
TOTAL REVENUE		022.112,03 €
Résultat prévisionnel		80,06 €
·		

	HELDB - BUDGETS 2019 ajustemen	<u>t juin 2019</u>		Factures à		nouveau
	PRODUITS	budget 2018	budget 2019	recevoir	Fonds Affectés	budget 2019
	Produits					
	Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00	0,00	0,00	691.000,00
	Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00	0,00	0,00	74.400,00
	Allocation FWB pour ETP plein temps	59.459,00	765 000 00	0,00	0,00	0,00 765.000,00
	Allocation globale FWB - Part fonctionnement Allocation globale FWB - Part personnels	490.000,00 7.900.000,00	765.000,00 7.900.000,00	0,00	0,00 0,00	7.900.000,00
	Droits d'inscription	320.000,00	320.000,00	0,00	0,00	320.000,00
	promotion de la réussite	9.523,00	9.523,00	0,00	0,00	9.523,00
	Solde allocation de fonctionnement	0	·	0,00	0,00	0,00
	compensation DI 2015-2016	0		0,00	0,00	0,00
	first 2014	0	10.583,33	0,00	0,00	10.583,33
	first 2012	0		0,00	0,00 0,00	0,00
	first 2013 consortiums pacte	41666,67 0		0,00	0,00	0,00
	far sur BC	0,00	0,00	270.220,13	0,00	270.220,13
	Fonds Affectés	0,00	140.000,00	0,00	1.800.000,00	1.940.000,00
	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits d'exploitation (-)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Produits financiers	3.300,00	3.300,00	0,00	0,00	3.300,00
	Biens durables	201.000,00	201.000,00	0,00	0,00	201.000,00
	Personnel mis à la disposition de la HELDB Total Produits	0,00 9.790.348,67	0,00 10.114.806,33	0,00 270.220,13	0,00 1.800.000,00	0,00 12.185.026,46
	CHARGES	BUDGET 2018	10.114.806,33 Budget 2019	270.220,13	1.800.000,00	12.185.026,46
imp.	Frais de route, de séjour, voyage	127.000,00	127.000,00	0,00	0,00	127.000,00
paris	Frais séjours	67.000,00	67.000,00	0,00	0,00	67.000,00
	Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00			40.000,00
610030	mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00			20.000,00
	Honoraires, jetons de présence	67.625,00	67.625,00	124.956,90	0,00	192.581,90
	Honoraires avocats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Honoraires expert-comptable Honoraires reviseurs	12.500,00	12.500,00	0,00	0,00 0,00	12.500,00
	Honoraires autres	10.125,00 45.000,00	10.125,00 45.000,00	0,00 124.956,90	0,00	10.125,00 169.956,90
011030	Fonctionnement administratif	389.087,50	389.087,50	47.577,46	500.000,00	936.664,96
612010	Frais de téléphone, fax, internet	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
	Frais postaux	18.000,00	18.000,00	0,00	0,00	18.000,00
612030	Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00	0,00	0,00	75.000,00
612031	<u> </u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais informatique	35.000,00	35.000,00	47.529,42	0,00	82.529,42
	Fournitures de bureau Cartouches encre	57.000,00	57.000,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	57.000,00 0,00
	mobilier	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	20.000,00
	Publicité	94.000,00	94.000,00	0,00	0,00	94.000,00
	Mailings	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612062	Merchandising	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612063	Brochures info	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participation salons	0,00		0,00	0,00	0,00
	Divers pub transfert aide à la réussite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses à caractère social	5.087,50	5.087,50 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	5.087,50 0,00
	Autres frais administratifs (cotisations)	20.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
	,			0.001		
		20.000,00	20.000,00	0,00	0,00	
					·	
	Evènements	0,00	0,00	0,00	500.000,00	500.000,00
612090	Imprimerie	0,00	0,00 5.000,00	0,00 48,04	500.000,00 0,00	500.000,00 5.048,04
612090	Imprimerie frais internet	0,00 5.000,00 35.000,00	0,00 5.000,00 35.000,00	0,00 48,04 0,00	500.000,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00
612090 612100	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76
612090 612100 613010	Imprimerie frais internet	0,00 5.000,00 35.000,00	0,00 5.000,00 35.000,00	0,00 48,04 0,00	500.000,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00
612090 612100 613010 613030	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76
612090 612100 613010 613030 613040 613050	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00	35.000,00 354.500,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 2.000,00 60.000,00	0,00 5.000,00 35.000,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613080	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613080 613090	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque Distribution des prix	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 2.500,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,60 2.000,00 65.209,20 50.484,04 7.500,00
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613080 613090 613095	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04	500.000,00 0,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613080 613090 613095 613100	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque Distribution des prix Réaménagements	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00 0,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04 0,00	500.000,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04 7.500,00 600.000,00
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613080 613095 613100 613105 613105	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque Distribution des prix Réaménagements Voyages didactiques - visites collaboration internationale Matériel didactique	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 22.500,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00 0,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04 0,00 0,00 3.083,00 0,00 4.391,65	500.000,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04 7.500,00 600.000,00 3.083,00 0,00 302.891,65
612090 612100 613010 613030 613040 613050 613060 613070 613090 613095 613100 613105 613110 613115	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque Distribution des prix Réaménagements Voyages didactiques - visites collaboration internationale Matériel didactique recherche au sein de la heldb	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 2.000,00 60.000,00 7.500,00 0,00 98.500,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00 0,00 0,00 98.500,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04 0,00 0,00 3.083,00 0,00 4.391,65 0,00	500.000,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04 7.500,00 600.000,00 3.083,00 0,00 302.891,65
612090 612100 613010 613040 613050 613060 613070 613080 613095 613100 613105 613115 613115	Imprimerie frais internet Fonct. Technique général Matières premières alimentaires Réparations Contrats entretien mat. Didactique Conférence, recyclage, formations prof Trousse de secours, sécurité Frais de réception Frais de bibliothèque Distribution des prix Réaménagements Voyages didactiques - visites collaboration internationale Matériel didactique	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 2.000,00 60.000,00 50.000,00 7.500,00 0,00	0,00 5.000,00 35.000,00 354.500,00 0,00 30.000,00 20.000,00 22.500,00 60.000,00 7.500,00 0,00 0,00 98.500,00	0,00 48,04 0,00 43.544,76 900,00 22.700,84 1.213,63 5.463,40 0,00 5.209,20 484,04 0,00 0,00 3.083,00 0,00 4.391,65	500.000,00 0,00 800.000,00 0,00 0,00 0,00	500.000,00 5.048,04 35.000,00 1.198.044,76 900,00 52.700,84 21.213,63 27.963,40 2.000,00 65.209,20 50.484,04 7.500,00 600.000,00 3.083,00 0,00

HELDB - BUDGETS 2019 ajustement	t juin 2019				
CHARGES	budget 2018	budget 2019	Factures à recevoir	Fonds Affectés	nouveau budget 2019
613140 Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00	0,00	0,00	4.000,00
613160 Autres fonct. technique général	25.000,00	25.000,00	99,00	0,00	25.099,00
613170 Assurances matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement bâtiment	18.000,00	18.000,00	0,00	100.000,00	118.000,00
614060 Entretien bâtiment	12.000,00	12.000,00	0,00	100.000,00	112.000,00
614050 signalisation	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00	5.000,00
614070 Sécurité	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales	8.541.600,00	8.866.240,00	54.141,01	399.999,20	9.320.380,21
620200 Personnels invités et/ou contractuels	440.000,00	726.000,00	0,00	322.580,00	1.048.580,00
prevention externe SEPT	30.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00	0,00	0,00	7.900.000,00
621000 Cot Onss Patronales	105.600,00	174.240,00	54.141,01	77.419,20	305.800,21
623000 Autres frais de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623100 Déplacement maison/travail	41.000,00	41.000,00	0,00	0,00	41.000,00
624200 Assurances loi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624300 Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00	0,00	0,00	15.000,00
624400 Secrétariat social	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	10.000,00
Autres charges d'exploitation	85.000,00	85.000,00	0,00	0,00	85.000,00
644100 Remboursement DI	85.000,00	85.000,00	0,00	0,00	85.000,00
Dons	0,00		0,00	0,00	0,00
644200 Divers - Tutorat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00	0,00	0,00	2.750,00
654000 Différence de paiement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658050 Frais bancaires	2.750,00	2.750,00	0,00	0,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	2.900,00	1.500,00	0,00	0,00	1.500,00
644000 Charges exceptionnelles	2.900,00	1.500,00	0,00	0,00	1.500,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00	0,00	0,00	201.000,00
Report 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Charges	9.789.462,50	10.112.702,50	270.220,13	1.799.999,20	12.182.921,83
Résultat (Produits - Charges)	<u>886,17</u>	<u>2.103,83</u>	<u>0,00</u>	<u>0,80</u>	2.104,63
Prélèvements sur les réserves	0,00		0,00	0,00	0,00
Produits - Charges après prélèvements	<u>886,17</u>	<u>2.103,83</u>	<u>0,00</u>	<u>0,80</u>	2.104,63

-388.894,83 -146.811,00 -75.000,00 -46.515.350,00 -14.535.054,99 -1.052.995,00 -174,000,00

Budget Début Année

-931.815,21 -931.815,21 -743.242,18 -448.318,18 -244.924,000 -50.000,00 -45.924.000,00 -45.924.000,00 -1.050.104,00 -1.050.104,00 -1.050.104,00 -1.050.102,29 -10.610.102,29 -280.001,00 -280.001,00

-12.880.360,99

-72.065.787,68 -72.346.309,53

-500.000,00

-0,02

Bruxelles Formation

ANNEE_BUDGETAIRE	2019		
Dépenses	Budget Début Année	Ajustement	Recettes
811 Salaires et charges sociales	39.300.633,48	37.316.513,28	916 Ventes de biens non durables et de services
8111xxxx Charges salariales	39.300.633,48	37.316.513,28	916100xx Formations payantes
812 Achats de biens non durables et de services	23.124.034,12	24.122.892,79	938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions f
812110xx Matières premières et outillages	322.613,00	346.593,44	938000xx Récupération diverses
812111xx Entretien et location matériel	864.136,00	1.088.359,13	938110xx Loyers
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.736.604,00	1.858.060,00	938300xx Récupération auprès des Co Assurances
812112x1 Gros Entretiens des bâtiments	4,00	00'0	946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutio
812113xx Fournitures diverses	1.906.608,04	2.948.036,87	946100xx Allocations de Base
812115xx Frais assurances	48.990,00	49.993,00	949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :
812116xx Autres frais stagiaires	603.350,00	294.445,00	949300xx Récupération auprès d'OIP
812117xx Partenariat secteur privé	9.083.296,79	9.049.618,70	949600xx ACS Actiris
812118xx Autres frais du personnel	274.980,00	405.808,00	949610xx Subsides RBC
812119xx Autres fournitures	43.800,00	44.000,00	949700xx Récupération précompte immobilier
812120xx Loyers et charges des bâtiments	2.717.295,00	2.765.801,00	959 Transferts en capital de l'Etranger :
812210xx Partenariat secteur public	2.075.716,30	1.022.725,91	959100xx UE
8121140x Experts	2.160.849,00	2.909.611,70	977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens i
8121145x Frais de communication	1.285.792,00	1.339.840,04	977xxxxx Vente Patrimoine
823 Intérêts imputés en débit	804.149,25	803.890,00	
823000xx Charges financières	804.149,25	803.890,00	
834 Transferts de revenus aux ménages	4.800.210,80	4.036.953,45	Total
834310xx Avantages stagiaires	4.800.210,80	4.036.953,45	
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionnels	697.451,00	891.748,00	Résultat
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	697.451,00	891.748,00	
872 Constructions de bâtiments	2.229.702,00	2.821.960,82	
872xxxxx Travaux bâtiments	2.229.702,00	2.821.960,82	
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels	1.109.607,00	1.927.851,19	
874220xx Biens d'investissement hors informatique	265.716,00	618.462,49	
874400xx Logiciels Informatiques	138.000,00	26.150,00	
874530xx Matériel Informatique	705.891,00	1.283.238,70	
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations	00'00	-75.500,00	
885200xx Organismes sécurité sociale	00'0	-75.500,00	
Total	72.065.787,65	71.846.309,53	

Budget CIFAS 2019

			Е	BUDGET 2019						
NO	. DE	LIODED	ATEUD							
NOI	IDE	L'OPER	AIEUR	CIFAS ASBL						
				OII AO AOBE						
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles						TOTAUX
					Frais	Ateliers	Productions	Signal	Klaxon	
DIF	ERE	NCE EN	TRE CH	ARGES ET PRODUITS	généraux			3.3		338,80 €
CL	ASSI	E 6 : C	HARGI	=S	125.125,50 €	32.098,00 €	43.197.70 €	45.000.00 €	13.140,00 €	258.561,20 €
			Code		1201120,000	02.000,00	101101,100	10.000,00	101110,000	
C4			SEC	CEDVICES ET DIENS DIVEDS						
61	610			SERVICES ET BIENS DIVERS INFRASTRUCTURES PERMANENTES						2.688,00 €
	010	610000	12.12	Loyers permanents - Bureaux	2.688,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.688,00 €
		610100	12.12	Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		610200	12.11	Eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ì		610300	12.11	Energies	0,00 €	0,00 €	1	0,00 €	0,00 €	0,00€
		610400	12.11	Produits de nettoyage	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	044	610500	12.11	Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
	611	611100	12.11	MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT Location véhicules	150,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7.083,70 € 230,00 €
		611200	12.11	Carburant	50,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	50,00 €
		611300	12.11	Réparations et entretiens	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611400	12.11	Assurances Transport	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €
		611600	12.11	Transports aériens et maritimes	800,00 €	1.900,00 €	1.783,70 €	0,00 €	0,00 €	4.483,70 €
		611700 611800	12.11 12.11	Remboursement frais de transport pour mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 1.120,00 €
	612	611000	12.11	Autres frais de transport, taxis, parkings ADMINISTRATION ET GESTION	600,00 €	470,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	7.618,00 €
	012	612000	12.11	Frais postaux	150,00 €	1.500,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	1.650,00 €
		612100	12.11	Téléphonie - Abonnements et communications	600,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	600,00 €
		612101	74.22	Achats matériel et logiciel	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
		612102	12.11	Internet - site et abonnement	1.453,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	1.453,00 €
		612200	12.11	Fournitures de bureau	200,00 €	100,00 €		0,00 €	0,00 €	300,00 €
		612300 612400	12.11 12.11	Photocopies Petit mobilier	150,00 € 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	150,00 € 350,00 €
		612500	12.11	Secrétariat social	1.500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	1.615,00 €
		612550	12.11	Moniteur belge	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
		612700	12.11	Assurances	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.200,00 €
	613			PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES						19.367,00 €
		613000	12.11	Travaux d'impression	0,00 €	3.450,00 €	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	7.450,00 €
		613100 613300	12.11 12.11	Périodiques Achat espace publicitaire	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €
		613400	12.11	Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	0,00 € 1.100,00 €	0,00 €		0,00 € 0,00 €	0,00 €	5.043,00 €
		613500	12.11	Per diem	200,00 €	1.048,00 €		0,00 €	0,00 €	2.152,00 €
		613600	12.11	Hôtels, hébergements	1.100,00 €	2.512,00 €	1.110,00 €	0,00 €	0,00 €	4.722,00 €
		613800	12.11	Frais de missions pour promotion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-,
	614	04/00-		DOCUMENTATION GENERALE						945,00 €
		614000	12.11	Documentation	225,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	225,00 €
		614100 614200	12.11 12.11	Formation du personnel Visionnements	0,00 € 200,00 €	0,00 € 520,00 €		0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 € 720,00 €
		614300	12.11	Etudes culturelles, colloques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	616			PRODUCTION	2,20 0	2,20 0	2,20 0	2,20 0	2,30 €	65.400,00 €
		616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
		616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
		616020	12.11	Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00€
		616060 616100	12.11 12.11	Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.200,00 €		0,00 €	0,00 €	4.500,00 € 60.000,00 €
		616300	12.11	Coproduction Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	0,00 €	15.000,00 €	45.000,00 € 0,00 €	0,00 €	900,00€
	619	5.5000	.2.11	RETRIBUTIONS	0,00 €	555,50 €	5,50 €	0,00 €	5,50 €	54.165,00 €
	-	619100	12.11	Volontaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		619100	1211	RPI	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00€
		619300	12.11	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00 €		0,00 €		15.000,00 €
		619500	12.11	Comptabilité, rédacteurs	3.500,00 €	0,00 €		0,00 €	2.800,00 €	6.800,00 €
Ì		619700 619900	12.11 12.11	Intervenants artistiques Autres prestations	0,00 € 0,00 €	12.475,00 € 0,00 €	12.550,00 € 2.000,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 5.340,00 €	25.025,00 € 7.340,00 €
		010000	14.11	ratios prestations	0,00 €	0,00 €	2.000,00 €	0,00 €	3.540,00 €	7.040,00 €

Budget CIFAS 2019

					Frais			o	141	
DIFF	ERE	NCE ENT	RE CHAR	RGES ET PRODUITS	généraux	Ateliers	Productions	Signal	Klaxon	338,80 €
62		•	RE	MUNERATIONS, CHARGES SOCIALES						
	620		RE	MUNERATIONS						78.635,00 €
		620200		Rémunération du personnel administratif						
			11.11	Coordination 4/5 temps	34.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34.000,00 €
			11.11	Coordination 1/5 temps	8.700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8.700,00 €
		000004	11.11	Conseiller artistique	8.000,00 €	0,00 €		0,00 €	5.000,00 €	13.000,00 €
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	2.775,00 €	0,00 €	0,00 €	2.775,00 €
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel Chargée de production général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 20.160.00 €
				Chargée de production general Chargé de production Projets	20.160,00 € 0,00 €	0,00 €				
	621		co	OTISATIONS PATRONALES	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	17.325,00 €
	021	621200	CO	Cotisations patronales du personnel administratif						17.325,00 €
		021200	11.20	Coordination 4/5 temps	1.700,00 €	0,00 €	0.00 €	0,00 €	0.00 €	1.700.00 €
			11.20	Coordination 1/5 temps	435,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	435,00 €
			11.20	Conseiller artistique	4.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €
		621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	1.110,00 €
		621202	11.20	Cotisations patronales du personnel ponctuel	0,00 C	0,00 C	1.110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		02.202	11.20	Chargée de production général	10.080,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10.080,00 €
			11.20	Chargés de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	623		AU	ITRES FRAIS DE PERSONNEL	.,	.,	.,	.,	.,	1.734,50 €
		623000	11.12	Assurances légales	1.000,00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1.000.00 €
		623200	11.12	Service médical	220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €
		623600	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport	514,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	514,50 €
		625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63			AN	MORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	630		DO	TATIONS AUX AMORTISSEMENTS						3,000,00€
		630000		Amortissements immobilisations	3.000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3.000.00 €
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
				,	·			•		ĺ
64			AU	ITRES CHARGES						450,00 €
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
65			CH	ARGES FINANCIERES						
	657			IARGES DES DETTES						0.00€
		657000	21.60	Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	659	30.000		IARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,30 €	2,00 €	150,00 €
		659000	21.60	Frais bancaires	150,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	150,00 €
66			CF	HARGES EXCEPTIONNELLES						
- 55	660			IARGES D'EXCEPTIONNELLES						0,00€
	000	660000	Cn	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		660001		Charges des années antérieures	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget CIFAS 2019

CLA	SSE	7 : PR	ODUITS		229.000,00€	3.400,00 €	20.000,00€	4.000,00€	2.500,00 €	258.900,00€
70			CHIF	FRE D'AFFAIRES						
	701		VENT	ES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES						0,00€
		701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	702		PROD	DUITS DE BIENS CULTURELS						0,00€
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	703		COPR	RODUCTIONS						23.400,00 €
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00 €	3.400,00 €	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	23.400,00 €
73			SUB	SIDES ET SUBVENTIONS						
			SUBV	/ENTIONS						215.500,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164.000,00 €
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		737600	49.11	Subventions Actiris	45.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45.000,00 €
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	0,00 €	4.000,00 €
				Commission européenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	2.500,00 €
75			PRO	DUITS FINANCIERS						
	751		PROD	DUITS DES ACTIFS CIRCULANTS						0,00€
		751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	757		REGU	JLARISATION						0,00€
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
76			PRO	DUITS EXCEPTIONNELS						
	763		AUTR	RES PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00€
		763000		Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		763001		Produits des années antérieures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
79			PREL	EVEMENTS						20.000,00 €
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	20.000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €
DIFF	ERE	NCE ENT	RE PRODUI	ITS ET CHARGES	103.874,50 €	-28.698,00 €	-23.197,70 €	-41.000,00€	-10.640,00 €	338,80 €

BUDGET ETOILE POLAIRE : AJUSTEMENT 2019 - DEPENSES

	GENRE			2019 Initial	Ajust. +	Ajust	2019 Ajusté
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	СО	840.000,00	0,00	0,00	840.000,00
			CE	840.000,00	0,00	0,00	840.000,00
8.01.00	4	Dépenses du personnel	СО	840.000,00		0,00	840.000,00
			CE	840.000,00		0,00	840.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	СО	124.000,00	0,00	0,00	124.000,00
			CE	124.000,00	0,00	0,00	124.000,00
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	СО	124.000,00			124.000,00
			CE	124.000,00			124.000,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	СО	70.000,00	0,00	0,00	70.000,00
			CE	70.000,00	0,00	0,00	70.000,00
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	СО	70.000,00		0,00	70.000,00
			CE	70.000,00		0,00	70.000,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	СО	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
			CE	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	СО	25.000,00			25.000,00
			CE	25.000,00			25.000,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	СО	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00
			CE	1.000,00	0,00	0,00	1.000,00
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	СО	1.000,00			1.000,00
			CE	1.000,00			1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	СО	0,00			0,00
			CE	0,00			0,00
		TOTAL DES DEPENSES (en euros)	СО	1.060.000,00	0,00	0,00	1.060.000,00
			CE	1.060.000,00	0,00	0,00	1.060.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE: AJUSTEMENT 2019 - RECETTES

	GENRE		2019 Initial	Ajust. +	Ajust	2019 Ajusté
9.01		DOTATION COCOF	700.000,00	0,00	0,00	700.000,00
9.01.00		Dotation COCOF	700.000,00			700.000,00
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	300.000,00			300.000,00
9.07		AUTRES RECETTES	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00
9.07.01		Autres recettes	60.000,00			60.000,00
	Т	OTAL DES RECETTES (en euros)	1.060.000,00	0,00	0,00	1.060.000,00

	SPABSB BUDGE	T 2019
	ARTICLES BUDGET	AIRES
I	RECETTES	
1	Loyers de la Communauté française	4.945.460,00 €
2	Autres loyers	58.000,00
3	Subside de fonctionnement	23.000,00 €
3	Subside de fonctionnement	
4	Subside Cocof	0,00 €
5	Produits financiers	0,00
6	Vente de bâtiment	0,00
7	Revenus divers	0,00
8	Reprise de l'excédent	98.410,00
Total red	cettes	5.124.870,00
II	DEPENSES D'INVESTISSEM	
1	Constructions	0,00
2	Rénovations	0,00
3	Autres investissements	0,00
4	Provision pour entretien et rénovation	0,00
	Sous-total	0,00
Ш	DEPENSES DE FONCTION	
1	Travaux d'entretien	100.000,00
2	Frais de bureau	1.000,00
3	Frais de poste	100,00
4	Frais de fonctionnement	8.000,00
5	Frais d'assurance	2.500,00
6	Frais de déplacement des administrateurs	510,00
7	Frais de comptabilité	4.680,00
8	Rémunération d'employés	7.650,00
9	Payement ONSS	2.350,00
10	Frais d'experts	50.000,00
11	Mise à disposition d'employés	0,00
12	Charges d'intérêts	4.736.460,00 €
13	Amendes de retard	
14	Frais bancaires	0,00
15		200,00
16	Provision précompte Charges diverses	300,00
Total dé		4.913.750,00

Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

Recettes				, .				COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code nctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 01: DOTATION	ON REGION-E	BXL	•					
Programme 101: financement	missions ex-provi	nces cultu	ıre					
Activité 01: Dotation générale								
Dotation spéciale destinée au finance 01.101.01.01.49359	ement des missions ex	-provincial	les (culture) E	4.560		_	4.560
				L	4.560	-	-	4.560
Totaux F	Programme 101			E L	4.560 4.560	-	-	4.560 4.560
TOTAU	X MISSION 01			E L	4.560 4.560	-	-	4.560 4.560
Totaux par mission, rép	artis selon le premier	r chiffre du	code écono	omique				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN DMINISTRATIONS PUBLIQUES	TÉRIEUR DU SECTE	UR DES		E L	4.560 4.560	- -	-	
MISSION 02: DOTATION	ON DE LA CO	MMUN.	AUTE I	FRANCA	ISE			
Programme 200: loi spéciale re	elative aux institu	tions bru	xelloises					
Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté françai		spéciale du	ı 12 janvie	r 1989 relativ	e aux institutions bruxe	elloise)		
02.200.01.01.49249	****			E L	10.101 10.101	-	-	10.101 10.101
Totaux F	rogramme 200			E L	10.101 10.101	-	-	10.101 10.101
TOTAU	X MISSION 02			E	10.101		<u>-</u>	10.10
				L	10.101	-	-	10.101
Totaux par mission, rép	artis selon le premier	r chiffre du	code écono	omique				
.TRANSFERTS DE REVENUS À L'IN DMINISTRATIONS PUBLIQUES	TÉRIEUR DU SECTE	UR DES		E L	10.101 10.101	- -	-	
MISSION 06: RECETT	ES DIVERSES	;						
Programme 500: recettes dive	rses							
Activité 03: recettes non fiscales géné	rales							
Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	****			E L	153 153	-	-	153 153
Recettes du Service de prêt de matér								
06.500.03.06.06009	****			E L	62 62		<u> </u>	62 62
Indus à Récuperer - Personnel (Règl 06.500.03.09.1111	ement) *****			Е	51			51
00.500.05.07.1111				L L	51	<u>-</u>	-	51
Indus à Récuperer - Asbl (Règlemen 06.500.03.10.3300	t) *****			Е	31	-	-	31
	Programme 500			L E	31 297	-	<u> </u>	31 297
				L	297	- -	-	297
TOTAU	X MISSION 06			E L	297 297	-	-	297 297
Totaux par mission, rép	artis selon le premier	r chiffre du	code écono	omique				
DÉPENSES ET RECETTES NON VE	NTILÉES			Е	215	-	-	
				L	215	-	-	
	NTES POUR BIENS E	T SERVICE.	S	E	51	-	-	
. DÉPENSES ET RECETTES COURA B. TRANSFERTS DE REVENUS À DES				E L E	51 51 31	-	-	

Recettes					COCOF
Allocations de base Code M. P. A. NO. CE. Fonctionnel Graniques	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
MISSION 08: INTERETS FINANCIERS			•		
rogramme 700: intérêts financiers					
ctivité 03: recettes non fiscales générales					
térêts financiers (Règlement)					
08.700.03.01.26109 *****	E	-	-	-	
	L	-	-	-	
Totaux Programme 700	E	-	-	-	
	L	-	-	-	
TOTAUX MISSION 08	E	-	-	-	
	L	-	-	-	
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES	E	14.958	-	-	
	L	14.958	-	-	14.95
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES, répartis selon le premi	ier chiffre du code é	conomique			
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	Е	215	_	_	21
	L	215	-	-	21
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	51	-	-	4
	L	51	-	-	5
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	31	-	-	3
AUTRES SECTEURS	L	31	-	-	:
RANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	14.661	-	-	14.6
OMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	14.661	-	-	14.60

Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019

COCOF	T							Dépenses
Ajusté 2019	1 er ajust. 2019	Redistributions 2019	Initial 2019	Types de	Genre	Subside Fonds	Code	Allocations de base
	,			credit		facultative organiques	Fonctionnel	M. P. A. NO. CE.
						TON	NISTRAT	MISSION 10: ADMI
							ation	rogramme 000: Rémunéi
3 13 3 22	-168 -83	- -	3 307 3 307	E L	3		tutaire 0131	émunération du personnel sta 10.000.00.00.1110
40 40	- -	-	400 400	E L	3		0131	émunération du personnel con 10.000.00.01.1110
14 14	- -	-	140 140	E L	1		0131	rais liés au personnel 10.000.00.02.1111
1 70 1 70	-67 -67	-26 -26	1 793 1 793	E L	4	rovenant de l'ex-CFC	n des agents pr 0131	tharges et provisions de pensio 10.000.00.03.1120
16 16	- -	26 26	140 140	E L	1		e 1012	ensions pour cause d'inaptitud 10.000.00.04.1120
	-	-	5 5	E L	1		ours 0131	épenses liées aux frais de parc 10.000.00.05.1211
2	- -	- -	48 48	E L	1		0131	rais de gestion du personnel 10.000.00.06.1211
1	- -	- -	16 16	E L	3		0131	rais de formation du personne 10.000.00.07.1211
1	- -		12 12	E L	1)n	l'administratio 0133	rais liés à l'informatisation de 10.000.00.08.1211
33 33	- -	-	337 337	E L	1		0133	rais de fonctionnement 10.000.00.09.1211
23 23	- -	:	232 232	E L	1		0133	rais de location (loyers) 10.000.00.10.1212
2	- -	-	20 20	E L	1		opieurs) 0131	rais de location simple (photoc 10.000.00.11.1213
11 11	- -	-	112 112	E L	1	FACULTA TIF	0131	otation au Service Social 10.000.00.12.3300
2	- -	-	30 30	E L	1		0133	épenses patrimoniales 10.000.00.13.7422
	- -	-	5 5	E L	1	e	et bureautique 0133	chat de matériel informatique 10.000.00.14.7422
2 2	10 10	-	11 11	E L	1		0131	nnulation droits constatés 10.000.00.17.0101
			1	E L	1		0131	ntérêts - charges financières 10.000.00.18.2160
6 38	-225 -140		6 609 6 609	E L		ne 000	ux Programme	Tota
638	-225 -140		6 609 6 609	E L		ON 10	TAUX MISSIO	TO

Remuneration du personnei con	tractuei						
10.000.00.01.1110	0131	3	E	400	-	-	400
T. I. W.			L	400	-	-	400
Frais liés au personnel	0121	,	F	140			140
10.000.00.02.1111	0131	1	E L	140 140	-	-	140 140
Charges et provisions de pension	n des agents provenant de l'ex-Cl	FC		110			1.0
10.000.00.03.1120	0131	4	E	1 793	-26	-67	1 700
			L	1 793	-26	-67	1 700
Pensions pour cause d'inaptitud	P						
10.000.00.04.1120	1012	1	E	140	26	_	166
			L	140	26	-	166
Dépenses liées aux frais de parce	OTHE .						
10.000.00.05.1211	0131	1	Е	5	_	_	5
10100010010011211	0101	•	L	5	-	-	5
Frais de gestion du personnel							
10.000.00.06.1211	0131	1	E	48	-	-	48
			L	48	-	-	48
Frais de formation du personnel							
10.000.00.07.1211	0131	3	E L	16 16	-	-	16 16
Frais liés à l'informatisation de l	l'administration		L	10	<u> </u>	-	10
10.000.00.08.1211	0133	1	Е	12	_	_	12
		-	L	12	-	-	12
Frais de fonctionnement							
10.000.00.09.1211	0133	1	E	337	-	-	337
			L	337	-	-	337
Frais de location (loyers)			_				
10.000.00.10.1212	0133	1	E L	232 232	-	-	232 232
Frais de location simple (photoc	onieurs)			202			232
10.000.00.11.1213	0131	1	E	20	-	_	20
			L	20	-	-	20
Dotation au Service Social							
10.000.00.12.3300	0131 FACULTA	1	E	112	-	-	112
	TIF		L	112	-	-	112
Dépenses patrimoniales	0.100			20			20
10.000.00.13.7422	0133	1	E L	30 30	-	-	30 30
Achat de matériel informatique	et bureautique						30
10.000.00.14.7422	0133	1	E	5	-	_	5
			L	5	-	-	5
annulation droits constatés							
10.000.00.17.0101	0131	1	E	11	-	10	21
			L	11	-	10	21
Intérêts - charges financières							
10.000.00.18.2160	0131	1	E	1	-	-	1
Tota	Duoguamma 000		L 	•	-	225	1 294
1 ota	ux Programme 000		E L	6 609 6 609	-	-225 -140	6 384 6 469
TOT	TAUX MISSION 10		E	6 609		-225	6 384
101	TACA MISSION IV		L	6 609	-	-140	6 469
m ,	, , , , ,						
I otaux par mission	, répartis selon le premier chiffre	au code écon	omique				
,	,						
D.DÉPENSES ET RECETTES NO	N VENTILĖES		E	11	-	10	21
DÉPENSES ET DECETTES COI	URANTES POUR BIENS ET SERV	ICES	L E	11 6 450	-	10 -235	21 6 215
.DEI ENGEGET RECETTES COC	JAMINIES I OUR DIENS EI SERV.	CEO	E L	6 450	-	-235 -150	6 300
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA	A PROPRIÉTÉ		E	1	-	-	-
			L	1	-	-	-
	DESTINATION ET EN PROVENA	NCE	E	112	-	-	-
D'AUTRES SECTEURS	HEGEIGGEN IEN IEG		L	112	-	-	-
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINI	VESTISSEMENTS		E	35	-	-	-

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Activité 01a: Support de la politi Dépenses de promotion, diffusion								
• •)II	2	F	40			2/
11.001.01a.00.1211	0820		3	E L	40 40	-	-1 -1	31
Subventions aux associations (s	ecteur privé)							
11.001.01a.02.3300	0820	FACULTA TIF	3	E L	562 569	350 350	340 203	1 252 1 122
Subventions en faveur des arts	du cirque							
11.001.01a.03.3300	0820	FACULTA	3	E	166	_	_	16
		TIF		L	166	-	-	16
Subventions à l'ASBL CFC Edi	itions							
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANIQ UE	3	E L	363 364	-	- -1	36 36
Subventions dans le cadre de la	mise en oeuv	re du Plan Culturel						
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANIQ	3	E	935	_	-135	800
1110011011110010000	0020	UE	,	Ĺ	857	-	-139	718
Infrastructures culturelles: sub	ventions pou	r intérêts						
11.001.01a.07.2110	0820		1	E	1	-	_	1
				L	1	=	-	
Subventions aux associations (s	ecteur public	·)						
11.001.01a.08.4320	0820	FACULTA	3	E	82	-	-	82
		TIF		L	82	-	-	82
Soutien à la création de maison			_	-				
11.001.01a.09.4320	0820	FACULTA TIF	3	E L	622 622			622 622
Subventions aux communes (Fé	tes du 27 sep	tembre)						
11.001.01a.10.4320	0820	FACULTA TIF	3	E L	35 35	-	-5 -5	30 30
Infrastructures culturelles: sub	ventions pou	r amortissements						
11.001.01a.11.9110	0820		1	E L	27 27	-	-	27 27
Soutien à la création de maison	s des cultures	s (secteur privé)		L	21	<u> </u>	<u>-</u>	
11.001.01a.13.3300	0820	FACULTA	3	E	797	-350	-234	213
		TIF		L	690	-350	-117	223
Support de la politique culturel	le en général	- prestations de tiers	, frais de réun	ion, frais de bouc	he, jurys			
11.001.01a.14.1211	0820	-	1	E	3	-	-1	2
				L	3	-	-1	2
Transfert en capital aux ASBL	dans le cadro	d'investissement				•		
11.001.01a.15.5211	0820	FACULTA	1	E	50	-	-20	30
		TIF		L	50	-	-18	32
Subventions pour l'organisation	ı des fêtes du	27/09 (secteur privé))					
11.001.01a.17.3300	0820	FACULTA	3	Е	60	-	-	60
		TIF		L	60	-	-1	59
Frais de fonctionnement pour l		administratifs						
11.001.01a.18.1211	0820		1	E L	187 187	-1 -90	-	186 97
Dépenses Bâtiments - division (Culture							
11.001.01a.19.7200	0820		1	E	-	1	-	1
				L	72	90	44	206
Dépenses de prestations de tiers	s pour étude	s, recherches ou collo	ques relatifs a	u développement	culturel.			
11.001.01a.21.1211	0820		1	E	-	-	-	
				L	-	-	-	
Dépenses concernant des presta		s, des frais de mission			colloque dans le cadre de la	promotion de la culture	-	
11.001.01a.22.1211	0820		1	E	-	-	10	10
				L	-	-	10	10

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative		Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Activité 02b: Danse, Musique, Th	éâtre								
Prestations de tiers, frais de miss	sions (déplacer	nents, séjou	ırs) des mei	mbres de l'	administra	tion et des personnes étra	angères à l'ad ministration	1	
11.001.02b.00.1211	0820			1	E L	3 3	-	-	3 3
Dépenses de promotion, diffusio	n, publication								
11.001.02ь.01.1211	0820			1	E L	7 7	-	-1 -1	6 6
Subventions aux associations 11.001.02b.02.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	1 306 1 309	-	215 193	1 521 1 502
Subventions aux associations act	ives en matièr	e de théâtre	pour le iei	une public					
11.001.02b.03.3300		FACULTA TIF		3	E L	200 200	-	- -4	200 196
Subventions allouées dans le cad	no doe noalome		any contoni	re do la da				·	1,0
11.001.02b.04.3300		ORGANIQ UE	aux secteu	3	E L	250 246	-	-	250 246
Soutien aux initiatives de création	ns théâtrales <i>i</i>		les CPAS			240	- _		240
11.001.02b.05.3300		FACULTA TIF		3	E L	-	-	-	-
Soutien aux cafés-théâtres (appe	l à projet)								
11.001.02b.06.3300		FACULTA TIF		3	E L	225 225	-	4	229 226
Subvention pour le Théâtre des	M							•	220
11.001.02b.07.3300	•	ORGANIQ UE		3	E L	300 300	-	- -10	300 290
Subvention à l'ASBL Article 27									
11.001.02b.08.3300	0820	FACULTA TIF		1	E L	237 237	-	-3	237 234
Dépenses de promotion, diffusion 11.001.03b.00.1211	n, publication 0820			3	E L	15 15	-	-	15 15
Subventions aux associations					L	13		<u> </u>	13
11.001.03b.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	250 250	-	-5 4	245 254
Subventions aux bibliothèques e	t associations s	occupant d	le la lecture	P.					
11.001.03b.02.3300		ORGANIQ UE		3	E L	61 62	-	-1 -2	60 60
Subventions à l'ASBL Centre Li	ttérature de ie		angue franc	caise de Rr		·			
11.001.03b.03.3300	-	ORGANIQ UE	guvu,	3	E L	37 37	-	-	37 37
Subventions de fonctionnement	aux bibliothèq	ues commu	nales.						
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANIQ UE		3	E L	364 365	-	- -1	364 364
Subventions d'investissement au	x bibliothèque	s communa	les.						
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANIQ UE		3	E L	332 333	-	- -1	332 332
Subventions d'investissement au	x bibliothèque	s communa	les pour l'a	chat de liv	res en langi	ies étrangères			
11.001.03b.06.6321	_	FACULTA TIF	-	3	E L	37 38	<u> </u>		37 38
Subventions d'investissements a	ux bibliothèqu	es et associa	ations s'occ	upant de la	lecture				
11.001.03b.07.5211	_	ORGANIQ UE		3	E L	54 55	-	-2 -3	52 52
Subventions d'investissements a			-						
11.001.03b.08.5211		ORGANIQ UE		3	E L	10 10	-	-	10 10
Subventions à l'ASBL Maison de 11.001.03b.09.3300		ORGANIQ UE		3	E L	333 334	-	- -1	333 333

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de	7 11 10010	D 11 . 11 . 1 . 2010		
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel		organiques	Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Activité 04a: Histoire, patrimoine	immatériel et	traditions n	onulaires						
Dépenses de promotion, diffusio			opmunes						
11.001.04a.00.1211	0820			3	E L	-			-
Subventions aux associations									
11.001.04a.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	30 30	-	-4 -5	26 25
Activité 05: Arts plastiques, muse	es								
Dépenses de promotion, diffusion									
11.001.05.00.1211	0820			1	E L	10 10	-	-7 -7	3 3
Subventions aux associations									
11.001.05.01.3300	0820	FACULTA TIF		3	E L	428 428	60 60	-	488 488
Arts plastiques - Subvention au	associations of	lans le cadr	e de parcoi	ırs d'artist	es en Région	de BXL capitale			
11.001.05.03.3300		FACULTA	_	3	Е	100	-60	-10	30
		TIF			L	100	-60	-8	32
Subventions à l'ASBL Institut s									
11.001.05.04.3300	0820	ORGANIQ UE	!	3	E L	156 156	-	-	156 156
Activité 06: Audio-visuel									
Dépenses de promotion, diffusio	n, publication	frais de mi	ission (dépl	acements,	séjours)				
11.001.06.00.1211	0830			1	E L	8	-	-7 -7	1
Frais de fonctionnement du serv	ice de prêt de	matériel						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
11.001.06.01.1211	0830			1	E L	30 30	-	-10 -10	20 20
Subventions aux associations						30		10	20
11.001.06.02.3300	0830	FACULTA TIF		3	E L	534 534	-	-37 -18	497 516
Subventions à BX1									
11.001.06.03.3300	0830	ORGANIQ UE	!	3	E L	653	-	3 634 2 908	3 634 3 561
Audiovisuel-achat de biens dura	bles pour le se	rvice prêt i	natériel auc	liovisuel					
11.001.06.04.7422	0830	p		1	E	29	-	10	39
					L	29	-	10	39
Subventions à l'ASBL CINEMA									
11.001.06.05.3300	0830	ORGANIQ UE		3	E L	120 120	-	-	120 120
Subsides en matière d'investisse	ment à BX1								
11.001.06.06.5211	0830	FACULTA TIF	•	3	E L	-			-
Activité 07: Centres culturels									
Subventions aux Centres Cultur	els reconnus								
11.001.07.00.3300	0820	ORGANIQ UE	!	3	E L	457 443	-	28	457 471
Subventions aux Halles de Scha	erbeek								
11.001.07.01.3300	0820	ORGANIQ UE	!	3	E L	85 85	-	-	85 85
Subvention à l'ASBL La Concer	tation	OL				83		-	63
11.001.07.02.3300	0820	ORGANIQ UE	!	3	E L	150 150	-	-	150 150
Tota	ux Programm	_			E	10 088		3 733	13 821

Dépenses									COCOF
Allocations de base	Code	Subside	Fonds		Types de				
M. P. A. NO. CE.	Fonctionnel	facultative		Genre	credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Programme 002: Jeunesse	et Sports								
Activité 01b: Jeunesse, ludothèqu	ies								
Autres dépenses de promotion, o	-	esse							
11.002.01b.00.1211	0840			1	E L	6	-	-6 -6	-
Autres dépenses de promotion, o	diffusion ludot	hèques, frai	s de missio	ns(dénlace				-0	
11.002.01b.01.1211	0840	neques, mu	<i>y</i> u c 11115510	1	E L	12 12	10 10	-	22 22
Subventions aux associations en	matiàra da iar	Inosso							
11.002.01b.03.3300	-	FACULTA		3	Е	243	_	-6	237
		TIF			L	244	-	-4	240
Subventions aux associations en	matière de luc	dothèques							
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANIQ		3	E	95	-10	-15	70
		UE			L	94	-10	-16	68
Subventions pour aménagement	t ou améliorati	on des insta	llations						
11.002.01b.05.5210	0840	FACULTA		3	E	17	-2	-4	11
		TIF			L	17	-	-8	9
Dépenses patrimoniales-Ludoth	-	COF							
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	3 3	-	-1	3 2
6.1 4.						3		-1	
Subventions aux mouvements vo 11.002.01b.07.3300	olontaires de je 0840			3	E	44	2		16
11.002.010.07.5500	0640	FACULTA TIF		3	E L	45		-	46 45
Subventions ludothèques comm	unales								
11.002.01b.08.4320		FACULTA		3	E	-	-	-	
		TIF			L	-	-	-	
Subventions aux ludothèques co									
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANIQ UE		3	E L	21 21	-	-	21 21
Activité 02c: Sports Dépenses de promotion, publica						-			
11.002.02c.00.1211	0810			1	E L	50 50		- -	50 50
Subventions aux associations									
11.002.02c.01.3300	0810	FACULTA TIF		3	E L	387 468	350 350	-	737 818
Subventions aux clubs sportifs		111			L	400	330	<u>-</u>	616
11.002.02c.02.3300	0810	FACULTA		1	E	200			200
11.002.020.02.3300	0010	TIF			L	200	-	-	200
Association de gestion du Centre	e sportif de la '	Woluwe							
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANIQ		1	E	103	-	-	103
		UE			L	103	-	-	103
Subventions aux associations ac			-			100			100
11.002.02c.04.3300	0810	TIF		2	E L	180 180	-	-	180 180
Mise en œuvre du plan Sport						100			100
11.002.02c.05.0101	0810			3	E	350	-350	-	
					L	350	-350		
Activité OAb. Education à lale									
<i>Activité 04b: Education à la cultu</i> Prestations de tiers, frais de mis		ments sáin	irs) des mo	mhres de l	'administro	ion et des nersannes étue	ıngères à l'administratio	n	
11.002.04b.00.1211	0860	ments, sejot	ii s) ues iile	mbres de 1 1	E	71	ingeres a r-aummistratio	n -32	39
11.002.01.000.1211	3300				L	71	-15	-17	39
Marché relatif à l'accompagnen	nent pédagogia	ue pour les	projets son	itenus via	l'appel "La	culture a de la classe"			
11.002.04b.01.1211	0860			1	E	-	-	-	
					L	50	15	-	65
Dépenses de promotion, de publ	lication, de diff	fusion, d'inf	ormation e	t de forma	tion				
11.002.04b.02.1211	0860			1	E	1	-	-	1
					L	1	-	-	1

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Subventions aux associations (s 11.002.04b.03.3300	ecteur privé) 0860	ORGANIQ UE		3	E L	525 524	-	13 4	538 528
Tota	aux Programm	e 002			E L	2 308 2 439		-50 -48	2 258 2 391
Programme 004: Education	n permanen	te							
Activité 01:									
Autres dépenses de promotion, 11.004.01.00.1211	diffusion, publ 0860	ication		1	E L	5 5	-	-	5 5
Subventions aux associations en 11.004.01.01.3300		ration pern FACULTA TIF		3	E L	165 166	-	-20 -14	145 152
Subsides aux associations d'édu 11.004.01.02.3300	cation perman 0860	ente FACULTA TIF		3	E L	450 440	-	-25	425 440
Subventions aux ateliers créatif 11.004.01.03.3300	is 0860	ORGANIQ		3	Е	250		-4	246
		UE			L	250	-	-14	236
Tota	aux Programm	e 004			E L	870 861	-	-49 -28	821 833
Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
Activité 01: Dépenses de fonctionnement du 11.006.01.01.1211	Centre bruxel	llois de docu	ımentation	pédagogiq 1	ue (CBDP) E L	10 10		-6 -6	4 4
Subventions aux associations 11.006.01.03.3300	0960	FACULTA TIF		3	E L	374 378	-	-10	374 368
Dépenses d'investissements du 0 11.006.01.04.7422	Centre bruxello		nentation p	eédagogiqu 3	e (CBDP)	30	-	6	36
					L	30	-	6	36
Tots	aux Programm	e 006			E L	414 418	-	- -10	414 408
TO	FAUX MISSIC	ON 11			E L	13 680 14 345	-	3 634 2 951	17 314 17 296
Totaux par mission	ı, répartis seloi	n le premier	chiffre du	code écono	omique				
0.DÉPENSES ET RECETTES NO.	N VENTILÉES				E L	350 350	-350 -350	-	
I.DÉPENSES ET RECETTES CO		T SERVICE.	S	E L	458 508	9 -80	-61 -46	406 382	
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE L. 3.TRANSFERTS DE REVENUS À		OVENIANCI	7	E L E	11 159	- - 342	- - 3 710	15 210	
D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À			•	L E	11 158 11 697 1 103	342 340	2 974 -5	15 011 1 098	
ADMINISTRATIONS PUBLIQUE 5.TRANSFERTS EN CAPITAL À I SECTEURS		ET EN PRO	VENANCE	D'AUTRES	L E L	1 104 131 132	- 2- -	-6 -26 -29	1 098 103 103
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À 1 ADMINISTRATIONS PUBLIQUE	S		R DES		E L	390 392	- - -	- -1	391
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIN 9.DETTE PUBLIQUE	VESTISSEMEN	TTS			E L E	62 134 27	1 90 -	16 59	79 283
- 2					L	27	-	-	

Dépenses									COCOF
	Code nctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Redistributions 2019	1 er ajust. 2019	Ajusté 2019
TOTAUX GÉNI	ÉRAUX	K DÉPE	NSES		E L	20 289 20 954	-	3 409 2 811	23 6 23 7
TOTAUX GÉNÉRAUX	DÉPENS	ES, réparti	s selon le pr	emier chi			-	2 011	25
DÉPENSES ET RECETTES NON VE	NTILÉES				E L	361 361	-350 -350	10 10	
DÉPENSES ET RECETTES COURAN	NTES POL	R BIENS E	T SERVICES	S	E L	6 908 6 958	9 -80	-296 -196	6 (
NTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PRO	OPRIÉTÉ				E L	2 2	-	-	
RANSFERTS DE REVENUS À DEST AUTRES SECTEURS	TINATION	ET EN PRO	OVENANCE		E L	11 270 11 809	342 340	3 710 2 974	15 1 15
RANSFERTS DE REVENUS À L'INT MINISTRATIONS PUBLIQUES	TÉRIEUR .	DU SECTE	UR DES		E L	1 103 1 104	-	-5 -6	1 (1 (
RANSFERTS EN CAPITAL À DEST. CTEURS	INATION .	ET EN PRO	VENANCE I	D'AUTRES	E L	131 132	-2	-26 -29	
RANSFERTS EN CAPITAL À L'INT MINISTRATIONS PUBLIQUES	ÉRIEUR L	OU SECTEU	R DES		E L	390 392		- -1	1
NVESTISSEMENTS ET DÉSINVEST	TISSEMEN	TS			E L	97 169	1 90	16 59	
DETTE PUBLIQUE					E	27 27	-	-	

ANNEXE 3

DÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (EN MILLIERS D'EUROS)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020

COCOF

Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	
MISSION 01: DOTATION	REGION-BXL		1				
rogramme 100: droit de tirage							
ctivité 01: Dotation générale							
Proit de tirage sur le budget de la Région	de Bruxelles-Capitale (a	ırt.86 de la loi sp	péciale du 16.07.	,1993 visant à ac			210.02
01.100.01.01.49359	****				E L	204.030 204.030	218.03 218.03
	Totaux Programme	100			E	204.030	218.03
					L	204.030	218.03
Programme 102: financement ense	eignement						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale destinée au financemen	t de l'enseignement						
01.102.01.01.49359	****				Е	37.421	37.42
	Totour Duoguamma	102			L E	37.421 37.421	37.42 37.42
	Totaux Programme	102			L	37.421 37.421	37.42
Programme 103: financement miss	sions ex-provinces h	ers culture					
_	or provinces in						
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au financemen	t des missions ex-provinc	riales (hors culti	ire)				
01.103.01.01.49359	****	es (nois culti	,		E	10.641	10.64
					L	10.641	10.64
	Totaux Programme	103			E L	10.641 10.641	10.64 10.64
	TOTAUX MISSION	01			E	252.092	266.09
					L	252.092	266.09
Totaux par mission, répartis s	elon le premier chiffre d	u code économic	que				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI.	EUR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L	252.092 252.092	
Totaux par mission, répartis s TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense	EUR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE				266.09 266.09
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense	EUR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI MISSION 02: DOTATION	EUR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI. MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement enso	EUR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		L E	5.000	266.09 9.54
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI. MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	DE LA COMMU	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		L	252.092	266.0º 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement	DE LA COMMU	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		L E	5.000	266.0º 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles *****	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000	9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000 5.000	9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles *****	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000	266.09
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles *****	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000 5.000	9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme : uté française *****	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE		E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communauté france	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme attribuant certaines	INAUTE FI	CONS PUBLIQUE	auté français	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense **Activité 01: Dotation générale** Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand **Activité 01: Dotation générale** Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale **Activité 01: Dotation générale** Dotation spéciale de la Communauté francommunautaire attribuant l'exercice de la Communautaire attribuant l'exercice de la Communautair	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme attribuant certaines	INAUTE FI	CONS PUBLIQUE	auté français	E L E L E L e	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850	9.54 9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communauté france	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme attribuant certaines	INAUTE FI	CONS PUBLIQUE	auté français	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000	9.54 9.54 9.54 9.54 9.54
MISSION 02: DOTATION Programme 102: financement ense **Activité 01: Dotation générale** Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non marchand **Activité 01: Dotation générale** Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale **Activité 01: Dotation générale** Dotation spéciale de la Communauté francommunautaire attribuant l'exercice de la Communautaire a	DE LA COMMU eignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme uté française ***** Totaux Programme attribuant certaines	INAUTE FI INAUTE FI IO2 IO2 IO4 Compétence de la Comp	CONS PUBLIQUE	auté français	E L E L E L E L E	5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 5.000 850 850 850 850 850	9.54 9.54 9.54 9.54 85 85 85 85

Recettes

Recettes					1		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Programme 202: rémunération pers	sonnel transféré						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation liée à la rémunération et aux frais		personnel trans	sféré				
02.202.01.01.49249	****				E L	2.049 2.049	2.071
	Totaux Programme 2	102			L	2.049	2.071 2.071
	Totaux Trogramme 2	.02			L	2.049	2.071
Programme 203: relations internation	onales						
Activité 01: Dotation générale							
Dotation Relations Internationales							
02.203.01.01.49249	****				E	294	294
		.02			L	294	294
	Totaux Programme 2	303			E L	294 294	294 294
Programme 204: décompte dotation	l						
Activité 01: Dotation générale							
Décompte de la dotation spéciale de la Com	munauté française						
02.204.01.01.49249	****				E	508	8
					L	508	8
	Totaux Programme 2	204			E L	508 508	8
Activité 01: Dotation générale Fransfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à		014 relatif aux	compétences de l	a Communau	té française dont l'exc	ercice est transféré à la Région	ı wallonne et à la
Activité 01: Dotation générale Fransfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à		014 relatif aux	compétences de l	a Communau	té française dont l'exc E L	ercice est transféré à la Région 26.649 26.649	26.304 26.304
Programme 205: Transfert Saint Er Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249	7 du Décret du 11/04/2		compétences de l	a Communau	E	26.649	26.304
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249	7 du Décret du 11/04/2 *****		compétences de l	a Communau	E L E	26.649 26.649 26.649	26.304 26.304 26.304
Activité 01: Dotation générale Fransfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française)	7 du Décret du 11/04/2 *****		Fonds organiques	a Communau	E L E	26.649 26.649 26.649	26.304 26.304 26.304
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE.	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel		Fonds		E L E L	26.649 26.649 26.649 26.649	26.304 26.304 26.304 COCOF
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel		Fonds		E L E L	26.649 26.649 26.649 26.649	26.304 26.304 26.304 COCOF
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire		Fonds		E L E L	26.649 26.649 26.649 26.649	26.304 26.304 26.304 COCOF
Activité 01: Dotation générale Fransfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE.	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire		Fonds		E L E L Types de credit	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020
Activité 01: Dotation générale Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française	.05	Fonds		E L E L E L E L E L E L E L E E L E E	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2	206	Fonds		E L E L E L L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020
Activité 01: Dotation générale Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française *****	206	Fonds		E L E L E L E L E L E L E L E E L E E	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C 02.206.01.01.49249	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2	206	Fonds		E L E L E L E E L E E L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020 388 388 388 145.910 145.910
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2	206	Fonds organiques		E L E L E L E E L E E L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C 02.206.01.01.49249	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2	206	Fonds		E L E L E L E E L E E L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019	26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020 388 388 388 145.910 145.910
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C 02.206.01.01.49249 Recettes	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2 TOTAUX MISSION Code Fonctionnel	206	Fonds organiques Fonds organiques	Genre	E L E L E L E L L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019 380 380 380 380 140.283	26.304 26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020 388 388 388 145.910 145.910 COCOF
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à Commission communautaire française) 02:205.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE. Programme 206: Dotation complém Mativité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la C 02:206.01.01.49249 Recettes Allocations de base M. P. A. NO. CE.	7 du Décret du 11/04/2 ***** Totaux Programme 2 Code Fonctionnel entaire ommunauté française ***** Totaux Programme 2 TOTAUX MISSION Code Fonctionnel	206	Fonds organiques Fonds organiques	Genre	E L E L E L E L L	26.649 26.649 26.649 26.649 Initial 2019 380 380 380 380 140.283	26.304 26.304 26.304 26.304 COCOF Initial 2020 388 388 388 145.910 145.910 COCOF

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 03: DOTATION I	REGION						
Programme 104: Non marchand							
Activité 01: Dotation générale							
Dotation Non Marchand Région wallonne 03.104.01.01.49349	****				E L	-	-
	Totaux Programme	104			E	-	-
	TOTAUX MISSION	03			E L	- - -	- - -
MISSION 04: DOTATION I	FEDERALE						
Programme 300: loterie nationale							
Activité 02: recettes fiscales générales							
Recettes Loterie Nationale 04.300.02.01.49409	****				E L	1.148 1.148	1.171 1.171
	Totaux Programme	300			E L	1.148 1.148	1.171 1.171
Programme 301: dotation spéciale							
<i>Activité 01: Dotation générale</i> Dotation spéciale à charge du budget fédér	al en faveur de la comi	nission commu	nautaire français	e			
04.301.01.01.49409	****	mssion commu	nautane mançais		E L	70.840 70.840	72.004 72.004
	Totaux Programme	301			E L	70.840 70.840	72.004 72.004
Programme 302: Provisions							
Activité 03: recettes non fiscales générales Recettes Provision							
04.302.03.01.06009	****				E L	-	-
Annoncer la couleur 04.302.03.02.49409	****				Е	72 73	-
	Totaux Programme	302			E L	72 72 72	<u>-</u> - -
	TOTAUX MISSION	04			E L	72.060 72.060	73.175 73.175
Totaux par mission, répartis se	elon le premier chiffre d	lu code économ	nique				
	•		•				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	EUR DU SECTEUR DES	S ADMINISTRA'	TIONS PUBLIQUI	ES	E L	72.060 72.060	73.17: 73.17:
MISSION 05: VENTES DE	BIENS						
Programme 400: Ventes immobilièn	res						
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Ventes terrains 05.400.03.01.76309	****				E L	200 200	-
	Totaux Programme	400			E	200	<u> </u>
	TOTAUX MISSION	05			E L	200 200 200	- - -
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre d	u code économi	ique				
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	-				E	200	
21 2 2 3 3 1 1 3 3 1 1 3 3 1 1 3 3 1 1 3 3 1 1 3 3 1 1 3 3 1 3 3 1 3 3 1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3					L	200	-

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 06: RECETTES DI	VERSES					
Programme 500: recettes diverses						
Activité 03: recettes non fiscales générales						
Recettes diverses (Décret)						
06.500.03.02.06009	****			E	560	572
				L	560	572

Activité 03: recettes non fiscales générales				
Recettes diverses (Décret)				
06.500.03.02.06009	****	E	560	572
		L	560	572
Recettes du Complexe Sportif				
06.500.03.03.16129	****	E	344	351
		L	344	351
Remboursement de traitements				
06.500.03.04.1111	****	E	150	150
		L	150	150
Remboursement solde des comptables extra	aordinaires			
06.500.03.05.1211	****	E	500	500
		L	500	500
Recettes propres à l'IPHOV				
06.500.03.07.16129	****	E	_	-
		L	-	-
Remboursement des dépenses du personne	l du Centre Etoile Polaire			
06.500.03.08.1111	****	E	855	873
		L	855	873
Indus à récupérer - Personnel (Décret)				
06.500.03.11.1111	****	E	159	163
***************************************		L	159	163
indus à récupérer - ASBL (Décret)				
06.500.03.12.3300	****	E	1.870	885
		L	1.870	885
recettes perçues pour les épreuves organisé	ées pour la validation des compétences			
06.500.03.13.3840	*****	E	3	3
		L	3	3
recettes liées aux aides individuelles (phare) Indus (aides matérielles)			
06.500.03.14.3432	****	E	1	1
		L	1	1
Recettes liées aux aides à l'emploi - Indûs (emploi)			
06.500.03.15.3200	****	E	2	2
		L	2	2
Recettes liées aux services d'aides à l'inclus	ssion, d'accueil en journée, d'hébergement et aux projets particulie	rs et innovants Indûs (prest	ations collectives et SID)	
06.500.03.16.3300	****	E	730	730
		L	730	730
Subventions FSE (formation professionnell	le)			
06.500.03.17.49249	****	E	150	150
		L	150	150
	Totaux Programme 500	E	5.324	4.380
		L	5.324	4.380
	TOTAUX MISSION 06	E	5.324	4.380
		L	5.324	4.380
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du code économique			
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ.		E	560	572
DEI ENSES ET RECETTES NON VENTILE.	ES			
I.DEI ENSES ET RECETTES NON VENTILE.	ES	L	560	572
			560 2.008	572 2.037
		L		2.037
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F		L E	2.008	2.037
I. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F B. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT.	POUR BIENS ET SERVICES ION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	L E L	2.008 2.008	2.037
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT.	POUR BIENS ET SERVICES	L E L E	2.008 2.008 2.606	2.037 2.037 1.621

Recettes						1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 07: LOYERS	1					 	
Programme 600: loyers							
ctivité 03: recettes non fiscales générales							
oyers et charges locatives du bâtiment "E							
07.600.03.01.1212	****				E L	48 48	49 49
oyer annuel Sopura							.,
07.600.03.02.1212	****				E L	-	
	Totaux Programme (00			E	48	49
					L	48	49
	TOTAUX MISSION	07			E L	48 48	49 49
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	code économiqu	e				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	48 48	4
MISSION 08: INTERETS F	INANCIEDS						
Programme 700: intérêts financiers							
Activité 03: recettes non fiscales générales							
ntérêts financiers (Décret)							
08.700.03.02.26109	****				E L	51 51	53 53
	Totaux Programme	00			E	51	53
					L	51	53
	TOTAUX MISSION	08			E L	51 51	53 53
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	code économiqu	e				
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				E	51	5.
					L	51	53
MISSION 09: REMBOURSI	EMENT DE DO	TATION					
Programme 801: remboursement p	réfinancement						
Activité 03: recettes non fiscales générales	1- C!-1 F (!!	CEDME -4 UE					
Remboursement du préfinancement "Fond 09.801.03.01.89139	*****	ir sprime ett en	iseignement		Е	-	
					L	-	
Recettes en provenance du fonds social eur 09.801.03.02.3910	opéen (phare) *****				Е	913	966
	Totaux Programme 8	01			L 	913 913	966 96 6
					L	913	966
	TOTAUX MISSION	09			E L	913 913	966 966
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre di	code économiqu	e				
r	. F						
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT	ION ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SE	ECTEURS		E L	913 913	960 960
					L	913	900

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	For organi		Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES				E L	470.971 470.971	490.625 490.625
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	TTES, répartis selon le	premier chiffre du codo	e éconor	nique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES				E L	560 560	572 572
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVIC	ES			E L	2.056 2.056	2.086 2.086
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	ΓÉ				E L	51 51	53 53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENANC	E D'AUTRES SECTEUR	RS		E L	3.519 3.519	2.587 2.587
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	VR DU SECTEUR DES A	DMINISTRATIONS PUB	BLIQUES	5	E L	464.585 464.585	475.670 475.670
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E I.	200 200	-

Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 Dépenses

Depenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 01: CABINET DU	PRESIDENT D	U COLLE	L GE B.TRA	CHTE			
rogramme 000: B. TRACHTE							
raitements et indemnités du personnel du 01.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E	338	345
rais de fonctionnement du cabinet					L	338	345
01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	13 13
spenses patrimoniales du cabinet 01,000.00.02.7422	0111			1	E L	27 27	27 27
	Totaux Programme	000			E L	378 378	385 385
	TOTAUX MISSION	01			E L	378 378	385 385
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre d	u code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	351	35
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM					L E	351 27	35
					L	27	2
MISSION 02: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E R. VERVO	OORT			
rogramme 000: R. VERVOORT	1						
raitements et indemnités du personnel du 02.000.00.01111	0111			3	E L	176 176	179 179
rais de fonctionnement du cabinet 02.000.00.01.1211	0111			1	Е	28	28
épenses patrimoniales du cabinet					L	28	28
02.000.00.02.7422	0111 Totaux Programme 0	200		1	E L E	18 18 222	18 18 225
		-			L E	222	225
	TOTAUX MISSION	02			L L	222 222	225 225
Totaux par mission, répartis sele	on le premier chiffre d	u code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			Е	204	20
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E L	204 18 18	20 1 1
					L	10	•
MISSION 03: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	B.CLERF	AYT			
Programme 000: B. CLERFAYT Traitements et indemnités du personnel du	cabinet						
03.000.00.00.1111	0111			3	E L	181 181	184 184
rais de fonctionnement du cabinet 03.000.00.01.1211	0111			1	E	25	25
épenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	L E	25 13	25
00.000.00.7 TLL	0111				L E	13 219	13
	Totaux Programme	000					
	Totaux Programme (L E	219 219	222 222 222
							222 222 222
Totaux par mission, répartis sele	TOTAUX MISSION	03	Jue		E	219	222 222 222
Totaux par mission, répartis selo DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	TOTAUX MISSION	03 u code économic	que		E	219	20 20 20 20 20 20 20

COCOF

MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE A. MARON Programme 000: A.MARON	Dépenses	1	T	1			1	COCOF
Programme 000: AMARON Traitements of indemnities dis personnel du cabinet	Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel			Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Traitements et indemnités du personnel du cibinet 184 18	MISSION 04: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E A. MARO	N		<u> </u>	
1948 1948	rogramme 000: A.MARON							
Process Proc	=				3			18 ¹
		0111			1	Е	25	2 2 2
Totaux Programme 000		0111			1	Е	18	
TOTAUX MISSION 04 E 227 L 227 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES E 209 INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS E 18 MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE N. BEN HAMOU Programme 000: N. BEN HAMOU Traitements et indemnités du personnel du cabinet 05.000.000.001111 0111 3 E 233 57-818 de fonctionnement du cabinet 05.000.000.011211 0112 1 E 19 DÉPENSES patrimoniales du cabinet 05.000.000.002.7422 0112 1 E 4 1 L 4 1 Totaux Programme 000 L 256 TOTAUX MISSION 05 E 256 TOTAUX MISSION 05 E 256 L 257 MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS Programme 000: Subsistance Totaux Programme 000 E Totaux Programme 000 B E Totaux Programme 000		Totaux Programme (000			E	227	23 23
DÉPENSE ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES E 209 L 209		TOTAUX MISSION	04			E	227	23 23
L 209	Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	que				
MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE N. BEN HAMOU Programme 000: N. BEN HAMOU Fraitements et indemnités du personnel du cabinet 05.000.00.00.1111 011 3 E 233 Frais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.00.1121 0112 1 E 19 Dépenses patrimoniales du cabinet 05.000.00.00.27422 0112 1 E 4 Totaux Programme 0000 E 256 TOTAUX MISSION 05 E 256 TOTAUX MISSION 05 E 256 TOTAUX PROGRAMMES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES E 252 LNVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS E A 1 MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS Programme 000: Subsistance Dotation à l'Assemblée 06.000.00.0101 0112 E E - 1 Totaux Programme 000: Subsistance Dotation à l'Assemblée 06.000.00.0101 0112 E E - 1 Totaux Programme 000 E - 1 Totaux NISSION 06 E - 1	DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES					21
Programme 000: N. BEN HAMOU	NVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEME	ENTS				E	18	21 1
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	MISSION 05: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E N. BEN H	AMOU			
05.000.00.00.1111	rogramme 000: N. BEN HAMOU							
Frais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.01.1211 0112 1 E					3			233 233
Dépenses patrimoniales du cabinet		0112			1			19 19
Totaux Programme 000 E 256 L 256 TOTAUX MISSION 05 E 256 L 256 L 256 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES E 252 L 252 LINVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS E 4 L 4 MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS Programme 000: Subsistance Dotation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101 0112 E - L - Totaux Programme 000 E - Totaux Programme 000 E - Totaux Programme 000 E - TOTAUX MISSION 06 E - T		0112			1	Е	4	
TOTAUX MISSION 05 E L 256 L 256 Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique **DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES** E L 252 L 252 L 252 L 252 L 4 **MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS **Programme 000: Subsistance** **Dotation à l'Assemblée** 06.000.00.00.0101 0112 E C Totaux Programme 000 E TOTAUX MISSION 06 E TOTAUX MISSION 06 E TOTAUX MISSION 06 **E		Totaux Programme (000			E	256	26:
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES		TOTAUX MISSION	05			E	256	26: 26: 26:
L 252 E 4 L	Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économic	que				
### ### ##############################	DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	252	25
Programme 000: Subsistance Dotation à l'Assemblée	NVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				E	4	25
Dotation à l'Assemblée	MISSION 06: PARLEMENT	FRANCOPHO	NE BRUX	ELLOIS				
06,000,00,00101	rogramme 000: Subsistance							
Totaux Programme 000		0112					- -	
TOTAUX MISSION 06 E -		Totaux Programme (000			E		
<u>r</u>		TOTAUX MISSION	06			E		
						L	-	

Dépenses				T			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 07: CABINETS							
Programme 000: Subsistance							
Provisions pour sortie de charge 07.000.00.00.0101	0112			4	E L	279 279	
	Totaux Programme 0	00			E L	279 279 279	
	TOTAUX MISSION	07			E L	279 279	
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	ı code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ.	ES				E	279	
	. mx o x v				L	279	
MISSION 21: ADMINISTRA	ATION						
Programme 000: Subsistance Dépenses de toute nature relatives à la réfo	rme de la comptabilité	de l'Etat					
21.000.00.03.1211	0131	ue i Etat		1	E L	40 40	40 40
Frais de fonctionnement de la cellule COM 21.000.00.05.1211	MUNICATION 0131			3	Е	30	30
Rémunérations du personnel statutaire					L	30	30
21.000.00.08.1111	0131			3	E L	20.335 20.335	20.480 20.480
Rémunérations du personnel contractuel 21.000.00.09.1111	0131			3	E L	4.950 4.950	4.900 4.900
Frais liés au personnel 21.000.00.10.1111	0131			3	E L	1.300 1.300	1.300 1.300
Charges et provisions de pensions des agen 21.000.00.11.1120	ts provenant de l'ex-CF 0131	CC.		4	Е	1.793	1.793
Charges et provisions de pensions des agen 21.000.00.12.1120	-	rabant.		4	L E	1.793	1.793
Quote-part dans les pensions des agents de	0131			4	E L	4.400 4.400	4.500 4.500
21.000.00.14.1120	0131			4	E L	280 280	280 280
Dépenses relatives aux pensions des agents 21.000.00.15.1120	de l'ex-province de Bra 0131	abant admis à la	a retraite avant l	e 1/1/95 4	E L	416 416	410
Dépenses liées aux frais de parcours 21.000.00.17.1211	0131			1	E L	38 38	45 45
Frais de gestion du personnel 21.000.00.18.1211	0131			1	Е	383	383
Frais de formation du personnel 21.000.00.19.1211	0131			3	E E	220	220
Frais liés à l'informatisation de l'administr 21.000.00.20.1211	ation 0131			1	L E	1.960	2.060
Application E-sub et Hygie					L	1.960	2.060
21.000.00.21.1211 Application budgétaire et comptable	0131			4	E L	900 290	290
21.000.00.22.1211	0131			1	E L	400 400	400 400
Mission du Service interne de Prévention e 21.000.00.23.1211	t de Protection du Trav 0721	rail (SIPP)fonct		1	E L	122 122	102 102
Frais de fonctionnement 21.000.00.24.1211	0133			1	E	1.815	1.835
Frais de location simple (leasing opérations 21.000.00.26.1213	nel) 0133			1	L E	1.815	1.835
Politique d'égalité des chances pour l'accès					L	89	101
21.000.00.27.1211	0133			3	E L	22 22	22 22

Dépenses				1			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Frais de fonctionnement pour la mission de 21.000.00.28.1211	contrôle des subsides 0133			1	E L	5 5	5 5
Dotations au Service social 21.000.00.29.3300	0131	FACULTATIF		1	E	1.007	957
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422	0133			1	L E	1.007	957 150
Achat de matériel informatique et bureautic 21.000.00.32.7422	que 0133			1	L E	150 180	150
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P. 21.000.00.33.7422	0133			1	L E	180	184
					L	18	18
Rémunération du personnel contractuel eng 21.000.00.36.1111	g agé dans le cadre du p 0131	orojet FSE pour	Phare	3	E L	90 90	95 95
Rémunération du personnel contractuel eng 21.000.00.37.1111	agé dans le cadre du p 0131	orojet FSE pour	SFPME	3	E L	300 300	240 240
Charges de pensions des agents provenant d 21.000.00.38.1120	0131			3	E L	15 15	13 13
Provision pour la gestion des risques pour d 21,000.00.39.0101	les dépenses de toutes i	natures		1	E	-	201
Frais de fonctionnement bâtiments adminis 21.000.00.40.1211	tratifs 0133			1	L E	859	201 997
Bien-être 21.000.00.41.1211	0133			3	L E	859	997
					L	30	30
Provision pour Accord Non Marchand 21.000.00.42.0101	0131			3	E L	-	- -
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101	0131			1	E L	75 75	92 92
Frais de formation du Conseil de direction 21.000.00.45.1211	0133			3	E L	25 25	25 25
Dépenses de promotion, de publication et do 21.000.00.46.1211	e diffusion liées aux res	ssources humain	nes	1	E	-	10
	Totaux Programme 0	100			E I	42.247 41.637	41.924 42.214
Programme 001: Dotation spéciale d	e la Communauté	Française			L	41.057	42.214
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragrap française et des arrêtés et conventions y rela	he 8 du décret II du 19		ribuant l'exerci	ce de certaines	compétences à la	Région wallonne et à la Comm	ission communautaire
21.001.00.00.2130	0170			4	E L	-	-
Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	0170			4	E	-	-
	Totaux Programme 0	01			L 	-	-
	TOTAUX MISSION	21			E L	42.247 41.637	41.924 42.214
					~	71.007	72,217
Totaux par mission, répartis selo		ı code économic	Jue				
O.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES .				E L	75 75	293 293
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVIO	CES			E L	40.817 40.207	40.322 40.612
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES	SECTEURS		E L	1.007 1.007	957 957
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	348 348	352 352

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

22.001.00.00.1211	1070		1	ration et des personne E	15	1:
	1070		1	L	15	1:
Promotion, publication, diffusion						
22.001.00.01.1211	1070		3	E	15	1:
				L	15	15
Subventions à des organismes d'aide socia	le et pour une politi	que social-santé intégrée				
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF	3	E	668	66
				L	738	67
Subventions aux centres de service social o						
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	3.182	3.27
				L	3.170	3.268
Subventions aux services de télévigilance				-	221	2.0
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQUE	3	E L	221 181	260 220
Subventions à l'ASBL "fonds social inters	ectoriel nour institu	tions sociales et de santé de Rri	velles-Canitale"	L	181	220
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF	1	E	42	4:
22.001.00.00.0500	1070	THEOLIMIN	1	L	42	42
Subventions aux Maisons d'accueil						
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	12.840	13.400
			-	L	12.792	13.400
Subventions aux associations servant de co	entres d'appui en m	atière de politiques d'action soc	iala at da familla			
			iaie et de familie			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF	3	E	74	
				E L	74 74	
22.001.00.09.3300 Subventions aux réseaux en action sociale		FACULTATIF				
				L E	74 229	234
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300	1070	FACULTATIF	3	L	74	234
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de	1070 dettes	FACULTATIF ORGANIQUE	3	E L	74 229 229	23 ² 233
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300	1070	FACULTATIF	3	L E L	74 229 229 504	234 233 896
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300	1070 dettes	FACULTATIF ORGANIQUE	3	E L	74 229 229	234 233 896
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300 Subventions à l'organisme intersectoriel d	1070 dettes 1070 e coordination	FACULTATIF ORGANIQUE ORGANIQUE	3 3	E L E L	74 229 229 504 503	74 23- 23: 89(
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300	1070 dettes	FACULTATIF ORGANIQUE	3	L E L	74 229 229 504 503	7- 23- 23: 89(89)
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300 Subventions à l'organisme intersectoriel d	1070 dettes 1070 e coordination 1070	FACULTATIF ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	3 3	L E L E	74 229 229 504 503	7- 23- 23: 89(89)
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300 Subventions à l'organisme intersectoriel d 22.001.00.12.3300	1070 dettes 1070 e coordination 1070	FACULTATIF ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	3 3	L E L E	74 229 229 504 503	7-23-3 23-3 896 896 99:
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300 Subventions à l'organisme intersectoriel d 22.001.00.12.3300 Subventions pour l'informatisation en ma	1070 dettes 1070 e coordination 1070 tière d'action sociale	FACULTATIF ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	3 3	L E L E L	74 229 229 504 503 93 93	7-2 23-2 23: 89(896 99: 99:
Subventions aux réseaux en action sociale 22.001.00.10.3300 Subventions aux services de médiation de 22.001.00.11.3300 Subventions à l'organisme intersectoriel d 22.001.00.12.3300 Subventions pour l'informatisation en ma	1070 dettes 1070 e coordination 1070 tière d'action sociale	FACULTATIF ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE FACULTATIF	3 3	L E L E L E L	74 229 229 504 503 93 93 79	74 74 234 233 896 896 95 95

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relatives à l'appl	ication de l'accord i	ion-marchand au secteur de la	conesion sociale			
22.002.00.00.3300	1070	FACULTATIF	3	E	888	888
				L	750	750
Dépenses de toute nature en matière de co	hésion sociale					
22.002.00.01.1211	1070		3	E	99	35
				L	99	35
Subventions pour le Centre régional pour	le développement de	e l'alphabétisation et l'apprenti	ssage du français pou	ır adultes		
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	931	949
		-		L	931	949
Financement du FIPI Associatif						
22.002.00.03.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	711	711
				L	716	716

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Subventions aux associations pour des projet 22.002.00.04.3300	ts renforçant la cohés 1070	ion sociale, favoi FACULTATIF	risant l'inclusion	des publics et 3	soutenant l'intercu E L	ılturalité 649 649	649 649
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'a 22.002.00.05.3300	Actions Interculturell 1070	es" ORGANIQUE		3	E L	170 170	170 170
Subventions au centre régional d'appui 22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	259 259	265 265
Subventions pour contrats régionaux de cohé 22.002.00.07.3300	ésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	1.736 1.736	1.770 1.770
Subventions pour contrats communaux de co 22.002.00.08.3300	phésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	6.939 6.939	7.076 7.076
Subventions pour "Lissage" en matière de c 22.002.00.09.3300	ontrats communaux 1070	de cohésion socia ORGANIQUE	ale	3	E L	647 647	660 660
Subventions pour le renforcement des politiq 22.002.00.10.3300	ues de cohésion socia 1070	le FACULTATIF		3	E L	449 449	449 449
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'a 22.002.00.11.3300	accompagnement des 1070	primo-arrivants ORGANIQUE	i .	3	E L	7.430 7.423	7.653 7.653
Financement du FIPI communal 22.002.00.12.4320	1070	ORGANIQUE		3	E L	1.132 1.127	1.132 1.127
Subventions pour infrastructures en matière 22.002.00.13.5210	de cohésion sociale e 1070	t pour le FIPI as ORGANIQUE	sociatif	1	E L	79 79	79 79
Subventions pour infrastructures dans le cad 22.002.00.14.6321	lre du financement d	I FIPI commun a ORGANIQUE	ıl	3	E L	23 23	23 23
Dépenses de toute nature en matière d'accuei 22.002.00.15.1211	il des primo-arrivant 1070	S FACULTATIF		3	E L	Ī.	64 64
Subventions pour le renforcement des politiq 22.002.00.16.3300	ques d'accueil et d'acc 1070	rompagnements FACULTATIF	des primo-arriva	ants 3	E L	-	100 100
	Totaux Programme (002			E L	22.142 21.997	22.673 22.535
Programme 004: Famille							
Subventions aux services d'aide à domicile 22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	30.343 30.174	31.517 31.500
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	7.918 7.908	8.415 8.395
Subventions aux services d'accueil de jour po 22.004.00.02.3300	our personnes âgées (1040	secteur privé) ORGANIQUE		3	E L	424 424	463 463
Centres de formations d'aides familiaux 22.004.00.03.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	214 214	219 218
Subventions à des organismes d'aide en mati 22.004.00.05.3300	ère de politique famil 1040	iale et du 3ème á FACULTATIF	âge	3	E L	317 317	287 287
Subventions aux services d'aide aux personne 22.004.00.06.3300	es âgées maltraitées 1040	ORGANIQUE		3	E L	113 113	116 116

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Subventions pour la mise en oeuvre de l'édu	cation à la vie relation	nelle affective et	sexuelle (EVRA	AS)			
22.004.00.07.3300	1040	ORGANIQUE		2	E	570	700
					L	570	700
Subventions à la ligne d'écoute violences con	njugales						
22.004.00.08.3300	1040	FACULTATIF		2	E	35	35
					L	35	35
	Totaux Programme (004			E L	39.934 39.755	41.752 41.714

Programme 006: Soutien a la Politque d'accueil de la petite enfance

Prestations de tiers, frais d'étude, colloqu	es, frais de missions	(déplacements, séjours,) des	membres de l'adminis	tration et des personne	s étrangères à l'administration	
22.006.00.03.1211	1090		1	E	70	70
				L	70	70
Dépenses d'organisation, promotion, diffu	usion, publication					
22.006.00.04.1211	1090		3	E	41	41
				L	21	21
Subventions aux associations dans le dom	aine de l'enfance					
22.006.00.05.3300	1090	FACULTATIF	3	E	400	232
				L	400	266
Subvention de fonctionnement de l'asbl F	RAJE					
22.006.00.06.3300	1090	FACULTATIF	3	E	-	168
				L	-	135
	Totaux Programi	E	511	511		

	L	491	492
TOTAUX MISSION 22	E	80.549	84.014
	L	80.174	83.775

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	240	240
	L	220	220
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	78.996	82.440
	L	78.646	82.226
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	1.132	1.132
	L	1.127	1.127
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E	158	179
	L	158	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E	23	23
	L	23	23

MISSION 23: SANTE

Programme 001: Support de la politque générale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloqu	ie, frais de l'administ	ration et des personnes étrangè	res à l'administration	1		
23.001.00.00.1211	0760	FACULTATIF	3	E	55	55
				L	55	55
Promotion, publication, diffusion						
23.001.00.01.1211	0711	FACULTATIF	3	E	5	5
				L	5	5
Subventions pour des projets innovants,	récurrents ou l'exten	sion de projets dans le domaine	de la santé			
23.001.00.03.3300	0750	FACULTATIF	3	E	41	41
				L	41	41
Subventions pour des projets innovants,	récurrents ou l'exten	sion de projets en santé mentale	e			
23.001.00.04.3300	0750	FACULTATIF	3	E	70	70
				L	70	70
Subventions à l'ASBL "Fonds social inter	rsectoriel pour institu	itions sociales et de santé de Br	uxelles-Capitale"			
23.001.00.05.3300	0740	FACULTATIF	1	E	89	89
				L	89	89
Subventions pour des initiatives en matiè	re de santé et soutier	à une polique sociale/santé inte	égrée			
23.001.00.06.3300	0740	FACULTATIF	3	E	750	750
				L	750	750
Accords de coopération						
23.001.00.08.4140	0740	FACULTATIF	4	E	560	112
				L	505	112
Subventions à des structures subventions	iées auparavant par	l'INAMI (6ème réforme)				
23.001.00.09.3300	0740	FACULTATIF	4	E	7.884	7.281
				L	7.884	7.271
Accords de Coopération pour les prograi	nmes de dépistage de	cancer.				
23.001.00.10.3300	0740	FACULTATIF	4	E	_	426
				L	-	401
	Totaux Program	me 001		E	9.454	8.829
				L	9,399	8.794

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Programme 002: Services ambulatoir	res					•	
Subventions aux services de santé mentale 23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	16.672 16.537	17.462 17.438
Subventions aux centres d'accueil téléphonic 23.002.00.01.3300	que 0720	ORGANIQUE		3	E	877 876	884 884
Subventions aux associations en matière de s 23.002.00.04.3300	soins palliatifs et cont 0720	inués ORGANIQUE		3	L E	1.705	1.739
Subventions aux centres de coordination de	soins et service à dom	nicile			L	1.704	1.739
23.002.00.05.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	1.667 1.665	1.700 1.699
Subventions aux Associations de santé intégr	*	*					
23.002.00.06.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	4.099 4.094	4.376 4.368
Subventions aux services actifs en matière de 23.002.00.07.3300	e toxicomanies 0720	ORGANIQUE		3	E L	6.073 6.018	6.578 6.578
Subventions aux services de promotion et de	développement sanit	taire				0.010	0.570
23.002.00.08.3300	0720	FACULTATIF		3	E L	561 561	561 561
Subventions aux Réseaux et partenariats d'a 23.002.00.09.3300	octeur en santé 0720	ORGANIQUE		3	E L	760 760	775 775
Subventions pour l'informatisation en matiè						700	,,,,
23.002.00.10.5210	0720	FACULTATIF		3	E L	75 75	75 75
	0720 Totaux Programme			3			
	Totaux Programme	002	ommunauté l		L E	75 32.489	75 34.150
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s	Totaux Programme (nté, matières tran santé	002 sférées de la C	ommunauté l	Française	L E L	75 32.489 32.290	75 34.150 34.117
Programme 003: Promotion de la Sai	Totaux Programme (002	ommunauté l		L E	75 32.489	75 34.150
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300	Totaux Programme (nté, matières tran santé	002 sférées de la C	ommunauté l	Française	L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137	75 34.150 34.117 916 932
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300	Totaux Programme (nté, matières tran santé 0740	o02 sférées de la C ORGANIQUE	ommunauté l	Française 3	L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137	75 34.150 34.117 916 932
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support	Totaux Programme (nté, matières tran santé 0740	o02 sférées de la C ORGANIQUE	ommunauté l	Française 3	L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137	75 34.150 34.117 916 932
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé	nté, matières transanté 0740	onganique Organique	ommunauté l	Française 3	L E L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières transanté 0740 0740 0740 0740	organique organique organique organique organique	ommunauté l	Française 3 3	E L E L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 159 159	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières tran santé 0740 0740	organique organique organique organique organique	ommunauté l	Française 3 3	E L E L E E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières transanté 0740 0740 0740 0740	organique organique organique organique organique organique	ommunauté l	Française 3 3	E L E L E L E E L E E L	1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 159 159 4.978	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220 48.173
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières transanté 0740 0740 0740 Totaux Programme (organique organique organique organique organique organique		Française 3 3	E L E L E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E E E L E	1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 1.59 1.59 4.978 5.033 46.921	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières transanté 0740 0740 0740 Totaux Programme TOTAUX MISSION n le premier chiffre d	organique organique organique organique organique organique organique		Française 3 3	E L E L E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E L E E E E L E	1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 1.59 1.59 4.978 5.033 46.921	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220 48.173 48.131
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300 Totaux par mission, répartis selon	nté, matières transanté 0740 0740 0740 Totaux Programme (TOTAUX MISSION In le premier chiffre d	organique	ue	Française 3 3	E L E L E L E L L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 159 159 4.978 5.033 46.921 46.722	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220 48.173 48.131
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300 Totaux par mission, répartis selon **DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	nté, matières transanté 0740 0740 0740 Totaux Programme (TOTAUX MISSION In le premier chiffre d OUR BIENS ET SERVI	organique	ue ECTEURS	3 3 3 3 3	E L E L E L E L L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L L E L L L E L L L E L L L E L L L L L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 159 159 4.978 5.033 46.921 46.722	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220 48.173 48.131
Programme 003: Promotion de la Sai Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la s 23.003.00.11.3300 Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	nté, matières transanté 0740 0740 0740 Totaux Programme (TOTAUX MISSION In le premier chiffre d OUR BIENS ET SERVI	organique	ue ECTEURS	3 3 3 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	75 32.489 32.290 1.082 1.137 1.263 1.263 2.474 2.474 159 159 4.978 5.033 46.921 46.722	75 34.150 34.117 916 932 1.300 1.325 2.819 2.804 159 159 5.194 5.220 48.131 66 66 47.926

Dépenses			Т	1	1 1		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 24: TOURISME							
Programme 000: Subsistance							
Prestations de tiers, frais de missions (dépla 24.000.00.01.1211	cements, séjours,) de	es membres de l	l'administration	et des personne	es étrangères à l'adm E	inistration 2	51
	04/3			1	L	2	51
Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211	0473			1	E L	39 39	40 40
subventions d'investissement en tourisme so 24.000.00.07.5211	ocial (secteur privé) 0473	FACULTATIF		1	E	670	670
rais de fonctionnement des auberges de je	ınesses				L	670	670
24.000.00.13.1211	0473			1	E L	58 58	58 58
	Totaux Programme 0	000			E L	769 769	819 819
TOTAUX MISSION 24					E	769	819
					L	769	819
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					Е	99	149
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					L E	99 670	14 67
Programme 000: Subsistance	nent						
25.000.00.00.1111	0960			3	E L	3.700 3.700	3.970 3.970
Frais de transport 25.000.00.01.1211	0960			1	E L	8.700 8.700	8.900 8.900
Dépenses de toute nature relatives aux trans 25.000.00.02.1211	sports scolaires 0960			1	E L	87 87	137 137
Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211	0960			1	E	66	70
Rémunération Superviseurs					L	66	70
25.000.00.07.1111	0960			3	E L	85 85	87 87
Achat de véhicules pour les superviseurs 25.000.00.08.7422	0960			1	E L	- -	- -
Achat de biens durables 25.000.00.09.7422	0960			1	Е	3	3
	Totaux Programme (100			L 	3 12.641	13.167
Totaux Programme 000					L	12.641	13.167
	TOTAUX MISSION	25			E L	12.641 12.641	13.167 13.167
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	12.638	13.164
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E	12.638	13.164
					L	3	3

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

26.001.00.00.3300 Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 O950 Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 O950 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 O950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 O950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base 26.001.00.05.3300 ORGANIQUE	3 314-2020 "Wallonie-B 3	E L E L ruxelles 2020.EU" E L elle	200 200 ration 6 75 25 25 50 50 30 30	200 200 6 6 6 25 25 50 50 30 30
26.001.00.01.1211 0950 Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 0950 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3 014-2020 "Wallonie-B 3 "insertion professionn 3	trangères à l'administr E L E L ruxelles 2020.EU" E L elle E L	75 6 75 25 25 50 50 30	6 6 25 25 25 50 50
26.001.00.01.1211 0950 Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 0950 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3 014-2020 "Wallonie-B 3 "insertion professionn 3	E L E L ruxelles 2020.EU" E L elle	6 75 25 25 50 50	50 50 30
26.001.00.01.1211 0950 Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 0950 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3 014-2020 "Wallonie-B 3 "insertion professionn 3	E L E L ruxelles 2020.EU" E L elle	6 75 25 25 50 50	50 50 30
Promotion, publication, diffusion 26.001.00.02.1211 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 O950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 O950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	914-2020 "Wallonie-B 3 Sinsertion professionn 3	L E L ruxelles 2020.EU" E L elle E L	25 25 50 50	25 25 50 50
26.001.00.02.1211 0950 Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	914-2020 "Wallonie-B 3 Sinsertion professionn 3	L ruxelles 2020.EU" E L elle E L	25 50 50 30	50 50 30
Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 20 26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	914-2020 "Wallonie-B 3 Sinsertion professionn 3	L ruxelles 2020.EU" E L elle E L	25 50 50 30	50 50 30
26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3 l'insertion professionn 3	ruxelles 2020.EU" E L elle E L	50 50 30	50 50
26.001.00.03.1211 0950 Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3 l'insertion professionn 3	E L elle E L	50 30	30
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d' 26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	l'insertion professionn	L elle E L	50 30	30
26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3	elle E L	30	30
26.001.00.04.3300 0950 FACULTATIF Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base	3	E L		
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'équipe de base		L		
	3		30	30
	3	F.		
26.001.00.05.3300 0950 ORGANIQUE	3			
		E	6.855	7.131
		L	6.855	7.131
Subventions aux associations d'amateurs agrées du secteur agricole et soutien aux initiatives				
26.001.00.06.3300 0950 FACULTATIF	3	E	25	25
		L	25	25
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de	-			
26.001.00.07.3300 0950 ORGANIQUE	3	E	4	4
		L	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-pro				
26.001.00.08.3300 0950 FACULTATIF	3	E	31	31
		L	31	31
Subventions à la FEBISP				
26.001.00.09.3300 0950 ORGANIQUE	3	E	88	88
		L	88	88
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés				
26.001.00.10.3300 0950 ORGANIQUE	4	E	239	249
		L	192	199
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle				
26.001.00.11.3300 0950 ORGANIQUE	4	E	1.764	1.764
		L	1.676	1.676
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professio	nnelle			
26.001.00.12.3300 0950 ORGANIQUE	4	E	38	38
		L	38	38
Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-profesionne	elle			
26.001.00.13.3300 0950 ORGANIQUE	4	E	7	7
· ·		L	7	7
Subventions à Skills Belgium				
26.001.00.14.3300 0950 ORGANIQUE	3	E	50	50
		L	50	50
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE				
26.001.00.16.4523 0950 ORGANIQUE	4	E	110	110
		L	110	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence franco	phone pour l'éducation	on et la formation tout	le long de la vie	
26.001.00.17.4523 0950 ORGANIQUE	4	E	18	18
		L	18	18
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications				
26.001.00.18.4523 0950 ORGANIQUE	4	E	73	73
20,001,00,10,1220 0730 ORGANIQUE	7	L	73	73
Contifications on motives de volidation des sons (tro				,,,
Certifications en matière de validation des compétences	2	F	616	
26.001.00.19.3300 0950 FACULTATIF	3	E L	616	616
			616	616
Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien struct		-		
26.001.00.20.3300 0950 FACULTATIF	3	E	346	346
		L	214	214
Totaux Programme 001		E	10.575	10.861
····· ··•		L	10.377	10.591

Code Fonctionnel						COCOF
Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
				•		
lépendants et des clas	ses moyennes					
0412	FACULTATIF		3	E	437	437
				L	450	431
****	ORGANIQUE		3	E L	95 95	11′ 11′
entre y compris proje	ts européens					
0412	ORGANIQUE		3	E L	590 590	590 590
on PME (rue de Stall	e)					
0412			1	E L	139 139	139 139
oar tiers						
0412			3	E L	65 65	65 65
ИE						
0412	ORGANIQUE		3	E L	9.155 9.155	9.766 9.76
um de validation et de	e compétence					
****	ORGANIQUE		3	E L	17 17	17 17
0412			1	E L	5 5	ŝ
0412			1	E L	- -	
Totaux Programme (002			E L	10.503 10.516	11.136 11.136
i .	o412 ***** entre y compris proje 0412 on PME (rue de Stall 0412 ar tiers 0412 1E 0412 um de validation et de ******	***** ORGANIQUE entre y compris projets européens 0412 ORGANIQUE on PME (rue de Stalle) 0412 ar tiers 0412 TE 0412 ORGANIQUE um de validation et de compétence ****** ORGANIQUE	0412 FACULTATIF ****** ORGANIQUE entre y compris projets européens 0412 ORGANIQUE on PME (rue de Stalle) 0412 ar tiers 0412 1E 0412 ORGANIQUE um de validation et de compétence ****** ORGANIQUE 0412 0412	0412 FACULTATIF 3	0412 FACULTATIF 3 E L	O412 FACULTATIF 3 E

Subventions à l'Institut pour son fonction	nement et ses action	s de formations organisées dans le cadre	de la gestio	n paritaire, (y compris	la sous-traitance avec des tiers e	t la collaboration
avec les secteurs professionnels)						
26.003.00.00.4140	****	ORGANIQUE	3	E	40.811	42.715
				L	40.811	42.715
Subventions accordées à l'Institut pour le	s actions de formatio	ns organisées dans le cadre de partenar	iat avec des	acteurs privés ou publi	es	
26.003.00.01.4140	****	ORGANIQUE	3	E	2.420	2.420
				L	2.420	2.420
Subventions à l'Institut pour les actions d	e formation dans le d	adre du New Deal				
26.003.00.02.4140	****	ORGANIQUE	3	E	2.693	2.693
				L	2.693	2.693
	Totaux Programi	me 003		E	45.924	47.828
	_			L	45.924	47.828
	TOTAUX MISSI	ON 26		E	67.002	69.825
				L	66.817	69.555
Totaux par mission, répartis so	elon le premier chiffi	re du code économique				
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES	POUR BIENS ET SE	RVICES		Е	285	285
				L	354	285
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINA	TION ET EN PROVE	NANCE D'AUTRES SECTEURS		E	20.475	21.372
				L	20.221	21.102
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRII	EUR DU SECTEUR L	DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		E	46.237	48.163
				L	46.237	48.163
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSE	MENTS			E	5	5
				L	5	5

E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	Initial 2019 119 119	Initial 2020 119 119 119 119 30 30 30 30 30 1163 1.163 1.163 1.698 1.698
E L E L E L E L	119	119
E L E L E L E L	119	119 119 119 30 30 30 30 30 1.163 1.163 1.698 1.698
E L E L E L E L	119	119 119 119 30 30 30 30 30 1.163 1.163 1.698 1.698
E L E L E L E L E L	119 119 119 30 30 30 30 30 30 597 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 30 30 30 31 535 535 1.163 1.163 1.698
E L E L E L	30 30 30 30 30 30 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 30 30 30 535 535 1.163 1.163 1.698
E L E L E L	30 30 30 30 30 30 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 30 30 535 535 1.163 1.698 1.698
L E L E L	30 30 30 30 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 30 535 535 1.163 1.698
L E L E L	30 30 30 30 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 30 30 535 535 1.163 1.1698
E L E L	30 30 597 597 1.102 1.102 1.699 1.699	30 30 535 535 1.163 1.698 1.698
E L	597 1.102 1.102 1.699 1.699	535 1.163 1.163 1.698 1.698
E L	597 1.102 1.102 1.699 1.699	535 1.163 1.163 1.698 1.698
E L	597 1.102 1.102 1.699 1.699	535 1.163 1.163 1.698 1.698
L	1.102 1.699 1.699	1.163 1.698 1.698
	1.699 1.699	1.698 1.698
E L		
E L	1.848 1.848	1.847 1.847
E	119	119
L E	119 627	119 565
L E L	627 1.102 1.102	565 1.163 1.163
	0.60	250
L	298	268 268
E L	268 298	268 268
E	268 298	268 268
L		
_	E L E	L 298 E 268 L 298 E 268

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 29: ENSEIGNEM	ENT		•			<u> </u>	
Programme 002: complexe sportif e	t Hall sportif						
Rémunération du personnel 29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1.220 1.220	1.18 1.18
Dépenses de fonctionnement 29.002.00.01.1211	0131			3	E L	409 409	64 64
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de 1 29.002.00.03.7422	natériel 0810			1	E L	30 30	3 3
	Totaux Programme 0	002			E L	1.659 1.659	1.85 1.85
Programme 003: enseignement							
Dépenses de toutes natures relatives à la va 29.003.00.00.0101	llorisation de l'enseigne 0940	ment FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
Rémunération du personnel enseignant hoi 29.003.00.01.1111	rs Haute-Ecole 0940			3	E L	4.627 4.627	4.79 4.79
Rémunération du personnel enseignant de 29.003.00.02.1111	la Haute-Ecole 0940			3	E L	75 75	7: 7:
Rémunération des animateurs et coordinat 29.003.00.03.1111	eurs des activités paras 0940	scolaires		3	E L	11 11	2: 2: 2:
Frais liés au personnel 29.003.00.04.1111	0940			1	E L	500 500	500 500
Quote-part dans les pensions du personnel 29.003.00.05.1120	enseignant subvention	né issu de l'ex-p	rovince du Brab	ant 3	Е	712	64
Rémunération du personnel non enseignan 29.003.00.06.1111	t hors Haute-Ecole 0940			3	E E	13.970	15.23
Rémunération du personnel non enseignan 29.003.00.07.1111	t de la Haute-Ecole 0940			3	E L	13.970 1.660 1.660	15.23
Frais relatifs aux missions internationales 29.003.00.09.1200	0940			1	Е	20	1.84
Dépenses de fonctionnement des activités p 29.003.00.11.1211	arascolaires 0940			3	E E		21
Dépenses de fonctionnement des écoles de l 29.003.00.12.1211	a Commission commun	nautaire francai	se, hors Haute-F	cole 3	E E	8.562	9.18
Frais de gestion du personnel 29.003.00.13.1212	0131			1	L E	8.562	9.18
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lu 29.003.00.15.4150	ucia de Brouckère 0940	ORGANIQUE		3	L E	3 691	69
Achat de biens meubles pour les établissem 29.003.00.17.7422	nents de la Commission 0940	communautaire	e française, hors	Haute-Ecole	L E	1.185	1.48
27.003.00.17.7422	0.740			1	L L	1.185	1.48

Dépenses	T	1	•			T	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Achat de biens meubles durables pour la Ha							
29.003.00.18.7422	0940			1	E L	201 201	201 201
Achat de biens meubles durables pour les ac	•						
29.003.00.19.7422	0940			1	E L	10 10	10 10
Honoraires, frais d'études et documentation	_	ement					
29.003.00.20.1211	0940			3	E L	200 200	200 200
Provisions pour la gestion des risques pour d	-	nature					
29.003.00.21.0101	0940			1	E L	-	-
Initiatives transversales sur le site du CERIA	١						
29.003.00.22.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
Subventions au Centre de Validation des Co	•						
29.003.00.23.4160	0940	ORGANIQUE		3	E L	10 10	10 10
Aides à l'investissement à l'ASBL centre de	validation des compét	ences du CERIA	L				
29.003.00.24.6161	****	ORGANIQUE		1	E L	-	-
Subventions de fonctionnement au Centre de	e technologie avancée	du CERIA ASB	L				
29.003.00.25.4160	0940	ORGANIQUE		3	E L	30 30	30 30
Aides à l'investissement au Centre de techno							
29.003.00.26.6161	****	ORGANIQUE		1	E L	-	-
Subventions aux initiatives en lien avec l'ens	~						
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	400 400	400 400
Frais liés au personnel enseignant 29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		1	Е	381	381
29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		1	L	381	381
Avance récupérable 29.003.00.30.8516	0940	FACULTATIF		1	E		_
25100010010010010					L	-	-
	Totaux Programme (003			E L	33.548 33.548	36.042 36.043
	TOTAUX MISSION	29			E L	35.207 35.207	37.896 37.897
					L	33.207	37.691
Totaux par mission, répartis selon	n le premier chiffre d	u code économiq	ue				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE.	S				Е	150	150
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR RIENS ET SEDVI	CES			L E	150 32,350	150 34.737
					L	32.350	34.737
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	550 550	550 550
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU.	R DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E	731	731
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEME	ENTS				L E	731 1.426	731 1.728
					L	1.426	1.729

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES(MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris						
30.000.00.01.0101	0112		4	E	42	40
				L	42	40
Frais de mission et de réception des memb	res du collège et de	s membres de cabinet				
30.000.00.02.1200	0112		3	E	30	35
				L	30	35
Prestations de tiers, missions, frais d'étude	e, colloques					
30.000.00.03.1211	0112		3	E	25	25
				L	25	25
Subventions aux associations						
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF	3	E	35	35
				L	35	35
Actions francophonies						
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF	3	E	50	50
				L	50	50
Transfert à WBI					-	
30.000.00.06.4523	0181		3	E	252	252
				L	252	252
Subventions aux associations pour frais d'	envoi ou d'accueil d	l'experts dans le cadre de colloqu	es			
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF	3	E	25	25
				L	25	25
Frais liés aux activités de la Représentation	n de la Commission	communautaire française à Pari	is			
30.000.00.09.1211	0112		3	E	35	35
				L	35	35
	Totaux Program	me 000		E	494	497
				L	494	497
Programme 001: politique générale	•					
Tableaux de bord						
30.001.00.00.1211	0112		1	E	5	5
				L	5	5
Promotion, publication et diffusion						
**						

Programme 001: politique générale

30.001.00.01.1211

0112

Tableaux de bord						
30.001.00.00.1211	0112		1	E	5	5
				L	5	5
Promotion, publication et diffusion						
30.001.00.01.1211	0112		3	E	50	50
				L	50	50
Subventions de politique générale et trans	sition social-économi	que				
30.001.00.02.3300	0112	FACULTATIF	3	E	414	500
				L	414	500
Subventions destinées à soutenir la politic	ue d'égalité des char	ices				
30.001.00.03.3300	0112	FACULTATIF	2	E	90	90
				L	90	90
Contribution au fonctionnement de la Co	mmission nationale d	les droits de l'enfant				
30.001.00.04.4140	0112		3	E	5	5
				L	5	5
Participation au Plan Magellan et soutien	aux institutions aud	io-visuelles				
30.001.00.05.6511	****		1	E	-	-
				L	-	-
Promotion, publication, étude dans le cad	re de l'égalité des ch	ances	•			
30.001.00.06.1211	0112		2	E	20	20
				L	20	20

E L

3

50 50

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Provision pour dépenses liées à l'appel à pro 30.001.00.07.1211	ojet vivre-ensemble 0112			2	E L	-	-
Subvention dans le cadre de l'appel à projet 30.001.00.08.3300	t vivre-ensemble			2	E		
					L L	-	-
Déplacement à l'étranger pour missions de 30.001.00.09.1211	politique générale 0112			2	E L	15 15	15 15
Provisions pour contentieux 30.001.00.10.0101	0112			2	E L	- - -	- - -
Accord non marchand gestion embauche co	-	duire et compen	iser)				
30.001.00.11.0101	0112			2	E L	74 74	74 74
Accord non marchand ACS 30.001.00.12.0101	0112			2	E L	760 760	1.000 1.000
Accord non marchand embauche compensa 30.001.00.13.0101	atoire 0112			2	E L	5.350 5.332	5.521 5.500
Accord non marchand Volet Bien Être 30.001.00.14.0101	0112			2	E L	377 377	377 377
Accord non marchand primes syndicales 30.001.00.15.0101	0112			2	E L	165 160	230 230
Projets innovants 30.001.00.16.0101	0112			2	E L	50 50	50 50
Provision pour accord non marchand 30.001.00.17.0101	0112			2	E L	4.000 4.000	3.710 3.710
Subventions Mediapark BX1 30.001.00.18.5210	0112			1	E L		-
Subvention à l'ASBL CBCS 30.001.00.19.3300	0112			1	E L	40 40	- -
Provision de politique générale 30.001.00.20.0101	0112			1	E L		2.000 2.000
	Totaux Programme 0	01			E L	11.415 11.392	13.647 13.626
	TOTAUX MISSION	30			E E L	11.909 11.886	14.144 14.123
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	lue				
A DÉDENCES ET BESETTES NON VENTU É	79				r	10.010	12.002
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE					E L	10.818 10.795	13.002 12.981
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P					E L	180 180	185 185
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	654 654	700 700
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES A	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E L	257 257	257 257

Dépenses

Depenses			Fonds	_			
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 31: INFRASTRUC	CTURES						
ogramme 001: Dépenses initiatives	s						
ctivité 08: Infrastructures							
épenses-crèches-Subventions places existat					_		
31.001.08.01.5112	0443			3	E L	450 450	450 820
penses crèches- Subventions places exista							
31.001.08.02.6300	0443			3	E L	600 600	600 600
penses affaires sociales							
31.001.08.03.5112	0443			3	E	476	476
rrains d'accueil pour les gens de voyages					L	476	476
31.001.08.04.6321	0443			1	E	13	13
					L	13	1;
épenses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.05.6300	aces (secteur public) 0443			3	Е	4.850	4.850
					L L	6.084	6.600
penses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.06.5112	aces (secteur privé) 0443			3	E	850	850
31.001.00.00.3112	0443			3	L	1.050	1.30
épenses - Subventions dans les Infra Social		ndicapées (secte	ur privé)				
31.001.08.07.5112	0443			3	E L	2.700 2.700	2.700 3.900
épenses - Subventions infrastructures de sa	anté						*****
31.001.08.08.5112	0443			3	E	515	51:
	T. (D. (201			L	250	51:
	Totaux Programme (001			E L	10.454	10.454 14.224
ctivité 08: Infrastructures	its				L	11.623	
Programme 002: Dépenses : bâtimen activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200	0443			1	E E L	500 100	500
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha	0443 alte garderie Etoile Po	laire			E L	500	500
Exivité 08: Infrastructures Épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 Épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200	0443	laire		1	E	500	500
épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social	0443 alte garderie Etoile Po 0443	laire		1	E L E L	500 100	500 500
épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200	0443 alte garderie Etoile Po	laire			E L E	500 100	500 500
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la Woluwe	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443	laire		1	E L E L E L	500 100 - - - 125 125	500 500 12:
épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443	laire		1	E L E L	500 100 - - - 125	500 500 12: 12:
épenses - Complexe sortif d'Anderlecht	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443	laire		1 1	E L E L E L	500 100 - - - 125 125	500 500 12: 12: 8: 8:
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la Woluwe	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443	laire		1	E L E L L	500 100 - - - 125 125	500 500 12: 12: 8: 8:
épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443	laire		1 1	E L E L E L	500 100	500 500 12: 12: 8: 8:
epenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443	laire		1 1	E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8:
épenses - Constructures épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443	laire		1 1 1	E L E L E L	500 100 - - 125 125 125 85 85	500 500 12: 12: 12: 8: 8:
Exervité 08: Infrastructures Épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 Épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 Épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443	laire		1 1 1	E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8: 11: 53.000 25.000
Exercivité 08: Infrastructures Expenses - Bătiments administratifs 31.002.08.01.7200 Expenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 Expenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Expenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Expenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Expenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443 0443			1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 88: 8: 18 53.000 25.000
epenses - Constructions et équipements Hasilou 2.08.03.7200 Epenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Epenses - Contructions et équipements Hasilou 2.08.03.7200 Epenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Epenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Epenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Epenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Epenses - Culture	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443			1 1 1 1	E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8: 8: 13 53.000 25.000 500 500
épenses - Contructures épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.01.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443 0443	002		1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 122 122 85 85 85 11 18 53.000 25.000 500 500 54.211 26.228
Exercivité 08: Infrastructures Expenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 Expenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 Expenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Expenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Expenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Expenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Expenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443 0443 Totaux Programme C	31	nue	1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8: 8: 53.000 25.000 500 500 54.21 26.22:
Epenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.01.7200 Epenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 Epenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 Epenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 Epenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 Epenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 Epenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443 0443 Totaux Programme C TOTAUX MISSION	002 31 u code économiq	-	1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8: 8: 11: 53.000 25.000 500 54.21 26.22: 64.66: 40.45:
ctivité 08: Infrastructures épenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 alte garderie Etoile Po 0443 0443 0443 0443 0443 Totaux Programme C TOTAUX MISSION	002 31 u code économiq	-	1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 100 	500 500 12: 12: 8: 8: 8: 9: 53.000 25.000 500 500 54.211 26.224 64.66: 40.45:
épenses - Constructures épenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.01.7200 épenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 épenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 épenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 épenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 épenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443 0443 0443 0443 0443 0443 0443 Totaux Programme (TOTAUX MISSION n le premier chiffre du	002 31 u code économiq	ECTEURS	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 100 100 125 125 125 85 85 85 330 47.370 19.856 210 148 48.290 20.644 58.744 32.267	500 500 125 125 125 85 85 85 1 1 18 53.000 25.000 500 500 54.211 26.228 64.665 40.452
ctivité 08: Infrastructures lépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 lépenses - Constructions et équipements Ha 31.002.08.02.7200 lépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 lépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 lépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 lépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443 0443 0443 0443 0443 0443 0443 Totaux Programme C TOTAUX MISSION In le premier chiffre du	002 31 u code économiq	ECTEURS	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 100 100 125 125 125 85 85 85 330 47,370 19,856 210 148 48,290 20,644 58,744 32,267	500 500 125 125 85 85 85 85 11 18 53.000 25.000 500 500 500 54.211 26.228 64.665 40.452 4.99 7.01 5.46 7.21 5.4.211 5.4.211

COCOF

					Ţ	Т	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 32: PHARE						-	
Programme 003: Etoile Polaire							
Activité 10: Etoile polaire							
Rémunération du personnel de l'Etoile Pola	ire						
32.003.10.01.1111	1012			3	E L	850 850	85 85
Dotation au SGS Centre Etoile Polaire							
32.003.10.02.4131	****			1	E L	700 700	70 70
	Totaux Programme 0	003			E L	1.550 1.550	1.55 1.55
Programme 004: Personnes handica	pées						
Activité 09: Phare - Personnes handicapées							
Aides individuelles							
32.004.09.01.3432	1012	ORGANIQUE		3	E	4.180	4.180
					L	2.960	3.170
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire su	•	-	oéen				
32.004.09.02.3200	1012	ORGANIQUE		3	E L	3.200 2.800	3.20 2.80
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire n	on autrontiannées non	lo fondo costal o			L	2.800	2.80
32.004.09.03.3200	on subventionnees par 1012	ORGANIQUE	uropeen	3	Е	142	12
32.004.07.03.3200	1012	OKGANQUL		,	L	102	10:
Intervention pour la prise en charge des jeu	mes adultes dans les st	ructures de l'ens	seignement spéci	alisé			
32.004.09.04.4524	1012	ORGANIQUE	g	4	E	100	360
					L	100	360
Subventions aux services d'accompagnemen	ıt						
32.004.09.05.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	7.257	7.74
5.1				4.3.111.4		7.257	7.742
	our sourds et aux serv	ices d'appui a la				1	
			communication	-			22.
32.004.09.06.3300	1012	ORGANIQUE	communication	et a l'interpr	E L	228 228	23 ² 23 ²
32.004.09.06.3300			communication	-	E	228	
32.004.09.06.3300			communication	-	E	228	23
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial	1012	ORGANIQUE	communication	3	E L	228 228	23-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3	E L E L	228 228 450 450	23-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQUE	communication	3	E L E L	228 228 450 450	23- 46(46)
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300	1012 1012 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3	E L E L	228 228 450 450	23- 46- 46- 70
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3 3	E L E L	228 228 450 450 40 40	23- 460 460 70 70
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300	1012 1012 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3	E L E L	228 228 450 450 40 40	23- 466-466 70-71- 18-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3 3	E L E L	228 228 450 450 40 40	23 46 46 7 7
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3 3	E L E L	228 228 450 450 40 40	23- 466 466 77- 70
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE	communication	3 3 3	E L E L	228 228 450 450 40 40 178 178	23- 46- 46- 77- 70- 18- 18- 9.
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE		3 3 3	E L E L E L E E L	228 228 450 450 40 40 178 178	23- 46- 46- 77- 70- 18- 18- 9.
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE		3 3 3	E L E L E L E L E L	228 228 228 450 450 40 40 40 178 178 95 95	23- 466-466 77-77- 18- 18- 18- 9- 9- 9-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300 Dépenses relatives au projet du fonds social	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012 européen "Appui à la	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE formation profe		3 3 3 3	E L E L E L	228 228 228 450 450 40 40 178 178 95 95	23- 466-466 77-77- 18- 18- 18- 9- 9- 9-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300 Dépenses relatives au projet du fonds social 32.004.09.11.3300 Subventions aux projets particuliers agrées	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012 leuropéen "Appui à la 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE formation profe ORGANIQUE		3 3 3 3 3	E L E L E L E L L	228 228 228 450 450 40 40 40 178 178 95 95	23- 466-466 77- 77- 18- 18- 18- 9- 9- 28- 28-
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300 Dépenses relatives au projet du fonds social 32.004.09.11.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012 curopéen "Appui à la 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE formation profe		3 3 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	228 228 228 450 450 40 40 178 178 95 95 250 243	23 46 46 7 7 7 18 18 9 9 9 28 28
Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300 Dépenses relatives au projet du fonds social 32.004.09.11.3300 Subventions aux projets particuliers agrées 32.004.09.12.3300	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012 leuropéen "Appui à la 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE formation profe ORGANIQUE		3 3 3 3 3	E L E L E L E L L	228 228 228 450 450 40 40 40 178 178 95 95	23- 46(46(70 70 18- 18- 18- 28: 28:
32.004.09.06.3300 Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300 Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.09.3300 Subventions aux services de soutien aux act 32.004.09.10.3300 Dépenses relatives au projet du fonds social 32.004.09.11.3300 Subventions aux projets particuliers agrées	1012 1012 1012 ivités d'utilité publique 1012 ivités citoyennes 1012 leuropéen "Appui à la 1012	ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE ORGANIQUE formation profe ORGANIQUE		3 3 3 3 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	228 228 228 450 450 40 40 178 178 95 95 250 243	

Dépenses	1	1	I	ı			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Soutien aux projets innovants 32.004.09.14.3300	1012	ORGANIQUE		3	Е	_	
					L	91	89
Intervention dans la rémunération et les ch 32.004.09.15.3300	arges sociales des entr 1012	eprises de travai ORGANIQUE	l adapté	3	E	28.691	29.552
Subventions à l'investissement aux entrepri	ses de travail adapté				L	28.650	29.509
32.004.09.16.5112	1012	ORGANIQUE		1	E L	400 400	400 400
Subventions aux services d'accueil en journ 32.004.09.17.3300	ée et d'hébergement 1012	ORGANIQUE		3	Е	106.810	108.821
	1012	OKGANIQUE			L	107.310	109.321
Convention prioritaires et nominatives 32.004.09.18.3432	1012	ORGANIQUE		3	E	880	89
Gestion financières des subventions périodi	ques à l'utilisation				L	880	89
32.004.09.19.3112	1012	ORGANIQUE		1	E L	536 536	536 536
Dépenses de fonctionnement							
32.004.09.20.1211	1012			1	E L	92 92	347 347
	Totaux Programme	004			E L	156.246 155.403	159.588 158.733
	TOTAUX MISSION	32			E L	157.796 156.953	161.138 160.283
3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI 4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU 5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO TOTAUX GÉNÉRAU	JR DU SECTEUR DES ON ET EN PROVENAN	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	rs	E L E L L	155.654 154.811 800 800 400 400	158.48 157.620 1.060 1.060 400 400
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon l	e premier chiffro	e du code éconoi	nique			
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉI	ES				Е	11.322	13.445
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			L E	11.299 88.952	13.424 91.702
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	ΤÉ				L E	88.391 627	91.972 563
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S	SECTEURS		L E	627 303.562	312.420
A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	L E	301.971 49.717	311.04: 51.45:
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SE	ECTEURS		L E	49.657 6.562	51.450 6.583
S.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	ADMINISTRATIO	NS PUBLIQUES	ï	L E	6.527 5.486	8.600 5.480
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E	6.720 50.152	7.230 56.379
P.DETTE PUBLIQUE					L E	22.506 1.102	28.397 1.163
					L	1.102	1.163

Autres annexes au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

BUDGET ETOILE POLAIRE: INITIAL 2020 - DEPENSES

	GENRE			2019 Initial	2020 Initial
8.01		DEPENSES DU PERSONNEL	СО	840.000,00	850.000,00
			CE	840.000,00	850.000,00
8.01.00	4	Dépenses du personnel	СО	840.000,00	850.000,00
			CE	840.000,00	850.000,00
8.02		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	СО	124.000,00	124.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00
8.02.01	1	Dépenses de Fonctionnement	СО	124.000,00	124.000,00
			CE	124.000,00	124.000,00
8.03		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	СО	70.000,00	60.000,00
			CE	70.000,00	60.000,00
8.03.01	1	Grosses réparations et aménagement des locaux	СО	70.000,00	60.000,00
			CE	70.000,00	60.000,00
8.04		ACHATS PATRIMONIAUX	СО	25.000,00	25.000,00
			CE	25.000,00	25.000,00
8.04.01	1	Achats patrimoniaux	СО	25.000,00	25.000,00
			CE	25.000,00	25.000,00
8.07		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	СО	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00
8.07.00	1	Remboursement de recettes indues enregistrées	СО	1.000,00	1.000,00
			CE	1.000,00	1.000,00
8.07.01	1	Annulation de créances	СО	0,00	0,00
			CE	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES (en euros)	СО	1.060.000,00	1.060.000,00
			CE	1.060.000,00	1.060.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : INITIAL 2020 - RECETTES

	GENRE		2019 Initial	2020 Initial
9.01		DOTATION COCOF	700.000,00	700.000,00
9.01.00		Dotation COCOF	700.000,00	700.000,00
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	300.000,00	300.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	300.000,00	300.000,00
9.07		AUTRES RECETTES	60.000,00	60.000,00
9.07.01		Autres recettes	60.000,00	60.000,00
	TO	1.060.000,00	1.060.000,00	

	20	2020
Recettes	Initial 2019	Initial 2020
916 Ventes de biens non durables et de services	-931.815,21	-1.549.363,89
916100xx Formations payantes	-931.815,21	-1.549.363,89
938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions f	-743.242,18	-533.105,13
938000xx Récupération diverses	-448.318,18	-326.259,13
938110xx Loyers	-244.924,00	-151.846,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	-50.000,00	00'000'55-
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutio	-45.924.000,00	-47.828.000,00
946100xx Allocations de Base	-45.924.000,00	-47.828.000,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	-13.576.627,00	-13.755.443,96
949300xx Récupération auprès d'OIP	-1.050.104,00	-1.063.994,00
949600xx ACS Actiris	-174.000,00	-177.000,00
949610xx Subsides RBC	-11.923.317,00	-12.076.683,96
949700xx Récupération précompte immobilier	-429.206,00	-437.766,00
959 Transferts en capital de l'Etranger :	-10.610.102,29	-10.415.790,00
959100xx UE	-10.610.102,29	-10.415.790,00
977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens i	-280.001,00	00'000'65-
977xxxxx Vente Patrimoine	-280.001,00	00′000:65-
Total	-72.065.787,68	-74.140.702,98
D 1		00000

ELLES-FORMATION; ANNEE_BUDGETAIRE	2020	20	
nses .	Initial 2019	Initial 2020	Recettes
Salaires et charges sociales	39.300.633,48	41.955.258,30	916 Vent
xxx Charges salariales	39.300.633,48	41.955.258,30	916100xx
Achats de biens non durables et de services	23.124.034,12	23.874.908,77	938 Autr
LOxx Matières premières et outillages	322.613,00	343.452,00	938000xx
11xx Entretien et location matériel	864.136,00	965.088,40	938110xx
L2x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.736.604,00	1.874.596,00	938300xx
12x1 Gros Entretiens des bâtiments	4,00	00'0	946 Tran
13xx Fournitures diverses	1.906.608,04	2.339.802,45	946100xx
L5xx Frais assurances	48.990,00	20,690,00	949 Tran
16xx Autres frais stagiaires	603.350,00	919.490,00	949300xx
17xx Partenariat secteur privé	9.083.296,79	9.484.691,81	949600xx
18xx Autres frais du personnel	274.980,00	390.190,00	949610xx
19xx Autres fournitures	43.800,00	49.300,00	949700xx
20xx Loyers et charges des bâtiments	2.717.295,00	3.240.318,00	959 Tran
10xx Partenariat secteur public	2.075.716,30	624.084,61	959100xx
140x Experts	2.160.849,00	2.392.748,50	977 Vent
145x Frais de communication	1.285.792,00	1.200.457,00	977xxxx
Intérêts imputés en débit	804.149,25	791.900,00	
Oox Charges financières	804.149,25	791.900,00	Total
Transferts de revenus aux ménages	4.800.210,80	4.725.532,39	
LOxx Avantages stagiaires	4.800.210,80	4.725.532,39	
Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionnels	697.451,00	629.966,00	Résultats
Оох Тахеs et impôts directs et indirects	697.451,00	629.966,00	
Constructions de bâtiments	2.229.702,00	521.392,42	
xxx Travaux bâtiments	2.229.702,00	521.392,42	
Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels	1.109.607,00	1.141.745,10	
20xx Biens d'investissement hors informatique	265.716,00	153.705,00	
Оох Logiciels Informatiques	138.000,00	17.000,00	
SOxx Matériel Informatique	705.891,00	971.040,10	
Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations	00'0	00'0	
Оох Organismes sécurité sociale	00'0	00'0	
	72 065 787 65	73,640,702,98	

Budget CIFAS 2020

			E	BUDGET 2020					
NON		LIODED	ATEUD						
NON	IDE	L'OPER	AIEUR	: CIFAS ASBL					
				OII AO AOBE					
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles					TOTAUX
					Frais				
DIFF	EREI	NCE EN	TRE CH	ARGES ET PRODUITS	généraux	Ateliers	Productions	Signal	Totaux
CI A	1991	E 6 : CH	IVDC		126.093,00 €	44.067,00 €	28.340,00 €	42.000,00 €	240.500,00 €
CLA	4331	E 0 . CI	Code		126.093,00 €	44.067,00 €	26.340,00 €	42.000,00 €	240.500,00 €
			SEC						
61				SERVICES ET BIENS DIVERS					
	610	,		INFRASTRUCTURES PERMANENTES					2.700,00 €
		610000	12.12	Loyers permanents - Bureaux	2.700,00 €	0,00€		0,00€	2.700,00 €
		610100	12.12	Loyers non permanents - Salles de répétition	0,00€	0,00€		0,00€	0,00€
		610200	12.11	Eau	0,00 €	0,00€		0,00€	0,00€
		610300 610400	12.11 12.11	Energies Produits de nettoyage	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €		0,00€	0,00 €
		610500	12.11	Entretien et réparations	0,00€	0,00 € 0,00 €	0,00€	0,00 € 0,00 €	
	611	010000	12.11	MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT	0,00 €	0,00 C	0,00 €	0,00 C	6.560,00 €
	•	611100	12.11	Location véhicules	150,00 €	120,00€	0,00€	0,00€	270,00 €
		611200	12.11	Carburant	50,00 €	0,00€		0,00 €	50,00 €
		611300	12.11	Réparations et entretiens	0,00€	0,00€		0,00€	0,00€
		611400	12.11	Assurances Transport	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		611500	12.11	Transports publics, trains, trams, bus	1.200,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	1.200,00 €
		611600	12.11	Transports aériens et maritimes	800,00€	2.300,00 €	600,00 €	0,00€	3.700,00 €
		611700	12.11	Remboursement frais de transport pour mission	0,00€	0,00€		0,00€	
	040	611800	12.11	Autres frais de transport, taxis, parkings	600,00 €	740,00 €	0,00€	0,00€	
	612	612000	12.11	ADMINISTRATION ET GESTION	450.00.6	400.00.0	2.02.6	0.00.6	6.940,00 € 550,00 €
		612100	12.11	Frais postaux Téléphonie - Abonnements et communications	150,00 € 600,00 €	400,00 € 0,00 €		0,00 € 0,00 €	600,00€
		612101	74.22	Achats matériel et logiciel	150,00 €	0,00€		0,00 €	150,00 €
		612102	12.11	Internet - site et abonnement	1.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.500,00 €
		612200	12.11	Fournitures de bureau	200,00 €	175,00 €		0,00 €	375,00 €
		612300	12.11	Photocopies	150,00 €	0,00€		0,00€	150,00€
		612400	12.11	Petit mobilier	350,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
		612500	12.11	Secrétariat social	1.800,00 €	0,00€	115,00 €	0,00€	
		612550	12.11	Moniteur belge	150,00 €	0,00€		0,00€	150,00 €
		612700	12.11	Assurances	1.200,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	1.200,00 €
	613	040000	40.41	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES					17.757,00 €
		613000	12.11	Travaux d'impression	0,00€	3.500,00 €		0,00€	
		613100 613300	12.11 12.11	Périodiques Achat espace publicitaire	0,00€	0,00€		0,00€	0,00 € 0,00 €
		613400	12.11		0,00 € 1.100,00 €	0,00 € 5.455,00 €		0,00 € 0,00 €	6.555,00 €
		613500	12.11	Per diem	200,00€	1.350,00€		0,00 € 0,00 €	
		613600	12.11	Hôtels, hébergements	1.100,00 €	3.412,00 €		0,00 €	
		613800	12.11	Frais de missions pour promotion	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	
	614			DOCUMENTATION GENERALE		,		,	1.465,00 €
		614000	12.11	Documentation	225,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	225,00 €
		614100	12.11	Formation du personnel	0,00€	0,00€		0,00€	0,00€
		614200	12.11	Visionnements	200,00 €	1.040,00€		0,00€	1.240,00 €
		614300	12.11	Etudes culturelles, colloques	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
	616	0.1		PRODUCTION					59.100,00€
		616000	12.11	Matériel artistique - décors	0,00 €	0,00€		0,00€	0,00€
		616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00€	0,00€		0,00€	
		616020	12.11	Matériel artistique - accessoires	0,00€	0,00€		0,00€	
		616060 616100	12.11 12.11	Matériel technique et pédagogique Coproduction	0,00 € 0,00 €	3.200,00 € 0,00 €		0,00 € 42.000,00 €	3.300,00 € 54.500,00 €
1		616300	12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	0,00€		42.000,00 € 0,00 €	

Budget CIFAS 2020

OIFF	ERE	NCE ENT	RE CHA	RGES ET PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Productions	Signal	Totaux
	619			RETRIBUTIONS					49.075,00 €
		619100	12.11	Volontaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00
		619100	1211	RPI	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0.00
		619300	12.11	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	15.000,00
		619500	12.11	Comptabilité, rédacteurs	3.500,00 €	0,00€	500,00 €	0,00€	4.000,00
		619700	12.11	Intervenants artistiques	0,00 €	19.075,00 €	7.000,00 €	0,00 €	26.075,00
		619900	12.11	Autres prestations	0,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €	4.000,00
62			F	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES					
-	620			REMUNERATIONS					73.635,00 €
	020	620200		Rémunération du personnel administratif					70.000,000
		020200	11.11	Coordination 4/5 temps	34.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	34.000.00
			11.11	Coordination 4/3 temps Coordination 1/5 temps					8.700,00
				•	8.700,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	,
		600004	11.11	Conseiller artistique	8.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	8.000,00 ± 2.775,00 ±
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00€	2.775,00 €	0,00€	,
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00
				Chargée de production général	20.160,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	20.160,00
				Chargé de production Projets	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 +
	621		C	COTISATIONS PATRONALES					17.325,00 €
		621200		Cotisations patronales du personnel administratif					
			11.20	Coordination 4/5 temps	1.700,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	1.700,00 4
			11.20	Coordination 1/5 temps	435,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	435,00
			11.20	Conseiller artistique	4.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	4.000,00
		621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00€	0,00€	1.110,00 €	0,00 €	1.110,00
		621202	0	Cotisations patronales du personnel ponctuel	0,00 0	0,00 €		0,00 €	0,00
		OLILOL	11.20	Chargée de production général	10.080,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	10.080,00
			11.20	Chargés de production Projets	0,00€	0,00 €	0,00 €	•	0,00
	600			AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	
	623								1.734,50 €
		623000	11.12	Assurances légales	1.000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	1.000,00 €
		623200	11.12	Service médical	220,00 €	0,00 €		0,00€	220,00
		623600	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport	514,50 €	0,00€	0,00€	0,00€	514,50
		625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00
63			Δ	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	630			OOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					3.000,00 €
	000	630000	_	Amortissements immobilisations	3.000,00 €	0.00.6	0.00.6	0,00€	3.000,00
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€	0,00
				,	5,52 5	2,22 2	3,000	5,55	-,,,,
64			Α	AUTRES CHARGES					450,00 €
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00€	0,00€	0,00€	0,00€	450,00
65			C	CHARGES FINANCIERES					
- -	657			CHARGES DES DETTES					0,00€
	007	057000							,
		657000	21.60	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00
	659	659000	21.60	CHARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES Frais bancaires	150,00 €	0.00.6	0.00.6	0,00€	150,00 € 150,00 •
		003000			150,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	150,00
66				CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	660		C	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES					608,50 €
		660000		Charges exceptionnelles	608,50 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	608,50
		660001		Charges des années antérieures	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €

Budget CIFAS 2020

CLA	ASSE	E 7 : PR	ODUIT	S	214.000,00 €	0,00€	22.500,00€	4.000,00 €	240.500,00 €
70			(CHIFFRE D'AFFAIRES					
. •	701			/ENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES					2.500,00 €
		701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00€	0,00€	2.500,00€	0,00€	2.500,00 €
	702		F	PRODUITS DE BIENS CULTURELS	2,00	2,22	,	5,55	0,00 €
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	,
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	703		C	COPRODUCTIONS					20.000,00 €
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	0,00€	20.000,00€	0,00€	
73			S	SUBSIDES ET SUBVENTIONS					
			S	SUBVENTIONS					213.000,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	164.000,00€
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		737600	49.11	Subventions Actiris	45.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	45.000,00€
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	0,00€	0,00€	4.000,00€	4.000,00€
				Commission européenne	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
75			P	PRODUITS FINANCIERS					
	751		P	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS					0,00€
		751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	757			REGULARISATION					0,00 €
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
76			P	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	763		A	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					0,00€
		763000		Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
		763001		Produits des années antérieures	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
79			F	PRELEVEMENTS					5.000,00 €
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	5.000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5.000,00€
DIFF	ERE	NCE ENT	RE PRO	DUITS ET CHARGES	87.907,00 €	-44.067,00 €	-5.840,00 €	-38.000,00 €	0,00€

CFC-ÉDITIONS

	CFC-ED	ITIONS	ī	1
	BUDGET PREV	2017-18	2019	2020
		Budget	Rudget 01 01	Budget 01.01
		01.07.17-	- 31.12.19	- 31.12.19
		30.06.18	31.12.13	31.12.13
	RECETTES			
1	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00
2	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00
3	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00	800,00	800,00
4	Éditions (chiffre d'affaires)	40000,00	40000,00	40000,00
5	Librairie (chiffre d'affaires)	40000,00	40000,00	40000,00
6	Recettes Rencontres et ateliers	1500,00	1500,00	1500,00
7	Recettes Expos	1000,00	1000,00	1000,00
8	Recettes visites guidées	1500,00	1500,00	1500,00
9	Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	150000,00	150000,00
10	Intérêts financiers	pm	pm	pm
11	Production immobilisée	pm	pm	pm
	Total	598510,00	598510,00	598510,00
	DÉPENSES			
Fra	ais de personnel			
12	Gestion comptable	3000,00	3000,00	3000,00
13	Secrétariat social	2400,00	2400,00	2400,00
14	Prestations services	400,00	400,00	400,00
15	Traitements du personnel contractuel	115000	121000	121000
16	Médecine du travail		640	640
17	Traitements du personnel ACS	185000,00	190000,00	190000,00
18	Formations personnel		700,00	700,00
19	Chèques repas et abonnements	15500,00	16000,00	16000,00
20	Fonds social	250,00		
21	Stagiaires - étudiants	4000,00	4000,00	4000,00
22	Dotation provision pécule vacances	13000,00		
	Total	338550,00	338140,00	338140,00
Fra	ais de fonctionnement			
23	Loyer	44000,00	47000,00	47000,00
24	Charges communes	24000,00	24000,00	24000,00
25	Électricité	3000,00	3000,00	3000,00
26	Nettoyage des locaux	3000,00	4800,00	4800,00
27	Aménagements librairie	20000,00	1000,00	1000,00
28	Télésurveillance	600,00	600,00	600,00
29	Assistance juridique	1000,00	1000,00	1000,00
30	Assurances	3500,00	6300,00	6300,00
31	Petit matériel/ent-rép	6000,00	9000,00	9000,00
32	Matériel informatique et site internet	15000,00	7000,00	7000,00
33	Maintenance Damnet	3000,00	4500,00	4500,00
34	Maintenance Medialog	4200,00	4200,00	4200,00
35	Maintenance Logiciel comptable	300,00	200,00	200,00
36	Fournitures de bureau	5500,00	3000,00	3000,00
H			· ·	i

3000,00

37 Nouveau mobilier

CFC-ÉDITIONS

	BUDGET PREV	2017-18	2019	2020
		Budget 01.07.17- 30.06.18	Budget 01.01 - 31.12.19	Budget 01.01 - 31.12.19
38	Poste, transport marchandise	5000,00	6400,00	6400,00
39	Téléphonie, internet	5500,00	7400,00	7400,00
40	Frais internet	600,00	600,00	600,00
41	Abonnement Electre	1900,00	1900,00	1900,00
42	Publications légales	200,00	400,00	400,00
43	Charges commerciales		1500,00	1500,00
44	Charges financières	1500,00	1200,00	1200,00
		150800,00	135000,00	135000,00

Fra	ais de promotion			
45	Opérations et documents promotionnels	12000,00	2500,00	2500,00
46	Agendas+invitations+affiches	10000,00	11000,00	11000,00
47	Produits promotionnels	2000	5000	5000
		24000,00	18500,00	18500,00
Éd	itions			
48	Nouvelle provision disponible à engager pour le prochain ex	24260,00	42920,00	42920,00
49	Droits d'auteurs	4000,00	5000,00	5000,00
50	Variation stock éditions	pm	pm	pm
51	Retrocession coéditeurs	pm	pm	pm
52	Déclassement livres obsolètes	pm	pm	pm
		28260,00	47920,00	47920,00
Lik	 prairie			
53	Achats d'ouvrages	40000,00	45000,00	45000,00
54	Achats œuvres	2000,00	1000,00	1000,00
55	Variation stock librairie	3000,00	3000,00	3000,00
56	Animations	8000,00	6000,00	6000,00
57	Visites guidées	1500,00	2000,00	2000,00
58	Expositions	2000,00	1500,00	1500,00
59	Assurances pour les expositions	400,00	450,00	450,00
		56900,00	58950,00	58950,00
	TOTAL	598510,00	598510,00	598510,00

BRODUITE	hudast 2010	hudget 2020
PRODUITS	budget 2019	budget 2020
Produits	604 000 00	604 000 00
Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00
Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00
Allocation FWB pour ETP plein temps	765 000 00	020.054.00
Allocation globale FWB - Part fonctionnement	765.000,00	829.854,00
Allocation globale FWB - Part personnels	7.900.000,00	7.900.000,00
Droits d'inscription	320.000,00	320.000,00
promotion de la réussite	9.523,00	9.523,00
Solde allocation de fonctionnement		
compensation DI	40.500.00	
first 2014	10.583,33	
first 2015		38.100,00
consortiums pacte		
far sur BC		
Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00
Recettes diverses	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00
Produits financiers	3.300,00	3.300,00
Biens durables	201.000,00	201.000,00
Personnel mis à la disposition de la HELDB		
Total Produits	10.114.806,33	10.207.177,00
CHARGES	BUDGET 2019	BUDGET 2020
Frais de route, de séjour, voyage	127.000,00	127.000,00
Frais séjours	67.000,00	67.000,00
Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00
mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00
Honoraires, jetons de présence	67.625,00	67.625,00
Honoraires avocats	0,00	0,00
Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00
Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00
Honoraires autres	45.000,00	45.000,00
Fonctionnement administratif	389.087,50	431.087,50
Frais de téléphone, fax, internet	25.000,00	20.000,00
Frais postaux	18.000,00	15.000,00
Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00
Papier	0,00	0,00
Frais informatique	35.000,00	35.000,00
Fournitures de bureau	57.000,00	57.000,00
Cartouches encre	0,00	0,00
mobilier	20.000,00	25.000,00
Publicité	94.000,00	94.000,00
Mailings	0,00	0,00
Merchandising	0,00	0,00
Brochures info	0,00	0,00
Participation salons	0,00	0,00
Divers pub	0,00	0,00
transfert aide à la réusite	5.087,50	5.087,50
Dépenses à caractère social	0,00	0,00
Autres frais administratifs (cotisations)	20.000,00	20.000,00
Evènements		45.000,00
Imprimerie	5.000,00	5.000,00
frais internet	35.000,00	35.000,00
Fonct. Technique général	354.500,00	359.500,00
Matières premières alimentaires	0,00	0,00
Réparations	30.000,00	35.000,00
Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	20.000,00
Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	22.500,00
Trousse de secours, sécurité	2.000,00	2.000,00
Frais de réception	60.000,00	60.000,00
Frais de l'écéption Frais de bibliothèque	50.000,00	50.000,00
Distribution des prix	7.500,00	7.500,00
Voyages didactiques - visites	0,00	0,00
collaboration internationalle	0,00	0,00
Matériel didactique	98.500,00	98.500,00
	90.300,00	90.300,00
rocharcha au cain de la haldh	 	35.000,00
recherche au sein de la heldb		35,000,00
Assurances	35.000,00	
Assurances Assurances personnel	0,00	0,00
Assurances Assurances personnel Habillement et blanchisserie	0,00 4.000,00	0,00 4.000,00
Assurances Assurances personnel Habillement et blanchisserie Autres fonct. technique général	0,00 4.000,00 25.000,00	0,00 4.000,00 25.000,00
Assurances Assurances personnel Habillement et blanchisserie	0,00 4.000,00	0,00 4.000,00

614050 signalisation	5.000,00	5.000,00
614070 Sécurité	1.000,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales	8.866.240,00	8.892.200,00
620200 Personnels invités et/ou contractuels	726.000,00	730.000,00
prevention externe SEPT		
Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00
Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00
621000 Cot Onss Patronales	174.240,00	175.200,00
623000 Autres frais de personnel	0,00	0,00
623100 Déplacement maison/travail	41.000,00	60.000,00
624200 Assurances loi	0,00	0,00
624300 Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00
624400 Secretariat social	10.000,00	12.000,00
Autres charges d'expoitation	85.000,00	95.000,00
644100 Remboursement DI	85.000,00	95.000,00
Dons		
644200 Divers - Tutorat	0,00	0,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00
654000 Différence de paiement	0,00	0,00
658050 Frais bancaires	2.750,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00
644000 Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00
Report 2017	0,00	0,00
Services à la collectivité	0,00	0,00
Total Charges	10.112.702,50	10.205.662,50
Résultat (Produits - Charges)	2.103,83	<u>1.514,50</u>
Prélèvements sur les reserves		
Produits - Charges après prélèvements	<u>2.103,83</u>	<u>1.514,50</u>

BUDGET 2020 24-10-19

I. CHARGES

ces et biens divers	61	162.36
611104 ENTRETIEN ET RÉPARATION	_	3.0
611106 GAZ	-	10.0
611107 ÉLECTRICITÉ		12.5
611109 DÉMÉNAGEMENT - AMÉNAGEMENT		2.0
611110 SURVEILLANCE		1.2
612110 EAU		1.5
612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX		2.8
612400 FOURNITURES DE BUREAU		3.9
612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR		3.6
612501 PETIT MOBILIER DE BUREAU		5
612600 FORMATIONS		5
612601 PETIT MATERIEL		2.9
612602 TÉLÉPHONE		2.6
612604 FRAIS INTERNET 612900 FRAIS INFORMATIQUE	_	1.4
612950 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	_	2.4
613310 FRAIS DE GESTION SECRÉTARIAT SOCIAL	_	6.6 3.1
613320 FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL 613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	_	1.0
613351 ASSURANCE INCENDIE		5
613360 ASSURANCES TOUS RISQUES	_	6
613530 ASSURANCE RC	-	4
613550 ASSURANCE-DIVERS		4
614150 FRAIS DE LIVRAISON		1.1
614200 AFFICHAGE - PROMOTION - DIFFUSION		8.5
614201 GRAPHISME		4.1
614202 IMPRIMEUR		16.1
615000 CARTES STANDARDS SODEXO		1
615100 FRAIS DE DÉPLACEMENTS		3.8
615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE		8
615200 PUBLICITE LEGALE FACEBOOK		3.3
615300 HONORAIRES COMPTABLES		4.5
615350 HONORAIRES DIVERS		16.0
615360 VÉRIFICATEUR AUX COMPTES		2.0
615400 ÉVÈNEMENTS - RÉCEPTIONS - VERNISSAGES		14.2
615410 CADEAUX-FLEURS	_	2
615450 ATELIERS D'ÉCRITURE	_	1.5
615500 PRIX EN NUMÉRAIRE 615600 RÉUNIONS INTERNES	_	4.0
615750 CONTRÔLE QUALITÉ	-	4.4
615800 FRAIS DE DISTRIBUTION	-	1.2
616100 POSTE		5
616700 RÉUNIONS ET CONTACTS EXTÉRIEURS		3.0
616950 DEFRAIMENT BÉNÉVOLE		6.7
616960 RPI - DÉFRAIEMENT ARTISTES		1
617000 ART.60		5
nérations; charges sociales et pensions	62	400.07
, • • • • • • • • • • • • • • • •		
620200 EMPLOYÉS		244.4
620300 OUVRIERS		38.4
620400 ANIMATEURS		6.8
620500 PRIME DE FIN D'ANNÉE		18.0
621000 COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES		67.5
621100 ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE DE VACANCES		4.5
623000 FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR		2.4
623100 DÉPLACEMENTS DOM-LIEU DE TRAVAIL		1.1
623200 SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL		7
623600 CHEQUES-REPAS		12.9
623700 ASSURANCE LOI		2.6
625000 PROVISION PECULE VACANCES		42.8
625100 UTILISATION ET REPRISE PROVISION PECULE VACANCES		-42.5
rtissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur	630	3.20
rtissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur mobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	3

TOTAL DES CHARGES		566.387,91
II DEVENUE		
II. REVENUS		
Chiffre d'affaires	70	66.671,00
700000 INSCRIPTIONS ACTIVITÉS, ATELIERS, ANIMATIONS		13.296,00
702000 FORFAITS DIVERS 703000 ABONNEMENTS AUX TABLES DE CONVERSATION		800,00 3.630,00
704020 PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS		2.500,00
704030 RECETTES DIVERSES		290,00
704110 PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS 705000 VENTES PUBLICATIONS		45.900,00 255,00
		,
Cotisations; dons; legs et subsides	73	496.969,03
737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT		333.000,00
737100 SUBSIDES ACS 737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES		79.181,85 7.900,00
737800 SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL		30.000,00
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE		2.000,00
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB SUBSIDE VILLE DE BXL		44.162,00
738000 REDUCTION PP AIP		0,00 725,18
		,
Autres produits d'exploitation	74	2.495,82
748100 RÉCUPÉRATION CHEQUES-REPAS		2.495,82
	75	252,06
Produits financiers		
Produits financiers 7503 PRODUITS FINANCIERS		252,06
	76	0,00
7503 PRODUITS FINANCIERS	76	
7503 PRODUITS FINANCIERS	76	0,00

Résultat prévisionnel

0,00

	SPABSB RBC BUDGET 2020							
	ARTICLES BUDGETAIR	ES						
	I RECETTES							
1	Loyers de la Communauté française	5.044.360,00 €	16.11					
2	Autres loyers	74.000,00	16.11					
3	Subside de fonctionnement	23.000,00 €	32.00					
4	Subside Cocof	0,00 €	49.11					
5	Produits financiers	0,00	12.50					
6	Vente de bâtiment	0,00	76.11					
7	Revenus divers	0,00	36.90					
8	Reprise de l'excédent	80.700,00	03.20					
otal re	ecettes	5.222.060,00						
	II DEPENSES D'INVESTISSEMEI	NT						
1	Constructions	0,00	72.00					
2	Rénovations	0,00	72.00					
3	Autres investissements	0,00	74.10 ou74.22					
4	Provision pour entretien et rénovation	0,00	03.10					
	Sous-total	0,00						
1	Travaux d'entretien	100.000,00	12.11					
2	Frais de bureau	1.000,00	12.11					
3	Frais de poste	100,00	12.11					
4	Frais de fonctionnement	8.000,00	12.11					
 5	Frais d'assurance	2.500,00	12.11					
6	Frais de déplacement des administrateurs	600,00	12.11					
7	Frais de comptabilité	4.800,00	12.11					
8	Rémunération d'employés	7.800,00	11.11					
9		7.000,00						
	Payement ONSS	2.400,00	11.20					
10								
10 11	Frais d'experts	50.000,00	12.11					
11	Frais d'experts Mise à disposition d'employés	50.000,00	12.11 12.11					
11 12	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard	50.000,00 0,00 0,00	12.11 12.11 21.60					
11 12 13	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires	50.000,00 0,00 0,00 200,00	12.11 12.11 21.60 21.60					
11 12 13 14	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte	50.000,00 0,00 0,00 200,00 0,00	12.11 12.11 21.60 21.60 03.10					
11 12 13	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires	50.000,00 0,00 0,00 200,00 0,00 300,00	12.11 12.11 21.60 21.60					
11 12 13 14 15	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte Charges diverses IV DEPENSES RELATIVES A LA	50.000,00 0,00 0,00 200,00 0,00 300,00	12.11 12.11 21.60 21.60 03.10 12.11					
11 12 13 14 15	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte Charges diverses IV DEPENSES RELATIVES A LA Charges d'intérêts	50.000,00 0,00 0,00 200,00 0,00 300,00 A DETTE 3.344.360,00 €	12.11 12.11 21.60 21.60 03.10 12.11					
11 12 13 14 15	Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte Charges diverses IV DEPENSES RELATIVES A LA	50.000,00 0,00 0,00 200,00 0,00 300,00	12.11 12.11 21.60 21.60 03.10 12.11					

Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 01: DOTATION R	EGION-BXL	•	•			-	
Programme 101: financement mission	ons ex-provinces cu	lture					
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale destinée au financement d 01.101.01.01.49359	es missions ex-provino *****	ciales (culture)			E	4.560	4.560
	Totaux Programme 1	101			L E	4.560 4.560	4.560 4.560
					L	4.560	4.560
	TOTAUX MISSION	01			E L	4.560 4.560	4.560 4.560
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre d	u code économiq	Jue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	JR DU SECTEUR DES .	ADMINISTRATI	ONS PUBLIOUE	:S	E	4.560	4.560
,			0.101 0221202		L	4.560	4.560
MICCION OF POTATION D	EL COMB		NAME ARE				
MISSION 02: DOTATION D	E LA COMMU	NAUTE FF	RANCAISE				
Programme 200: loi spéciale relative	aux institutions b	ruxelloises					
Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté française (art 8	32 &2 de la loi spéciale	du 12 ianvier 1	989 relative aux	institutions br	uxelloise)		
02.200.01.01.49249	****	, ,			E L	10.101 10.101	10.101 10.101
	Totaux Programme 2	200			E	10.101	10.101
	TOTAUX MISSION	02			E E	10.101	10.101
					L	10.101	10.101
Totaux par mission, répartis selo	on te premier chittre di	u code economic	Jue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	VR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATI	ONS PUBLIQUE	ES .	E L	10.101 10.101	10.101 10.101
					L	10.101	10.101
MISSION 06: RECETTES D	IVERSES						
Programme 500: recettes diverses							
Activité 03: recettes non fiscales générales							
Recettes diverses (Règlement) 06.500.03.01.06009	****				E	153	157
Recettes du Service de prêt de matériel					L	153	157
06.500.03.06.06009	****				E L	62 62	64 64
Indus à Récuperer - Personnel (Règlement)						02	04
06.500.03.09.1111	****				E L	51 51	53 53
Indus à Récuperer - Asbl (Règlement) 06.500.03.10.3300	****				Е	31	32
00.300.03.10.3300					L	31	32
	Totaux Programme 5	500			E L	297 297	306 306
	TOTAUX MISSION	06			E L	297 297	306 306
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre de	u code économiq	Jue				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	75				E	215	221
		CES			L	215	221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO					E L	51 51	53 53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	31 31	32 32

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 08: INTERETS FI	NANCIERS					
Programme 700: intérêts financiers						
Activité 03: recettes non fiscales générales						
Intérêts financiers (Règlement)						
08.700.03.01.26109	****			E L	-	-
	Totaux Programme	700		E	-	-
				L	-	<u> </u>
	TOTAUX MISSION	08		E L	-	-
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES			E L	14.958 14.958	14.967 14.967
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	TTES, répartis selon l	e premier chiffre du code éco	nomique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES .			E L	215 215	221 221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES		E	51	53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SECTEURS		L E	51 31	53 32
, .				L	31	32
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	IR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIONS PUBLIQ	UES	E L	14.661 14.661	14.661 14.661

Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 Dépenses

Depenses		1	1				COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
MISSION 10: ADMINISTRA	TION	<u>I</u>	<u> </u>	1			
Programme 000: Rémunération							
Rémunération du personnel statutaire 10.000.00.00.1110	0131			3	E L	3.307 3.307	3.255 3.255
Rémunération du personnel contractuel 10.000.00.01.1110	0131			3	E L	400 400	395 395
Frais liés au personnel 10.000.00.11111	0131			1	Е	140	165
Charges et provisions de pension des agents	provenant de l'ex-CF	C			L	140	165
10.000.00.03.1120	0131			4	E L	1.793 1.793	1.793 1.793
Pensions pour cause d'inaptitude 10.000.00.04.1120	1012			1	E L	140 140	170 170
Dépenses liées aux frais de parcours 10.000.005.1211	0131			1	E L	5 5	5 5
Frais de gestion du personnel 10.000.00.06.1211	0131			1	E L	48 48	48 48
Frais de formation du personnel 10.000.00.07.1211	0131			3	E L	16 16	16 16
Frais liés à l'informatisation de l'administra 10.000.00.08.1211	tion 0133			1	E L	12 12	12
Frais de fonctionnement 10.000.00.09.1211	0133			1	E L	337 337	342 342 342
Frais de location (loyers) 10.000.00.10.1212	0133			1	Е	232	232
Frais de location simple (photocopieurs) 10.000.00.11.1213	0131			1	L E	232	232
Dotation au Service Social 10.000.00.12.3300	0131	FACULTATIF		1	L E	20	106
Dépenses patrimoniales					L	112	106
10.000.00.13.7422	0133			1	E L	30 30	30 30
Achat de matériel informatique et bureaution 10.000.00.14.7422	0133			1	E L	5 5	5 5
annulation droits constatés 10.000.00.17.0101	0131			1	E L	11 11	1
Intérêts - charges financières 10.000.00.18.2160	0131			1	E L	1	1
	Totaux Programme (000			E L	6.609 6.609	6.596 6.596
	TOTAUX MISSION	10			E L	6.609 6.609	6.596 6.596
Totaux par mission, répartis selo	-	u coue economic	_l ue				
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE		CEE			E L	11	1
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO		CES			E L	6.450 6.450	6.453 6.453
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT		ICE DIALITRES	SECTEUDS		E L	1	1 1 106
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO 7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI		VCE D'AUTRES!	DECIEUKS		E L E	112 112 35	106 106 35
,v. E01100EWEN10 E1 DE0119VE01100EMI	24,11,0				L	35	35

COCOF

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020

MISSION 11: JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

rogramme vor. Culture						
Activité 01a: Support de la politique culturelle						
Dépenses de promotion, diffusion, publication	n					
11.001.01a.00.1211	0820		3	E	40	40
				L	40	40
Subventions aux associations (secteur privé)						
11.001.01a.02.3300	0820	FACULTATIF	3	E	562	532
				L	569	532
Subventions en faveur des arts du cirque						
11.001.01a.03.3300	0820	FACULTATIF	3	E	166	166
				L	166	166
Subventions à l'ASBL CFC Editions						
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANIQUE	3	E	363	-
				L	364	-
Subventions dans le cadre de la mise en oeuv						
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANIQUE	3	E	935	575
				L	857	502
Infrastructures culturelles: subventions pour	rintérêts					
11.001.01a.07.2110	0820		1	E	1	1
				L	1	1
Subventions aux associations (secteur public))					
11.001.01a.08.4320	0820	FACULTATIF	3	E	82	82
				L	82	82
Soutien à la création de maisons locales des c	ultures					
11.001.01a.09.4320	0820	FACULTATIF	3	E	622	622
				L	622	622
Subventions aux communes (Fêtes du 27 sept	tembre)					
11.001.01a.10.4320	0820	FACULTATIF	3	E	35	35
				L	35	35
Infrastructures culturelles: subventions pour						
11.001.01a.11.9110	0820		1	E	27	27
				L	27	27
Soutien à la création de maisons des cultures	(secteur privé)					
11.001.01a.13.3300	0820	FACULTATIF	3	E	797	231
				L	690	220
Support de la politique culturelle en général	- prestations de ti	iers, frais de réunion, frais de	bouche, jurys			
11.001.01a.14.1211	0820		1	E	3	3
				L	3	3
Transfert en capital aux ASBL dans le cadre	d'investissement					
11.001.01a.15.5211	0820	FACULTATIF	1	E	50	50
				L	50	50
Subventions pour l'organisation des fêtes du	27/09 (secteur pr	ivé)				
11.001.01a.17.3300	0820	FACULTATIF	3	E	60	60
				L	60	60
Frais de fonctionnement pour les bâtiments a	administratifs	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		
11.001.01a.18.1211	0820		1	E	187	184
				L	187	187
Dépenses Bâtiments - division Culture		<u> </u>				
11.001.01a.19.7200	0820		1	E	-	1
				L	72	37
Dépenses de prestations de tiers pour études	, recherches ou c	olloques relatifs au développe	ment culturel.			
11.001.01a.21.1211	0820	••	1	E	-	-
				L	-	-
Dépenses concernant des prestations de tiers,	, des frais de miss	sion, des frais d'étude, des frai	s de colloque dans le c	adre de la promotion	de la culture de la région bruxelloise.	
11.001.01a.22.1211	0820	,	1	E	-	_
				L	<u>-</u>	

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Activité 02b: Danse, Musique, Théâtre					'	<u> </u>	
Prestations de tiers, frais de missions (dépla		membres de l'ad	ministration et	-	-		
11.001.02b.00.1211	0820			1	E L	3 3	3 3
Dépenses de promotion, diffusion, publication	on						
11.001.02b.01.1211	0820			1	E L	7 7	7 7
Subventions aux associations					ь		
11.001.02b.02.3300	0820	FACULTATIF		3	Е	1.306	1.306
					L	1.309	1.309
Subventions aux associations actives en mat 11.001.02b.03.3300	ière de théâtre pour l 0820	e jeune public FACULTATIF		3	E	200	200
					L	200	200
Subventions allouées dans le cadre des règle 11.001.02b.04.3300	ments relatifs aux sec 0820	cteurs de la danse ORGANIQUE	e et du théâtre.	3	Е	250	250
					L	246	246
Soutien aux initiatives de créations théâtrale 11.001.02b.05.3300	es en lien avec les CPA 0820	AS FACULTATIF		3	E		15
11.001.020.05.3300	0820	FACULIATIF		3	L	-	15
Soutien aux cafés-théâtres (appel à projet)					_		
11.001.02b.06.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	225 225	225 225
Subvention pour le Théâtre des Martyrs							
11.001.02b.07.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	300 300	300 300
Subvention à l'ASBL Article 27					L	300	300
11.001.02b.08.3300	0820	FACULTATIF		1	E	237	272
					L	237	272
Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot 11.001.02b.09.3300	t (B.A.M.P.) 0820	ORGANIQUE		3	Е		80
11.001.020.09.3300	0820	ORGANIQUE		3	L	-	80
Subvention à l'asbl Centre International de		_	F.A.S.)				
11.001.02ь.10.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	-	164 164
Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La							
11.001.02ь.11.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	-	162 162
Subvention à l'asbl Francofaune							
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	-	155 155
Activité 03b: Livre, Littérature et langue fran	caisa						155
Dépenses de promotion, diffusion, publication							
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	15
Subventions aux associations					L	15	15
11.001.03b.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	250	172
Subventions aux bibliothèques et association	is s'occupant de la lec	cture.			L	250	172
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANIQUE		3	E	61	61
Cubrantians à l'ASDI Contro Litter tour J	ionnosso do lon £	uanaaisa da D	allas		L	62	62
Subventions à l'ASBL Centre Littérature de 11.001.03b.03.3300	9820	rançaise de Brux ORGANIQUE	enes	3	E	37	37
		-			L	37	37

Dépenses				I		1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Subventions de fonctionnement aux bibliotl	•						
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANIQUE		3	E L	364 365	364 365
Subventions d'investissement aux bibliothè	ques communales.						
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANIQUE		3	E L	332 333	332 333
Subventions d'investissement aux bibliothè	ques communales pou	r l'achat de livre	s en langues étra	ıngères	L	333	333
11.001.03b.06.6321	0820	FACULTATIF		3	E	37	37
61 6 8 6 4 1984					L	38	38
Subventions d'investissements aux bibliothe 11.001.03b.07.5211	0820	ORGANIQUE	ecture	3	E	54	54
	1				L	55	55
Subventions d'investissements au Centre de 11.001.03b.08.5211	0820	ORGANIQUE		3	Е	10	10
					L	10	10
Subventions à l'ASBL Maison de la Francit		ORGANIOUE		2		222	222
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	333 334	333 334
Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole							
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	-	138 138
Subvention à l'asbl CFC Editions					L		136
11.001.03b.11.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	-	363 364
Activité 04a: Histoire, patrimoine immatériel	at traditions nonulaira						301
Dépenses de promotion, diffusion, publicati		3					
11.001.04a.00.1211	0820			3	E	-	-
Subventions aux associations					L	-	-
11.001.04a.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E	30	92
					L	30	92
Activité 05: Arts plastiques, musées							
Dépenses de promotion, diffusion, publicati 11.001.05.00.1211	on 0820			1	E	10	10
11.001.03.00.1211	0820			1	Ĺ	10	10
Subventions aux associations	0020	EACH TATE		2		420	477
11.001.05.01.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	428 428	477 477
Arts plastiques - Subvention aux association	_		en Région de B	-			
11.001.05.03.3300	0820	FACULTATIF		3	E L	100 100	100 100
Subventions à l'ASBL Institut supérieur po	ur l'Etude du Langag	e plastique (ISEI	.P)				
11.001.05.04.3300	0820	ORGANIQUE		3	E	156	156
Subvention à l'asbl Art & Marges Musée					L	156	156
11.001.05.05.3300	0820	ORGANIQUE		3	Е	-	120
					L	-	120
Activité 06: Audio-visuel				-			
Dépenses de promotion, diffusion, publicati		éplacements, séj	ours)				
11.001.06.00.1211	0830			1	E L	8	8
Frais de fonctionnement du service de prêt	de matériel						
11.001.06.01.1211	0830			1	E L	30 30	30 30
Subventions aux associations					L	30	30
11.001.06.02.3300	0830	FACULTATIF		3	Е	534	467
Cubrantians à DV1					L	534	467
Subventions à BX1 11.001.06.03.3300	0830	ORGANIQUE		3	E	-	-
					L	653	727

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Audiovisuel-achat de biens durables pour le	service prêt matériel	audiovisuel					
11.001.06.04.7422	0830			11	E L	29 29	29 29
Subventions à l'ASBL CINEMAMED							
11.001.06.05.3300	0830	ORGANIQUE		3	E L	120 120	120 120
Subsides en matière d'investissement à BX1							
11.001.06.06.5211	0830	FACULTATIF		3	E L	-	-
Subvention à l'asbl Centre Vidéo de Bruxell 11.001.06.07.3300	les (C.V.B.) 0820	ORGANIQUE		3	E	-	140 140
					L	-	140
Activité 07: Centres culturels Subventions aux Centres Culturels reconnu	•						
11.001.07.00.3300	0820	ORGANIQUE		3	E	457	969
					L	443	969
Subventions aux Halles de Schaerbeek	0820	ORCANIOLIE		2	E	95	0.5
11.001.07.01.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	85 85	85 85
Subvention à l'ASBL La Concertation							
11.001.07.02.3300	0820	ORGANIQUE		3	E L	150 150	150 150
	Totaux Programme	001			E	10.088 10.627	10.617 11.305
Activité 01b: Jeunesse, ludothèques Autres dépenses de promotion, diffusion, jeu							
11.002.01b.00.1211	0840			1	E L	6	6
Autres dépenses de promotion, diffusion lud	-	ssions(déplaceme	ents,séjours)				
11.002.01b.01.1211	0840			1	E L	12 12	12 12
Subventions aux associations en matière de	-	EACH TATE		2	Б	242	242
11.002.01b.03.3300	0840	FACULTATIF		3	E L	243 244	243 244
Subventions aux associations en matière de	-	0.000			-		
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANIQUE		3	E L	95 94	95 94
Subventions pour aménagement ou amélior						,	
11.002.01b.05.5210	0840	FACULTATIF		3	E L	17 17	17 17
Dépenses patrimoniales-Ludothèque de la C	COCOF						
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	3 3	3 3
Subventions aux mouvements volontaires de	e jeunesse						
11.002.01b.07.3300	0840	FACULTATIF		3	E L	44 45	44 45
Subventions ludothèques communales							
11.002.01b.08.4320	0840	FACULTATIF		3	E L		-
Subventions aux ludothèques communales							
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANIQUE		3	E	21	24

Dépenses		1				1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Activité 02c: Sports						•	
Dépenses de promotion, publication 11.002.02c.00.1211	0810			1	E L	50 50	50 50
Subventions aux associations 11.002.02c.01.3300	0810	FACULTATIF		3	Е	387	387
Subventions aux clubs sportifs 11.002.02c,02.3300	0810	FACULTATIF		1	L E	200	468
Association de gestion du Centre sportif de la					L	200	400
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANIQUE		1	E L	103 103	103 103
Subventions aux associations actives dans le d 11.002.02c.04.3300	0810	ninin FACULTATIF		2	E L	180 180	180 180
Mise en œuvre du plan Sport 11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	350 350	350 350
Activité 04b: Education à la culture Prestations de tiers, frais de missions (déplace	ments, séjours) des	membres de l'ad	ministration et o	les personnes é	trangères à l' admi	nistration	
11.002.04b.00.1211	0860			1	E L	71 71	51 66
Marché relatif à l'accompagnement pédagogic 11.002.04b.01.1211	que pour les projets 0860	soutenus via l'ap	pel "La culture	a de la classe"	E L	50	180 60
Dépenses de promotion, de publication, de dif 11.002.04b.02.1211	fusion, d'informatio 0860	n et de formation	1	1	E L	1	1
Subventions aux associations (secteur privé) 11.002.04b.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	E L	525 524	600 582
Т	otaux Programme (002			E L	2.308 2.439	2.746 2.705
Programme 004: Education permanen	te						
Activité 01:							
Autres dépenses de promotion, diffusion, publ 11.004.01.00.1211	lication 0860			1	E L	5 5	5 5
Subventions aux associations en matière d'édu 11.004.01.01.3300	0860	FACULTATIF		3	E L	165 166	165 166
Subsides aux associations d'éducation perman 11.004.01.02.3300	0860	FACULTATIF		3	Е	450	450
Subventions aux ateliers créatifs 11.004.01.03.3300	0860	ORGANIQUE		3	L E	250	250
	otaux Programme (L E	250 870	250 870
Programme 006: Activités Para-Scolai					L	861	861
Activité 01:							
Dépenses de fonctionnement du Centre bruxel		on pédagogique	(CBDP)				
11.006.01.01.1211	0960			1	E L	10 10	10 10
Subventions aux associations 11.006.01.03.3300	0960	FACULTATIF		3	E L	374 378	374 378
Dépenses d'investissements du Centre bruxelle 11.006.01.04.7422	ois de documentatio 0960	n pédagogique (C	CBDP)	3	E	30	30
Totaux Programme 006					E L	30 414 418	30 414 418
TOTAUX MISSION 11					E L	13.680 14.345	14.647 15.289

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2019	Initial 2020
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économiq	lue			· ·	
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES					Е	350	350
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					L E	350 458	350 615
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ					L E	508	513
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					L E	1 11.158	11.964
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	S	L E	11.697 1.103	12.668 1.103			
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO		L E	1.104 131	1.104 131			
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUI	ı	L E	132 390	132 393			
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM		L E	392 62	395 63 99			
9.DETTE PUBLIQUE					L E L	134 27 27	99 27 27
TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES				E L	20.289 20.954	21.243 21.885
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon le	e premier chiffr	e du code éconoi	nique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES				E	361	351
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P		L E	361 6.908	7.068			
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT		L E L	6.958 2 2	6.966 2 2			
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E L	11.270 11.809	12.070 12.774
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E L	1.103 1.104	1.103 1.104
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO		E L	131 132	131 132			
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUI	1	E L	390 392	393 395			
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM		E L	97 169	98 134			
9.DETTE PUBLIQUE					E L	27 27	27 27

ANNEXE 4

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

Mardi 10 décembre 2019

- 1. Élection du président de la commission
- Proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois doc. 7 (2019-2020) n° 1
- 3. Divers

Membres présents : Mme Latifa Aït-Baala (remplace Mme Alexia Bertrand, excusée), Mme Barbara de Radiguès, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghyssels (président), M. David Leisterh, M. Ahmed Mouhssin, M. Sevket Temiz, M. Luc Vancauwenberge et M. Michael Vossaert.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), Mme Gladys Kazadi (députée), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Mardi 10 décembre 2019

- 1. Ordre des travaux
- 2. Divers

Membres présents : Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Barbara de Radiguès, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan, M. Marc Loewenstein, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

Membres absents : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz (excusée) et M. Ahmed Mouhssin.

Était également présente à la réunion : Mme Gladys Kazadi (députée).

ANNEXE 5

ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

- Proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny et Mme Aurélie Czekalski [doc. 9 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme à Bruxelles déposée par Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman et Mme Aurélie Czekalski [doc. 10 (2019-2020) n° 1]

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

p.m.

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

 Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé - Rapport d'activités pour l'année 2018

[doc. 11 (2019-2020) n° 1]

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

- Compte 2018 du Parlement francophone bruxellois [doc. 14 (2019-2020) n° 1]

Commission de coopération avec les autres Parlements

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

p.m.

Commission interparlementaire1

p.m.

⁽¹⁾ Commission à installer en application de l'article 92bis/1 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et conformément à l'article 42bis du Règlement du Parlement francophone bruxellois.

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 28 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - 1. l'article 332quinquies du Code civil, interprété en ce sens qu'il ne permet pas au juge de prendre en considération l'intérêt de l'enfant lorsque la mère de celui-ci a introduit une action en établissement judiciaire de paternité contre le père biologique, en cas d'opposition de ce dernier, viole les articles 10, 11, 22 et 22bis de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme;
 - 2. la même disposition, interprétée en ce sens qu'elle permet, en revanche, au juge de prendre en considération l'intérêt de l'enfant lorsque la mère de celui-ci a introduit une action en établissement judiciaire de paternité contre le père biologique, en cas d'opposition de ce dernier, ne viole pas les articles 10, 11, 22 et 22bis de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (190/2019);
- l'arrêt du 28 novembre 2019 par lequel la Cour constate que la procédure relative à la question préjudicielle concernant l'article 220, § 2, du décret flamand du 27 mars 2009 « relatif à la radiodiffusion et à la télévision », posée par le Conseil d'État, a pris fin (191/2019);
- l'arrêt du 28 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1022 du Code judiciaire ne viole pas les articles 10, 11 et 16 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (192/2019);
- l'arrêt du 28 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1047, alinéa 1^{er}, du Code judiciaire, lu en combinaison avec l'article 806 du même Code, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (193/2019);
- l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour

1. annule:

- dans l'article 44, § 1^{er}, 1°, alinéa 2, du Code de la TVA, tel qu'il a été remplacé par la loi du 26 décembre 2015 « relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat », les dispositions mentionnées aux litterae a) et b);
- l'article 44, § 1^{er}, du même Code, en ce qu'il ne permet pas d'accorder l'exonération de la TVA pour des services de chiropraxie ou d'ostéopathie à d'autres praticiens de professions médicales et paramédicales que celles qui sont mentionnées dans ce paragraphe, lorsque ces praticiens disposent des qualifications nécessaires pour fournir des prestations de soins à la personne dont le niveau de qualité est suf-

- fisamment élevé pour être semblables à celles qui sont proposées par les membres d'une profession médicale ou paramédicale réglementée, lorsque ces derniers pratiquent la chiropraxie ou l'ostéopathie;
- l'article 44, § 1^{er}, du même Code, en ce qu'il exonère de la TVA les services fournis par des dentistes, des sages-femmes, des infirmiers, des aides-soignants, des organisations regroupant ces praticiens et du personnel paramédical, qui concernent des interventions et des traitements à vocation esthétique;
- l'article 44, § 1^{er}, du même Code, en ce qu'il exonère de la TVA les services, visés dans cette disposition, qui ne constituent pas des prestations de soins à la personne;
- l'article 44, § 2, 1°, a), du même Code, en ce qu'il exempte de la TVA les livraisons de biens et les prestations de services étroitement liées dans les cas qui sont expressément exclus d'une exemption par l'article 134 de la directive TVA;
- l'article 44, § 2, 1°, a), du même Code, en ce qu'il exempte de la TVA les prestations de soins à la personne, ainsi que les prestations de services et les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, qui concernent des interventions et des traitements à vocation esthétique et 27 qui sont accomplies en dehors des hôpitaux, des établissements psychiatriques, des cliniques et des dispensaires;
- maintient les effets des dispositions annulées pour ce qui concerne tous les faits imposables antérieurs au 1^{er} octobre 2019 (194/2019);
- l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 3 et 120 du décret de la Région wallonne du 8 février 2018 « relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales », introduit par Nicolas Deswysen (195/2019);
- l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 21 juin 1985 « relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments ainsi que les accessoires de sécurité » ne viole pas l'article 6, § 1^{er}, XII, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (196/2019);
- l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - l'article 126 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
 - l'absence de disposition législative permettant de prendre en compte, lors de la détermination du plafond de revenus en ce qui concerne l'octroi d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé, la charge effectivement assumée par chaque parent dans l'hébergement et dans l'éducation de leurs enfants, lorsque

ces enfants sont hébergés de manière égalitaire par les parents, viole les articles 10 et 11 de la Constitution (197/2019);

- l'arrêt du 5 décembre 2019 par lequel la Cour rejette les recours les recours en annulation totale ou partielle du décret flamand du 27 avril 2018 « réglant les allocations dans le cadre de la politique familiale », introduits par Yannick Van Camp et Joke Van Weverberg, par Dries Storme, par Karen Wynen et Maarten Gielis et par Jozef Seghers et Nelle Van Damme (198/2019);
- l'arrêt du 28 novembre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2272, alinéa 3, du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (199/2019);
- les questions préjudicielles relatives à l'article L2213-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, posées par le Tribunal de première instance du Luxembourg, division Marche-en-Famenne;
- les recours en annulation du décret de la Région flamande du 26 avril 2019 « portant réglementation de l'utilisation de feux d'artifice, de pétards, de canons à carbure et de lanternes volantes », introduits par Christophe Byl et autres et par la SPRL « PyroStar » et autres;
- le recours en annulation des articles 21, alinéa 1^{er}, 22 et 24 de la loi du 22 avril 2019 « relative à la qualité de la pratique des soins de santé », introduit par Cristina Manuela Hubert et la SPRL « Hubert-Vision »;
- les recours en annulation totale ou partielle de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 « relative au patrimoine culturel mobilier et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale », introduits par le « War Heritage Institute » et par l'ASBL « Vlaams Komitee voor Brussel »;
- les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 7 mai 2019 « modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale », introduits par la SA « Derby » et la SA « Tiercé Ladbroke », par la SA « Betcenter Group », par Emeran Gaspard, par la SPRL « World Football Association », par la SA « PMU Belge » et par la SA « Rocoluc » et autres;
- les recours en annulation totale ou partielle de l'article 115 de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduits par Luc Lamine, par Alphonsius Marin et par Serge Artunoff et autres;
- le recours en annulation de l'article 118 de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduit par Hans Evenepoel et Mariette De Winter;
- les recours en annulation des articles 55, 58 et 64 de la loi du 30 octobre 2018 « portant des dispositions diverses en matière de santé » et les recours en annulation de l'article 31 de la loi du 22 avril 2019 « relative à la qualité de la pratique des soins de santé », introduits par la SA « Apotheek Vanmeer » et Kristien Vanmeer, par la SPRL « Newpharma » et Aline Légipont et par la SA « Pharmacie by Medi-Market Group Gosselies » et Frédéric Herroelen;

- la question préjudicielle relative à l'article XX.20, § 3, alinéas 2 et 3, du Code de droit économique, inséré par la loi du 11 août 2017 « portant insertion du Livre XX « Insolvabilité des entreprises », dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au Livre XX, dans le Livre I du Code de droit économique », posée par le Conseil d'État;
- la question préjudicielle relative aux articles 164/3-164/5 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Turnhout;
- le recours en annulation de l'article 10 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 « modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation », introduit par la SCRL « Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie » et l'ASBL « Ligue des familles »;
- le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2019 « relative au Contrat Ecole », introduit par l'ASBL « Vlaams Komitee voor Brussel »;
- le recours en annulation de la loi du 2 mai 2019 « modifiant le Code de droit économique, visant à inscrire les milieux d'accueil de la petite enfance dans le champ des exceptions aux droits d'auteur », introduit par la SCRL « Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs » (SABAM) et autres;
- la question préjudicielle relative au décret de la Région wallonne du 16 juillet 2015 « instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes », posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège;
- le recours en annulation des articles 153, 3° et 5°, 162 et 163 de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduit par l'ASBL « Défense Active des Amateurs d'Armes » et autres;
- le recours en annulation des articles 16 et 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 « modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation », introduit par l'ASBL « Chambre d'Arbitrage et de Médiation/Kamer van Arbitrage en Bemiddeling » et Olivier Domb;
- le recours en annulation partielle de la loi du 7 mai 2019
 « modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale », introduit par l'ASBL « UBA-BNGO » et autres;
- le recours en annulation de l'article 6, 4°, de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduit par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone;
- la question préjudicielle relative aux articles 2244, 2246 et 2247 du Code civil, posée par la Cour d'appel de Bruxelles;

- le recours en annulation de l'article 2 de la loi du 5 mai 2019 « insérant dans le Code pénal un article 55bis, en ce qui concerne la récidive », introduit par l'ASBL « Ligue des droits humains »;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 127, 479 (également junctis les articles 480 et 482bis, lus en combinaison avec les articles 127 et 130), 482bis et 483 du Code d'instruction criminelle, posées par la Cour de cassation.